



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

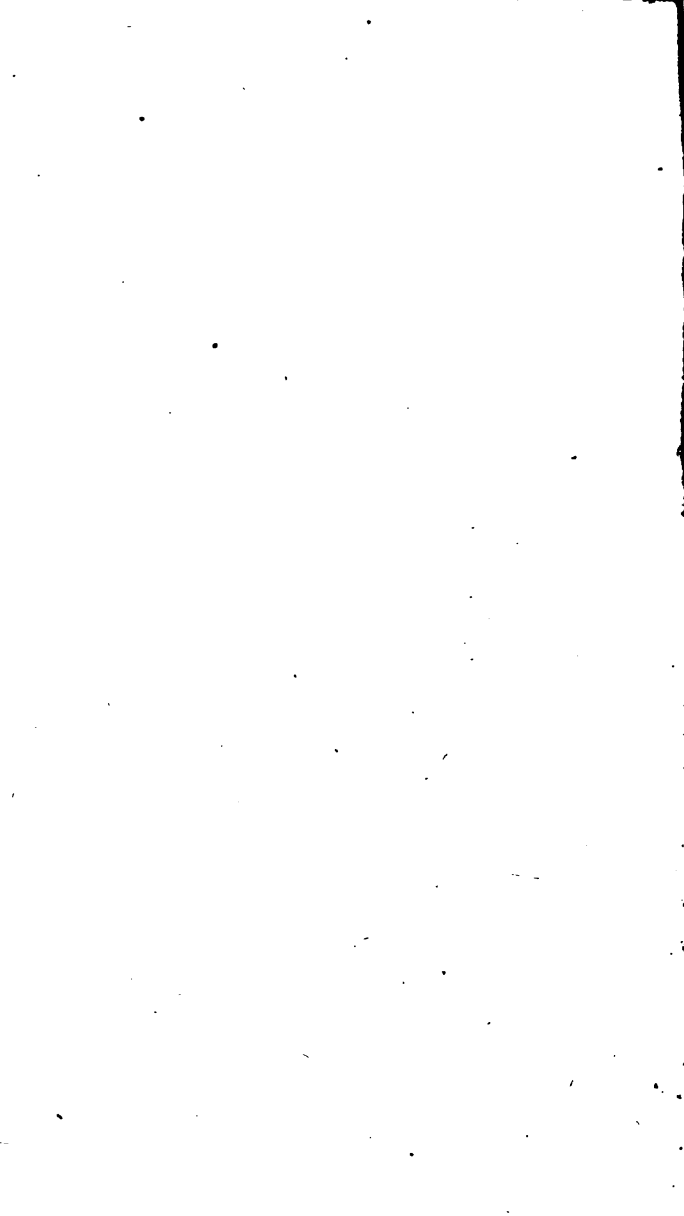
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

3/- 216 cur

DC
62
:A64



ECLAIRCISSEMENTS
GEOGRAPHIQUES
SUR
L'ANCIENNE GAULE.

PRECEDES

D'UN TRAITE' DES MESURES
ITINERAIRES DES ROMAINS,
ET DE LA LIEUE GAULOISE.

Par M. D'ANVILLE, *Jean Baptiste*
Géographe,
ordinaire du Roi. *Pour la Cour,*



A PARIS,

Chez la Veuve ESTIENNE, rue S. Jacques,
à la Vertu.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

CHICAGO, ILLINOIS
1925



1925

Latin
Thornton
2-14-28
16425



P R E F A C E.

LA connoissance Géographique de l'ancienne Gaule, a acquis beaucoup de perfection depuis environ cent ans. Les Cartes & les écrits de Nicolas Sanson n'y ont pas peu contribué, & il faut même convenir qu'il a le premier répandu quelque lumière sur cet objet. M. de Valois dans sa Notice des Gaules, a discuté & déterminé solidement plusieurs points, lors sur-tout qu'ils pouvoient tirer des éclaircissemens du Moyen-âge, qui fait la partie principale de cette Notice. Des sçavans de tous ordres, & notamment MM. de l'Académie

P R E F A C E.

des Belles-Lettres, ont écrit sur quelques lieux en particulier. L'utilité de ces écrits ne se borne pas toujours à la connoissance de la Gaule; souvent elle influe sur notre Histoire en général.

L'objet de la Géographie de l'ancienne Gaule étant renfermé dans le temps qu'a duré la domination Romaine, est peu étendu. Les Commentaires de César, Strabon, Pline, Ptolémée, & quelques autres écrivains, la plupart Latins, les Itinéraires, les Notices, contiennent à peu près tout ce que nous en pouvons sçavoir. Mais, quoique cette matière ait été traitée, en tout ou en partie, par plusieurs sçavans hommes, elle n'est point encore épuisée, ni parvenue à un point de perfection qui rende superflue toute nouvelle recherche.

P R E F A C E.

Comme il est constant que la Géographie Ancienne en général se perfectionne & se fixe à proportion de ce qu'on a une connoissance des lieux plus précise & plus circonstanciée, ainsi on peut dire de l'ancienne Gaule, qu'il y a des points dont la connoissance dépend de celle du local; & si le détail de la France étoit également bien connu, il y a beaucoup de lieux anciens dont la situation seroit moins incertaine qu'elle n'a été jusqu'à présent. Il s'ensuit même de là, que plus on est familier avec la connoissance du local, & plus on a d'avantage dans la manière de fixer l'ancienne Géographie. M. de Valois avoit constamment une grande supériorité par ses recherches sur Nicolas Sanson: mais, quoiqu'il ait souvent pris

P R E F A C E.

à tâche de relever ses fautes, & quelques conjectures trop hazardées, il paroît néanmoins qu'en plusieurs points, & surtout dans le détail des Itinéraires, le Géographe a rencontré plus juste que le sçavant.

Il est assez naturel que des sçavans ne soient pas aussi versés dans l'usage des Itinéraires, & qu'ils n'ayent pas autant d'égard à l'application des distances, que des Géographes. On peut même avancer, que plusieurs de ces sçavans ont peu connu la juste valeur des mesures employées dans les Itinéraires. Dans l'étendue de l'ancienne Gaule, il ne faut point perdre de vûe, que la Lieue Gauloise doit être distinguée du Mille Romain, encore qu'elle soit souvent cachée sous la même dénomination. Pour pou-

P R E F A C E.

voir appliquer ces mesures différentes de la Lieue & du Mille, aux espaces correspondans, il est nécessaire qu'on soit livré à une étude particulière des Cartes & à la combinaison des distances, il faut se mettre à portée de juger des Cartes en elles mêmes, & de les corriger dans le besoin. Un sçavant qui n'est pas Géographe, n'entre point dans un pareil travail.

Cependant, ce qui répand le plus communément quelque détail dans l'ancienne Géographie, se tire des Itinéraires. Pour peu que l'on entre dans la discussion du détail, ces Itinéraires se présentent, & la distance qu'ils indiquent d'un lieu à un autre, est en général ce qui doit décider de la position de ces lieux. Avant que d'examiner les distances en particulier, il

P R E F A C E.

convient préalablement de s'assurer de la mesure qui y est propre. C'est ce qui m'a engagé à mettre au-devant de ces Solaitiffemens sur l'ancienne Gaule, un Traité sur la mesure du Mille Romain & de la Lieue Gaulloise; persuadé que sans la connoissance de l'étendue positive de chacune de ces mesures, & la distinction qu'on doit faire entre-elles d'un pays à un autre, on ne peut se servir convenablement des Itinéraires.

Ce Traité est tiré des mémoires que j'ai rassemblés pour un ouvrage plus ample & plus considérable, dans lequel mon desir seroit de traiter des Mesures itinéraires en général, de tous les temps & de tous les pays; & d'en faire l'application dans la Géographie d'une manière à contribuer à la perfec-

P R E F A C E.

tion, en fixant autant qu'il est possible les espaces donnés en ces différentes mesures. Quand j'ai commencé à rédiger le Traité particulier que je donne ici, ne croyant pas qu'il devînt aussi chargé qu'il est, j'ai négligé de le diviser autant qu'il auroit peut-être dû l'être. Car, par l'analogie que l'on remarque entre les différentes mesures des Anciens, & qui sert à les vérifier l'une par l'autre, la mesure du Mille entraîne dans celle du Stade, & dans le Stade on est obligé de distinguer différentes especes : parmi ces especes, il s'en trouve une qui n'a point encore été définie avec précision, & qui néanmoins a cette liaison particulière avec notre objet principal, d'avoir été employée dans la Gaule par les écrivains Grecs.

P R E F A C E

Quant à la Lieue Gauloise, j'aurois cru manquer à quelque chose d'essentiel, en négligeant de faire voir le rapport que les Lieues actuelles ont avec cette ancienne & première Lieue. Et il est vrai, qu'il n'y a point dans l'étendue de l'Europe, & même dans une partie de l'Orient, de Mesure itinéraire actuellement en usage, qui lorsqu'on cherche à la connoître foncièrement & dans son origine, ne se trouve avoir un rapport marqué, soit avec le Mille Romain, soit avec la Lieue Gauloise. C'est cette recherche, & une comparaison de mesures, qui m'ont fait appercevoir que la Lieue Gauloise étoit encore subsistante dans la Grande-Bretagne sous le nom de Mille. Il ne m'a point paru, que plusieurs circonstances essentielles

P R E F A C E.

Les touchant les Mesures itinéraires, & qui en déterminent plus précisément la nature & l'étendue, eussent été développées dans les Traités précédens que le public doit à plusieurs sçavans hommes.

Dans les Eclaircissemens Géographiques sur l'ancienne Gaule, mon intention n'est point de traiter ce sujet méthodiquement, & d'une manière complète & suivie. Je ne m'attache qu'aux circonstances sur lesquelles on peut ajouter à ce qui a été écrit précédemment, soit que ces circonstances ayent été négligées, ou que j'aye cru qu'elles devoient être traitées différemment. Cet ouvrage est un composé de morceaux détachés & de Dissertations particulières, qui peuvent fournir plusieurs volumes. Dans ce pré-

P R E F A C E.

mier, est une Dissertation sur *Genabum*; & sans un écrit de M. l'Abbé le Beuf, il semble qu'après ce que MM. de Valois & Lancelot en avoient dit pour fixer sa position à Orléans, il n'étoit plus permis d'écrire pour prouver un fait aussi bien reconnu. Cependant la Dissertation de M. le Beuf a fait impression : des critiques l'ont extrêmement louée, des sçavans n'ont point fait difficulté d'en adopter le systême à la tête d'un grand ouvrage. Dans le désir que j'ai de donner au public une Carte de l'ancienne Gaule, où *Genabum* ne sera point placé à Gien, mais à Orléans, je crois devoir au mérite & à la réputation de M. le Beuf, une déduction des motifs qui m'empêchent de suivre son sentiment. Je souhaite ne manquer

P R E F A C E.

à aucun des égards qui sont dûs
à ce sçavant Abbé.

Après la Dissertation sur *Genabum*, il en vient une sur *Bibraçte*. On sçait que les peuples *Ædui* avoient la prééminence dans la Gaule, & que cette ville étoit leur capitale. Cependant, la situation n'est point encore décidée entre nos sçavans. J'ose m'écarter en ce point de l'opinion de MM. de Valois & de Longuerue, & je rassemble dans cette seconde Dissertation des preuves, par lesquelles il paroît démontré que *Bibraçte* n'est point une ville différente de celle qui a pris le nom d'*Augusto-dunum*, Autun.

Il n'est pas douteux que le siège d'*Alesia* ne soit le plus beau morceau des Commentaires de César sur la guerre des Gaules. Et il est assez surprenant

P R E F A C E.

que jusqu'à présent nous n'eussions point encore de plan vrai & exact de cette place & de ses environs. Une personne de mérite a bien voulu se transporter sur les lieux pour le lever. C'est un service rendu à tous les sçavans par l'importance du sujet. J'ai joint au plan d'Alise une explication suivie & relative au terrain, de toutes les opérations du siège.

On remarquera par la lecture des Dissertations sur *Genabum* & *Bibracte*, suivies du morceau d'*Alesia*, que presque tout ce qu'il y a de Géographique dans le septième livre des Commentaires s'y trouve expliqué. On sçait que ce septième livre contient la relation de la plus périlleuse & plus glorieuse campagne de César dans la Gaule.

Dans les Dissertations dont

P R E F A C E.

Je viens de parler, après avoir établi l'objet principal, j'entre tout de suite dans l'explication du détail des Voies Romaines qui communiquoient aux villes dont il est traité. Je discute les distances marquées dans les Itinéraires, en les appliquant au terrain même & aux espaces correspondans : la position de plusieurs lieux anciens, qui étoit ou totalement inconnue ou douteuse, se trouve fixée par ce moyen. Si l'on juge même que j'aye réussi en ce point, ou renchéri sur ce qui avoit été donné auparavant, je ne dois pas m'en faire un mérite particulier. Une étude spéciale de la Géographie, l'usage même de dresser des Cartes, l'assemblage de différens morceaux de Topographie, dont il résulte une connoissance particuli-

P R E F A C E.

re du local, me procurent un avantage que les ſçavans ne trouvent point dans leur cabinet. Et j'ai reconnu il y a long-temps, que des hommes du premier ordre, avec une grande érudition & beaucoup de critique, ſe trompent ſouvent dans le détail de l'ancienne Géographie, faute de joindre à l'étude des auteurs de l'Antiquité, une étude à peu près égale de la ſituation actuelle des lieux & du plan Géographique du pays ſur lequel ils travaillent. Je n'en excepte point Cellarius, dont l'ouvrage eſt d'ailleurs ſi eſtimable, ni le docteur Paulmier qui a écrit ſur la Grece. Nous avons quelques bonnes Cartes de pluſieurs Diocèſes de France; mais il ſ'en faut beaucoup que le détail du Royaume ſoit donné par tout d'une manière ſatisfaiſante &

P R E F A C E

& convenable. Un des plus grands avantages que l'ancienne Géographie de la Gaule pourroit tirer des Cartes particulières & Topographiques, seroit d'y voir tracées les anciennes Voies dans ce qu'il en reste de vestiges.

Je ne serois point excusable d'avoir négligé d'insérer ici une Carte, qui devient toujours nécessaire pour l'intelligence des discussions Géographiques. J'ai eu l'avantage de pouvoir y fixer plusieurs points importants sur les Triangles de MM. de l'Académie des Sciences, non-seulement sur le passage de la Méridienne, mais encore sur la perpendiculaire à l'Observatoire vers l'orient, & la perpendiculaire plus méridionale & qui s'étend vers l'occident aux environs de la Loire. Au défaut de ces

P R E F A C E.

moyens, qui sont bien les meilleurs secours que puisse avoir un Géographe, je me suis servi dans la composition du plan de cette Carte d'un assez grand nombre de Cartes particulières. Mais je suis obligé de faire cette remarque, que l'usage des Itinéraires Romains ne m'a point encore paru superflu au milieu même de la France. La distance de Nevers à Autun est un peu plus étendue dans la Carte que je donne ici, & celle d'Autun à Chalon-sur-Saône un peu plus serrée que dans d'autres Cartes; & après y avoir été conduit sur diverses inductions, j'ai senti que les distances marquées dans ces Itinéraires le demandoient pareillement. La manière dont j'avois placé Lion dans la distance à l'égard du Méridien de Paris, sans m'assu-

P R E F A C E.

Jettir précisément aux observations de Longitude, qui ne nous fixent pas toujours à quelques minutes de degré près, s'est trouvée juste, & telle que les opérations Trigonométriques faites depuis la confection de la Carte la donnoient.

Au reste, si je peux me flatter que le Public agrée ce premier volume d'Eclaircissemens sur l'ancienne Gaule, je rassemblerai plusieurs autres morceaux semblables, & renfermés dans l'étendue du même sujet. J'ai traité en particulier de tout ce qui est contenu dans la seconde & troisième Lionnoise, dont le détail m'a paru moins bien développé que dans aucune autre partie de la Gaule.



A P P R O B A T I O N.

J'AI lu par ordre de Monseigneur de Chancelier les *Eclaircissmens Géographiques sur l'ancienne Gaule* & n'y ai rien trouvé qui en doive empêcher l'impression. **FAIT à Paris ce 20. Septembre 1739.**

FONTENELLE.

P R I V I L E G E D U R O I.

LOUIS, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre: A nos amez & féaux Conseillers les Consensans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes Ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, **S' A L U T.** Notre bien-ame le Sieur **D'ANVILLE** notre Géographe ordinaire, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour Titre: *Les Eclaircissmens Géographiques sur l'an-*

etienne Gaule, précédés d'un Traité des Mesures Itinéraires des Romains. & de la Liens Gauloise, par ledit Sieur d'Anville,
s'il Nous plaist lui accorder nos Lettres de Privilège sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caractères, suivant la feuille imprimée & attachée pour modèle sous le contre-scel des Présentes. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage ci-dessus spécifié, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de neuf années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance: comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage ci-dessus exposé, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même en feuilles séparées ou autrement.

ſans la permission expreſſe & par écrit dudit Sieur Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de conſiſcation des Exemplaires contrefaits , de ſix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Expoſant, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : Que l'impreſſion de cet Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs ; & que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Reſtemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; & qu'avant que de l'expoſer en vente le Manuſcrit ou l'imprimé qui aura ſervi de Copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, es mains de notre très cher & ſeul Chevalier le Sieur Daguesseau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très cher & ſeul Chevalier le Sieur Daguesseau Chancelier de France, Commandeur de

nos **Ordres**, le tout à peine de nullité
des **Présentes**; du contenu desquelles
vous mandons & enjoignons de faire
jouir ledit Sieur Exposant ou les ayans
saufes pleinement & paisiblement, sans
souffrir qu'il leur soit fait aucun trou-
ble ou empêchement. Voulons que la
Copie de sâtes **Présentes** qui sera imprimée
tout au long au commencement
ou à la fin dudit **Ouvrage**, soit tenue
pour dûement signifiée, & qu'aux **Copies**
collationnées par l'un de nos amez
& féaux **Conseillers** & **Secretaires** foi
soit ajoutée comme à l'**Original**. Com-
mandons au premier notre **Huissier** ou
Sergent, de faire pour l'exécution d'i-
celles tous **Actes** requis & nécessaires,
sans demander autre permission, &
nonobstant Clameur de Haro, **Charte**
Normande & **Lettres** à contraires: **CAR**
tel est notre plaisir. **DONNE** à Paris le
vingt-unième jour d'**Avril** l'an de grace
mil sept cent quarante-un, & de notre
Regne le vingt-sixième. Par le **Roi** en
son **Conseil**, **SAINSON**.

*Registré sur le Registre X de la Chambre
Royale & Syndicale des Libraires & Im-
primeurs de Paris, N^o. 483, fol. 483,
conformément au Règlement de 1723, qui
fait défense, Article 4., à toutes personnes
de quelque qualité qu'elles soient, autres*

que les Libraires & Imprimeurs, de ven-
dre, debiter & faire afficher aucuns Livres
pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils
s'en disent les Auteurs ou autrement, & à
la charge de fournir à ladite Chambre Royale
& Syndicale huit Exemplaires prescrits par
l'Art. 108 du même Règlement. A Paris
le 24 Avril 1741.

S. A. U. G. R. A. I. N., Syndic.

TRAITE



TRAITÉ¹

DES

MESURES ITINÉRAIRES

DES ROMAINS,

ET DE LA

LIEUE GAULOISE.



LA DISTANCE des lieux faisant une partie essentielle de la Géographie, ceux qui dans la vue de contribuer à la perfection de cette science, en font une étude particulière, ne peuvent rechercher avec trop de soin la juste valeur des *Mesures Itinéraires*, qui servent à l'indication des distances. Or, il n'est pas moins constant, qu'il n'y a point de Mesure Itinéraire, dont la con-

* A

M E S U R E S

noissance soit plus important e par l'étendue de son usage, & qu'on puisse employer avec plus de certitude, que celle du Mille des anciens Romains. Elle a suivi le progrès de leurs conquêtes, qui ont embrassé toute la partie de la Terre dont la connoissance nous intéresse davantage, sur tout par rapport à l'Histoire ancienne. Il semble, à la verité, que depuis que la Géographie est cultivée chez les nations de l'Europe où l'on donne le plus d'application aux Sciences, elle devrait être montée à un point de perfection, qui dispensât les Géographes de recourir à l'Antiquité, pour s'en aider dans la composition des Cartes. Cependant il faut encore convenir, que pour des pays qui paroissent à portée d'être bien connus, & pour l'Italie même en particulier, ce n'est pas une petite ressource pour un Géographe, que d'avoir les distances indiquées sur les grandes Voies Romaines; il en déduira souvent une définition plus positive des espaces, que des Echelles indéfinies de la plupart des Cartes particulières.

res. Sans même s'arrêter à des pays qui sont étrangers à la France, quoiqu'il semble que dans l'étendue de notre pays, nous soyons plus en état de nous passer d'un pareil secours, l'expérience m'a appris qu'il n'est pas encore inutile de l'emprunter quelquefois : en sorte que faute de mesures positives ou Géométriques, & dans le cas où l'on peut douter des Cartes, ou ne s'y pas livrer avec une entière confiance, il est avantageux de consulter les Itinéraires Romains, & de sçavoir user des distances qui y sont marquées; ayant presque toujours reconnu, qu'elles se trouvoient d'autant plus conformes aux Cartes, que celles-ci avoient plus de justesse & de précision.

En effet, le Mille des Romains, & même la Lieue Gauloise, que je comprends dans le même Traité, n'étoient point des mesures arbitraires, & qui tinssent en aucune façon de la manière dont nous comptons les distances, laquelle varie quelquefois considérablement autour d'une mé-

6 MESURES

aucunement fautive. C'est par cette considération que nous devons regarder les Itinéraires Romains comme un des plus précieux restes de l'Antiquité. Et quoiqu'on ne découvre pas, que par le défaut d'attention ou l'ignorance des copistes, & par l'injure des tems, ces pieces ne sont pas parvenues jusqu'à nous aussi pures & correctes qu'on le désireroit; toutefois je n'hésite point de dire, que c'est trop légèrement qu'on les taxe souvent de defectuosité, & presque toujours par faute de connoître les lieux qui y sont indiqués, & même pour vouloir mal-à-propos & sans fondement les transporter à des endroits étrangers; & tout autres que les véritables. On trouvera dans le contenu de ce Recueil plus d'un exemple de ce que j'avance ici.

Quelque important qu'il soit de bien connoître la valeur du Mille Romain, cependant on a long-tems travaillé en Géographie sans en faire une juste évaluation. MM. Sanson, pour ne citer entre plusieurs

Géographes que les principaux, ont évalué le Mille sur le pied de 60 au Degré du Méridien, en faisant répondre à ce nombre de Milles 480 Stades, selon la plus commune correspondance de ces mesures itinéraires. C'est ce que l'Echelle de leurs Cartes fournit par tout, & d'une manière uniforme. Nicolas Sanson s'en est même expliqué par écrit, dans un avertissement mis au devant de la traduction des Commentaires de César par d'Ablancourt. Dans cet écrit, il semble que ce célèbre Géographe ne mette point de différence entre le Mille Romain ancien, & le Mille commun d'Italie; qu'on est en effet convenu d'évaluer d'une manière générale, & sans définition positive de son étendue, sur le pied de 60 au Degré. Cluvier, qui tout sçavant qu'il étoit, & quoi qu'il eût vû l'Italie, confondoit de même le Mille Romain avec ce Mille commun, paroît quelquefois fort embarrassé à concilier les distances marquées dans les Itinéraires avec l'estime qu'on en fait sur les lieux;

& dès que la différence qu'on en doit faire n'est point connue, il semble que le défaut de convenance doive être imputé aux Itinéraires. Mais le docte & judicieux Holstenius s'en est expliqué en cette manière : (*Annotat. in Italiam antiq. pag. 104.*) *Sanè Cluverius non satis exactam cognitionem vel rationem habuit Milliariûm antiquorum* : & dans un autre endroit (p. 251.) *Milliaria nostro tempore prolixiora sunt justis Milliariibus antiquorum Romanorum, unde (Cluverio) passim errandi occasio.* On a pareillement confondu le Mille Romain avec le Mille commun dans quelques-unes des Cartes qui ont été faites en Italie. Quoique l'Echelle de ces Cartes, comparée à la graduation qui leur a été appliquée, paroisse indiquer les Milles sur le pied de 60 au Degré, selon l'idée qu'on s'en fait communément, toutefois on reconnoît à l'examen & par des combinaisons Géographiques, que ce nombre de Milles ne suffit pas pour remplir l'étendue d'un degré. Telle est la Carte de l'Etat de Gê-

ITINÉRAIRES. 9

nés, composée de six feuilles, & dédiée au Comte de Melgar en 1685. Il y a une position de *Quinto* située sur la côte du Levant à l'égard de Gênes, qui peut servir à confirmer ce que j'avance, indépendamment des autres raisons que j'en pourrois apporter. La Carte des environs de Rome par Giacomo-Philipo Ameti, qui contient huit feuilles, doit être prise à peu près sur le même pied dans presque toutes ses parties.

Depuis qu'on a discuté de plus près la mesure particulière du Mille Romain, on l'a évalué sur le pied de 75 au Degré; & en prenant pour la mesure du Degré 57060 Toises, ainsi qu'il résulte, tant de la mesure de la Terre par M. Picard, que des opérations de MM. Cassini pere & fils, sur l'arc du Méridien de Paris compris entre les Paralleles de Collioure & de Dunkerque, il s'ensuit que le Mille Romain ne monteroit qu'à 761 toises au plus, au lieu de 951 qu'il comporteroit par la première évaluation. Il n'est pas douteux qu'une évaluation de cette nature, & qui don-

M E S U R E S

noit trop de longueur à la mesure
 dont il s'agit, ne conduisit naturel-
 lement à exagérer l'étendue des espa-
 ces, comme il est vrai aussi qu'en gé-
 néral MM. Sanfon ont donné plus
 que les Observations des pays; ce
 de qui ont été faites depuis que
 Jupiter, & sur tout celles de Longitu-
 Cassini, ont mis en évidence. MM.
 ont rendu à la Géographie, ont beau-
 coup contribué à la réduction du
 Mille Romain à la véritable étendue,
 ayant remarqué que par la distance
 entre Bologne & Modène, & par
 celle de Narbonne à Nîmes, le Mille
 Romain ne contiendroit que 766
 ou 767 Toises.
 On ne me sçaura point mauvais
 gré d'avoir recherché de diverses ma-
 nières, & dans ses élémens mêmes,
 la juste valeur d'une Mesure Iné-
 de conséquence, & une espèce de
 base dans les combinaisons Géogra-
 phiques d'une infinité de distances.

La première voie que j'ai prise pour y arriver, a été d'examiner la mesure actuelle d'un Mille, dont les Arpenteurs Romains font usage. Riccioli nous en donne la définition au second livre de sa Géographie réformée, & elle est en effet semblable dans la Table qui suit l'Arpentage de l'*Agro Romano*, fait par Gio: Battista Cingolani, & mis au jour par Domenico de Rossi en 1704. Or, c'est ainsi que l'Arpenteur s'explique sur cette mesure: *Gl' amichi Professori di Geometria, considerando quanto fosse utile non meno che necessaria la distinta cognizione della quantita superficiale de' terreni, si per la semenza de' grani, biadè & altro, come per la compra e vendita di essi, risolsero costituire una misura, con la quale si dovessero indifferentemente misurare essi terreni; & per dho questa concorresse con l'origine dell'altre comuni misure, la formarono con il Palmo Architettonico Romano, e facendo con esso una lunghezza di Palmi cinque e tre quarti, li diedero il nome di Stadiolo, oggi detto Stajolo; con dieci de*

quali composero parimente una lunghezza chiamata Catena, quale fatta poi materialmente, dovesse servire per strumento della sudetta misura, come presentemente si pratica. Plus bas, il ajoute : Il Miglio Romano e composto in lunghezza di cento e sedeci Catene.

Voilà la définition du Mille Romain tel qu'il existe : mais, si l'on prend garde aux termes dont Cingolani l'accompagne, il nous donne, ce semble, à penser, que cette mesure n'est point récente dans sa composition : Les anciens Géometres, dit-il, s'y sont conformés à des mesures anciennes & usitées, perche questa concorresse con l'origine dell' altre comuni misure. On seroit donc induit à croire, que la mesure positive du Millé des anciens Romains nous seroit conservée dans le Mille qui subsiste, & dont l'étendue est bien déterminée. Or, si nous voulons réduire à nos mesures cette étendue de Mille ainsi qu'elle est définie, il suffira de connoître la mesure du Palme qui lui sert d'élément, & qui est entre les mains des Architectes de

Rome. M. Cassini, dans la suite des Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1718, nous donne la mesure de ce Palme sur notre Pied de Roi, de 8 Pouces & 3 Lignes. M. Auzout la fait plus courte de la dixième partie d'une Ligne. Ainsi, la Chaîne composée de 10 Staioles de 5 Palmes & trois quarts chacun, ou de 57 Palmes & demi, vaut, suivant la première mesure, 39 Pieds 6 Pouces 4 Lignes & demie, & seulement 5 Pouces 10 Lignes & un peu plus de demie au-delà des 39 Pieds, suivant la dernière. Les 116 Chaînes, qui font la longueur du Mille, valent 764 Toises 1 Pied 6 Pouces 6 Lignes, ou bien 4 Pieds 7 Pouces 7 Lignes de moins. On pourroit s'en tenir à 764 Toises sans fraction. Le même Mille Romain existant est en même temps composé *di Canne seicento sessanta sette Architettiche Romana*, selon Cingolani. C'est-à-dire, que la Canne est composée de 10 Palmes, & ne diffère de ce que les Anciens appelloient *Decem-peda*, qu'autant que le Palme qui compose

la Canne diffère du Pied, qui se trouve dans le nom de *Decempeda*. Lucas Patrus, qui (dans son *Traité de Mensuris & Ponder. Romanis & Graecis*, liv. 1, p. 16.) dit que la Canne *in municipalibus jaribus*, s'appelle *Pasfus senatus*, paroît la confondre avec la mesure ancienne de *Decempeda*, sur ce que le nombre est le même dans l'élément. Quoi qu'il en soit, par l'évaluation qui vient d'être faite du Mille Romain, la mesure de la Canne revient à 1 Toise 10 Pouces 5 Lignes, & à peu près 13 vingtièmes de Ligne.

Mais, je me suis bien trouvé de n'avoir point adopté, sans autre examen, cette étendue actuelle du Mille Romain pour celle du Mille ancien dont il s'agit. J'ai voulu la vérifier en quelque manière, & voir si en mesurant diverses distances sur la Carte de l'Agro Romano arpanté par Cingolani, je retrouverois en Milles Romains actuels, la même quantité de Milles anciens qui se trouve indiquée par les Itinéraires ou autres écrits de l'Antiquité. Je me suis d'a-

bord porté sur la Voie Appienne, la plus reconnoissable de toutes & la plus droite. L'itinéraire de Bourdeaux à Jérusalem, qui est au moins aussi correct & plus détaillé qu'aucun autre dans ce qu'il contient, s'accorde avec celui auquel on donne le nom d'Antonin, à marquer XVI Milles pour la distance de Rome à Aricia. Je suis même persuadé que cette distance est confirmée par Strabon, quand il l'a dit de 160 Stades. La raison de cela est, que cet auteur se sert dans les environs de Rome d'une mesure du Stade plus courte d'un cinquième que la mesure ordinaire; ainsi qu'on le verra ci-après: de sorte qu'au lieu de huit Stades pour faire un Mille, il en faut dix de ceux-ci; d'où il résulte que les 160 Stades que Strabon met dans la distance d'Aricia, ne valent réellement que 16 Milles Romains, & non pas 20.

Étant donc assuré par trois différens témoignages, de ce que les anciens Romains comptoient de leurs Milles entre Rome & Aricia, j'ai cherché l'Echelle de la Carte de l'A-

gro Romano. Elle en porte deux ; placées en différens endroits de cette Carte , qui occupe six feuilles. L'une de ces Échelles , qui paroît la principale , est donnée par Chaînes , & l'autre simplement par Milles. Les ayant comparées , je n'y ai point trouvé une correspondance bien exacte. La dernière s'est trouvée plus courte que l'autre , & la différence m'a paru au moins d'un cinquantième. En me servant de la première de ces Échelles pour mesurer la distance de Rome à Aricia , je n'ai trouvé que 14 Milles & environ trois quarts. Et notez , que j'ai pris mon point de partance du centre même de la ville de Rome , & aussi précisément qu'il m'a été possible dans l'étendue du *Forum Romanum* , où le *Milliarium aureum* étoit placé ; *Milliarium* , dit Pline (*Hist. natural.* liv. 3 , ch. 5.) *in capite Fori Romani statutum* , & qui avoit été élevé par Auguste , selon le témoignage de Dion (liv. 54.) pour être le commencement des distances comptées autour de Rome. Si j'avois pris la mesure dont il s'agit
de

de la porte Capene ou de S. Sébastien, j'aurois compté un Mille & demi de moins. Mais, cela n'empêche pas que la quantité des Milles modernes ne réponde point à celle des Milles anciens, & la différence est telle que ceux-ci auroient été plus courts que ceux-là.

Il étoit bon de voir néanmoins si la même chose se trouveroit en plus d'un endroit. Les Romains comptoient encore de Rome à Ostie XVI Milles: on peut en être persuadé sur ce que l'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodosienne sont d'accord sur ce point. D'ailleurs, il y a toute apparence que c'est de la distance d'Ostie, qui étoit le Port de Rome, qu'il faut entendre ce passage de Plin (liv. 2.) *Roma, terrarum caput, XVI. M. passuum à Mari.* Ajoutons encore ce que dit Procope (*de bello Goth.*) qu'il n'y a qu'un intervalle de 126 Stades, qui empêche que Rome ne soit une ville maritime. Car, de ce nombre de Stades, selon la proportion ordinaire de 8 pour un Mille, on tirera 15 Milles & trois quarts. Cet accord

entre divers écrivains comme entre les Itinéraires, nous rend certains de ce que les Romains comptoient dans la distance dont il est question. Mais, comme l'ancienne Voie d'Ostie diffère de la Voie Appienne en ce qu'elle a quelques détours, occasionnés principalement par des coudes dans le cours du Tibre; quand il s'est agi de la mesurer, j'ai divisé le Milie donné par la même Echelle de la Carte de l'Agro Romano, en quatre parties, au moyen de quoi il m'a paru que j'entrois assez bien dans le détail des sinuosités de la Voie, selon que la Carte les exprimoit. Mais nonobstant cela, en mesurant du même point de la ville de Rome, & poussant même jusqu'au-delà des vestiges de l'ancienne Ostie, qui sont plus avancés vers la Mer que l'Ostie d'aujourd'hui, je n'ai trouvé qu'environ 56 fois l'ouverture du compas, ou 14 Milles tout au plus.

Mais, comme le terme précis de ces distances ne nous est pas absolument connu, nous trouverons des lieux qui paroissent propres à le

renfermer plus étroitement. Il y a sur la Voie Prénestine un pont de structure remarquable, *Superdi operis*, comme Raphael Fabretti s'en explique dans son *Traité de Aquis & Aquae-dallibus urbis Romae*. Ce n'est pas qu'il y ait là quelque rivière qui ait exigé un pont de cette conséquence : celui-ci n'a été fait que pour l'écoulement d'une ravine, & la raison qui nous en fait parler ici, c'est qu'il se nomme *Ponte di Nomo*, ce qui nous indique sa distance de Rome, les sçavans étant persuadés qu'il se rencontre *ad nonum lapidem*. Or, il s'en faut un demi Mille pour le moins, en se servant de l'Echelle de l'Agro Romano, que ce lieu ne soit dans la distance de neuf Milles du centre de Rome.

Je remarquerai encore un autre endroit nommé *Decimo*, sur la Voie ancienne qui conduisoit à *Laurentum*. Il y passe un canal d'eau ou torrent, & suivant la Carte des environs de Rome par Ameti, le vallon où coule ce torrent se nomme encore *Valle di Decimo*. Cependant je n'ai mesu-

ré jusques-là, en suivant même les détours qu'il y a dans cette route, que neuf Milles & demi au plus.

Dans toutes ces distances, la mesure actuelle du Mille Romain se trouve trop longue, pour qu'elle puisse répondre à ce que l'on y comptoit autrefois de Milles; d'où l'on conclut naturellement, que le Mille ancien devoit être plus court que le moderne dont nous avons fait usage. Il est vrai, que quoiqu'on ait pris les circuits des Voies autant que la Carte de Cingolani les donne, ils auroient peut-être quelque chose de plus sensible à les suivre rigide-ment sur le terrain. D'ailleurs, il s'y rencontreroit des inégalités en haussant ou baissant, ce qui en s'écartant du plan horizontal consumeroit quelque chose sur la mesure de la distance. On peut encore observer, que l'autre Echelle de la Carte de Cingolani, dont la Verge se trouve plus courte par proportion que l'autre, feroit paroître un peu moins de différence dans la mesure de ces distances, entre le Mil-

le Romain moderne & l'ancien.

Mais, on ne fera plus surpris que le Mille Romain ancien paroisse plus court que le moderne, s'il est vrai que le Palme Romain n'avoit pas autrefois tout ce qu'il porte aujourd'hui de longueur. Lucas Pœtus (liv. 1.) a marqué la différence qu'il falloit faire de la mesure du Palme ancien d'avec celle du moderne : & François de Seine (Descript. de Rome, tome IV, liv. 6.) donne cette mesure de l'ancien Palme à 8 Pouces 2 Lignes du Pied de Paris. En ce cas, quand même l'ancien Mille Romain auroit été composé d'un nombre de Palmes égal à celui du Mille moderne, c'est-à-dire de 6670 Palmes, la longueur de ce Mille ancien n'iroit qu'à 756 Toises 3 Pieds 3 Pouces 8 Lignes. En conservant au Mille Romain ancien le nombre de Palmes que la définition du Mille moderne fournit, il reste un rapport entre ces mesures itinéraires, qui peut répondre à ce que Cingolani nous dit en parlant de la composition du Mille existant.

Cependant il est à remarquer que par la nature du Palme, il n'en doit entrer que 6666 & deux tiers dans l'étendue d'un Mille; & il est bon sur ce sujet d'entrer dans la discussion particulière du Palme. On trouve chez les Anciens deux différens Palmes, l'un majeur & l'autre mineur. Celui-ci ne consistoit que dans une mesure de 4 Doigts, & ne faisoit par conséquent que la quatrième partie du Pied, qui comprenoit 16 Doigts. Ce Palme ou espèce de Poing, formé de 4 Doigts, se retrouve dans la composition de la Coudée Persane, comme Golius nous l'apprend, par un fragment d'un Traité d'Arpentage écrit en Arabe, qu'il a rapporté dans son sçavant Commentaire sur l'Astronomie de l'Al-Fergane (p. 74.) Les Grecs appelloient ce Palme Πάλαιον, autrement Δοχμὴ & δαίτυλο-δόχμῃ; c'est-à-dire, suivant Julius-Pollux (*Onomast.* liv. 2) les 4 Doigts ferrés.

Le Palme majeur, qui se rapporte à celui dont il est question, étoit réputé la mesure comprise en-

tre le bout du pouce & celle du petit doigt, en les étendant. S. Jérôme (*in Ezech. ch. 40.*) remarque, que pour faire distinction de ce Palme d'avec le précédent, quelques-uns lui ont affecté le terme de *Palma*, réservans celui de *Palmus* à l'autre Palme. Il contenoit trois mesures du Palme mineur, étant défini à 12 Doigts ou 9 Pouces, qui font les trois-quarts de la mesure du Pied. Ainsi Plinè lui applique le terme de *Dodrans*, parlant (*liv. 7, chap. 2.*) de certains Pygmées que l'on plaçoit dans la Scythie, & auxquels on donnoit le nom de *Spithaméens*, eu égard au rapport qu'on mettoit entre leur taille & le Palme, que les Grecs nommoient Σπιθαμή: *Spithamae Scythae narrantur, ternas Spithamas longitudine, hoc est ternos Dodrantes, non excedentes.* Outre le nom de Σπιθαμή, le terme de Δορά, convenoit encore à ce Palme: car selon le même auteur (*liv. 35, chap. 14.*) *Græci antiqui Doron Palmum vocabant, & idè Doræ, munera, quia manu darentur.* La preuve que le *Doron* tombe sur ce Pal-

me, est que Pline au même endroit définit le *Di-doron* par un Pied & demi; *Di-doron, quo utimur, longum sesquipedale*. Cependant, il est à remarquer qu'au lieu de *Di-doron*, le P. Hardouin lit ici *Lydion*. Quoi-qu'il en soit, la Spithame a été nommée *Spanna* ou *Spannus* dans les tems postérieurs & du moyen-âge. Ce nom paroît dérivé *ab expansâ manu*; & de l'Italie, où il a vraisemblablement pris naissance, il a passé en divers pays, & chez des nations de langage différent. Les Grecs de Constantinople, qui se sont maintenus quelque tems dans la possession d'une partie de l'Italie, & sur tout de l'Exarchat de Ravenne, ont usé de ce terme, & en effet on le trouve dans le *Glossaire media & infima Gracitatis* de M. du Cango, *verbo Σπυρ*. Les Espagnols, selon Covarruvias (*Var. Resol. liv. 2, ch. 20.*) se sont servis du même terme. Laurière (*Glossaire de Droit*) remarque que *Spann* chez les Germains ou Teutons, *Espanne* chez les Anglois, est la même chose que *Spanna* chez les Italiens. Les
François

François ont dit *Espan* ou *Pan*, & quelquefois *Empan*. Dans le Code appelé For de Bearn (*Forum Bearnense*) il est dit : « La Canne est une verge divisée par Pans : le Pan est l'étendue de la main depuis le pouce jusqu'à l'extrémité du petit doigt. » Cette mesure n'est pas définie autrement sous le nom de Palme ou de Spithame. J'observerai encore que son usage, & le nom même de Spithame, ne sont point perdus chez les Grecs. La même mesure est employée en beaucoup d'endroits dans le *Periplus* écrit en Grec vulgaire, & imprimé à Venise en 1671. En voici un exemple. Au chap. 123, il est parlé d'une seche dangereuse ou roche sous l'eau, à 60 Milles du Cap Chélidoni vers Siroc-Mijour, sur laquelle on trouve à la Sonde *Πιθαμῆς δ*, quatre Spithames. M. du Cange dans son Glossaire Grec, avoit déjà remarqué que quelques Ecrivains des bas temps ont écrit *Πιθαμῆ* pour *Σπιθαμῆ*.

Mais, puisque la véritable pro-

portion du Palme avec le Pied est telle qu'on vient de l'établir, le nombre de Palmes, dans la longueur du Mille, doit être exactement à celui des Pieds comme 4 est à 3, & par conséquent les 6666 Palmes & deux tiers suffisent comme il a été dit pour faire un Mille. Donc, il y auroit 3 Palmes & un tiers de superfluité dans la composition actuelle du Mille Romain. En faisant cette déduction sur la précédente mesure du Mille, il aura 2 Pieds 3 Pouces & quelques Lignes de moins.

Au-reste, la mesure élémentaire du Mille la plus naturelle est le Pied; & le nombre de Pieds qui fait la composition du Mille ne souffre point d'équivoque. Ainsi, nous ne pouvons mieux faire que de consulter la mesure particulière du Pied. Jean Greaves, Mathématicien Anglois, nous donne dans sa description des Pyramides d'Egypte, une mesure du Pied Romain ancien; prise sur la sculpture du Monument de Cossutius; dont Pollion a parlé comme d'un célèbre Architecte;

& en supposant le Pied Anglois composé de 1000 parties, le Pied Romain Cossutien contient selon Greaves, 967 des mêmes parties. Dans la comparaison que le même auteur a faite entre le Pied de Paris & celui de Londres, il donne 1068 parties au premier, dont chaque Pouce aura par conséquent 89 parties du second. Si le Pied Cossutien n'en comprend que 967, il est censé plus court que celui de Paris de 13 Lignes & demie pour le moins; de manière qu'en divisant notre Pied par dixièmes de Ligne, ou en 1440 parties, il ne s'en trouvera dans l'autre que 1304 & demie, ou 10 Pouces 10 Lignes & demie quelque chose de moins. Je sçai qu'on a pris depuis quelque temps une nouvelle mesure du Pied Anglois sur celui de Paris, suivant laquelle le premier paroît avoir quelque chose de plus que par la comparaison qu'on vient de rapporter; mais il est ici question de la manière dont Greaves a connu la valeur réciproque des mesures dont il s'agit.

Ce Mathématicien voulant perpétuer dans les siècles futurs la connoissance précise de certaines mesures , a crû ne pouvoir la rendre plus durable que par le rapport de ces mesures avec des parties intérieures de la grande Pyramide. Dans l'application qu'il a faite de ces mesures sur ce solide monument , il a sans-doute apporté toute la précision dont il étoit capable ; & une des principales mesures qu'il a eu dessein de transmettre à la postérité , est le Pied Romain , selon que nous venons de dire qu'il l'a évalué. Lucas Pœtus , Jurisconsulte & sçavant dans la connoissance de l'Antiquité , qui écrivant dans Rome même étoit à portée de consulter les anciens monumens , a recherché sur divers Pieds antiques de cuivre échappés à l'injure des temps , la juste mesure de l'ancien Pied Romain. Et c'est en conséquence de ses recherches , qu'on a gravé sur le marbre dans le Capitole , il y a environ cent soixante ans , une mesure de ce Pied , qui a été vérifiée sur

divers autres Pieds par Fabretti. Selon M. Picard, la mesure du Pied Capitolin revient à 1307 parties du Pied de Paris; & en multipliant cette valeur par 5000, qui est le nombre de Pieds dont chacun sçait que le Mille étoit composé; on trouvera 756 Toises 2 Pieds 2 Pouces 4 Lignes; ce qui tombe assez juste dans l'évaluation du Mille par la mesure du Palme ancien. On trouve dans la Préface que M. Manfredi a mise au-devant des Observations de M. Bianchini, imprimées à Vérone en 1737, une évaluation du Pied Romain du Capitole à 1306 parties du Pied de Paris, ce qui réduit la longueur du Mille Romain à 755 Toises 4 Pieds 8 Pouces 8 Lignes. La mesure du Pied donnée par Greaves ne fait monter le Mille qu'à 754 Toises 5 Pieds 6 Pouces 2 Lignes.

Les comparaisons qu'on vient de rapporter du Pied Capitolin à 1306 ou 1307 parties de notre Pied François, font voir que celle qu'Edouard Bernard a donnée (dans un sçavant

Traité de Mensur. & Ponder. antiquis; p. 199) est trop forte à 1309. Je crois que les premières recherches qui ont été faites pour parvenir à la connoissance du Pied Romain, sont dûes à Leonard Pottius, qui a produit une mesure du Pied Cassinien, sous le nom de Pied Colotien, laquelle est un peu plus longue que les mesures exposées ci-dessus. A cette première mesure, Guillaume Philander (dans ses notes sur Vitruve, liv. 3, ch. 3) en a rapporté une autre, exprimée sur un tombeau de marbre de T. Statilius Mensor, qui est dans le jardin de Belvedere, François de Seine a évalué ce dernier Pied à 655 parties & demie du Pied de Paris divisé en 720, ou à 2311 dixièmes de Ligne. Mais ces deux mesures de Pied ont déjà été rejetées par Pœtus, comme fort équivoques : *Sicque*, dit-il, en parlant du Pied Colotien, *potius ansam perquirendi legitimum. Pedem præbuit, quam quod ipse legitimus sit.* On prétend que les pierres du pavé du Panthéon ont exactement 10 Pieds Romains en quarré, & re-

viennent à 9 Pieds 8 Lignes mesure de Paris, ce qui donne la mesure du Pied Romain à 1304 parties de notre Pied. Cette évaluation approche beaucoup de celle de Gréaves, & est encore plus foible. Elle donne le Mille Romain à 754 Toises 3 Pieds 9 Ponces 4 Lignes.

La diversité qui paroît dans ces supputations de la valeur du Mille Romain, est renfermée dans un espace de 10 Pieds 5 Ponces, & la moyenne proportionnelle est à 755 Toises & demie. Il nous reste à examiner quelques mesures positives du Mille, lesquelles ont été prises dans l'intervalle de Colonnes Milliaires existantes & dans leur place. M. le Marquis Maffei (*Gallia Antiquitates*, p. 34) fournit une de ces mesures, qu'il a prise en Languedoc, & trouvée de 756 Toises. M. Astruc, dans ses Mémoires pour l'Histoire naturelle de la même province, nous donne une pareille mesure, prise entre Nîmes & Beaucaire, mais qui se trouve plus courte de deux Toises; & ce sçavant Médecin prétend

avec apparence de raison, que la mesure qu'il produit est préférable à l'autre, en ce qu'elle a été prise entre deux Colonnes mises en place par le même Empereur, qui est Tibère; au lieu que les Colonnes qui renferment l'espace mesuré par M. Maffei, sont de différens Empereurs, l'une d'Auguste & l'autre de Tibère; d'où l'on peut conclure qu'elles ne sont pas aussi parfaitement immédiates entr'elles que les deux autres. On peut même ajouter, que selon un Mémoire inséré dans le Mercure d'Août 1731, M. de la Bastide n'a mesuré dans l'intervalle de deux Milliaires, placés de même entre Nîmes & Beaucaire, que 752 Toises 4 Pieds. Outre ces diverses mesures, on en trouve une autre indication dans la Préface de M. Manfredi aux Observations de M. Bianchini. Ce célèbre Astronome avoit reconnu, par la mesure actuelle de l'intervalle de plusieurs Colonnes existantes sur la Voie Appienne entre Rome & Albano, que la longueur du Mille Romain revenoit

exactement à 5000 Pieds Romains, en évaluant le Pied du Capitole à 1306 parties du Pied de Paris. L'évaluation qui en résulte pour le Mille Romain a été donnée ci-dessus, & elle approche de 756 Toises.

Il est évident, que la mesure du Mille Romain, qui roule entre 754 & 756 Toises, tombe dans les analyses qui ont été faites sur les mesures élémentaires du Palme & du Pied : & à l'égard de la petite diversité qui paroît dans cette mesure de Mille, il est à remarquer qu'elle peut bien dépendre, du moins en partie, de la manière dont ces mesures auront été prises. De-sorte que, pour s'arrêter à une mesure fixe & déterminée, je ne vois rien de plus convenable que la moyenne proportionnelle, qui résulte des diverses supputations faites ci-dessus. Par cette fixation du Mille à 755 Toises & demie, la mesure particulière du Pied Romain sera de 1306 dixièmes de Ligne du Pied de Paris, pour le plus, ou de 10 Pous

ces 10 Lignes , & environ trois cinquièmes de Ligne.

Cette évaluation du Pied Romain , qui a non-seulement tant de rapport aux mesures combinées par Pœtus & par Greaves , mais qui se déduit encore de l'étendue positive du Mille Romain , que l'espace intercepté entre des Colonnes milliaires doit donner infailliblement ; nous fait conclure , que la mesure du Pied Romain , que deux célèbres auteurs ont voulu tirer de la capacité du Conge de Farnese , n'est pas juste , & péche par trop d'étendue. Car , il s'ensuivroit de l'un de ces auteurs , que le Pied Romain vaudroit 1328 parties du Pied de Paris , & selon le calcul de l'autre il iroit jusqu'à 1335. M. Eifenschmid (dans son *Traité de Ponder. & Mensur. Veterum* , p. 202.) conclut par modération à 1324 & demie. Mais ; il faut que l'on convienne , que cette mesure de Pied qu'on veut déduire du volume d'eau que le Conge de Farnese peut contenir actuellement , est susceptible

de quelque excès : car, ce vaisseau paroît avoir été rongé & cavé au-dedans par une longue suite de siècles, puisque Villalpando avoue, que pour en faire usage il a fallu boucher avec de la cire les ouvertures ou fentes qui s'y sont faites avec le tems. Or, les parois intérieures n'ont pu souffrir une altération de cette nature, sans que la capacité du vaisseau n'ait pris quelque agrandissement.

Cependant, ce qu'il y a de trop dans les estimations rapportées ci-dessus ne laisse pas que de tirer à conséquence. Car, bien qu'en vertu des diverses mesures prises dans l'intervalle même des Colonnes qui servoient à marquer les espaces des Milles, il soit décidé, que le Mille Romain ancien étoit réellement un peu plus court que le moderne; toutefois le P. Riccioli (*Geogr. reform. liv. 20, p. 49*) par une suite nécessaire de la mesure attribuée au Pied Romain, a conclu que le Mille ancien devoit être un peu plus étendu que le moderne. Il paroît

qu'Holstenius s'est apperçu du contraire : car il met en comparaison exacte, la distance de 30 Milles que les Romains comptoient autrefois sur la Voie Flaminienne , entre Narnia & Mevania , avec 19905 Cannes Romaines. (Voyez *Annotat. in Ital. ant.* p. 97.) Selon ce calcul, le Mille des anciens Romains , au lieu de 667 Cannes qui entrent dans l'étendue du Mille d'aujourd'hui , comme on l'a rapporté ci-dessus , ne comporte que 663 Cannes & demie. Ce calcul est confirmé par un autre , que le même auteur nous donne (p. 95) où 3760 Cannes mesurées de la porte de Narnia à celle d'Interamna ou Terni , sont l'équivalent de 5 Milles deux tiers. Par l'évaluation particulière de la Canne, les 663 & demie reviennent à 760 Toises ou à peu près.

Il est à propos de se rappeler une remarque qui a été faite au commencement de ce Traité ; que beaucoup de lieux en Italie portent un nom qui exprime leur distance à l'égard d'une ville considérable des

environs, selon que cette distance étoit mesurée & comptée par les Romains, sur une Voie publique, au passage de laquelle ces lieux se trouvoient situés. Ces dénominations de lieu sont très-communes dans la Lombardie: j'en ai retrouvé onze ou douze autour de la seule ville de Milan, répandues sur cinq ou six Voies différentes, & depuis le *Quarto* jusqu'au *Decimo*. Il est à remarquer, qu'il y a peu de terrains aussi unis que celui des environs de cette ville, & de la mesure duquel par conséquent on puisse mieux juger par celle des Cartes. Or, j'ai entre les mains une Carte fort circonstanciée de ces environs, par un Ingénieur nommé Claricio, & qui a dû être levée & arpentée avec exactitude, en égard à un objet d'intérêt public & de police pour lequel elle a été faite. D'ailleurs, la grandeur du point sur lequel elle a été dressée & même publiée, est suffisante pour qu'on puisse juger avec un certain degré de précision de la valeur des mesures qu'on y peut

prendre. Car une étendue qui ne revient guères qu'aux trois quarts de mille Toises, comme on va voir, vaut plus d'un pouce & demi sur l'Echelle de cette Carte. J'ai donc cherché à prendre sur une Carte de cette espece, une mesure commune du Mille, pour toutes les distances des lieux qui ont la dénomination que je viens de dire, à compter cette mesure d'un centre commun pris dans l'étendue de Milan; & l'ayant portée ensuite sur l'Echelle de cette Carte, j'ai trouvé qu'il falloit la forcer en quelque sorte pour équivaloir 2500 *Bracchi-di-muro*. Le *Bras-de-mur*, selon l'étalon que j'ai tiré de Milan même, revient à 21 Pouces 11 Lignes & demie de notre Pied. Partant, les 2500 *Bras* reviennent à 4574 Pieds 8 Pouces, ou 762 Toises & près de 3 Pieds. Ce calcul ne s'écarte pas beaucoup de notre évaluation du Mille Romain. Mais, je ne m'en suis pas tenu à la Carte dont je viens de parler: une semblable mesure de la distance des mêmes lieux à l'égard

du même point de Milan (en cherchant la moyenne proportionnelle entre les petites différences qui pouvoient se rencontrer sur ces diverses positions) a été prise sur une grande Carte manuscrite de l'Etat entier de Milan , qui a été faite dans le pays avec un très grand détail & par ordre de l'Empereur. Cette mesure ainsi prise , a été appliquée ensuite sur la même Carte (pour plus grande vérification) à plusieurs distances marquées dans les anciens Itinéraires. Lorsqu'elle a été comparée à l'Echelle de la Carte , il a fallu mesurer dix Milles Romains sur cette Echelle pour se rencontrer à peu près avec neuf de ceux qui y sont qualifiés de Milles de Milan , en sorte que la mesure des neuf Milles paroïssoit à peine remplie. Ces Milles de Milan , qui sont composés selon le principe ordinaire , de 1000 Pas Géométriques , reviennent à 833 Trabucs de Milan & un tiers. Le Trabuc est en effet composé de 6 Pieds comme notre Toise , & selon la mesure donnée par Riccioli (*Geogr. reform.* liv.

2, p. 46) il revient à 6 Pieds Romains 7 Pouces & 16 centièmes de Pouce. Le Pied Romain de ce (çavant) Jésuite vaut 1335 parties du Pied de Paris, ou 133 Lignes & demie : d'où il suit, que le Trabuc contient 880 Lignes de notre Pied, ou 6 Pieds 1 Pouce 4 Lignes. Ainsi, le Mille composé de 833 Trabucs & un tiers, comme on vient de le dire, revient à 848 Toises 4 Pieds 6 Pouces. Les neuf Milles, qui ont paru surpasser plutôt les dix Milles Romains que d'en faire le juste équivalent, reviennent donc à 7638 Toises 4 Pieds 6 Pouces, dont le dixième est 763 Toises, compte peu différent du précédent. Or, pour peu qu'il y ait à déduire sur le montant de ces deux calculs, à raison de ce que la mesure du Mille Romain vaut à peine les 2500 Bras-de-mur, ou les neuf dixièmes du Mille de Milan qu'on vient de définir, on rencontrera la juste valeur du Mille Romain, selon que nous l'avons discutée; & ce n'est pas tant pour la vérifier que je suis entré dans ce détail de

de positions & de mesures autour de Milan , que pour faire voir combien la dénomination de ces lieux est convenable à leur position.

Cette discussion du Mille Romain doit être suivie de celle du Stade , dont l'usage ayant pris naissance chez les Grecs , s'est communiqué aux Romains , depuis que ceux-ci ont réduit les autres sous leur domination. Personne n'ignore , que *Stadium* désigne proprement un espace renfermé & destiné à des courses & autres exercices publics , qui étoient fort en honneur parmi les Grecs ; principalement du tems qu'ils jouissoient d'une pleine & entière liberté. Les Jeux Olympiques l'emportant par leur célébrité sur tous les autres qui étoient établis en différens lieux de la Grèce , la longueur du *Stadium* d'Olympie étoit la mesure du Stade employé dans les mesures itinéraires , du moins de celui qui paroît le plus ordinaire & qui est le mieux connu.

Aulu-Gelle (*Noctium Atticarum lib. 1. inuenta*.) nous apprend , qu'Hercule , premier instituteur des Jeux

Olympiques , régla la longueur ~~de~~ Stade sur la mesure de 600 de ~~ses~~ pieds , & en effet les Grecs comptoient le même nombre de Pieds Géométriques dans la mesure du Stade itinéraire. Hérodote , Héron le Mécanicien , Suidas , & plusieurs autres , nous ont donné la définition du Stade sur ce nombre de Pieds ; & pour connoître la longueur effective du Stade , il ne s'agit plus que de rechercher la mesure particulière du Pied Grec.

La Guilletière , dans sa description d'Athènes ancienne & moderne (p. 312) rapporte la mesure d'un édifice de cette ville principale de la Grece , nommé *Heron-pedon* ou 100 Pieds , & dont le demi-diamètre est de 47 Pieds François & environ 3 Pouces de plus. Cette mesure donne celle du Pied dont on s'est servi dans la dimension de cet ancien édifice Grec , à 1360 parties du Pied de Paris , quelque fraction de plus qu'on peut négliger ; pour avoir un compte rond , au moyen de quoi la déduction à faire sur notre Pied ,

pour se réduire à la mesure du Pied Grec , est de 8 Lignes tout juste. Les 600 Pieds Grecs , qui composent la longueur du Stade , reviendront suivant cette évaluation du Pied , à 566 Pieds François & 8 Pouces , ou 94 Toises 2 Pieds 8 Pouces.

On sçait que les 8 Stades Grecs répondoient communément à un Mille Romain. C'est en conséquence que Pline (*Hist. natur. liv. 2, ch. 23*) s'explique ainsi : *Stadium centum viginti-quinque nostros efficit Passus , hoc est, Pedes sexcentos viginti-quinque.* Columella (*de re Rusticâ , liv. 5 , ch. 1.*) dit la même chose à peu près dans les mêmes termes. Isidore de Seville (*Origin. liv. 15 , ch. 16.*) *Stadium octava pars Milliaris est , constans Passibus CXXV.* Sur ce rapport du Stade avec le Mille , si l'on multiplie 94 Toises 2 Pieds 8 Pouces par 8 , on trouvera 755 Toises 3 Pieds 4 Pouces , ce qui tombe effectivement dans notre évaluation du Mille. On pourroit même dire , qu'une convenance aussi parfaite est encore plus fa-

avorable à l'évaluation particulière du Stade & du Pied Grec, qu'au Mille Romain, qui paroît solidement défini indépendamment de cette convenance.

Puisqu'au lieu de 600 Pieds Grecs, qui formoient la longueur du Stade, il en falloit 625 Romains, selon le témoignage exprès de Pline & de Columella, il s'ensuit que le Pied Grec étoit au Pied Romain comme 25 est à 24. Strabon (liv. 7.) nous apprend, que Polybe, pour remplir exactement la mesure du Mille, vouloit ajouter aux 8 Stades, deux Jugeres, valans chacun 100 Pieds, selon la définition précise d'Hérodote & de Suidas, ou qui faisoient ensemble le tiers d'un Stade. C'est apparemment, que ce célèbre historien établissoit la longueur du Mille sur celle du Pied Grec, qui surpassoit la longueur du Pied Romain, justement dans la proportion dont le supplément d'un tiers de Stade est à 8 Stades. Cependant il est vrai-semblable, que le même Polybe avoit une connoissance exacte & distincte du Mille Romain, puisque dans un des livres qui nous sont

restés de son Histoire, qui est le troisième, après avoir parlé d'une grande Voie qui s'étendoit depuis les Alpes jusques fort avant dans l'Espagne, au travers de la Gaule Narbonnoise, & avoir compté les distances par Stades; il ajoute, que tous ces espaces ont été mesurés par 8 Stades (sans rien de plus) & marqués par les Romains avec des Pierres ou Colomnes milliaires. Censorinus (de Die natali, ch. 13.) paroît dans l'erreur, quand il prétend que le Stade Olympique, est différent de celui qu'il nomme Italique, sur ce que l'un est composé de 600 Pieds, & l'autre de 625. Au moyen de la comparaison que nous venons de faire du Pied Grec & du Pied Romain, cette prétendue différence disparoît, & ne consiste que dans une valeur numéraire, & non dans une étendue réelle & absolue. Voici les paroles de Censorinus : *Stadium in hac Mundi mensurâ, id potissimum intelligendum est, quod Italicum vocant, Pedum 1000. Nam sunt præterea & alia, longitudine discrepantia, ut Olympicum, quod est Pedum*

100; *item Pythicum*, *Pedum* 115. A l'égard de ce dernier Stade nommé Pythique, qui paroît surpasser si considérablement l'étendue du Stade commun, qu'on ne peut en attribuer toute la disproportion à quelque différence dans la mesure élémentaire du Pied; on se persuadera bien que cette mesure du Stade peut avoir été particulière au Stade, *curriculum Stadii*, qui étoit à Delphes, où se célébroient les Jeux Pythiques en l'honneur d'Apollon Pythien. L'étendue des Stades destinés aux Jeux publics, n'étoit point fixée ni égale par tout. Thomas Smith, qui a donné une relation de son voyage aux sept Eglises d'Asie, a mesuré à Laodicée un Stade de 729 Pieds Anglois, qui font à peu près le même nombre de Pieds Grecs. Mais ces différentes mesures des Stades établis en différens lieux, ne sont pas devenues propres à autant de Stades itinéraires particuliers, & c'est mal-à-propos que Censorinus peut avoir cité la mesure du Stade destiné aux Jeux Pythiques de Delphes, en par-

lant d'une mesure itinéraire. Car, on ne trouvera dans toute l'Antiquité, aucune trace de Stade itinéraire, dont la longueur ait été presque au double du Stade le plus ordinaire.

Ce n'est pas que la mesure itinéraire du Stade dont nous venons de traiter, & qui est assez connue, surtout par son rapport avec le Mille Romain, ait été unique dans son espèce, & générale pour tous les tems & pour tous les lieux. Son origine est à la vérité fort ancienne, puisqu'elle remonte jusqu'au tems d'Hercule; & même il est constant, qu'elle s'est soutenue dans l'usage autant & plus qu'aucune autre mesure de Stade. Mais, on peut se souvenir d'un Stade particulier dont j'ai parlé ci-dessus, & qui, selon ce que j'ai avancé, devoit avoir un cinquième de moins en étendue que le Stade ordinaire. J'ai dit de plus, que Strabon avoit employé cette mesure particulière du Stade dans les environs de Rome, & on a pû remarquer que dans la distance de Rome à Ari-

cia, la comparaison du nombre des Stades avec le nombre des Milles demandoit dix Stades pour un Mille. Mais comme un seul exemple ne suffit pas pour former une conviction, & qu'on pourroit croire que cela ne signifieroit autre chose qu'une erreur de nombre, parcourons d'autres mesures de distance, données par le même auteur dans la même étendue de pays.

La distance, dit-il, (liv. 5, pag. 232 de l'édit. de Paris) d'Ostie à Antium est de 260 Stades. Ce nombre de Stades, sur le Pied ordinaire, & à 94 Toises 2 Pieds 8 Pouces par Stade, selon l'évaluation qui en a été faite, donneroit une distance de 24555 Toises. Or, en mesurant sur la Carte arpentée de Cingolani, l'intervalle compris entre l'entrée du Tibre ou la Fiumara près d'Ostie, & l'ouverture du Port d'Antium qui étoit formé par deux Môles jettés en Mer, on ne compte que 25 Milles & environ trois cinquièmes de Mille, en se servant même de celle des deux Echelles de
cette

cette Carte, qui comme plus courte est plus propre à multiplier le compte de la distance. Cette mesure ne fournit en Milles modernes, plus étendus que les anciens, que 19558 Toises, c'est-à-dire plus d'un cinquième de moins que la distance ne vaudroit, si Strabon l'avoit donnée en Stades de la valeur ordinaire.

Strabon poussant plus loin la mesure des distances le long de la côte du Latium, compte d'Antium à Terracine, en doublant le Cap de Circé, 390 Stades. Il est à remarquer, que ce nombre de Stades joint au précédent, le tout faisant 650 Stades, fourniroient 81 Milles & plus, à raison de huit Stades pour un Mille. On n'en déduiroit que 65 sur le pied que nous établissons ces Stades, & je suis même persuadé, que pour employer cette distance bien complète, il en faut consumer quelque partie, à suivre, du moins en gros, les contours du rivage. Car enfin, la Carte arpentée de Cingolani qui nous conduit jusqu'à Astura, donne entre le lieu de l'ancienne

Ostie & les vestiges apparens de cette petite île, 31 Milles Romains modernes. La Carte particulière degli Paludi Pontine, levée par Corneille Meyer, & publiée par Falda en 1678, nous donne depuis cette île jusqu'à un point pris au centre du Monte-Circello, 17 Milles & demi. Cette mesure étant jointe à la première, on trouve d'Ostie au Monte-Circello, sur une même ligne, 48 Milles Romains & demi, qui sur la mesure des Milles modernes, valent un quatre-vingt-neuvième de plus en Milles anciens. Or, cette distance trouve sa vérification dans l'Antiquité même; puisque Plin (liv. 3) marque précisément l'étendue de pays renfermée entre l'embouchure du Tibre & Circeii, sur le pied de 50 Milles: *Latium antiquum à Tiberi Circeios servatum est mille Passuum quinquaginta longitudine.* Du point pris au Monte-Circello jusqu'à Terracine, je ne crois pas qu'on puisse faire entrer plus de 11 à 12 Milles: on n'en mesure même guères plus de 10 sur la Carte de Meyer.

Ainsi , la distance d'Ostie ou de l'embouchure du Tibre à Terracine , en prenant même le détour de Circeii , ne vaut qu'environ 61 Milles Romains , au lieu de 81 que la distance demanderoit , si les Stades de Strabon n'étoient pas d'une espèce différente des Stades ordinaires , & au moins aussi courts que nous les établissons.

Mais , je suppose qu'on veuille vérifier cette distance par celle de Terracine à Rome , qui doit rouler sur 61 Milles Romains , mesurés sur la Voie Appienne la plus directe de toutes. Quand on y joindroit la distance de 16 Milles que l'on comptoit de Rome à Ostie , laquelle bien loin d'être sur la même ligne décrit avec l'autre un angle d'environ 90 degrés , on ne trouveroit point les 81 Milles , qui sur une direction beaucoup moins oblique , résulteroient des distances données par Strabon , en prenant les Stades qu'il y employe sur le pied de huit pour un Mille. Cette distance de Rome à Terracine paroît bien prouvée. On n'y compte dans l'Itinéraire de Bourç

deux à Jérusalem que 56 Milles ; mais deux sçavans hommes qui ont écrit sur les lieux , Lucas Holstenius (*Annot. in Ital. ant.* p. 118) & M. Corradini (*Latium profanum*, tome II, pag. 105.) y ajoutent 5 Milles, pour la distance particulière d'Arícia *ad tres Tabernas*, qui paroît omise dans l'Itinéraire. Voici même une vérification de la distance dont il s'agit. Les vestiges du *Forum Appii* se voyent au Casarillo de Santa-Maria, à quatre Milles au-dessous de Sezza, entre la quarante-deux & quarante-troisième Colonne existante selon Holstenius, ou à un Mille plus loin selon M. Corradini. Or, le surplus jusqu'à Terracine, vaut 19 Milles, suivant l'Itinéraire cité ci-dessus, & 18 seulement, suivant celui d'Antonin. De manière, que le total de la distance iroit à 62 Milles en faisant bonne mesure.

Je me suis cru obligé d'entrer dans ce détail, pour qu'il fût manifeste que ce n'est pas pour trop resserrer la distance d'Ostie ou de Rome à Terracine, ou par faute de la con-

noître , que les Stades employés par Strabon paroissent d'une espece plus petite que les Stades ordinaires. Sans sortir de l'étendue de l'Italie , on trouveroit encore d'autres distances de la même espece à tirer du même auteur. Il est vrai que cette mesure particulière de Stade ne paroît point avoir été connue ; & de là vient que Lucas Holstenius n'ayant mesuré que 15 Milles Romains dans la distance de Rome à Aricia , n'a point vu d'autre parti à prendre que de changer le nombre de 160 Stades marqué par Strabon dans la même distance , & d'y substituer 120 , qui répondent à 15 Milles sur le pied ordinaire de huit Stades pour un Mille. (Voyez *Annot. in Ital.* p. 185.) Mais Strabon n'est pas le seul auteur qui fasse usage du Stade dont il s'agit dans les environs de Rome. Suidas nous donne la distance de Rome à Antium sur le pied de 300 Stades , qui ne vont point à 38 ou 40 Milles , comme l'a cru Holstenius (*ibid.* p. 204.) En ouvrant le compas sur l'arpentage de Cingolani , on ne mes-

sure du centre de Rome aux ruines d'Antium , *Antii rudera* , que 28 Milles & demi, en employant même celle des deux Echelles de cette Carte qui multiplie davantage la distance. De manière , que pour que la distance en question consume les 30 Milles Romains anciens qui répondent , selon nous , aux 300 Stades marqués par Suidas , il faut en attribuer quelque portion à la différence qui doit se trouver presque par tout entre la mesure d'une ligne droite & celle d'un chemin.

La connoissance du Stade que nous discutons, m'a paru d'autant plus importante , qu'elle leve toute équivoque & incertitude sur un grand nombre de distances données par les Anciens . , & qu'on ne rejette presque toujours, que parce qu'on ne connoît pas assez la juste valeur des mesures qu'on y a fait servir. Des sçavans de nos jours , qui ont reconnu quelque variation ou inégalité dans la mesure des Stades , ont cru évaluer celui-ci en le donnant sur le pied de 700 au Degré : mais il est évident , que par la

proportion bien marquée de ce Stade avec le Stade ordinaire, il en faut 750 & plus, pour remplir la mesure commune du Degré. Il est bien vrai, que par l'évaluation de la circonférence de la Terre à 252000 Stades, donnée par Eratosthene, Macrobe, Agathémer, & autres auteurs de l'Antiquité, chaque Degré revient à 700 Stades. Mais, pour parvenir à la connoissance des Stades, il est plus sûr de rechercher leur mesure particulière par les moyens que nous y employons, que d'en juger par la comparaison que quelques Anciens en ont faite avec la mesure terrestre des Degrés, qu'ils ne connoissoient pas avec précision. La preuve s'en tire de Ptolémée même, celui de tous les Anciens qui par son habileté dans l'Astronomie, a été le plus à portée de combiner avec quelque justesse les mesures itinéraires avec l'étendue du Degré. Cet illustre Cosmographe, qui certainement n'a pas dû ignorer la mesure précise du Mille Romain, répandu dans tout l'Empire, a toutefois évalué l'éten-

due du Degré à 62 Milles & demi, ou par équivalent à 500 Stades sur le pied de huit pour un Mille, ce qui differe d'un sixième pour le moins d'une juste évaluation. Convien-droit-il, sur ce que Ptolémée a calculé la circonférence de la Terre à 22 500 Milles ou 180000 Stades, d'en déduire une mesure du Mille & du Stade contraire à celle qui se tire des élémens ou principes de ces mesures? Le défaut essentiel & capital d'une évaluation du Degré terrestre telle que celle de Ptolémée, laquelle a dû influer considérablement dans la manière d'employer les distances, se manifeste distinctement par l'excès qu'il a mis dans l'étendue de la plupart des pays, & qui se fait sentir même dans ceux des Géographes modernes, qui n'ont pas pris d'autres idées des mesures itinéraires, & de leur rapport à l'étendue du Degré.

J'ai avancé que le Stade dont il s'agit se trouve employé dans un grand nombre de distances, & de fait Strabon (pour ne nommer actuellement

que cet auteur) n'en borne point l'usage à l'Italie seule : le même Stade s'étend quelquefois sur d'autres pays dans les écrits de ce Géographe, qui tient le premier rang parmi ceux de l'Antiquité. Notre Gaule, dont l'ancienne Géographie fait l'objet de l'ouvrage que je me propose de donner au public, fournit des exemples de l'emploi de ce Stade. Strabon (liv. 4) après avoir fait le détail de la distance depuis le Temple de Venus Pyrénée jusqu'au Var, sur la mesure des Milles, dont la somme se monte à 277; il ajoute que ce compte revient selon divers auteurs, à deux mille six ou deux mille huit cent Stades. Or, quand l'espece de Stade dont nous traitons n'est pas connue, il semble qu'il y ait ici une erreur de calcul; d'où-vient que le docte Casaubon dans ses notes (p. 82, col. 2.) prétend que le nombre des Stades doit être réduit sur le pied de huit Stades & un tiers pour chaque Mille, selon la définition de Polybe donnée par Strabon lui-même, comme on l'a vu ci-dessus. Mais, la con-

noissance de cette espece de Stade étant développée, la comparaison des Stades aux Milles rapportée par Strabon ne paroît plus irrégulière, & les 2800 Stades font un compte rond, qui differe peu d'une supputation rigide de 277 Milles sur le pied de 10 Stades par chaque Mille. La même espece de Stade revient dans Strabon, appliquée à une distance prise dans l'Océan même, vers la partie de la Gaule la plus reculée. Selon César, qui se sert de Milles Romains dans ses Commentaires, comme on le peut démontrer, la distance du port *Itius* à la côte de l'Isle Britannique est d'environ 30 Milles : (liv. 5.) *ex portu (Itio) commodissimum in Britanniam trajectum esse cognoverat, circiter millium Passuum xxx à continenti.* Or, la même distance, que César ne donne qu'à peu près ou en gros, selon l'expression *circiter*, est marquée par Strabon dans le même livre, sur le pied de 320 Stades; qui feroient non 30 ou 32 Milles, mais 40 sur le pied ordinaire de 8 Stades pour un Mille. Il est

même à remarquer, qu'Eustathe commentateur d'Homere, rapportant le même endroit de Strabon, n'a écrit que 300 Stades, *τρακοσίους*, & rien de plus, ce qui revient précisément au compte de César, sur le pied de 10 Stades pour un Mille.

Il entre dans la discussion de ce Stade une circonstance, qui doit achever de nous convaincre de la mesure qui lui étoit propre : je veux parler de l'étendue du grand Cirque de Rome. Diodore de Sicile (liv. 3) dit que ce Cirque avoit trois Stades & demi de longueur. Pline (liv. 36 ch. 15) ne paroît pas d'accord avec Diodore, & ne compte que trois Stades. Cependant, Famiano Nardini concilie merveilleusement ces deux auteurs, & prouve fort bien dans son excellent ouvrage de Rome antique (liv. 7, ch. 2.) que Diodore & Pline ne different entr'eux, que parce que l'un comprend dans la longueur qu'il donne au Cirque les bâtimens & portiques qui en faisoient l'enceinte, & que l'autre ne mesure que l'espace intérieur ou le terrain

destiné aux courses. Si nous comptons la longueur de 3 Stades & demi que fournit Diodore sur le pied de 94 Toises & près de 3 Pieds par Stade, selon l'évaluation du Stade ordinaire, on attribuera au grand Cirque 330 Toises pour le moins. Mais, c'est ce que l'étendue actuelle des vestiges du lieu ne sauroit admettre. Divers Antiquaires qui ont écrit dans Rome même, & Nardini entre autres, nous disent, qu'on reconnoît l'un des bouts du Cirque, & les vestiges de ce qu'on appelloit *Carceres*, à l'Eglise Collégiale de Sainte Anastasie près d'un angle du Mont Palatin & des Jardins de Farneze. L'autre bout du Cirque, terminé en ceinture ou demie-lune, se voit assez distinctement au pied du Mont Aventin, vis-à-vis de l'Eglise de Ste Prisque: Or, suivant l'Echelle du Plan de Rome, publié sous le Pontificat d'Innocent XII. par Domenico de Rossi, & dont je me suis servi pour un Plan de Rome ancienne inséré dans le premier volume de l'Histoire Romaine de M. Rollin; l'espace compris

entre les deux endroits marqués ci-dessus , ne vaut que trois parties & demie au plus du Mille Romain , divisé non en 8 , mais en 10 parties. Il ne peut y avoir une démonstration plus positive dans un cas pareil , que celle qui résulte d'un espace encore existant ; & puisque 10 des Stades dont il s'agit entroient dans l'étendue de l'ancien Mille Romain , il faut conclure qu'ils étoient composés simplement de 100 Pas Géométriques Romains , qui reviennent à 75 Toises 3 Pieds 4 Pouces. De-sorte que la longueur du grand Cirque , qui sert à vérifier la mesure particulière de ces Stades , n'alloit qu'à 264 Toises.

Cette analyse de Stade , dont par rapport au Mille on doit compter dix pour un , étant donnée , on n'est point étonné de trouver dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jérusalem ; *trans Mare Stadia mille , quod facit Millia centum*. Cet exemple de l'usage de ce Stade , joint à beaucoup d'autres que j'aurois à produire , si je pouvois m'en permettre le détail dans l'éten-

due de ce Traité, m'a fait connoître que cette espèce de Stade étoit employée communément dans la Marine. Mais, quoique cette manière de supputer les Milles par les Stades, dont on s'est servi dans l'Itinéraire que je viens de citer, soit pleinement justifiée; il faut pourtant convenir en passant, que la distance alléguée ici ne sçauroit être juste dans son application au trajet d'*Anion* ou la Valone, à *Hydruntum* ou Otrante, étant trop forte de moitié. Car Strabon se trouve d'accord avec l'Itinéraire maritime, à marquer la distance d'Hydrunte à l'Ecueil *Saso*, qui est à l'entrée du Golfe d'*Anion*, de 400 Stades; & Pline poussant jusqu'à *Anion* même, n'y compte que 50 Milles, quoique la distance particulière de la Valone à l'Ecueil soit d'environ la sixième partie d'un Degré, ou de plus de 12 Milles Romains. Je tire cette mesure de distance d'une Carte fort circonstanciée du Golfe *della Valona* & des environs, levée géométriquement par un Ingénieur nommé Emilio Alberghetti, sous les

ordres de Girolamo Cornaro, Général Vénitien. Il est évident, qu'en évaluant les 400 Stades ci-dessus sur le pied de 10 pour un Mille, & joignant cette distance au supplément que donne la seconde, on aura environ 52 Milles, ou la distance à peu près telle que Pline l'a marquée, & plutôt plus forte que plus foible. Ainsi, quoique la discussion particulière de cette distance ne soit ici qu'accidentelle, elle fournit encore les Stades sur la même mesure. Je suis persuadé qu'il faut les estimer semblables dans la distance de Brundisium à Dyrrachium, marquée de 1400 Stades dans l'Itinéraire maritime, & même dans celui d'Antonin. Et j'observe que dans le Portulan Vénitien de Paulo Gerardo, la même distance de Durazzo à Brindisi est marquée en deux différens endroits sur le pied de 140 Milles.

Il semble que toute mesure de Stade soit empruntée des Grecs, & quoique ce soit l'Italie qui nous ait d'abord offert celle dont je viens de traiter, je l'ai toutefois retrouvée.

chez des auteurs Grecs, dont le témoignage a précédé de beaucoup la puissance Romaine & la grande étendue de sa domination. Il est aisé de prouver que Xénophon entr'autres s'est servi de cette mesure de Stade, dans son histoire de l'expédition de Cyrus le Jeune & de la retraite des dix mille Grecs. Ce célèbre historien compte à la vérité le détail de ses marches par Parafanges; mais je suis persuadé que la plus juste & la plus forte évaluation qu'on puisse faire de ces Parafanges est sur le pied de trois Milles Romains. J'ai combiné quelques-unes de ces marches avec les mêmes distances données par les Itinéraires Romains, & la comparaison du nombre des Parafanges à celui des Milles Romains m'a fait connoître, que le rapport entre ces mesures itinéraires étoit conforme à ce que je viens d'avancer. Je me contenterai de citer ici une marche, depuis la ville qui est nommée *DANA* dans le texte de Xénophon (*Exped. Cyri*, liv. 1.) jusqu'à Tarse Capitale de la Cilicie. Toutes les personnes intelligentes en matière

matière de Géographie, Cellarius, M. de l'Isle, ont reconnu que cette ville de Dana étoit Tyane, célèbre parmi celles de Cappadoce; & selon notre historien, cette marche faite en quatre jours, valoit 25 Parasanges. Or, cette même route, au travers des fameuses Portes ou détroits des montagnes de la Cilicie, qui ne permettent point deux voies différentes, nous est donnée dans l'Itinéraire particulier de Bourdeaux à Jérusalem sur le pied de 75 Milles Romains. Par là il est clair, que chacune de ces Parasanges répondoit à trois Milles Romains. Cependant Xénophon, au livre suivant, nous donne l'évaluation de ces Parasanges en Stades, & il compte 16050 Stades pour 535 Parasanges. C'est justement 30 Stades par Parasange; & puisque la Parasange revient à 3 Milles Romains, c'est 10 Stades pour chaque Mille. Donc ces Stades sont précisément de l'espece dont nous avons produit la définition particulière. On trouve dans le même historien (liv. 5, & à la fin du 7 & dernier) deux autres évaluations.

de Parasanges en Stades, qui revient
 assez juste à celle que je viens de
 rapporter, sur tout la dernière, qui
 est une récapitulation générale de tou-
 tes les marches & du voyage entier
 des dix-mille Grecs; & dans laquelle
 34255 Stades font l'équivalent de
 1150 Parasanges. Sur une pareille
 somme, il ne s'en faut que 245 Sta-
 des ou 8 Parasanges & demie, pour
 que la correspondance du Stade à la
 Parasange ne soit exactement comme
 30 à un. L'évaluation de la mesure
 itinéraire des Persans à ce nombre
 de Stades est même donnée par for-
 me de définition dans Hesy chius,
in voce Παρσαγγίης; μέτρον ὅδ' ἑτρακοντα
σταδίων ἔχον.

Dans l'espèce de relation que Xé-
 nophon a faite des pays que les dix
 mille Grecs ont traversés, une des
 circonstances plus remarquables est
 la largeur des rivières qu'ils ont trou-
 vées sur leur passage. Or, sur l'indi-
 cation de la largeur de ces rivières,
 il est à présumer que les mesures dont
 cette historien s'est servi étoient plu-
 tôt au-dessous de l'estimation que

nous en faisons qu'au-dessus. Comment se persuader, que les Stades qu'il employe soient de la plus grande espèce, quand on lit que la largeur de l'Euphrate à Thapsacus est de quatre Stades, qui seroient sur ce pied environ 380 Toises? Thevenot, Voyageur exact & judicieux, qui a traversé ce fleuve au Bir, entre Halep & Orfa ou Edesse, a remarqué qu'il n'étoit pas plus large que la Seine, & que son lit rempli en hyver n'a que deux fois la même étendue. La largeur commune du lit de la Seine aux environs de Paris est de 200 Toises, de-sorte que le double de cette étendue ne vaut pas même trois Stades de ceux dont nous appliquons la mesure aux marches de Xénophon. Il est vrai que le Bir est à quarante lieues au-dessus de Thapsacus, qu'on nomme aujourd'hui el-Der, comme je le présume; mais il faut observer, que dans cet intervalle le fleuve n'est grossi par aucune rivière qui puisse mériter ce nom, & qu'au contraire il en sort grand nombre de canaux, dérivés sur les terres.

voisines pour les fertiliser. Les rivières qui contribuent le plus à grossir l'Euphrate, le Melas ou Cara-Soui, l'Arfanus & l'Arfanjas, sont entrées dans ce fleuve quand il passe au Bir. Le Chaboras, & le Saocoras ou Mygdonius, qui valent la peine d'être cités parmi les rivières que ce fleuve reçoit, n'y tombent qu'au-dessous de Thapsacus. De manière que quand on supposeroit, que l'Euphrate à Thapsacus, où il est guéable, auroit un peu plus de largeur qu'ailleurs, y ayant moins de profondeur, toujours est-il plus probable & plus conforme au rapport d'un des meilleurs voyageurs de nos jours, de croire que les quatre Stades de Xénophon indiquent plutôt 300 Toises que 400 : d'autant mieux même, que l'armée de Cyrus le jeune passa l'Euphrate dans un tems où les eaux de ce fleuve étoient assez basses, puisque l'histoire porte que les soldats en le traversant n'eurent de l'eau que jusqu'aux aisselles.

Je pousse cette observation plus loin ; & la largeur de quelques rivié.

res beaucoup moindres, données par le même historien en mesures qui sont fixées à un certain nombre de Pieds, me fait présumer que si le Stade de Xénophon paroît plus court que le Stade ordinaire, ce n'est pas que le nombre des Pieds y fût moindre, mais la mesure du Pied plus petite, & proportionnée davantage à la longueur naturelle du pied commun des hommes, que celle qu'on avoit formée sur l'idée de la taille & grandeur d'un héros comme Hercule. Parmi les rivières dont Xénophon marque la largeur de la manière que je viens de dire, je prends le Cydnus, auquel il attribue δύο Πλέθρα, ou deux Jugeres, valans chacun 100 Pieds, selon Suidas. Cette rivière, malgré la clarté & la fraîcheur de ses eaux, ne seroit peut-être pas plus connue qu'une infinité d'autres, sans le danger qu'Alexandre courut pour s'y être baigné, & si elle n'avoit point traversé une ville célèbre dans l'Antiquité comme étoit Tarse. Et je ne puis être de l'opinion du docte Cellarius, quand il dit (*Geogr. ant. tome*

II, p. 254) *maximum Cilicia amnem* ; en parlant du Cydnus. Le Pyramus & le Sarus coulent de même dans la partie de la Cilicie qui étoit appelée *Campestris* ; leur cours est beaucoup plus considérable, & prend son origine au-delà du Mont Taurus dans la Cappadoce. D'ailleurs Xénophon donne à la première de ces rivières un Stade de largeur, & à la seconde trois Jugeres ou 300 Pieds, qui font la moitié du Stade. La source du Cydnus est peu au-dessus de Tarse, & dans le Mont Taurus ; ἀπὸ τῆ ὑπερσήμενου τῆς πόλεως Τάρου, comme Cellarius lui-même (p. 244) a remarqué qu'il falloit lire dans Strabon (liv. 14.) Le sommet de cette montagne, qui fait une séparation naturelle entre la Cilicie & la Cappadoce, n'est éloigné de Tarse que de 120 Stades ou de 15 Milles au plus, puisque Strabon (ibid.) ne compte pas davantage entre les limites de la Cilicie du côté de la Cappadoce & cette ville. Ajoutez seulement 5 Stades, que Strabon met depuis Tarse jusqu'à la chute du Cydnus dans un

marais par lequel il communique avec la Mer, vous aurez tout l'espace que parcourt cette rivière, & cette espace ne revient qu'à environ cinq de nos Lieues communes. Quoique la longueur du cours des rivières ne décide pas absolument de leur largeur, & qu'il s'en trouve qui fassent plus de progrès que d'autres dans un cours moins long; toutefois il est difficile de croire, que dans un aussi court espace que celui dont il s'agit, une rivière puisse parvenir à plus de 30 Toises de largeur comme les 200 Pieds ou le tiers de Stade marqué par Xénophon le demanderoient sur la mesure du Stade ordinaire. Il est plus dans la vraisemblance d'y faire servir une mesure plus courte.

Ce n'est pas sans fondement que j'ai dit ci-dessus, que la mesure élémentaire du Stade que nous discutons doit être rapportée à la longueur naturelle du Pied humain. Il est facile de le vérifier par le calcul, en l'appliquant aux proportions du corps. Que ce Stade, quoique plus court que le Stade Olympique ou or-

dinaire, renfermât néanmoins le même nombre de Pieds, c'est ce dont Aulu-Gelle ne nous permet point de douter. Il cite un ouvrage qui est perdu pour nous, mais dans lequel Plutarque louoit Pythagore d'avoir conçu, que la taille d'Hercule devoit surpasser celle des autres hommes, à proportion de ce que le Stade Olympique, réglé sur la mesure de 600 des pieds d'Hercule, surpassoit la longueur des autres Stades, qui comprenoient également (que l'on remarque bien ces paroles) le nombre de 600 Pieds: (*Noctium Atticar. liv. I, ch. I.*) *Plutarchus in libro, quem de Herculis quali inter homines fuerit animi corporisque ingenio & virtutibus, conscripsit; scite subtiliterque ratiocinatum Pythagoram philosophum dicit, in reperiendâ modulandâque statûs longitudinisque ejus præstantiâ. Nam, cùm ferè constaret, curriculum Stadii, quod est Pisa ad Jovis Olympii (fanum) Herculem pedibus suis metatum, idque fecisse longum Pedes sexcentos; cætera quoque Stadia in terrâ Graciâ ab aliis postea instituta, eadem quidem esse numero sexcentum,*
sed.

sed tamen aliquantulum breviora : facile intellexit, modum spatiumque planta Herculis, ratione proportionis habitâ, tanto fuisse quàm aliorum procerius, quanto Olympicum Stadium longius esset quàm cetera.

Par tout ce qui a été dit du Stade en question, il est en comparaison de nombre avec le Stade Olympique comme 5 est à 4, puisqu'il faut 10 de l'un & 8 de l'autre pour faire l'équivalent d'un Mille Romain. Donc, pour avoir la mesure élémentaire de notre Stade, qui doit être plus court d'un cinquième, il s'agit de défalquer ce cinquième sur la mesure du Pied Grec, qui sert d'élément au Stade plus étendu. Selon la proposition établie entre le Pied Grec & le Pied Romain, dont le premier est au second comme 25 est à 24, celui-ci étant au plus de 1306 parties du Pied de Paris, l'autre en contient environ 1360. Déduisez la cinquième partie de cette évaluation, qui est 272, vous aurez 1088, qui reviennent à 9 Pouces & quatre cinquièmes de Ligne. Mais, pour

que cette mesure élémentaire de Stade soit censée avoir son principe dans la mesure naturelle du Pied humain ; il faut qu'elle paroisse convenable à la proportion du Pied avec la stature humaine ; tellement qu'en multipliant cette mesure du Pied autant qu'il convient, elle se rapporte à la définition de la hauteur commune de l'homme, ou grandeur la plus ordinaire, & prise dans un juste milieu entre les différentes tailles, grandes & médiocres.

Les Anciens, qu'il s'agit précisément de consulter, dans le cas où nous sommes, & auxquels il convient même de se conformer, avoient fait une étude particulière des proportions du corps humain, que Vitruve exprime par le terme de *commensus*. Nous voyons par l'exemple de Pythagore, que les Philosophes n'avoient point négligé cette étude. Mais elle regardoit spécialement les Statuaires, & les Peintres, dont le mérite consiste à rendre la belle nature dans leurs ouvrages ; & on attribue à Lysippe sa

meux Statuaire, contemporain d'Alexandre le Grand, une recherche & un goût particulier dans les proportions ; *membra suos habent. commensus*, dit Vitruve (liv. 3, ch. 1.) *quibus antiqui Pictores & Statuarii nobiles usi, magnas & infinitas laudes sunt affecti.* Le tome a épargné plusieurs de ces précieux ouvrages de l'Antiquité, qui sont encore des modèles ou des objets d'émulation pour nos plus habiles Sculpteurs. Girard Audran, Graveur célèbre, a pris soin de donner la mesure exacte des proportions d'un nombre de Statues antiques, choisi entre les plus parfaites. On remarque à la vérité quelque variété dans ces proportions, laquelle procède ordinairement du différent caractère des personnages représentés par ces statues. Une des proportions usitées a été de donner la mesure de sept Têtes & demie, ou de trente parties, à la hauteur des Figures, & le rapport ordinaire de la longueur du Pied consiste dans quatre parties ou la valeur d'une Tête.

Lorsque pour donner davantage dans le naturel, on n'a pas affecté cette proportion, qui peut paroître exhaussée, les quatre parties d'une Tête, ou la longueur du Pied, ont fait la septième partie de la stature ou hauteur du corps. Il est à remarquer même, que telle étoit la proportion de la taille d'Hercule, puisque selon Pausanias, il avoit quatre Coudées & un Pied de hauteur, c'est-à-dire sept Pieds Grecs, dont la mesure étoit prise sur celle du pied naturel de ce Héros.

Si nous multiplions par sept les 1088 parties, ou 9 Pouces & près d'une Ligne, qui constituent la mesure élémentaire dont il est question, & font en même tems une sorte de mesure commune de la plante ou longueur du Pied humain, nous aurons 5 Pieds 3 Pouces 5 Lignes & demie pour le moins, ce qui convient à la hauteur de taille la plus ordinaire. Et si nous multiplions la même étendue du Pied par 7 & demi, nous monterons à 5 Pieds 8 Pouces. La

moÿenne proportionnelle de ces deux hauteurs de taille, que l'on prendra si l'on veut pour hauteur commune, se trouve de 5 Pieds 5 Pouces & environ 9 Lignes. Cette moÿenne proportionnelle est à 5 Lignes au-dessus des 6 Pieds Romains ou 4 Coudées, que Vitruve donne par forme de définition à la taille de l'homme : *Pes altitudinis corporis sexta, Cubitus quarta*. Car les 6 Pieds Romains, dont chacun vaut au plus 1306 parties du Pied de Paris, ne reviennent qu'à 5 Pieds 5 Pouces & 3 à 4 Lignes.

Quand les Romains ont usé d'une mesure de hauteur pour la taille du Soldat, cette mesure a été de 6 de leurs Pieds, ou modérée à 5 Pieds 10 Pouces. Végece (*de re Militari*, liv. 1, ch. 5.) apporte pour exemple ce qui avoit été pratiqué par Marius : *Proceritatem tyronum à Consule Mario scio semper exactam, ita ut senos Pedes, vel certè quinos & denas uncias habentes, inter alares Equites, vel in primis Legionum Cohorti-*

bus, probarentur. Sarrasin, dans ses notes sur l'Histoire Auguste (p. 199.) cite un passage de Dosithee, suivant lequel il paroîtroit, que pour entrer dans la Milice Prétorienne il suffisoit de porter *πέντε πόδας ἢ ἥμιον*, 5 Pieds & demi. Mais, bien que ce soit l'Empereur Adrien qui parle dans Dosithee; on pourroit croire qu'un écrivain qui étoit Grec, a fait servir ici la mesure du Pied des Grecs; sans quoi on réduiroit les Soldats Prétoriens à une bien petite stature. Dans les Actes de Saint Maximilien, qui souffrit le martyre l'an 295, on trouve une vérification de la mesure militaire des hommes qu'on enrolloit dans les troupes Romaines, à 5 Pieds 10 Pouces. Maximilien fut mesuré par ordre du Proconsul, & marqué comme Soldat, ayant été trouvé de taille compétente & telle qu'on vient de dire: (*Acta sincera Martyrum*, édit de Vérone, p. 263.) *Dion Proconsul dixit, incumetur* (qu'il soit mesuré.) *Cumque incumatus fuisset, ex Officio recitatum est; habet Pe-*

des *quinque*, *Uncias decem*. Dion *dixit ad Officium*, *signetur*. Or les 5 Pieds 10 Pouces Romains tombent précisément dans notre mesure de 5 Pieds 3 Pouces & près de 6 Lignes, qui a été trouvée ci-dessus en conséquence de l'application de sept mesures du Pied naturel à la hauteur ou stature commune de l'homme. D'où il suit, que nous avons été bien fondés dans la manière de déterminer la mesure de ce Pied, mesure qui s'applique avec précision à la proportion particulière du Stade dont nous venons de traiter. Il ne m'a point paru que ces analyses & combinaisons eussent été données. Passons à quelques autres observations sur la comparaison que divers auteurs ont faite des Stades avec le Mille.

Phorius, Patriarche de Constantinople, a écrit dans sa Bibliothèque, que 7 Stades & demi font l'équivalent d'un Mille. Plutarque, dans la vie des Gracques, dont le plus jeune nommé Caius, fut le premier, comme on croit, qui marqua les

espaces de Mille en Mille sur les grandes Voies par des Pierres ou Colomnes ; Plutarque , dis-je , ne paroît pas éloigné de la même évaluation , quand il dit que le Mille ne contient pas 8 Stades complets. Hesy chius , *in voce Μίλιον* , est même d'avis que 7 Stades font un Mille. L'auteur anonyme qui a fait un abrégé du *Περίπλους Ἐοζείνου Πόντου* d'Arrien , compris dans la collection des petits Géographes Grecs , a évalué en Milles les distances données par Stades , sur le pied de 7 & demi pour un Mille , selon la définition précise de Photius. On trouve la même compensation entre les Stades & les Milles , dans un fragment d'une pareille description de la même Mer & du Palus Mæotis , qui paroît extraite tant d'Arrien que du Poëme de Scymnus de Chios. Agathémer (*Hypotyposis Geograph.* liv. 2 , ch. 14 ,) évalue plusieurs distances en Milles suivant le même rapport avec les Stades. En ce cas , ou la mesure du Stade dont ces auteurs ont prétendu parler , auroit

été plus longue que celle du Stade que nous appellons ordinaire , & dont nous avons fait une juste évaluation ; ou si le Stade des mêmes auteurs n'en étoit pas différent , ils n'ont pas donné au Mille toute l'étendue que comporte l'évaluation du Mille Romain. Ce Mille , qui ne seroit divisé qu'en 7 Stades & demi , fourniroit la mesure du Stade sur le pied de 100 Toises 4 Pieds. Si au contraire , & sans donner au Stade plus d'étendue qu'il n'en a par son évaluation particulière , on n'en prend que 7 & demi pour composer un Mille , ce Mille n'ira qu'à 708 Toises 2 Pieds , & pour faire l'équivalent de 75 Milles Romains de juste valeur , il en faudra 80 de l'espece ci-dessus.

On jugera peut-être , qu'il seroit difficile de donner une décision positive entre ces deux conséquences , & d'affirmer pour l'une plutôt que pour l'autre. Isaac Vossius , dans une Préface au fragment que nous venons de citer , n'hésite point de dire , que cette manière d'évaluer le Mille

à 7 Stades & demi, procede d'une mesure de Pied plus longue d'un feizième chez les Grecs modernes que chez les anciens. J'ignore si cette diversité dans la mesure du Pied Grec est une chose bien constante, & je me contenterai de remarquer au contraire, que le Mille dont on fait communément usage en Turquie, doit être plus court que le Mille Romain. M. de l'Isle dans sa Carte moderne de la Grece a évalué ce Mille sur le pied de 87 & demi au Degré, ce qui le réduit beaucoup plus qu'il ne seroit par la proportion donnée ci-dessus. Le Werst de Russie, que j'estime n'être autre chose que le Mille de Turquie, dont les Grecs de Constantinople auront introduit l'usage chez les Russes, auxquels ils ont donné une Religion, des Caractères, & beaucoup d'usages particuliers; ce Werst, dis-je, a été évalué sur le même pied de 87 & demi au Degré par le même Géographe, dans sa Carte de Moscovie. Cela doit s'entendre du Werst vulgaire de Russie, & non de celui dont on a fixé l'étendue de.

puis peu de tems à 500 Sagenes, de 7 Pieds Anglois chaque Sagene, & qui ne revient qu'à environ 547 Toises. De cette observation sur ce que le Mille dont l'usage subsiste en Turquie, paroît composer d'étendue, on pourroit inférer, que dans la définition de Photius, la mesure du Mille est plutôt altérée, que la mesure du Stade agrandie. Dodwel même, qui a traité cette matière dans une sçavante dissertation contenue au premier volume de l'édition des Géographes Grecs par Hudson, ne paroît point douter que les Grecs modernes n'aient mutilé la mesure du Mille de la moitié d'un Stade, & il en recherche curieusement le principe; on peut y avoir recours. En composant un Mille de 7 Stades seulement, selon la définition d'Hesychius, ce Mille fera à l'égard du Mille Romain à peu près comme 86 est à 75, ce qui approche beaucoup de l'évaluation du Mille de Turquie alléguée ci-dessus. Moyse de Chorene, auteur Arménien du cinquième siècle, qui a joint à son

Histoire un abrégé de Géographie, évalue le Mille sur le même pied de 7 Stades (du *Vétavans*, qui est le terme Arménien) ce qui marque assez que tel est l'usage établi dans l'Orient. J'ai entre les mains une Carte de la Propontide ou Mer de Marmara, dressée sur les lieux même & dans un grand détail, qui m'a paru devoir servir à fixer la mesure itinéraire dont il s'agit. J'ai vérifié l'Echelle de cette Carte, non-seulement par plusieurs distances prises sur les anciennes Voies Romaines (spécialement par celle de Constantinople à *Rhadefrus* ou Rodosto, dans laquelle les Romains comptoient au plus 92 Milles) mais encore par la différence des Latitudes observées aux Dardanelles & à Constantinople. Par cette vérification, les Milles de cette Echelle, qui y sont nommés *Lieues marines des Turcs*, sont évalués sur le pied de 90 pour 75 Milles Romains. Ainsi, ils ne vont pas même à sept des Stades, dont les huit équivaloient un Mille Romain. Je suis redevable de la Carte que je viens de

citer à M. le Marquis d'Antin, Vice-Amiral de France, qui m'a communiqué ce morceau, & plusieurs autres encore de la même espèce, avec une bonté qui m'oblige d'en rendre ce témoignage public.

Le raccourcissement du Mille dans l'usage que les Grecs en ont fait, paroît sensiblement dans la mesure de l'Isthme de Corinthe. Sa largeur selon Strabon (liv. 8) est de 40 Stades. Ce nombre de Stades revient à 5 Milles Romains, selon la correspondance la plus commune de huit Stades pour un Mille; & en effet Pline (liv. 4) dit que les Golfes Corinthiaque & Saronique, qui resserrent l'Isthme, sont *in quinque M. Passuum intervallo*. Cependant, les Grecs dans les tems postérieurs ont compté 6 Milles dans le même espace, donnant même le nom d'*Hexa-milion* au mur ou retranchement, qu'Emmanuel Empereur de Constantinople, fit élever en 1413 d'une Mer à l'autre, pour fermer aux Turcs le passage de l'Isthme, & qui ayant été ruiné par Amurat II, fut rétabli par les

Vénitiens en 1463. En composant le Mille Grec de 7 Stades, les 40 Stades font réellement 6 Milles moins un quart. Si même on fait entrer les 6 Milles bien complets dans le nombre de 40 Stades, ces Milles seront exactement dans la proportion qui vient d'être donnée, & les 90 Milles Grecs se trouveront contenus dans le nombre de 600 Stades, qui ne valent que 75 Milles Romains. Par l'usage que j'ai fait du *Portolanos* des Grecs modernes, en appliquant les distances qui y sont marquées à plusieurs espaces connus sur les côtes de la Grèce, & autres endroits fréquentés par les Grecs qui naviguent, j'ai été convaincu que les Milles employés dans ces distances devoient être estimés plus courts que les Milles Romains.

Il y a donc toute apparence, que la variété qui paroît ici dans le Mille ne vient point de la mesure particulière du Stade. Cependant, comme nous avons précédemment distingué deux différens Stades; je ne puis m'empêcher de dire quelque chose d'un Sta-

de, dont l'espece paroît tout autrement différente, & qui doit encore moins être confondu avec les Stades que nous avons définis. Aristote nous fournit en quelque manière la mesure de ce Stade, lorsqu'il dit dans son Traité du Ciel (liv. 2, ch. 14) que les Mathématiciens qui ont essayé de prendre la mesure de la circonférence de la Terre, l'ont donnée sur le pied de quatre cent mille Stades, Cette somme fournit 1111 Stades & un neuvième pour chaque Degré; & comme l'a remarqué M. Eifenschmid, dans son écrit *de Figurâ Telluris*, il semble qu'Aristote ait emprunté cette mesure d'Anaximandre Milésien, disciple de Thalès, & qui le premier selon Agathémér, essaya de représenter le Globe de la Terre sur une Carte, & tenta même d'en prendre la mesure, comme on l'infère de Diogene Laërce, dans la vie de ce Philosophe.

On voit au premier coup d'œil, que le Stade dont il s'agit ne diffère aussi considérablement du Stade le plus ordinaire, qu'à raison de la dif-

férence qu'on a mise dans tous les tems entre le Pas commun & le Pas Géométrique, le premier n'étant que la moitié de l'autre, & n'étant estimé que deux Pieds & demi. Il est même à présumer, que l'idée simple du Pas commun est plus ancienne que la définition composée du Pas Géométrique. On distinguoit chez les Romains le Pas commun par les termes de *Gressus* ou de *Gradus*, qui y étoient attachés : *Gradus*, dit Frontin (*de Agrorum qualitate*) *habet Pedes II. S.* A ces termes Latins répond en Grec celui de Βήμα, qui vient du verbe Βάω, *incedo*, & sur lequel étoit formé celui de Βηματισμός, qu'Hesychius nous apprend avoir été propre aux Macédoniens, & dont il nous donne cette explication : τὸ τοῖς ποσὶ μετρεῖσθαι, *propriis pedibus metior*. Quelques auteurs ont mal-à-propos appliqué le terme de Pas à celui d'Ὀργυία, Orgye, à moins qu'on ne mette entre Βήμα & Ὀργυία une distinction pareille à celle qui est établie entre le Pas commun & le Pas Géométrique.

métrique. Les Anciens ont entendu par Orgye la longueur donnée du bout d'une main à l'autre en étendant les bras. Hefychius & Polux la définissent ainsi, & Suidas s'en explique en ces termes : τὸ μὲτὰ τῶν ἰδίων χειρῶν μέτρον, *inter manus (expassas) mensura*. Hérodote a évalué l'Orgye à 6 Pieds : Plin ne la suppose de 10, lorsqu'il traduit (liv. 16, ch. 40) par *centumtriginta Pedes*, une longueur que Théophraste (liv. 5, ch. 9.) marque de *τρεῖς καὶ δέκα ὀργυίων*, ou de 13 Orgyes. Xénophon (*Apomnemonevel Memorabilium* liv. 2.) fait bien voir que le Pas ordinaire, & dans le sens que les Grecs l'ont entendu, ne doit point être confondu avec l'Orgye, puisque, dit-il, une étendue plus grande que le Pas, donnée par l'extension des bras, ne fait pas même toute la longueur de l'Orgye.

Si donc on compose un Stade, non de 100 Orgyes, de 6 Pieds chacune, comme a fait Hérodote, mais de 100 Bêmes (que l'on me permette ce terme) selon la pro-

portion établie entre le Pas commun & le Pas Géométrique, ce Stade ne vaudra que la moitié du Stade ordinaire sur la mesure du Pied Grec, & pour remplir un Degré il faudra plus de 1200 Stades de cette espece. Cette évaluation s'écarte d'environ un douzième de celle qui résulte du compte d'Aristote, qui demande que les Stades employés par ce Philosophe prennent plus d'étendue. Or, supposé qu'un aussi grand défaut de convenance, que celui qui paroît ici dans le rapport du nombre des Stades à l'étendue du Degré, ne doive point être attribué à l'insuffisance même ou défectuosité qui a pû se rencontrer dans la mesure de la Terre, que l'on regarde comme l'ouvrage d'Anaximandre, il faut conclure qu'elle procède de la mesure élémentaire du Pied, qui aura été différente & plus forte que celle du Pied Grec, dont la juste valeur paroît connue. Il seroit avantageux de retrouver cette mesure de Pied : outre que celle du Stade dont il s'agit en doit

dépendre, elle s'étendroit même à la mesure d'Anaximandre, & nous feroit connoître jusqu'à quel point de précision elle peut avoir été portée. J'ai déjà remarqué, que ce Pied doit avoir été plus grand que le Pied Grec; cette considération m'a fait jetter les yeux sur le Pied que l'on nomme communément Philétérien, & dont on attribue l'établissement à Philétère, qui s'empara des trésors de Lyfimaque, un des successeurs d'Alexandre, & fonda le Royaume de Pergame, qui devint considérable sous les Rois qui le suivirent. Héron dans son Traité des Mesures en droite ligne, nous a laissé la mesure de ce Pied, par la comparaison qu'il en a faite au Pied Romain, qu'il nomme Italique. Le Pied Royal, dit-il, qu'on appelle Philétérien, a 4 Palmes ou 16 Doigts, & le Pied Italique a 13 Doigts & un tiers. Ainsi, en divisant le Doigt par tiers, le premier de ces deux Pieds contenant 48 tiers de Doigt, est à l'égard du second qui n'en contient que 40, comme 6 est à 5.

Mais ce Pied peut-il être censé particulier à Philétère , ce prince doit-il en être regardé comme l'inventeur , s'il est vrai que la mesure qu'il comportoit lui fût commune avec le Pied Alexandrin , dont l'usage étoit établi en Egypte sous la domination des Ptolémées , laquelle a commencé , comme tout le monde sçait , avant la fondation du Royaume de Pergame. M. Eifenschmid , dans la discussion de la mesure de la Terre , prise dans l'étendue de l'Egypte par Eratosthene Bibliothécaire d'Alexandrie , fait voir que le Pied Alexandrin étoit au Pied Romain dans la même proportion que nous trouvons le Pied Philétérien , & précisément comme 6 est à 5. Or , le Pied Alexandrin & Philétérien étant le même , ces deux différentes dénominations ne lui sont pas plus propres l'une que l'autre : cette mesure de Pied doit avoir été commune & générale aux princes Macédoniens , qui partagerent entre eux l'Empire d'Alexandre leur maître. Donc ce Pied sera réputé Ma-

Macédonien, il pourroit être appelé de ce nom-là; & il y a tout lieu de présumer qu'Aristote, Précepteur d'Alexandre, n'en a point employé d'autre dans la combinaison de la mesure de la Terre qu'il nous a donnée.

A des présomptions aussi bien fondées joignons le calcul. Par la proportion qui nous est donnée par Héron, entre le Pied Romain & le Pied Macédonien, le premier étant évalué 1306 parties ou dixièmes de Ligne du Pied de Paris, le second qui doit avoir de surplus le cinquième de cette somme, se trouve évalué à 1567 des mêmes parties, qui reviennent à 13 de nos Pouces & 7 dixièmes de Ligne. Si sur une pareille mesure de Pied, on vouloit composer un Stade du même nombre de Pieds que le Stade ordinaire, ou de 600 Pieds, ce Stade monteroit à 653 Pieds François moins 1 Pouce, ou 108 Toises & près de 5 Pieds. Conséquemment, il ne faudroit que 525 de ces Stades pour remplir l'étendue

du Degré, selon la mesure qui en a été prise en France. Par-là il est évident, qu'une pareille mesure de Stade ne scauroit convenir à la mesure donnée par Aristote. Mais, eu égard à la distinction qu'on doit mettre entre le Bême & l'Orgye; distinction analogue à celle qui a toujours existé entre le Pas commun & le Pas Géométrique; si on réduit le Stade dont il s'agit à 300 des Pieds qui ont servi d'élément à sa composition, on aura 1050 Stades dans l'étendue du Degré, & ce compte se rencontre à environ un dix-neuvième près, avec la mesure telle qu'on présume qu'Anaximandre l'a prise & estimée. Ce dix-neuvième ne vaut guères que trois minutes sur un Degré du Méridien; & seroit-il fort surprenant que du tems d'Anaximandre, où l'Astronomie étoit encore très imparfaite, & déstituée des moyens qui y mettent aujourd'hui de la précision, on se fût trompé de trois minutes sur la détermination Astronomique de la différence d'un Degré? Pour

fixer son jugement sur ce sujet , & prendre une opinion convenable des observations Astronomiques des Anciens , il suffit de considérer que Ptolémée , qui a dû enchérir sur tout ce qui l'a précédé , a néanmoins erré de la cinquième partie d'un Degré sur la détermination de Latitude de la ville d'Alexandrie , c'est-à-dire du lieu même d'où sont sortis ses ouvrages d'Astronomie & de Géographie.

On demandera peut-être , quelle est essentiellement la nature de Pied qui sert d'élément au Stade dont nous traitons. Je réponds , que quoique ce Pied soit divisé par Héron en parties qui composent le Pied , toutefois , puisqu'il surpasse la proportion ordinaire de Pied , & spécialement celle du Pied Grec , bien qu'il fût formé sur l'idée du pied naturel d'Hercule ; il est probable que ce Pied n'est point à proprement parler un Pied , mais une espèce de Coudée. Et de fait , il est assez exactement dans le rapport de la Coudée au Pied , avec la mesure du Pied naturel , que nous avons

donnée avant qu'il fût question du Stade qui fait actuellement notre objet de discussion. Car, cette mesure du Pied naturel étant, comme on l'a vû ci-dessus, évaluée à 1088 parties du Pied de Paris, la Coudée relative à ce Pied, ne montera qu'à 1632 des mêmes parties, ce qui ne s'écarte pas de l'évaluation qui a été faite de la mesure élémentaire dont il s'agit, autant que l'on peut remarquer que les diverses mesures de Pied sont communément écartées les unes des autres.

Quant à l'espece particulière de Stade dont on vient de faire l'analyse, & que j'évalue à 54 Toises 2 Pieds 5 Pouces, il ne faut pas douter qu'il n'ait servi dans la mesure des marches d'Alexandre, aux ingénieurs Boeton & Diognete, cités l'un & l'autre par Plin., & dont le premier, au rapport d'Athénée (liv. 10) avoit dressé un écrit intitulé *Σταθμότης Ἀλεξάνδρου πορείας*, *Stathmi (sive Castrametationes) Expeditionis Alexandri.* Strabon (liv. 2 & 11.) & Plin. (liv. 6) nous ont laissé le précis de ces marches;

marches ; & Strabon convient en avoir emprunté les mesures d'Eratoſthene , lequel attaché à un des ſucceſſeurs d'Aléxandre , étoit fort à portée de bien connoître ces mesures, & avoit même copié dans ſes écrits , comme on l'apprend de Marcien d'Héraclée (*Epitome Artemidori*) le livre que Timothee , gouverneur du ſecond Ptolémée , avoit compoſé des dimensions de la Terre par Stades , *σταδίων ἐπιδρόμων* , dont Eſtienne de Byzance fait auſſi mention. Mais , il eſt à remarquer que Plin , en donnant les mesures en queſtion , non en Stades , mais en Milles , a cru vraisemblablement qu'il ſuffiſoit pour cela de réduire le nombre des Stades à la huitième partie , ſelon la proportion ordinaire & uſitée de ſon tems entre huit Stades & un Mille ; ſans avoir égard à une eſpece particulière de Stade , & peut-être ſans la connoître. Ajoutons à cette mesure des marches d'Aléxandre , que Nearque & Onéſicrite , qui ramenerent la flotte de ce conquérant le long de la côte de Perſe , de-

puis les bouches du fleuve Indus jusqu'à celles du Tigre & de l'Euphrate, n'auront point eu d'autre mesure de Stade dans la composition de leur Journal de navigation, qu'Arrien nous a conservé. Il y a toute apparence, que c'est du même Stade qu'il faut mesurer l'enceinte de quelques Villes de l'Antiquité, comme de Ninive, Babylone, Palibothra, & de Carthage même. Il en faut faire le même usage à l'égard du Lac Moëris; sans quoi l'étendue de ces Villes, & l'espace de ce Lac creusé de main d'homme, tiennent du merveilleux, & passent toute croyance.

J'ai remarqué que cette mesure de Stade se vérifioit en quelque manière sur le terrain, par une distance qu'Hérodote (dans Euterpe) nous donne de 1500 Stades de compte fait & bien juste (comme il l'observe) depuis la côte d'Egypte jusqu'à Héliopolis en montant dans le pays. Le grand abord de l'Egypte étoit aux deux principales bouches du Nil, selon qu'elles existoient dans l'Antiquité, celle de Canope & celle de Pé-

Use : la première étoit même plus convenable aux Grecs que la seconde. Or l'intervalle de Canope à Héliopolis peut être combiné, non-seulement sur diverses distances données en mesures connues (sans avoir égard à celle que fournit Hérodote) mais encore sur la détermination Astronomique d'Alexandrie & du Caire, lieux voisins de ceux dont nous parlons. Car d'Alexandrie à Canope, Strabon (liv. 17) compte 120 Stades, qui reviennent à 15 Milles sur le pied ordinaire de 8 Stades par chaque Mille, ou à 12 seulement sur le pied de 10. Cette dernière manière d'évaluer ce nombre de Stades fait précisément la distance que Pline (liv. 5.) met entre la Bouche Canopique du Nil & la ville d'Alexandrie. Cette Bouche qu'on nomme aujourd'hui *Maadié* ou passage, sur la route d'Alexandrie à la ville de Rascid ou Rossat, située sur l'ancienne branche Bolbitine, gît à l'égard d'Alexandrie, suivant plusieurs Cartes particulières de la côte comprise dans cet intervalle, à l'Est &

quelques degrés vers le Nord. Quant à Héliopolis, dont on reconnoît l'emplacement à une petite distance du Caire entre le Nord & l'Est, on peut dire que sa position sera à peu près à la même ouverture de compas à l'égard de Canope, que le Caire même. Que l'on combine ensuite la distance de Canope à Héliopolis, sur la différence d'un degré & environ neuf minutes en Latitude, que les observations de M. Chazelles donnent entre les Paralleles du Caire & d'Alexandrie; & sur un degré & environ deux tiers de Longitude, selon la mesure de Degré convenable à ces Paralleles, sçavoir de 30 à 31 degrés & quelques minutes du Meridien, sans prendre d'autre hypothese que celle de la Terre Sphérique; on trouvera que cette distance de Canope à Héliopolis revient à un degré & environ 25 minutes d'un grand Cercle. On a vu ci-dessus, qu'en conséquence de l'évaluation particulière qui a été faite du Stade dont il s'agit, il en faut 1050.

pour l'étendue du Degré ; partant il doit entrer 17 Stades & demi dans chaque Minute. Multipliez les 85 Minutes par ce nombre de Stades , vous trouverez 1487 Stades & demi , compte peu différent de celui d'Hérodote , & qui doit même être plutôt au-dessous qu'au-dessus , puisqu'il résulte d'une mesure parfaitement directe. J'infère de diverses combinaisons , que la supputation seroit à peu près aussi convenable , à prendre la distance en question de Péluse comme de Canope.

De ce qu'Hérodote fait usage de ce Stade , il s'enfuit que les Macédoniens , auxquels il paroît avoir été propre , n'en sont pas pour cela les inventeurs. Et quoique ce célèbre historien donne ailleurs la définition du véritable Stade Grec à 600 Pieds , demême que plusieurs autres écrivains qui ont été cités avec lui ci-dessus , & selon que cette définition étoit établie par les Mathématiciens Grecs ; toutefois il se pouvoit faire , qu'en Asie où il avoit pris naissance , on usât communé-

ment d'un Stade différent ; composé simplement de *Bêmes* ou Pas communs , mais sur une mesure plus forte que le vrai Pied Grec , & plus relative à la Coudée qu'au Pied même. Sur quoi il est à observer, que la Coudée a été dans tous les tems , & par préférence au Pied , la mesure d'usage ; tant pour les espaces itinéraires que pour les longueurs quelconques , chez les Perses & autres peuples de l'Orient , parmi lesquels les Grecs avoient établi leurs Colonies : Ces Colonies avoient été portées jusqu'en Egypte , & Strabon nous apprend (liv. 17) que les *Milésiens* (qui étoient voisins , comme chacun sçait , de la ville d'*Halicarnasse* , la patrie d'*Hérodote*) fondèrent sous le regne de *Psammitichus* , la ville de *Naucratis* , située sur la branche occidentale du Nil qui descendoit à *Canope*

Quoique la mesure ici discutée paroisse plus ancienne que les conquêtes des *Macédoniens* , il est toujours vrai de dire , que c'est par eux que l'usage de ce Stade a pris

une grande étendue, & que sa connoissance est devenue plus intéressante dans la Géographie. Les mesures que Strabon & Arrien ont tirées d'Eratosthene, le premier depuis Thapsacus sur l'Euphrate jusqu'à l'embouchure du Pasi-Tigris d'une part, & jusqu'à l'Indus au travers de la Perse de l'autre; le second depuis l'Indus jusqu'au Gange; m'ont paru correspondre exactement à d'autres combinaisons Géographiques des mêmes espaces, en employant ces mesures sur le pied que le Stade qui y a servi vient d'être évalué. D'où j'ai conclu, non-seulement l'exactitude de ces mesures, mais encore la justesse de l'évaluation du Stade, qui en est inséparable. On doit se faire une idée des mesures dont il est question, bien différente de celle qu'on a communément de la distance des lieux en conséquence d'une estime itinéraire. Ces mesures avoient été prises exactement sur le terrain, & Arrien ne nous laisse aucun lieu d'en douter, lorsque parlant (*in Indictis*) de la

distance qu'Eratoſthene a marquée entre l'Indus & le Gange , il dit poſitivement qu'elle avoit été meſurée au cordeau, *μεμετρημένον χορδῶναισι*, le long d'un grand chemin royal, *ὁ δὸν βασιλικήν* , qui s'étendoit d'un fleuve à l'autre. Si une pareille circonfſtance ſemble avoir pour nous quelque choſe d'extraordinaire, elle n'a point dû ſurprendre un écrivain Romain comme étoit Arrien, accoutumé à voir les grandes Voies meſurées actuellement dans toute la vaſte étendue de la domination Romaine. Il y a encore cette remarque à faire, qu'il eſt à préſumer que dans la manière dont ces meſures de diſtance nous ſont données, on a cherché à les réduire à la ligne droite. Car, Strabon (liv. 2) nous apprend, que le même Eratoſthene, ſur les différentes meſures particulières qui avoient été priſes depuis le paſſage de l'Euphrate à Thapſacus juſqu'aux Portes Caſpiennes, avoit combiné que la diſtance en droiture, au lieu de 12700 Stades que l'on avoit compté en dé-

tail, ne devoit être estimée que sur le pied de 10000. Or, il résulte naturellement de ces observations, que c'est avec quelque précision qu'on peut juger de la convenance ou du rapport que ces mesures de distance paroîtront avoir avec les autres combinaisons Géographiques qui correspondent aux mêmes espaces. Il faut même que l'on convienne, que ces mesures étant bien discutées, sont d'une nature à fixer l'étendue des espaces d'une manière positive. Du-moins est-il manifeste, qu'en les employant dans toute leur portée en droite ligne, & sur une évaluation de Stade plus forte de plus d'un dix-neuvième que celle qui se déduit du compte d'Aristoté, on ne court point le risque de trop resserrer les pays dont l'étendue se trouve assujettie par ces mesures, quoique dans les Cartes on ait jusqu'à présent donné à ces pays une étendue encore plus considérable. Cependant, la convenance que j'ai remarquée dans les mesures en question, soit en général, soit en prenant chaque distance

en particulier , m'a fait d'autant plus d'impression , que j'avouerais ingénument qu'elle ne m'a été bien connue qu'après coup ; je veux dire dans un tems , où les principes de l'évaluation du Stade employé dans ces mesures , & dont cette convenance doit dépendre , étoient à mon égard une chose déjà reconnue , & pour ainsi dire établie ; n'ayant eu occasion de combiner rigidement ces anciennes mesures par quelque travail spécial , qu'en dressant tout récemment une Carte de l'Empire des Perses , pour l'Histoire ancienne dont le Public est redevable à M. Rollin .

Au-reste, quoique l'espece particulière de Stade dont on vient de traiter en dernier lieu , ne paroisse pas faire partie de notre sujet ; néanmoins il étoit important de faire connoître toute la différence qu'on doit y mettre avec les autres Stades , dont la discussion entre-indispensablement dans celle des mesures itinéraires en usage parmi les Romains. Pour connoître toute l'étendue de l'usage que les Romains ont fait du Stade , il suf-

fit de consulter l'Itinéraire Maritimé, qui est un ouvrage Romain, où une grande partie des distances est donnée, non en Milles, mais en Stades; ce qui ne se trouve point borné aux côtes de la Grece ou de l'Italie, mais s'étend jusques dans l'Océan, & à la côte Septentrionale de notre Gaule; puisque le trajet du port de *Gesoriacum* à celui de *Ritupis* dans la Grande-Bretagne, est marqué par Stades dans cet Itinéraire. (*Surita*, édit. de Cologne, p. 114.) Après avoir ainsi traité des mesures itinéraires des Romains, il nous reste à parler de la Lieue Gauoise.





NOs anciens Gaulois ont eu cela de commun avec les principales Nations du Monde, & les plus civilisées, d'avoir une Mesure itinéraire propre & particulière. Car, de même que les Grecs comptoient les distances par Stades, les Romains par Milles, les Egyptiens par Schœnes, les Perses par Parasanges; de même aussi les Gaulois comptoient par Lieues. S. Jérôme s'explique ainsi (dans son Commentaire sur Joël, ch. 3.) *Nec mirum si una-queque gens certa viarum spatia suis appellet nominibus, cum & Latini Mille-passus vocent, & Galli Leucas.* On lit dans Hétychius; *Λεύγη, μέτρον τι Γαλακλικόν*: la Lieue est une mesure Gauloise. Paul-Diacre, (sui- te d'Eutrope, liv. 15) mesurant l'étendue des Champs Catalauniques, où les Romains & les François combattirent Attila, y employe les Lieues, & ajoute; *Ut Gallis mos est*, selon l'usage particulier des Gaulois. Les plus anciens auteurs qui ont parlé de cette mesure itinéraire, l'ont appelée

Leuca ou *Leuga*, ce qui est conforme aux Inscriptions qu'on a trouvées sur plusieurs Colonnes milliaires dans l'étendue de la France, & qui portent *LBUC.* ou *LEUG.* Dans la suite, & par dépravation, on a écrit *Leuva* ou *Lewa*, *Levia*, & même *Legæ*; & il est à remarquer que dans quelques provinces méridionales du Royaume, où le langage vulgaire a conservé plus de ressemblance avec le Romain que dans les autres, on dit encore *Legue*.

La Lieue des Gaulois avoit une étendue fixe & déterminée, que divers auteurs concourent à nous donner. Jornandès (dans son Hist. des Goths, ch. 36) *Leuga Gallica*, dit-il, *mille & quingentorum Passuum quantitate metitur*. Un ancien auteur qui a écrit de l'Arpentage : *Milliarius & dimidius apud Gallos Lewam facit, habentem Passus mille quingentos*. L'auteur de la Vie de S. Rémacle, ch. 20 : *Dicitur autem Leuca apud Gallos spatium mille quingentorum Passuum, id est duodecim Stadiorum*. Ammian-Marcellin fournit la même définition, quand

il dit (liv. 16) que 14 Lieues reviennent à 21 mille Pas: *Quarta Leuca significatur & decima, id est, unum & viginti millia Passuum.* Ainsi, il y a tout lieu de penser avec Cellarius (*Geogr. antiq.* tom. 1, p. 60) que si on lit dans Isidore (*Origin.* liv. 15) *Leuca finitur Passibus quingentis*, ce n'est que parce que le nombre de mille y manque par omission.

Puis donc que la Lieue Gauloise valoit 1500 Pas Romains, ou un Mille & demi, & que l'évaluation de ce Mille est de 755 Toises & demie, la longueur de la Lieue Gauloise nous est donnée de 1133 Toises 1 Pied & demi. Remarquons au surplus, que cette Lieue se rapportant à 12 Stades, conformément à ce qu'on lit dans la Vie de S. Remacle, elle revient au *Dolichos* des Grecs, en-tant qu'il étoit composé du même nombre de Stades, selon la définition qu'Héron en a laissée.

Cette évaluation de la Lieue Gauloise est d'autant plus importante, que c'est par elle qu'il faut mesurer toutes les distances dans l'étendue

de la Gaule, si on excepté la seule province Narbonnoise. Il est bien vrai que les Romains, en se rendant les maîtres du Monde, & en joignant les diverses parties de leur vaste Empire par de grandes Voies militaires, où les distances étoient mesurées par Milles, ont porté par tout la mesure du Mille qui leur étoit particulière. Elle a passé d'Italie en Espagne par la province Narbonnoise; & Polybe ne nous laisse pas lieu d'en douter lorsqu'il dit, que les distances ont été marquées sur la route qui y conduisoit, de huit en huit Stades, comme nous avons déjà eu occasion de le rapporter. Il en a été de même pour la Grece; & sans chercher à accumuler les preuves, il suffit de citer Strabon (liv. 7), qui parlant de la Voie Egnatienne qui traversoit la Macédoine & la Thrace, dit positivement qu'elle est divisée de Mille en Mille par des Pierres ou Colonnes milliaires: d'ailleurs, comme il évalue le nombre de 535 Milles mesurés sur cette route par 4280 Stades, il fait assez connoître

qu'il parle de Milles Romains , puisqu'il parle de Milles Romains , puisque le nombre des Stades n'est autre chose que celui des Milles multiplié par huit. Que les Romains aient encore porté leur Mille en Asie , en Syrie , en Egypte , en Afrique , c'est ce qui devient probable par la discussion d'une infinité de distances. Mais ce détail nous meneroit sans doute trop loin , & paroîtroit hors d'œuvre. C'est assez de pouvoir avancer en général , que la mesure du Mille Romain s'est établie dans les contrées dont on vient de parler , en même tems qu'elles ont été réduites en provinces.

Nous ne voyons que les Gaulois ; qui par une espèce de complaisance de la part des vainqueurs , aient conservé la mesure itinéraire qui leur étoit propre. La Province proprement dite , ou Narbonnoise , n'est point comprise dans cette exception : il est constant que soumise beaucoup plutôt que le reste des Gaules , la mesure du Mille Romain y fut établie , comme on le vérifie par les distances des Itinéraires comparées à l'étendue

étendue des espaces. Mais, à l'égard des Gaules, Celtique ou Lionnoise, Belgique, & Aquitanique, il est indubitable que les distances s'y comptoient par Lieux Gaulois, de l'aveu même des Romains. Le témoignage d'Ammian-Marcellin (liv. 5) y est formel : parlant de la jonction du Rhône & de la Saône, il ajoute : *Qui locus exordium est Galliarum. Exinde non millenis Passibus, sed Leucis, itinera metiuntur.* La Table Théodorfienne ou de Peutinger dit la même chose ; ce qui n'a pas échappé au docte & judicieux Bergier, qui s'en explique ainsi (Hist. des grands Chemins de l'Empire, liv. 3, ch. 38.) La Table de Peutinger est naïvement interprétée par ce passage (d'Ammian) : les mots que l'auteur d'icelle a mis sur le passage du Rhône & de la Saône à Lyon, qui sont : *Lugduno caput Galliarum : usque hic Legas* ; qui ne veulent dire autre chose, sinon que les Lieux Gaulois s'étendent jusques-là ; mais que passant de la Gaule dans la Provence, on y reprend l'ancien-

» de manière d'y mesurer les chemins
 » par Milliaires. « En effet, ce passage
 de la Table n'est point équivoque,
 & nous dit formellement que toutes
 les distances qu'elle donne jusqu'à
 Lion sont en Lieues & non en Mil-
 les. Cela se vérifie par l'Itinéraire
 d'Antonin, où dans la route qui con-
 duisoit de Milan à Boulogne, *ad Ge-*
soriacum, les distances, à commencer
 précisément de Lion, & en poursui-
 vant au travers de la Gaule jusqu'au
 port de Gésoriac, sont marquées par
 Lieues, en même tems qu'on les a
 aussi comptées par Milles; & la pro-
 portion entre ces deux diverses me-
 sures est en effet convenable, c'est-
 à-dire, comme un est à un & demi.
 Car sans entrer dans le détail de cha-
 que distance en particulier, la som-
 me totale des Lieues est de 337, &
 celle des Milles de 506. On lit dans
 le manuscrit de l'Itinéraire d'Anto-
 nin qui est dans la Bibliothèque du
 Roi, que de Vienne (ou de Lion
 pour parler plus juste) à Reims, *inde*
Durocortoro, m^pm. C.CCXXII, que
fiunt Leg. CCXXI. inde Gesoriaco, m^pm.

CLXXIII, *que sunt Leug.* CXVI.
 C'est en vain que Surita veut substituer ici des Légions à des Leuges ou Lieues; il nous suffit d'observer que dans la comparaison de ces mesures itinéraires, la somme des Lieues soit constamment à celle des Milles, comme le nombre 2 est au nombre 3. Mais, si c'est au passage de l'ancienne Province Romaine dans la Lionnoise, que l'Itinéraire d'Antonin concourt avec la Table, à marquer la différence établie dans l'usage entre la Lieue Gauloise & le Mille Romain; nous remarquerons qu'il en est de même au passage de l'Aquitaine dans la même Province, en consultant l'Itinéraire particulier de Bordeaux à Jérusalem. Les distances depuis Bordeaux jusqu'à Toulouse, y sont marquées par Lieues; *Leug.* & de là précisément la manière d'indiquer les distances est changée, & marquée par *Mil.* Il faut donc qu'on soit prévenu une fois pour toutes, que dans les Itinéraires Romains, les distances qui concernent la Gaule ou qui y sont renfermées, doivent être

prises sur le pied de Lieues, & non comme des Milles ; sans qu'il soit besoin de l'établir ou renouveler, autant de fois qu'il en peut être question dans la discussion du détail des Itinéraires.

Mais, rien n'est plus propre à nous convaincre de l'usage de la Lieue dans les Gaules, à l'exclusion même du Mille, que d'examiner l'étendue réelle & absolue des espaces, qui répondent aux distances données par les Itinéraires : en sorte que les distances mêmes qui dans l'Itinéraire d'Antonin ne sont pas nommées autrement que par tout ailleurs, c'est-à-dire M P, paroissent manifestement données, non en Milles, mais en Lieues ; dont la mesure plus forte d'un tiers que l'autre, convient seule aux intervalles ou espaces qui séparent les villes ou mansions spécifiées sur les Voies ou Grands-chemins de notre Gaule. C'est de quoi on trouvera assez d'exemples dans ce Recueil, pour qu'on soit dispensé d'entrer actuellement dans un pareil détail.

Au-reste, je ne vois point qu'on

puisse apporter d'autre raison de cette préférence de l'ancienne Lieue au Mille Romain, sinon que nos Gaulois avoient leurs Voies publiques, sur lesquelles les distances étoient apparemment divisées & marquées par des Pierres, & cela auparavant que les Romains fussent entrés dans leur pays, & l'eussent embelli de ces ouvrages publics de toute espece, qui étoient une suite de leur domination dans toutes les provinces conquises. Que l'usage de marquer les distances par des Pierres fût établi chez les Gaulois, c'est ce qu'on peut inférer de la signification propre du mot *Leuca*. Cambden, dans sa description de l'Angleterre (ch. 1) invite nos sçavans François à tirer cette signification du mot Gallois ou Celtique *Leach*, qui signifie une Pierre ; *Dum Lapidem, dit-il, ad viarum intervalla singulis 1500 Passibus in Galliâ olim erigerentur, atque Leuca Gallica (ut habet Jornandes) tot Passus contineat, & Leach Lapidem Britannicè significet, dixerint eruditi Galli, si Leuca non inde nomen invenerit.* En effet, de *Leach*

est venu *League*, qui signifie Lieue chez les' Anglois, & se prononce à peu près comme *Leugue* ou *Leuga*: & quand les Gaulois, pour désigner leur mesure itinéraire, se sont servi du mot qui dans leur langue veut dire *Pierre*, ils n'ont pas usé d'un terme plus extraordinaire que ne doit paroître celui de *Lapis* ou *ad Lapidem*, qui étoit si usité chez les Romains pour exprimer la distance en Milles. Je ne dissimule point, qu'il y a des sçavans qui ont cherché à donner une autre interprétation au terme de *Leuca*; mais je n'en vois point qui soit aussi naturelle que celle qui vient d'être rapportée.

Notre Lieue Françoisse ne pourroit avoir de rapport à l'ancienne Lieue Gauloise, qu'en la doublant. Comme cela ne fournit même que 2260 & quelques Toises, il y a bien des provinces en France, où la manière de compter les distances donne plus d'étendue à la Lieue. Mais, j'ai remarqué que le Mille, dont jusqu'ici les Anglois ont fait usage dans l'estimation vulgaire des distances, quoit

qu'il soit appelé Mille, avoit une telle convenance avec la Lieue Gauloise, qu'elle sembloit existante. L'usage de ce Mille paroît fort ancien; & il seroit assez naturel que les premiers habitans de la Grande-Bretagne, qui selon toutes les apparences étoient d'origine Celtique, n'eussent pas eu d'autre mesure itinéraire que celle qui étoit propre aux Celtes mêmes ou Gaulois; de même que la Religion & le Langage étoient des choses communes entr'eux, ainsi que le docte Camden l'a bien prouvé.

Le Mille Anglois dont je parle, n'est point celui qu'on évalue sur le pied de 60 au Degré, & dont les Anglois se servent dans les mesures de Mer. C'est encore moins celui dont le Roi Henri VII a fixé l'étendue à 1760 Verges. Cette Verge contient 3 Pieds Anglois. Ainsi, ce Mille est composé de 5280 Pieds. On le suppose divisé en 8 Stades, dont chacun est de 40 Perches, & comme cette Perche est composée de 16 Pieds & demi, le nombre de 320 Perches, qui résulte des 8 Stades, fournit é-

galement 5280 Pieds. On compare communément le Pied Anglois au Pied de Paris comme 15 à 16, & cette proportion devient facile dans le calcul. Cependant, suivant une mesure scrupuleuse d'une Toise Angloise sur notre Toise du Châtelet de Paris, & qui m'a été communiquée par M. de Mairan, la Toise Angloise qui dans la proportion admise ci-devant ne contiendrait que 810 Lignes de notre mesure, en contient 811. Ainsi, le Pied Anglois doit valoir $1351 \frac{1}{7}$ des 1440 parties du Pied de Paris, ou 11 Pouces 3 Lignes & un sixième de Ligne. Partant les 5280 Pieds Anglois reviennent à 4956 Pieds 1 Pouce 4 Lignes, ou 826 Toises & quelque chose de plus.

On voit bien que cette mesure de Mille n'a aucun rapport avec notre Lieue Gauloise. Aussi, quoique plus de deux siècles se soient écoulés depuis que cette mesure a été fixée & prescrite par un Roi d'Angleterre, toutefois il ne paroît pas qu'elle ait été reçue communément,

&

& qu'elle ait prévalu sur l'estimation vulgaire des distances, qu'un usage de la plus haute antiquité a établi. C'est précisément à cette estimation que je me suis attaché, & pour la bien connoître & l'évaluer avec justesse, je me suis servi de l'ouvrage de John Ogilby, selon qu'il a été donné par John Senex. C'est un Itinéraire, où toutes les Routes de l'Angleterre sont représentées avec toutes les circonstances locales. Ces Routes ont été mesurées de Mille en Mille dans toute leur longueur, sur la mesure du Mille dont l'étendue a été déterminée par Henri VII, au moyen de quoi la longueur effective du chemin dans chaque distance d'une ville à une autre est donnée, & on peut en faire la comparaison avec l'estime vulgaire des mêmes distances, qu'on a eu soin de marquer aussi sur l'Itinéraire.

J'ai combiné dans cet Itinéraire près de 160 distances particulières, ou tout ce qu'il en contient. Mais, j'en mets à part une vingtaine prises autour de Londres, où l'éten-

due des Milles vulgaires m'a paru sensiblement différente, & plus courte en général que dans le reste de l'Angleterre. A cela près, j'ai comparé 5117 Milles de l'estime vulgaire, à 6916 Milles de mesure constante & déterminée. Cette mesure a été évaluée ci-dessus à 826 Toises 1 Pouce 4 Lignes. Partant les 6916 Milles de cette espece valent 5712744 Toises. Prenez la 5117^e partie de cette somme, qui sera la moyenne proportionnelle de tous les Milles communs d'Angleterre, vous aurez 1116 Toises & environ 5 Pieds. Or, que s'en faut-il que cette mesure ne tombe précisément dans celle de la Lieue Gantoise ? environ 16 Toises, qui se retrouveroient peut-être dans une mesure plus scrupuleuse & détaillée sur le terrain même. La convenance paroît bien suffisante pour justifier ce que nous avons avancé, que cette Lieue subsiste encore dans le Mille qui est d'usage en Angleterre.

J'ai poussé cette évaluation de Mille jusqu'en Ecoffe, & en combinant les

Cartes particulières des provinces de ce Royaume par Timothée Pont & Robert Gordon, j'ai compté sur un Meridien entre les Paralleles d'Edimbourg & de Dungsby-head, qui est la pointe la plus septentrionale de l'Ecosse, environ 135 Milles, selon l'Echelle de ces Cartes. La différence de Latitude entre ces deux points vaut 2 Degrés 37 Minutes. Car, Edimbourg est fixé à 55 Degrés 58 Minutes, & au rapport du Docteur Chamberlain (Etat de la Grande-Bretagne, part. 1, ch. 1.) la pointe de Caithness ou Dungsby-head est par 58 Degrés 35 Minutes. En comparant le nombre des Milles à la graduation; on trouve que 51 Milles font à peu près l'équivalent d'un Degré, ce qui diffère très peu d'une supputation rigide sur l'évaluation précise de la Lieue Gauloise.

Mais, comme il ne suffit peut-être pas de mettre en évidence, que la mesure actuellement en usage dans ce pays est conforme à l'étendue de la Lieue Gauloise, je crois qu'on peut prouver par le secours des an-

ciens écrivains , que cette mesure existoit dans le tems de la domination Romaine. Eutrope (liv. 8, ch. 10.) parlant du *Vallum* que Sévere fit élever dans le nord de la Grande-Bretagne , pour arrêter les courses des Pictés ou Calédoniens , dit que ce rempart s'étendoit *per xxxii millia Pafuum , à mari ad mare*. Victor on a écrit de même , & c'est par une erreur manifeste que Pzanius métaphraste Grec , Eusebe , & Paul-Orose y ont ajouté le nombre de 100. Car une telle étendue ne se rapporte aucunement aux endroits de la Grande-Bretagne , qui comme plus resserrés ont été jugés par les Romains plus convenables à fermer de fortifications que d'autres. Il se rapporteroit encore moins à l'endroit du rempart de Sévere qu'à tout autre , & le rempart d'Hadrien , plus étendu dans sa longueur , n'avoit pourtant que 80 Milles sur le témoignage de Spartien. Quoique le docte Cambden , & plusieurs autres sçavans Anglois , ayent eu à cœur de transporter le rempart de Severe dans l'étendue de l'Angleterre, en-

tre Solwey-Frith & Tin-Mouth, là où il convient de placer celui d'Hadrien ; cependant il faut que l'on avoue, qu'en conséquence de l'étendue prescrite par plusieurs écrivains Romains pour chacun de ces remparts en particulier, celle du rempart de Sévere ne peut quadrer qu'à l'espace resserré *inter Glottam & Bodo-triam*, entre les Golfes de Clyd & de Forth en Ecosse. J'ai mesuré sur les Cartes de Timothée Pont, des provinces de Lennox & de Sterling, la trace subsistante de ce rempart ; & depuis Kirk-Patrik sur le Clyd jusqu'à Inner-ewin, j'ai compté à peu près 30 Milles. Ce rempart alloit se terminer à quelques Milles de là, au lieu nommé Pen-Wall (*caput Valli*) & à deux Milles d'Abercorneth, comme on l'apprend de Gildas & du vénérable Bede. Or, cette mesure donnée en Milles communs du pays par l'Echelle des Cartes que je viens de citer, se rapporte si bien à l'étendue marquée par deux historiens Romains, qu'on ne sçauroit douter qu'ils n'y ayent

employé les mêmes Milles, qui par conséquent étoient dès-lors en usage.

Mais, puisque la Lieue Gauloise étoit la mesure naturelle des distances chez les habitans de la Grande-Bretagne, on demandera sans-doute, si elle a été employée sur les Voies que les Romains y ont construites, comme il est indubitable qu'elle l'étoit dans la Gaule. Je réponds à cela, que l'étude que j'en ai faite m'a appris que non. Ce que j'ai trouvé même de plus singulier, est que la mesure du Mille Romain ne convient pas parfaitement aux distances prises sur les Voies de la Grande-Bretagne, selon que l'Itinéraire d'Antonin nous les donne. Mais il m'a paru, que la mesure du Mille réglé par Henri VII, & qui revient à 826 Toises, y convenoit généralement. Aussi ai-je remarqué, qu'un sçavant Anglois (W. Stuckley) qui a donné une petite Carte de l'Angleterre où les anciennes Voies Romaines sont tracées, a réglé l'Echelle des Milles Romains que porte

la Carte , sur le pied de 70 ou environ pour l'étendue d'un Degré de Latitude. Cette observation sur la longueur du Mille Romain dans la Grande-Bretagne , nous donne tout lieu de croire , que la mesure de Mille qui se trouve prescrite par Henri VII , n'a point été composée arbitrairement , & que ce prince n'a fait que se conformer à une mesure de plus ancienne date ou la rappeler. Nous ne voyons dans ce Mille aucun rapport avec la Lieue , à laquelle convient aussi parfaitement qu'on vient de le voir le Mille ordinaire & qui est d'usage en Angleterre : entre les deux mesures itinéraires dont il s'agit , & qui sont essentiellement diverses , il n'y a que la dénomination de Mille qui soit commune , & l'usage a pu l'appliquer sans distinction à l'une comme à l'autre , bien que du tems des Romains , elle ne fût propre qu'à l'une des deux. On a vû même ci-dessus qu'un écrivain Romain, Eutrope , quoiqu'il fasse usage de la Lieue ancienne plutôt que du Mille , il y

fait néanmoins servir le terme de *millia-Passuum*. Au surplus remarquons, que la qualité de Mille convient précisément à ce Mille qui a été renouvelé par Henri VII. Il tient bien plus du Mille Romain que de toute autre mesure itinéraire. D'ailleurs, sa division en huit Stades, que nous n'avons pas négligé de rapporter ci-dessus, est un indice de l'origine qu'il convient de lui attribuer. Mais, dira-t-on, pourquoi ce Mille ne s'accorde-t-il pas parfaitement avec la mesure précise du Mille Romain? C'est apparemment, que la Grande-Bretagne ayant été réduite en province Romaine beaucoup plus tard que les autres, on a négligé dans la composition de ce Mille d'avoir égard à une mesure exacte du Pied Romain, & qu'on y aura employé une mesure élémentaire un peu plus forte. Notre Pied François donneroit à la longueur du Mille 833 Toises & un tiers, ce qui ne diffère pas beaucoup de l'évaluation du Mille d'Henri VII.

On trouve dans le *Monasticum An-*

glicanum (To. I, p. 313.) une définition de la Lieue Angloise sur le pied de 12 Quarentaines, & la Quarentaine composée de 40 Perches. Cela fournit 480 Perches pour une Lieue; & il est à remarquer, que la proportion entre cette Lieue Angloise & le Mille qui a été défini par Henri VII sur le pied de 320 Perches, se trouve justement pareille à celle qui étoit entre la Lieue Gauloise & le Mille Romain; c'est-à-dire que la Lieue excède précisément d'un tiers de sa longueur l'étendue du Mille. Or, il ne se peut rien de plus convenable à ce que nous avons avancé, que la mesure commune & ancienne des distances dans la Grande-Bretagne, n'est autre chose que la Lieue Gauloise. Il faut pourtant observer, que la définition particulière de la Perche dont la Quarentaine étoit composée, ne paroît pas donnée d'une manière également convenable. Car selon le *Monasticum* (to. III, p. 15) il doit entrer 20 Pieds dans chaque Perche; & *qualibet Virga. undè Quarentena men-*

surabuntur , erit 20. *Pedam*. Mais , cela donneroit à la Lieue ou au Mille commun d'Angleterre plus d'étendue , que son évaluation effective & calculée ci-dessus ne comporte. D'ailleurs , Spelman dans son Glossaire , article *Quarentena* , cite *librum manuscriptum Crabhusie* , où il est dit : *que hecun Perche conteynt seize Pés d'home de graunt estature*. Suivant cette dernière définition de la Perche , la Lieue Angloise comprend seulement 7680 Pieds , qui sur la mesure du Pied Anglois réduit au Pied de Paris , reviennent à environ 1200 Toises , ce qui ne s'écarte pas beaucoup de l'évaluation de la Lieue Gauloise , déduite rigoureusement de la valeur particulière du Mille Romain. On observera même , que l'excédent qui se trouve dans cette évaluation , est précisément ce que le Mille d'Henri VII contient de plus que le véritable Mille Romain.

Si l'on recherche toutes les mesures itinéraires qui soient en quelque rapport avec la Lieue Gauloise , on

peut dire que le Mille dont on fait usage dans le Pied-mont s'y rapporte par l'étendue. On évalue communément ce Mille sur le pied de 50 au Degré, & il est constant que sur cette évaluation il y a une grande convenance entre ce Mille & la Lieue dont il est question. Cependant, on ne peut pas dire que le Mille de Pied-mont soit une suite ou continuation d'usage de la Lieue Gauloise, de même qu'on est bien fondé à le dire du Mille commun de la Grande-Bretagne. Il y a dans la Lombardie une espèce de Pied, ou plutôt une Coudée, dont la mesure employée en qualité de Pied, donne effectivement la mesure du Mille conforme à la Lieue Gauloise. Ce Pied, qui se nomme vulgairement *Pied Liprand* ou *Aliprand*, doit son établissement à Luitprand, Roi des Lombards, mort avant le milieu du huitième siècle. Ce Prince avoit le Pied d'une longueur extraordinaire & disproportionnée. Une ancienne Chronique de la Novalèse en Pied-mont en parle ainsi : *Quif*

tantæ longitudinis fertur Pedes habuisse ; ut ad Cubitum humanum metirentur. La même Chronique ajoute : horum verò Pedum mensura pro consuetudine inter Longobardos tenetur in metiendis arvis usque in præsentem diem. Le P. Mabillon dans son voyage d'Italie (p. 177.) remarque que la mesure de ce Pied est encore employée actuellement dans l'arpentage des terres, *in totâ Insubriâ*, dans tout le Milanéz. Il surpasse le Pied de Paris, selon ce sçavant Bénédictin, d'un tiers de la longueur de ce Pied, c'est-à-dire qu'il revient à 16 Pouces mesure Françoisé. Cette mesure du Pied Lombard, qui est bien rendue par le terme de Coudée dans la Chronique que l'on vient de citer, ne differe dans cette évaluation (qu'on n'a peut-être pas eu intention de donner jusqu'au scrupule) que de 3 Lignes & 8 à 9 dixièmes de Ligne de la mesure de la Coudée composée sur le Pied Romain. Et il est clair, que si l'on compose l'étendue d'un Mille sur une pareille mesure, qui est vraiment une Cou-

àée & non un Pied, ce Mille vaudra comme la Lieue Gauloise, un Mille & demi ou 1500 Pas Romains. Le Pied de Luitprand ou Liprand est en usage à Turin, d'où vient que le P. Riccioli (*Geogr. reform.* liv. 2, p. 46.) a écrit, *Taurinensis Pes, dictus Pes Liprandus*. Mais, la mesure qu'il en donne à un Pied Romain & 53 centièmes de Pouce, ne quadre point à l'idée qu'on a du Pied Liprand comme d'une Coudée. On compte de Turin à Verceil 33 Milles de Pied-mont, & j'ai supputé que la distance peut rouler sur environ 35000 Toises, la mesure du chemin ayant été combinée sur les lieux à ma sollicitation, par une personne qui joint à beaucoup de goût pour les Lettres, le caractère le plus obligeant. Si l'on ajoute quelque chose à cette supputation, pour ce que l'irrégularité du chemin peut emporter, on tombera dans la mesure de la Lieue Gauloise ou à peu près.

Au-reste, on pourra joindre à tout ce que nous avons dit ci-des-

fus touchant la Lieue Gauloise , plusieurs vérifications de son étendue , que la discussion des anciens Itinéraires nous a donné occasion de faire dans diverses pièces du présent Recueil. Cette Lieue a cessé d'être en usage depuis l'établissement des François dans la Gaule , & ils lui ont substitué une mesure itinéraire qui leur étoit propre , comme nous le verrons ci-après. Ce changement néanmoins ne s'est pas fait si subitement , que la Lieue Gauloise n'ait encore été employée long-tems sous la domination François. Je l'ai retrouvée en plus d'un endroit , dans les monumens de notre ancienne histoire : mais je me contenterai de citer un écrit , qui est du neuvième siècle bien avancé. C'est la translation du corps de Saint Philbert , *ab Heria insulâ* , de Her-montier , faite sous Charles-le-Chauve , lorsque les Normans infestoient le Royaume , & particulièrement les lieux voisins de la Mer. L'auteur de cette pièce , présent à cette translation , nous marque la distance du Monas-

tere de *Deas*, nommé aujourd'hui Saint Philbert de Grand-lieu (de *Grandi-lacu*) au port de Rézai qui est sur la Loire un peu plus bas que les ponts de Nantes : *Portus qui Retiatus dicitur, distans à Monasterio (Deas) octo Milliaris.* (Voyez la première partie du siècle quatrième des Actes de l'Ordre de Saint Benoît p. 549.) Or, la distance qui est entre ces lieux revient à quatre de nos Lieues communes, & peut aller à environ 9000 Toises en droiture. Je déduis cette distance des opérations Géométriques de MM. de l'Académie Royale des Sciences, faites sur la Loire & sur les côtes de Bretagne, & de la Carte de ces mêmes côtes levée par ordre du Roi, & combinée avec celle du Diocèse de Nantes du P. Lambilli Jésuite. Que l'on suppose l'étendue de huit Lieues Gauloises, suivant l'évaluation précise que nous en avons faite, on trouvera 9065 Toises. Ajoutons encore cette remarque, que quoique cette distance soit manifestement donnée en Lieues, *Leugis*, cependant on s'est

ici servi pour les exprimer du terme de Milliaire, *Milliariis* : d'où il faut conclure que ces deux termes ont été employés l'un pour l'autre indifféremment ; de sorte qu'on ne doit point trouver extraordinaire que dans l'Itinéraire, les Lieues de la Gaule soient souvent marquées sans distinction sous le nom de Milles. Supposé même qu'on voulût un exemple du même emploi du terme de Milliaire dans un tems plus voisin de la domination Romaine, on pourroit citer Surius (au 22 Septembre) & une Lettre de Saint Eucher Evêque de Lion, mort vers l'an 454 ; où la distance d'*Aganum* où de Saint Maurice en Walais, à *Octodurus* ou Martigni, est donnée *octo Milliariis*, quoiqu'il soit question de Lieues dans cette distance. Outre que l'éloignement qui est entre ces deux endroits le demande, les Itinéraires Romains y marquent précisément XII. mille Pas, suivant le rapport du Mille Romain avec le Lieue Gauloise.

Comme la dénomination de Lieue est aujourd'hui commune, & plus

usitée qu'aucune autre, il ne convient point de terminer ce Traité, sans faire connoître l'analogie qui est encore entre les diverses Lieues, & l'ancienne Lieue Gauloise, ou le Mille Romain même, à commencer par notre Lieue Françoisé.

Nous avons remarqué ci-dessus, & comme en passant, que notre Lieue actuelle fait au moins le double de la précédente. Or, nous recueillons de divers endroits, que les anciens Germains, auxquels les François doivent leur origine, avoient une mesure itinéraire nommée *Rasta*, dont l'étendue revenoit à deux Lieues Gauloises. Saint Jérôme est le premier, ce semble, qui ait fait mention de cette *Raste*: après avoir dit, que chaque Nation donne un nom particulier à la mesure qui lui est propre pour marquer les distances, *unaquaque gens certa viarum spatia suis appellat nominibus*; il ajoute, *universa Germania Rastas (vocat.)* Que la *Raste* valût deux Lieues, c'est de quoi on peut apporter plusieurs témoignages. Dans un ancien Traité des Mesures, pu-

blié par Rigaut , on trouve une évaluation des mesures itinéraires, qui augmente par degrés depuis le Stade jusqu'à la Raste , qu'il définit ainsi : *due Leuva , sive Milliartires , apud Germanos unam Rastam efficiunt.* Bêda donne la même définition (*de numeral. division.*) On peut citer encore un Diplome de l'Empereur Louis-le-Débonnaire, en date de l'an 814 , rapporté dans le Corps Diplomatique (to. I. p. 6.) où il est dit : *inter campum & sylvam Leuge dua , id est Rasta una.*

Puisqu'il y a tant de rapport entre l'ancienne Raste Germanique & la Lieue Françoisse d'aujourd'hui , qui paroissent l'une comme l'autre composées de deux Lieues Gauloises , il en faut conclure que les François n'ont point changé de mesure itinéraire en passant de la Germanie dans le pays qu'ils occupent actuellement , & qu'ils n'ont emprunté des Gaulois parmi lesquels ils se sont établis , que la dénomination de cette mesure. Il est vrai que la Lieue Françoisse , dont l'étendue sera prise à la lettre sur la

mesure de deux Lieues Gauloises, ne conviendra pas également dans toutes les parties du Royaume à l'estime vulgaire des distances. Mais, comme nous ne jouissons point de l'avantage qu'avoient les Romains & les Gaulois d'une étendue fixe & déterminée dans la mesure itinéraire, il n'est pas surprenant qu'il se trouve de l'inégalité dans nos Lieues d'une province à une autre; & cette inégalité ne doit point nous empêcher de sentir toute la convenance qu'il y a entre l'ancienne Raste Germanique & notre Lieue commune. Si dans quelques provinces méridionales du Royaume, la Lieue devient sensiblement plus forte que dans ce pays-ci, c'est qu'elle tient plus de la Lieue Espagnole que de la Françoisé.

Mais, il est assez singulier, que depuis que l'étendue de la Raste a passé dans notre France, & est devenue propre à la Lieue Françoisé, en doublant la Lieue Gauloise qui étoit celle du pays; cette même mesure de Raste ait cessé d'être en usa-

ge chez les peuples de la Germanie, qui lui ont substitué une mesure de Lieue qui double la Raste. Cette mesure de Lieue paroît tirer son origine du Nord, & de la Scandinavie en particulier, d'où sont sortis beaucoup de peuples, dont une partie n'a fait que remplir une espece de vuide dans plusieurs contrées de la Germanie, que les nations qui les habitoient y avoient laissé, en se portant sur les provinces de l'Empire Romain en Occident. Les Lieues de la Scandinavie sont communément évaluées sur le pied de 12 au Degré, ce qui donne à chacune quatre Lieues Gauloises pour le moins, ou deux Rastes. C'est avec des Lieues à peu près de cette espece, ou des doubles Rastes, qu'il faut entendre ce que dit Thurocius, dans sa Chronique de Hongrie (ch. 2) que la ville de Tuln est éloignée de Vienne de 3 Rastes : *Tulna civitas nostro ayo Ducatui Austria subjecta est, & tres Rastas distat à Viennâ. Car, quoique la mesure itinéraire soit ici nommée Raste, la véritable distance qui est*

entre les lieux dont il s'agit , vaut en effet & pour le moins , trois grandes Lieues d'Allemagne d'aujourd'hui , ou six Rastes anciennes.

Le nom de Raste n'est plus usité , & on l'a remplacé fort improprement par celui de Mille. On prétend que le terme de *Millu* est déjà ancien dans l'usage chez les Teutons ou Germains. Abraham Vander-Myls , dans son *Archæo-logus Teuto* , s'en explique ainsi : *A mille Passibus originariè , sed Germanis quadruplum circiter*. Cette quadruplicité de mesure s'entend plus exactement de notre Lieue Gauloise que du Mille des Romains ; & prise à la lettre , elle justifie pleinement le rapport que nous établissons entre une Lieue Germanique & deux Rastes anciennes. On a trouvé dans un Glôssaire manuscrit de Hondius , que *Meil-weges* ou un Mille de chemin contient 60 *Gewendes* , chaque *Gewende* 60 *Ruthes* ou Verges , chaque Verge 7 Aunes & demie. La Verge est nommée *Ruthe* ou Roue , sur ce qu'on a supposé qu'elle devoit être égale à la circonférence d'une

roue de chariot. Il entre 27000 Aunes dans cette définition du Mille d'Allemagne; mais faute de connoître la mesure d'Aune en question, il semble qu'on ne pourroit donner une évaluation positive de ce Mille. Voici néanmoins ce que l'examen de cette définition de Mille me fournit de particulier. Selon les connoissances qui ont été développées ci-dessus, la Lieue ou le Mille Germanique dont il s'agit, n'est qu'un doublement de l'ancienne Raste, & par le rapport de la Raste avec la Lieue Gauloise, doit revenir à six Milles Romains. Or, il est fort singulier, que conséquemment à l'évaluation du Mille Romain, cette Lieue Germanique contienne le même nombre de Pieds François que la définition rapportée ci-dessus fournit d'Aunes. On y trouve du moins peu de différence: les six Milles Romains, à 755 Toises & demie chacun, reviennent à 4533 Toises, qui produisent 27198 Pieds. Otez 5 à 6 Toises seulement de surabondance dans cette évaluation du Mille Romain,

le nombre sera exactement égal entre les Pieds & les Aunes prétendus, sous le nom desquels celui des Pieds est caché vraisemblablement.

Il est évident que le terme d'Aune est fort impropre, pour une étendue qui ne revient qu'à la longueur d'un Pied. L'Aune, *Ulna*, à proprement parler, est l'étendue qu'il y a depuis la pointe du Coude, nommée Olécrane (*Olenes* sive *Ulna caput*.) jusqu'au bout de la main ou du doigt majeur : c'est ainsi que Julius-Pollux définit cette mesure, d'où vient que l'Aune & la Coudée sont essentiellement une seule & même chose, & que le même Pollux (*Onomasticon*, liv. 2, sect. 140.) s'explique en ces termes : τὸν δὲ πῆχον ἢ ὀλέκην καλεῖσιν, *Cubitum* *però etiam Ulnam vocant*. La Coudée, selon Vitruve, est la quatrième partie de la stature de l'homme. En s'attachant à la définition naturelle de l'Aune, sa longueur, selon les proportions d'un homme de stature commune ou ordinaire, ni trop élevée ni trop basse, peut être estimée à peu près 17 Pouces de notre me-

sure François, ou environ un Pied & demi de la mesure Gréque & Romaine, l'une dans l'autre. Ainsi, c'est en forçant cette étendue naturelle, qu'on a quelquefois porté la mesure de l'Aune à deux Pieds; & c'est même en accouplant deux pareilles mesures, & y comprenant *utramque. Ulnam*, que notre Aune François paroît avoir été composée originairement; de même qu'en doublant le Pas commun ou le Bras, on a composé le Pas Géométrique ou la Brasse. Il est vrai, que ce n'est pas sur la mesure de notre Pied d'aujourd'hui, que l'Aune de Paris comporte une mesure de 4 Pieds, puisqu'elle ne vaut que 3 Pieds 7 Pouces & 7 à 8 Lignes, en combinant l'Aune Mercière & l'Aune Drapière, qui ne sont pas exactement de la même longueur. Mais, j'ai remarqué, que cette mesure d'Aune ainsi combinée, & la mesure de 4 Pieds Romains, étoient la même chose; sauf environ une Ligne sur la totalité de l'Aune, en s'assujettissant rigidement à la mesure du Pied Romain analysée ci-dessus.

dessus. Il n'y a rien de surprenant dans cette convenance, si on la regarde, comme un vestige de la domination Romaine dans les Gaules; & cette convenance est telle, qu'il n'y a peut-être point de mesure existante qui conserve aussi exactement l'ancienne mesure du Pied Romain. L'Etalon d'Aune, qui est dans le Bureau des Merciers de Paris, porte une inscription, par laquelle il est marqué que cet Etalon a été fait en 1554, sous le regne de Henri II; & peut-être n'a-t-il été porté à 8 Lignes justes au-delà des 43 Pouces, que pour le faire quadrer sans fraction à une division de notre Pied François, & lui donner plus que moins pour le bon Aunage.

S'il est vrai, que la Lieue de Scandinavie ou de Suède soit foncièrement la mesure de celle qui s'est établie en Allemagne, comme je l'ai avancé ci-dessus; cette Lieue dont on trouve la définition, comme on vient de voir, à 27000 Pieds, doit également être définie à 18000 Aunes, selon le rapport naturel entre le

Pied & l'Aune. C'est en effet sur ce nombre d'Aunes que roule la longueur de la Lieue qui est propre aux Suédois. Ils ont, à la vérité, fait monter la mesure de leur Aune à deux de leurs Pieds ; de manière qu'ayant depuis quelque tems fixé la mesure de la Lieue, pour la rendre égale dans toutes les provinces de la Couronne de Suède, ils ont porté cette Lieue jusqu'à 36000 de leurs Pieds. Le Pied Suédois revient à 1316 parties du Pied de Paris, ou 10 Pouces 11 Lignes & demie pour le moins. Ainsi, la Lieue de Suède, selon qu'elle se trouve fixée aujourd'hui, revient à 32900 Pieds de Paris, ou 5483 Toises 2 Pieds ; tellement que pour la mesure d'un Degré évaluée 57060 Toises, il suffit de 10 de ces Lieues & un peu plus de deux cinquièmes. Mais, il est à remarquer, que quelque dans cette fixation récente de la Lieue de Suède, on ait conservé le nombre de 18000 Aunes, qui paroît propre & affecté à cette mesure itinéraire, cependant en don-

part à l'Aune la mesure entière de deux Pieds Suédois, on ne s'est pas attaché scrupuleusement à l'étendue naturelle de cette Lieue, & on l'a surpassée. Il en seroit à peu près de même en France, supposé qu'on y fixât la Lieue à 2500 Toises, sur le pied de 3000 Pas Géométriques mesurés au Pied de Paris; car on ajouteroit quelque chose à la mesure originale & naturelle de notre Lieue, composée de deux Lieues Gauloises, lesquelles selon la juste définition de leur mesure particulière, ne fournissent ensemble que 2266 Toises & demie. La preuve qu'en réglant la mesure actuelle de la Lieue de Suède, on lui a donné une étendue plus forte qu'elle ne comportoit à l'estime dans les tems précédens, c'est que dans la Carte que Bureau Secrétaire d'Etat de Suède, a donnée il y a un siècle, les Lieues de l'Uplande, Suder-mannie, & West-mannie, qui composent la Suède propre, & même encore celles de l'Ostro-Gothie, sont marquées par l'Echelle sur le pied de 12. au Da-

gré ; celle de Smalande & de Scanie ne sont même estimées que sur le pied de 15. Et quoique M. de l'Isle , dans la Carte qu'il a intitulée des Couronnes du Nord , ait fait mention des 18000 Aunes qui composent la Lieue de Suède , cependant il a réglé son Echelle de manière que 12 de ces Lieues entrent dans l'étendue d'un Degré. Or , sur cette estime de la Lieue vulgaire de Suède ou de Scandinavie , on tombe assez juste dans l'évaluation de la Lieue Germanique sur le pied de deux Rastes ou de six Milles Romains , puisque 12 & demi des Lieues ainsi définies remplissent à peu près la même étendue d'un Degré. Au reste , par l'établissement de la Lieue de Suède sur le pied de 10 & deux cinquièmes au Degré , on a rencontré une moyenne proportionnelle entre la mesure propre & ancienne de la Lieue Suédoise ou Germanique , & celle qu'on employoit dans quelques provinces du Royaume de Suède , reculées vers le couchant & sur la frontière de Nor-

Wege. Car, Buræus définit les Lieues de Westro-Gothie sur le pied de 8 & demi, & celles de Dalé-carlie sur le pied de 7 & un tiers.

Quoi-qu'il en soit, l'Echelle de quelques Cartes particulières & manuscrites, levées sur les lieux dans l'étendue des pays appartenans à l'Empereur, m'a fourni une preuve positive de l'estimation que nous faisons ici de la Lieue Germanique. Cette estimation portée à deux Rasses, & qui revient à six Milles Romains, comprend par conséquent le nombre de 30000 Pieds Romains. Or, par l'Echelle de ces Cartes, j'ai trouvé la Lieue Germanique définie à 5000 Orgyes, qui font 30000 Pieds; & il est à remarquer au surplus, qu'il y a un Pied en usage à la Cour Impériale, qui est qualifié de Pied Romain.

Mais, il est bon d'être informé, que nonobstant l'étendue originai-re & propre de la Lieue Germanique, selon que nous venons de la rechercher & définir, on a introduit depuis quelque tems dans

la Géographie une définition particulière du Mille d'Allemagne. Par cette définition, il est composé de 2000 Roues ou Verges, & chaque Verge de 12 Pieds du Rhin. Le Pied du Rhin mesuré sur son étalon à Leyde par M. Picard, contient 1392 parties du Pied de Paris divisé en 1440. M. Eifenschmid fait cette mesure plus courte d'environ deux tiers de partie. En se servant de la mesure de M. Picard, cette Verge appelée Rhinlandique, contient 139 Pouces, ou 11 Pieds 7 Pouces de Paris & 2 Lignes de plus. Le nombre de 2000 Verges de cette espece donne à la Lieue ou au Mille d'Allemagne, 23194 Pieds 5 Pouces 4 Lignes, ou 3865 Toises 4 Pieds & demi, moins 8 Lignes. Cette mesure peut passer pour mitigée, eu égard à la composition naturelle du Mille Germanique sur le pied de deux Rastes : elle surpasse un peu la valeur de cinq Milles Romains, mais elle ne va pas à six. Il paroît qu'elle a été mise en usage par les navigateurs Flamands ou Hol-

landois, qui ont trouvé commode de régler leurs mesures de Mer sur le pied de 14 Milles au Degré, ce qui convient assez juste à cette définition de la Lientz d'Allemagne.

Quoiqu'il ne soit plus question de la Raste, je ne voudrois pas assurer que ce nom fût totalement aboli, ou détaché de toute mesure itinéraire. Supposez que le mot de *Werst* n'ait pas une signification particulière dans le langage des Russes (comme cela pourroit être) : je le soupçonnerois dérivé de Raste ou Reste, précédé d'un double V, qui dans les Langues du Nord se prononce à peu près comme une F, soit au commencement d'un mot, soit à la fin. Et pour adoucir la prononciation de *Wrest* ou *Frest*, on a pu par une transposition assez usitée dire *Werst*, ce que je ne propose néanmoins que comme une conjecture. Mais, il ne faut pas que la disproportion d'étendue entre la Raste Germanique & le Mille de Russie, soit un obstacle à cette opinion : car elle est encore plus grande entre le Mille

Romain & la Lieue Germanique ; à laquelle cependant nous voyons que le terme de Mille est appliqué.

Personne n'ignore que les Espagnols ont adopté le terme de Lieue dans leur mesure des distances. On évalue communément les Lieues d'Espagne sur le pied de 17 & demi au Degré ; mais sans en produire de mesure élémentaire ou de composition originelle. Cependant, Ouzier nous apprend que cette Lieue est composée de quatre Milles Romains : *Ex columnarum Hispanicarum distantis (dic-it , Inscript. antiq: p: 156) compertum est , spatium ab Hispanis , Leucam appellatum , non tribus , ut vulgo etiam docti opinantur , sed quatuor Milliaribus , seu Passuum millibus ; constat. Mariana & Resendus ont pensé de même. Le premier (dans son Traité des Ponderibus & Mensuris , ch. 21.) cite un auteur Espagnol , qui compte 60 Milles dans une distance estimée communément 15 Lieues. Le second nous assure (*Antiq. Lusitanic. liv. 3.)* que les*

53. Lieues que l'on compte aujourd'hui entre Lisbonne & Mérida, répondent à 212 Milles Romains. Il est vrai qu'il y a une loi d'Alphonse Roi de Leon, citée par Surita, dans son préambule au commentaire de l'Itinéraire d'Antonin, qui définit l'étendue de la Lieue à trois *Migéries*. Mais il y a toute apparence, que ces *Migéries*, dont la définition n'a point été donnée que je sçache, ne sont autre chose que des Milles d'une espece particulière. Il ne faut pas même chercher l'origine du terme de *Migérie* ailleurs que dans celui de *Milliaire*, qui ne demande, si l'on veut, qu'une seule *l*: cette lettre a été supprimée par une négligence de prononciation, l'*i* dont elle étoit suivie étant devenu un *j* consonne, ou *jota* comme disent les Espagnols, qui en ont fait une lettre gutturale, remplacée souvent devant certaines voyelles par un *g*. On trouveroit dans le langage Espagnol beaucoup d'exemples en pareil cas. Il peut suffire d'alléguer le mot de *mujer* ou *muger*, dérivé indubitablement du Latin *mulier*, &

qui en diffère de la même manière précisément dont nous faisons remarquer que Mijerie ou Migerie diffère de Miliaire. C'est ainsi que le nom de la ville de Badajoz, qui est dans l'Estrémadure de Castille, est corrompu de Badalioz ; comme on le trouve écrit dans les Géographes & Historiens Arabes.

Mais, ce n'est pas assez de connoître le terme de Migerie ; il faut encore faire voir que cette mesure de distance n'est autre que le Mille des Arabes, dont les 3 font l'équivalent juste des 4 Milles Romains. La preuve s'en tire de la mesure du Degré de Latitude terrestre, prise par ordre du Calife Al-mamon, dans les plaines de Sinjâr en Mésopotamie, sur le pied de 56 Milles deux tiers. Sans entrer avec précision dans l'inégalité des Degrés du Méridien, causée par l'ellipticité de la Terre de quelque nature qu'elle soit, & en prenant pour la mesure commune du Degré, celle qui résulte en général des opérations faites en France, ou 57060 Toises ; il s'ensuit que le Mil-

le Arabique roule sur 1007 Toises. Ainsi, les 3 Milles fourniront 3021 Toises, ce qui correspond précisément à 4 Milles Romains valans 3022 Toises. Il n'est point extraordinaire de trouver le Mille des Arabes employé dans la Lieue d'Espagne, puisque leur nation a dominé plusieurs siècles dans ce pays-là, comme chacun sçait. La mesure d'usage chez les Castillans est la *Vara*, qui est composée de 4 Palmes, ou de 3 Pieds. Le Pied Espagnol a été donné par Greaves, de 920 parties du Pied Anglois divisé en 1000; & en évaluant notre Pied 1068 ou 1069 des mêmes parties, il s'ensuit que le Pied Espagnol revient assez juste à 10 Pouces 4 Lignes du Pied François. Cette évaluation du Pied Espagnol porte un peu plus de longueur, que celle qui se déduit de la combinaison de la *Vare* avec l'ancien Pied Romain, faite par M. Eizenschmid (*de Pond. & Mens.* p. 97.) Car cette *Vare* étant comparée à 3676 parties du Pied de Paris, le tiers de cette somme est 1225 parties, ou 10 Pouces 2

Lignes & demie. Il ne paroît pas au-
reste, que cette Vare, non plus que
le Pied ou le Palme qui la compose,
influe dans la mesure de la Lieue
Espagnole : mais selon l'étendue qui
lui est propre, elle revient à 7000 &
environ 100 Vares, ou 12300 Pieds.

Mais, puisque cette Lieue est com-
posée de 3 Milles Arabiques, sur
le pied de 56 Milles & deux tiers
pour un Degré, il doit entrer près
de 19 de ces Lieues dans la même
étendue, au lieu de 17 & demi,
comme on en décide communément.
Il est constant d'ailleurs, que cette
évaluation arbitraire de la Lieue dont
il s'agit, n'a d'autre fondement que
de tenir le milieu, entre la Lieue
dont se servent les navigateurs Hol-
landois à 15 pour un Degré, & la
Lieue marine de France & d'Angle-
terre, qu'on a établie sur le pied de 20.

Quoique la définition qu'on vient
de donner de la Lieue d'Espagne soit
fondée sur des autorités, cependant
il ne faut pas s'imaginer, que son
usage dans la manière d'estimer les
distances soit par tout égal & uni.

forme. Il est constant que la mesure des Lieues paroît plus forte en quelques parties de l'Espagne, comme dans les Royaumes d'Andalousie, où on peut l'évaluer sur le pied de 5 Milles Romains. On prétend même, que les Espagnols font souvent usage dans la navigation de cette espèce de Lieue, qui roule sur une estime de 15 pour un Degré du Méridien; & le P. Riccioli dans sa Géographie réformée, cite en-effet divers auteurs, qui composent la Lieue d'Espagne de 4 Milles d'Italie, en les évaluant 60 au Degré. Les Portugais ont affecté le nombre de 17 & demi ou 18 Lieues, pour la mesure d'un Degré, dans la navigation. Manoel Pimentel, dans son *Traité d'Hydrographie* intitulé *Arte de navegar*, préfère le compte de 18, comme plus commode dans le calcul, & s'appuye même (p. 4.) du témoignage de deux auteurs, Apiano & Cespedès, qui prétendent que le même compte étoit anciennement d'usage en Espagne. En fixant la Lieue sur le pied de 18 pour un Degré, Pi

mentel l'évalue à 3522 Brasses, dont il marque que l'usage est établi dans les mesures de navigation, & qui sont composées de 8 Palmes. Pour cette évaluation de la Lieue, il se fert de la mesure du Degré prise par M. Picard, & il compare 40 de ces Palmes à 27 Pieds François, d'où il suit que la mesure du Palme en question revient à 3 Pouces 1 Ligne & deux dixièmes de Ligne de ce Pied. Si en conséquence du rapport qui est établi entre le Palme & le Pied, nous composons un Pied Portugais sur la mesure du Palme, ce Pied reviendra à 10 Pouces 9 Lignes & 6 dixièmes de Ligne de notre Pied. Composons ensuite la Lieue Portugaise de 4000 Pas (comme il est dit de la Lieue d'Espagne en général) ou de 20000 Pieds, sur la mesure de Pied qui vient d'être déduite; cette Lieue se trouvera de 17916 Pieds François ou de 2986 Toises, ce qui ne diffère pas infiniment de l'estimation qui a été faite de la Lieue Espagnole. Ainsi, on peut dire que la Lieue Portu-

gale n'en fait point une particulière & distincte; & en-effet, l'exemple que fournit Resendius pour nous aider à déterminer la mesure qui est propre à la Lieue d'Espagne, est pris dans l'étendue du Portugal même & de la frontière d'Estremadure.

JE TERMINERAI ce petit Traité par une réflexion qui paroît naître du sujet, & qu'on ne peut en quelque manière se dispenser de faire, quand on a discuté l'étendue fixe & déterminée des mesures itinéraires des Anciens, & qu'on a reconnu l'avantage que renferment des mesures ainsi fixées. Car l'incertitude sur la distance des lieux est un Inconvénient à plusieurs égards; *incertam sciam facit mensura ratio discors*, dit Solin (ch. 58.) D'un autre côté, il semble que le voyageur qui trouve les espaces réglés sur sa route, en reçoit une sorte de soulagement, comme l'a remarqué Quintilien (liv. 4, ch. dernier) *facientibus iter, multum detrahunt fatigationis notata inscriptis lapidibus spatia.*

On a donc lieu d'être surpris qu'en France, où l'on se pique des plus beaux établissemens, on n'ait pas songé à fixer l'étendue des Lieues, & à la rendre *uniforme* dans tout le Royaume. A l'égard de l'étendue, il paroît que la définition naturelle de notre Lieue est de 3000 Pas Géométriques, qui sur la mesure du Pied qui nous est propre, reviennent à 2500 Toises, dont il est aisé de multiplier le compte. Quant à l'uniformité, il n'y auroit vraisemblablement qu'un moyen de l'établir, & de faire oublier le compte arbitraire des distances, du moins sur les grandes routes: ce seroit de mesurer les espaces sur ces routes, & à l'exemple des Romains & de nos Gaulois même, de les marquer par des Colonnes, non pas seulement de Lieue en Lieue, mais au moins de demie-Lieue en demie-Lieue, pour se procurer plus de précision dans le compte des distances, & avoir une fraction de Lieue dans le besoin. Les grandes réparations qu'on a faites

tes sur les chemins depuis environ vingt ans, dans toutes les provinces du Royaume, le soin même qu'on prend de les redresser, devroient ce semble conduire à l'exécution d'un pareil dessein.



Récapitulation sommaire des principales Mesures discutées dans ce Traité, réduites en Toises du Châtelet de Paris.

MILLE Romain ancien;

755 Toises 3 Pieds.

Mille Romain moderne;

764 Toises.

Stade Grec ordinaire, faisant la huitième partie du Mille Romain ancien;

94 Toises 2 Pieds 8 Ponces.

Stade sur le pied de 10 pour un Mille;

75 Toises 3 Pieds 4 Ponces.

Autre Stade Grec ou Macédonien;

54 Toises 2 Pieds 5 Ponces.

Lieue Gauloise, évaluée 1500 Pas Romains, ou Mille commun d'Angleterre;

1133 Toises 1 Pied & demi.

Mille employé par les Romains dans la Grande-Bretagne, renouvelé par Henri VII Roi d'Angleterre;

826 Toises.

ITINÉRAIRES. 103

Mille de Turquie, & Werst commun de Russie, sur le pied de 7 Stades; 660 Toises.

Raste Germanique, ou Lieue commune de France, composée de 2 Lieues-Gauloises; 2266 Toises 3 Pieds.

Lieue Germanique ou de Scandinavie, composée de 2 Rastes; 4533 Toises.

Lieue Française sur le pied de 3000 Pas Géométriques; 2500 Toises.

Mille ou Lieue d'Allemagne, de 2000 Roues ou Verges du Rhin; 3865 Toises 4 Pieds & demi.

Lieue d'Espagne, composée de 4 Milles Romains, ou de 3 Milles Arabiques, & dont l'étendue convient à la grande Lieue de France; 3022 Toises.

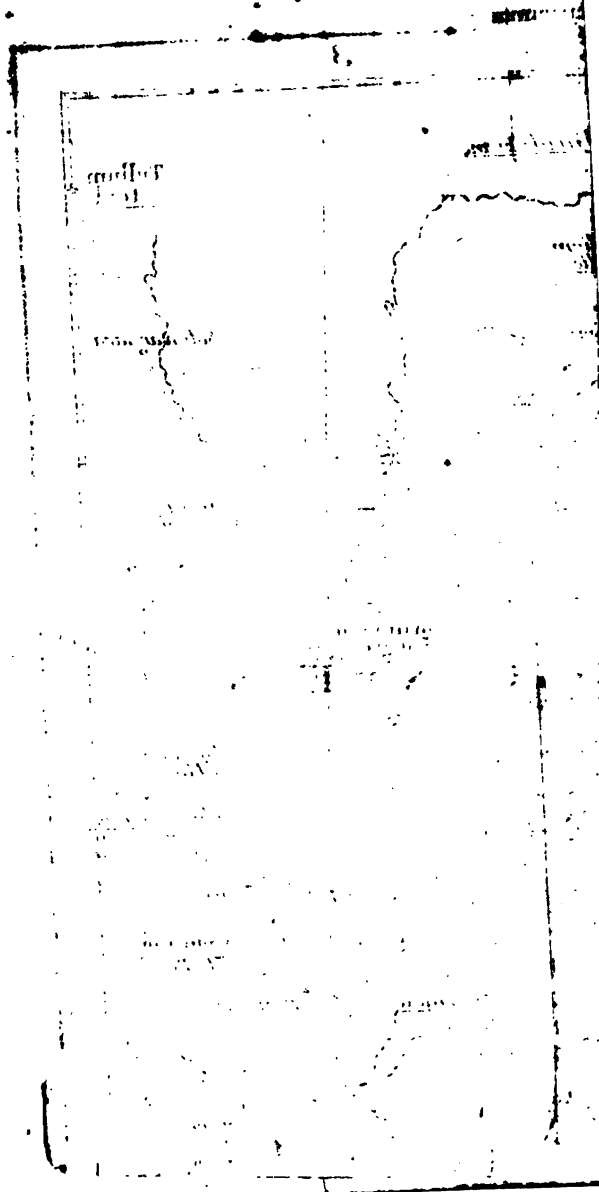
Grande Lieue d'Espagne, évaluée 5 Milles Romains; 3777 Toises & demi.



164 MESURES ITINERAIRES.

Differentes mesures de Pied, sur celui de Paris divisé en 1440 parties.

Pied Romain.....	1306.
Pied Grec.....	1360.
Pied Naturel.....	1088.
Pied des Macédoniens.....	1567.
Pied de Londres.....	1352 $\frac{2}{3}$.
Pied du Rhin.....	1392.
Pied Espagnol.....	1240.



ECLAIRCISSEMENTS
GEOGRAPHIQUES
SUR
L'ANCIENNE GAULE.

STANLEY BRIDGE

1910

ALLEN W. BROWN



DISSERTATION

S U R

G E N A B U M,

ANCIENNE VILLE DES PEUPLES
CARNUTES;

*Avec l'explication des Voies Romaines
qui passoient dans l'Orléanois
& dans le Berri.*



L SEMBLE qu'on ne de-
voit plus douter, que le
Genabum des peuples Car-
nutes ne soit la ville d'Or-
léans, après les preuves que M. de
Valois en a donnés dans sa Notice
des Gaules, & après la sçavante dis-
sertation de M. Lancelot, qui est au
VIII^e volume des Mémoires de l'Ac-
adémie des Belles-Lettres. Cependant,
il se trouve encore des sçavans qui
contestent une vérité si solidement

établie. M. l'Abbé le Beuf employe plus de cinquante pages du second volume qu'il vient de donner au public, pour prouver que le *Vellaunodunum* des Commentaires de César est le village de Vallan près d'Auxerre, & *Genabum* la ville de Gien.

Comme la réputation de M. l'Abbé le Beuf, justement acquise par un grand nombre d'ouvrages de Littérature, pourroit obscurcir les origines de la ville d'Orléans, l'une des grandes & importantes du Royaume; qu'il me soit permis d'étendre quelques preuves déjà employées par MM. de Valois & Lancelot, & de répondre aux nouvelles difficultés de M. le Beuf, que ces sçavans n'ont point discutées & qu'ils ne pouvoient prévoir. Après avoir rapporté les témoignages des Anciens sur le *Genabum*, j'examinerai les Itinéraires des Romains, & je suivrai en détail les marches de César.

Genabum étoit une ville des peuples *Carnutes*. (*de Bello Gallico*, liv. 7.)
Genabum Carnutum proficiscitar: (& liv. 8.) *in oppido Carnutum Genabo castra posuit.*

suit. Elle étoit située sur la Loire, vers le milieu du cours de cette rivière; c'étoit le principal marché & magazin des Carnutes; Strabon (liv 4.) *Γήναβον τὸ τῶν Καρνύτων ἐμπορεῖον, κατὰ μίσην τε τὸν πλῆν συνοικύμενον.* Ptolémée donne aux peuples Carnutes deux villes; *Ἀύτρικον, Autricum*, la capitale; & *Κήναβον, Cenabum*. L'Itinéraire & la Table Théodosienne appellent aussi cette ville *Cenabum*. Il n'est pas douteux que *Cenabum* ne soit le même que *Genabum*: *Constat nimirum*, dit M. de Valois, (*Notit. p. 73.*) *quod Festus & Ansonius præter ceteros, scribunt, G olim fuisse quod postea C & listeram C vice Gamma sive G prius fuisse etiam esse.* C'est pourquoi les Cévennes sont nommées dans les Commentaires, tantôt *Cebenna mons*, tantôt *Genebenna*; & Geneve, que César écrit *Geneva*, est nommé *Cenabum* dans l'Itinéraire. Surita prétend même, qu'on doit lire dans les Commentaires *Cenabum Carnutum*, & non *Genabum*: (*Emendat. in Itiner. édit. de Cologne p. 502.*) *Cenabum legendum videtur &c. id oppidum est, quod in VII. belli Gallici*

170 ECLAIRCISSEMENTS
commentario & Hirtiano , perperam Genabum pro Cenabum praefertur ; quod miror , viros magni nominis & litteratura , qui nobis egregias emendationes ediderunt , non animadvertisse Hirtius in commentario Gallico , in oppido Carnutum Cenabo castra ponit : ita enim in vetustis legitur exemplaribus .

Il est évident , que les désignations qu'on trouve chez les Anciens pour *Genabum* , conviennent parfaitement à Orléans. Tout le monde avoue que cette ville est de l'ancien territoire des peuples *Carnutes* ; elle est située sur la Loire , & vers le milieu du cours de cette rivière. Sa situation avantageuse , dans un lieu propre à être encore aujourd'hui le magasin de la plus grande partie de la France , l'avoit fait choisir pour être le marché , *Ἐμπορίον* , des peuples *Carnutes*. » La » communication , dit M. Lancelot , » étoit si établie & si nécessaire entre Orléans & Chartres , du tems » même des Romains , qu'ils y avoient fait un chemin public qui » s'est conservé jusqu'à nos jours. . . . » On le nomme dans le pays le che-

min de César ; il passe par le village
 de Langelerie ; & du tems de M^e
 Charles du Moulin, on voyoit en-
 core dans la Châtellenie d'Allone,
 des Colonnes Milliaires qui étoient
 sur le chemin : *Antiquissima Castella-*
nia Allone in Belsiâ, ad Vetus iter ab
Aurelius Carnotum, ad quatuor leucas
Carnotum, ubi Lapides à tempore Ro-
manorum. Millitaria distinguentes erecti
visuntur. « Il y a encore dans une
 distance presque égale d'Orléans &
 de Chartres, un lieu dont le nom
 paroît dérivé de sa situation sur cette
 ancienne Voie ; c'est *Via-bon*.

On ne voit pas comment M. le
 Beuf peut appliquer à Gien ce que
 les Anciens ont dit de *Genabum*. Gien
 est du Diocèse d'Auxerre, que les
 sçavans pensent avoir fait partie du
 territoire des anciens Sénonois ; &
 comme l'étendue des anciens Dio-
 cèses répond presque toujours au ter-
 ritoire des anciennes Cités ou des
 peuples, Gien ayant été renfermé
 dans le pays des Sénonois, ne sçau-
 roit être le *Genabum* des Chartrains
 ou *Carnutes* ; & pour nous convaincre

que Gien est dans un cas d'exception, il faut alléguer autre chose que des conjectures. On accordera à M. le Beuf (tome 2 , p. 243.) » que Gien » paroît avoir toujours suivi pour le » temporel les mêmes Loix que l'Orléanois & la Beauce. « Mais, il voudra bien observer, que l'extension des Coutumes n'a aucun rapport à l'étendue des Diocèses ou des anciens peuples de la Gaule. Les Coutumes ont plus ou moins d'étendue, suivant le degré de puissance des Seigneurs particuliers, qui se rendirent indépendans à la décadence de la Maison de Charlemagne, & qui substituèrent aux anciennes Loix de la nation, chacun dans son territoire, les usages & coutumes qu'ils voulurent établir.

Quand même on accorderoit à M. le Beuf, que Gien étoit anciennement du pays des Carnutes, comment auroit-il pû être l'Ἐμποριον de ces peuples? » Peut-on croire avec » quelque vrai - semblance, dit M. Lancelot, qu'ils eussent placé leur » marché, leur dépôt principal, à

» plus de trente lieues de leur Capit-
 » tale, y ayant des lieux à moitié
 » moins de chemin, plus commo-
 » des, dans un pays plus abondant ;
 » & d'une communication beaucoup
 » plus facile pour le commerce &
 » pour leurs besoins ?

L'analogie prétendue de Gien avec
Genabum n'est pas évidente. Gien est
 nommé par les plus anciens écri-
 vains, *Gienus*, *Gaiomus*, *Giomus*, &
 par d'autres, *Gyanum*, *Gienum* ; quel
 grand rapport ont ces différens noms
 avec le *Genabum* ? M. de Valois, re-
 marque M. Lancelot, a autant de
 raison de croire, que le furnom de
 Guépins qu'on donne aux Or-
 léanois, peut venir de *Genapini* ou
Genabini, comme les habitans de
 Gien trouvent de la ressemblance
 entre le nom de leur ville & celui
 de *Genabum*.

Examen des Itinéraires.

Les Itinéraires des Romains prou-
 vent encore plus précisément, que
 la position de *Genabum* ou *Cenabum*

tombe sur le point d'Orléans. Je ne répéterai point ici ce qui est prouvé dans la Dissertation préliminaire, & ce qui se trouvera vérifié bien des fois dans les divers morceaux de ce Recueil, que les nombres de l'Itinéraire & de la Table expriment dans les Gaules Lionnoises, non des Milles Romains, mais des Lieux Gauloises, dont 50 sont à peu près suffisantes pour remplir l'étendue d'un degré de Latitude.

L'Itinéraire d'Antonin (p. 83.) sur la Route d'Autun à Paris, s'exprime ainsi :

Brivodurum

Belca. M. P. XV.

Cenabam. M. P. XXII.

Salierlitam. M. P. XXVIII.

Luteciam. M. P. XXXIII.

La Table de Peutinger donne la même Route avec les distances pareilles :

Brivoduro xv. *Belcâ* xxii. *Cenabo*
XLVII. *Luteciâ*.

Elle marque aussi la Route & la distance de Tours :

Cesareduno LI. *Cenabo*.

On remarquera la convenance qui est entre l'Itinéraire & la Table, dans tout l'intervalle de *Brivodurum* jusqu'à Paris. Cet accord nous rend certains qu'il n'y a point d'erreur dans les nombres.

Or, toutes ces distances particulières, appliquées au local actuel, démontrent que *Cenabum* est Orléans.

Brivodurum est la ville de Briare, que dans l'histoire des Evêques d'Auxerre on trouve nommée *Brioderum*, & dont le nom a encore été abrégé en *Briodrum*, d'où s'est formé celui de Briare.

De *Brivodurum* les Itinéraires conduisent la Voie Romaine au lieu nommé *Belca*, à la distance de XV Lieues Gauloises. Ce point tombe près de Saint-Benoît sur Loire, sur le territoire de Bouzi, qui conserve l'analogie avec l'ancien *Belca*.

Les Itinéraires placent ensuite *Cenabum* à XXII Lieues Gauloises de *Belca*. Cette distance demande pour le moins ce qui s'en trouve entre Bouzi & le centre de la Ville d'Orléans. Mais, il est assez naturel qu'en

176 ECLAIRCISSEMENTS

certaines distances , & même en la plupart , le compte numéraire soit un peu plus fort que ce que l'ouverture du compas peut donner sur l'Echelle d'une Carte , qui représente une ligne très directe sur un plan parfaitement horizontal. Car, quoiqu'en général les Voies militaires & publiques des Romains fussent tracées le plus directement qu'il étoit possible , néanmoins cette direction étoit souvent contrariée par les difficultés du terrain , & les plus fameuses Voies Romaines , comprises dans l'étendue même de l'Italie , avoient leurs coudes & détours en certains endroits , comme je l'ai souvent reconnu. D'ailleurs , si l'on veut apporter toute la délicatesse possible dans la considération de ces distances , on peut dire que le *deficit* qui s'y trouvera quelquefois , peut procéder en partie de quelque portion de Mille ou de Lieue , qui aura manqué sur une de ces mesures , dont le nombre est toujours donné complet dans les Itinéraires , quoiqu'il soit à présumer qu'il s'y est

rencontré presque par tout quelque chose de plus ou de moins. Il faut que ces observations deviennent générales, & se renouvellent toutes les fois que la distance des lieux donnée par l'Echelle d'une Carte, ne remplit pas tout-à-fait le compte des distances fourni par les Itinéraires.

Reprenons la suite de la Voie Romaine. De *Genabum*, elle passoit par *Salioclitia*, à XXIII Lieues Gauloises de *Cenabum*, & à pareille distance de *Lutetia*. La Table omet le lieu *Salioclitia*, & compte XLVII Lieues Gauloises de *Cenabum* à *Lutetia*, ce qui ne differe, pour ainsi dire, point de l'Itinéraire qui donne XLVIII. La distance qui est entre Orléans & Paris convient à ces nombres, & M. le Beuf n'est point fondé à dire (p. 228) » que M. de Valois parlant d'Orléans » dans sa Notice p. 226. col. 2, élit » de la difficulté qu'on peut faire sur » ce que l'Itinéraire ne met que 48 » mille Pas de *Cenabum* à Paris. « Il n'y a point ici de matière à difficulté : Rien de plus convenable pour la distance dont il s'agit, que les XLVIII

Lieues Gauloises qu'on trouve dans l'Itinéraire. Le chemin Romain subsiste encore en partie ; M. de l'Isle l'a exprimé dans sa Carte de l'Orléanois , & il se nomme le *Vieux chemin*. Les XXIII Lieues Gauloises en partant d'Orléans conduisent au bourg de Saclas près d'Etampes. Saclas est précisément à moitié chemin d'Orléans à Paris , comme *Salioclista* dans l'Itinéraire est marqué à une même distance de *Cenabum* & de *Lutetia*. Ce lieu de Saclas est nommé *Sarclita* dans des actes du Roi Dagobert : *Villa Sarclita super fluv. Joins in Pago Stampinse*. Il est évident que *Sarclita* n'est qu'une abréviation de l'ancien *Salioclista*.

La distance de *Casarodunum* à *Cenabum* acheve de démontrer , que la position de *Cenabum* ne peut convenir qu'à la ville d'Orléans. Sa distance à l'égard de Tours convient précisément aux LI Lieues Gauloises qui sont indiquées dans la Table. Le chemin de communication entre ces deux villes n'est point une chose équivoque ou de pure supposition ; il existe

encore, & on le distingue dans le pays par le nom de *Voie Charrière*. Cette Voie ne suit pas le cours de la Loire, qui décrit une espèce d'arc dans l'intervalle dont il s'agit; elle coupe au travers des terres, & on la voit sortir de la Forêt de Blois à environ 2800 Toises au couchant d'Été de cette ville. C'est par le détail de la Carte du Diocèse de Blois, que j'ai dressée pour feu M. de Caumartin, que j'ai eu connoissance de cette Voie.

Ce qu'on vient d'avancer sur ces distances, se vérifie par la mesure des espaces prise sur la Carte qui accompagne cette Dissertation, & on peut s'y livrer avec confiance. Car la distance d'Orléans, avec Paris d'un côté, & avec Touts de l'autre, est déduite des opérations Trigonométriques de MM. de l'Académie Royale des Sciences; & quant à la distance entre Orléans & Briare, elle est établie sur le toisé de la Levée de la Loire, fait par ordre du Roi, & réduit en Carte.

Le *Cenabum* se trouve donc fixé

180 ECLAIRCISSEMENTS
à Orléans, par la distance respective de trois points opposés, de Briare, de Paris, & de Tours. On ne peut désirer en ce genre de faits une démonstration plus complète.

Ce concours des Itinéraires à établir le *Genabum* au point de la ville d'Orléans, renverse le système de ceux qui cherchent à le fixer à Gien. Cette dernière ville étant éloignée d'Orléans d'environ 30 Lieues Gauloises, comment conserveroit-elle avec Tours, Paris, & Briare, la correspondance que les Itinéraires nous donnent entre *Genabum* & ces trois villes? En-effet, Gien est éloigné de Tours, non de 51 Lieues Gauloises, mais de 70 en ligne directe, & d'environ 80 en tournant par le Nord de la Loire; de Briare non de 37, mais seulement de 4; de Paris non de 48, mais d'environ 60 en droite ligne.

M. le Beuf a senti qu'il étoit impossible de concilier la position du *Cenabum* des Itinéraires avec celle de Gien, & pour se tirer d'embaras, il imagine (p. 227) une

autre direction de la Voie Romaine , en la faisant passer le long du Loin & de la Seine , en sorte que *Belca* soit au village de Mont-boui , où l'on trouve les vestiges de la ville de *Cran* , qui (selon lui) a conservé le nom de *Belca Carnutum*. De là il conduit le *Cenabum* à Chenou près de Château-Landon , & *Salio-clita* à Saily (qu'on écrit Cély) & M. le Beuf prétend que tous ces lieux sont dans les distances convenables.

Après les preuves que j'ai rapportées cidessus , je pourrois laisser sans réponse cette supposition , qui d'une part est purement gratuite , & de l'autre est détruite par les vestiges de la Voie Romaine , qui subsistent dans l'intervalle d'Orléans au *Salio-clita* de l'Itinéraire. La direction de la Route , telle que l' imagine M. le Beuf , est insoutenable en elle-même , & par la distance , & à cause de la position des lieux. 1°. Les Itinéraires donnent entre Briare & Paris , 84 ou 85 Lieues Gauloises , & en suivant la direction imaginée

par M. le Beuf, il n'y en auroit que 63 ou 64. 2^o. La position des lieux pris sur cette direction, n'a pas quelque chose de plus convenable. Comment le *Belca* que M. le Beuf avoue avoir été du pays des *Carnutes*, peut-il être le village de Mont-boui ou Mont-bouech, qui est du Diocèse de Sens, & du territoire des peuples *Senones*? D'ailleurs, quelle ressemblance peut-on trouver entre la ville de *Cran* & les *Carnutes*? Le *Cenabum* n'est pas plus heureusement placé à Chenou, près de Château-Landon. Le *Cenabum* des Itinéraires ne seroit donc plus le *Genabum* des Commentaires de César? il seroit aussi différent du *Cenabum* de Ptolémée (quoique ce soit le même nom sans aucun changement) puisque le *Cenabum* de Ptolémée étoit du pays des *Carnutes*, & que Chenou est dans le territoire des *Sénonois*? Enfin, si *Salioclitia* est Céty, ce ne sera donc plus Saclas que les actes de la première Race de nos Rois nomment *Sarclita*? Que M. le Beuf voye en quelles difficultés son système l'en-

gage; pendant que la direction de la Route par Orléans convient parfaitement, & à la distance, & à la dénomination des lieux.

M. le Beuf, pour trouver sur la direction qu'il suppose, les distances des Itinéraires, se sert d'une Colonne Milliaire, qui est près de Fontaine-Françoise en Bourgogne. « Il y est marqué, dit-il, par ordre de l'Empereur Claude, que de Langres à l'endroit de cette Colonne, il y avoit vingt-deux mille Pas. » On y compte en effet environ huit Lieues, & sur ce pied-là il évalue la distance de Briare à Paris; on ne doit, ajoute-t-il, trouver que trente-quatre ou trente-cinq Lieues de Briare à Paris (suivant l'Itinéraire) il y en auroit eu bien d'avantage si la Route eût été par Orléans. »

Je réponds au calcul de M. le Beuf, 1°. Les nombres de la Colonne expriment, ou des Lieues Gauloises, & alors la difficulté reste toujours la même pour lui, puisque sa nouvelle direction ne don-

ne de Briare à Paris qu'environ 63 Lieues Gauloises, au lieu de 84 que demandent les Itinéraires : ou la Colonne marque des Milles Romains, & en ce cas elle devient inutile à M. le Beuf, puisqu'il est notoire que la Table Théodosienne & l'Itinéraire qui lui est conforme, donnent non des Milles Romains, mais des Lieues Gauloises, entre Briare & Paris, comme dans toute la Gaule, à l'exception de l'ancienne Province Romaine. 2°. Comme la Lieue du pays où est Fontaine-Françoise revient à deux mille huit ou neuf cents Toises, & que celle du Gâtinois ne va qu'à dix-sept cents; comment M. le Beuf a-t-il pû évaluer XXII Milles de l'Itinéraire à huit Lieues de Gâtinois, parce que les XXII Milles de la Colonne font environ huit Lieues de Champagne ou de Bourgogne? 3°. Je ferai voir dans la Dissertation suivante, par la discussion Géométrique de plusieurs espaces dans l'intervalle de Lion à Toul, que la distance de Fontaine-Françoise à Langres marquée
par

par la Colonne dont il s'agit, ne peut convenir qu'à la mesure des Lieues Gauloises. 4°. En admettant l'évaluation que M. le Beuf donne, comment conciliera-t-il la position de Chenou avec la distance de Tours qui consumera 80 Lieues Gauloises ou 120 Milles Romains, tandis que les Itinéraires ne comptent que 51 entre *Casarodunum* & *Cenabum* ? Jamais Céli ne pourra être le *Salioclitia*, même dans son hypothèse ; il faut que ce lieu se trouve placé à égale distance de *Lutetia* comme de *Cenabum*. Or, la distance de Céli à Paris pourroit être estimée vingt & quelques Lieues Gauloises, & celle de Céli à Chenou, qui est le *Cenabum* de M. le Beuf n'i-roit qu'à quinze. D'où il résulte, que la direction qu'il donne à la Voie Romaine, ne s'accorde, ni avec la dénomination des lieux, ni avec la somme, ni enfin avec le détail des distances.

M. le Beuf propose (p. 226) une difficulté qui mérite attention.

• Tous les sçavans conviennent •

dit-il , que l'itinéraire tel que nous l'avons , n'a été écrit qu'après le tems de Constantin , d'où j'infere que si l'auteur avoit eu intention de mettre sur cette route la ville d'Orléans , il l'auroit plutôt nommée *Aureliani* du nom de son fondateur , comme il nomme *Diocletianopolis* , *Maximianopolis* , & même *Constantinopolis*. »

Je reconnois aussi que l'itinéraire dans l'état où nous l'avons , n'a été rédigé qu'après l'empire du grand Constantin : je pense de plus que la Table de Peutinger n'a été dressée que sous l'empire de Théodose , ou même sous ses enfans ; & que le nom Latin *Aureliani* , qu'Orléans portoit dès le cinquième siècle au moins , semble ne pouvoir venir que de l'Empereur Aurelien. Mais , on n'en doit pas conclure , que l'itinéraire & la Table , qui sont des ouvrages rédigés depuis le tems de cet Empereur , aient dû nommer Orléans *Aureliani*. Les Villes de la Gaule avoient leur nom ancien & Celtique : la

plupart de celles qui étoient capitales de Peuple , prirent le nom du Peuple vers l'empire de Constantin. Ammien-Marcellin nomme *Santonés* , *Turonés* , *Senonés* , &c. les villes de Saintes , Tours , Sens , &c. dont le nom ancien est *Mediolanum* *Casarodunum* , *Agedincum*. Celle de Rheims , nommée pareillement *Durocororum* , fut appelée *Rhemi* , ainsi qu'on la trouve mentionnée dans la date de quelques Loix des Empereurs Valentinien & Valens. D'autres villes prirent un nom purement Romain , comme *Genabum Carnunzum* fut nommée *Aureliani* du nom d'Aurélien qui l'avoit réédifiée : de même *Cularo Allobrogum* fut appelée *Gratianopolis* , par rapport à son bienfaiteur l'Empereur Gratien. Dans le tems où les Itinéraires furent rédigés , la plupart des villes de la Gaule avoient donc deux noms , le Celtique qui étoit l'ancien , & le nom du peuple ou le Romain qui étoit postérieur. Les Itinéraires employent presque toujours le nom Celtique , quoique l'autre dénomination fût

déjà en usage. Ils appellent Tours, *Cæsarodunum*; Sens, *Agedincum*; Rheims, *Durocortorum*; Amiens, *Samarobri-va*; Evreux & Saintes, *Mediolanum*; Grenoble, *Cularo*: on en pourroit citer beaucoup d'autres. Ainsi les Itinéraires auront nommé Orléans *Genabum*, de son nom primitif ou Celtique, quoique cette ville en eût reçu un autre. Et quoique la même ville soit employée sous le nom de *Civitas Aurelianorum*, dans la Notice de l'Empire rédigée sous Honorius, c'est-à-dire vers le tems où l'on présume que la Table de Peutinger a été composée; toutefois on ne peut en conclure, que l'Itinéraire ne pouvoit sous un autre nom faire mention de la ville d'Orléans. Ce même Itinéraire ne se sert-il pas du nom de *Cularo* pour la ville de Grenoble, qui est précisément dans le cas d'Orléans, puisqu'elle a pris de même un autre nom pour avoir été rétablie ou décorée par un Empereur?

En finissant l'examen des Itinéraires, j'ajouterai qu'outre les qua-

SUR L'ANCIENNE GAULE. 189
tre Voies Romaines dont il a été mention, & qui conduisoient d'Orléans à Tours, à Chartres, à Paris, & à Autun par Briare, on connoît encore deux autres chemins Romains, qui partoient de cette ville. Le premier menoit à Sens en droiture. Il étoit ouvert dans la Forêt d'Orléans, puis passoit par Chémaux, Beaune, Mont-cheni, la Grange-maigrette, la Chapelle-Bezard, le Pont de Dordives sur la rivière de Loin, Verdeau, le moulin Grouleau, Branfle, Joui, Montachei, Saint-Valerien, & de-là à Sens par la voie ordinaire. La route que je viens de décrire est appelée dans le pays, *Chemin de César*, ou *Chemin-Haut*. On en remarque encore des vestiges dans la Forêt d'Orléans d'espace en espace, & près de Beaune sur la longueur d'environ quatre lieues.

Mais la Table de Peutinger nous donne une Voie Romaine dans le même intervalle d'Orléans à Sens, de cette manière :

Cenabo xv. Fines xxii. Aquis-Segeste xxii. Agetincum.

Le lieu d'*Aquis-Segeffe* est représenté dans la Table par un grand bâtiment carré, comme elle exprime par tout ailleurs les Bains célèbres d'Eaux minérales. Or, le chemin Romain dont on vient de parler & qui passe par Beaune, ne comportant pas 50 Lieues Gauloises d'étendue, il ne peut être confondu avec celui de la Table qui en a 59. Celui-ci a dû faire un circuit pour passer par les Bains de *Segeffe*, & s'écarter de la voie directe de Sens, ou sur la droite ou sur la gauche. Le lieu *Fines* nous sert à trouver la direction. Comme il étoit situé aux confins des peuples *Carnutes* & *Senones*, il faut le chercher aux confins des Diocèses d'Orléans & de Sens. Or, la distance de XV Lieues Gauloises d'Orléans à *Fines*, ne permet pas de la porter sur la gauche du Chemin de César, elle seroit trop courte : mais en la portant sur la droite aux environs de Suri-aux-Bois, elle tombe précisément sur les confins de ces deux Diocèses. De ce point, les XXII Lieues Gauloises qui suivent dans la Table, en continuant sur la

SUR L'ANCIENNE GAULE. 191

même direction , portent l'*Aquis-Segeſte* précifément vers le lieu , » où » l'on trouva ; lorsqu'on commença » à travailler au Canal de Briare , tant » de reſtes d'édifices antiques , d'un » Amphithéâtre , des morceaux de » Mofaïque , des Médailles « , comme le rapporte l'hiftorien de Gâtinois. (p. 51.) Il appelle ce lieu Sevinière , entre Mont-creſſon & Mont-boux , près de Châtillon-sur Loir. Ce lieu eſt apparemment la ville de *Cran* , que M. le Beuf a priſe pour le *Belca Carnutum*. Ces veſtiges , ces morceaux de Mofaïque , ne ſeroient-ils point les reſtes du Château des Bains que la Table nous repréſente ? Quoi-qu'il en ſoit , ce qu'il y a de diſtance entre ce lieu & la ville de Sens convient aux XXII Lieues Gauloiſes que la Table marque entre *Aquis-Segeſte* & *Agedincam*.

Il faut remarquer , que le *Fines* de la Table tombant aux confins des Diocèſes d'Orléans & de Sens , les limites de ces Diocèſes ſont encore les mêmes que ceux des peuples *Carnutes* & *Senones*. Et cette poſition de

Fines étant fixée par la distance prescrite par la Table, rend inutiles les conjectures que M. le Beuf a employées pour étendre les limites des *Carnutes* dans les Diocèses de Sens & d'Auxerre.

Il y a encore une Voie Romaine à citer, laquelle conduisoit d'Orléans à Poitiers, par la Ferté-Avrain, Romorentin, Chabris, Estrée-Saint-Genoux près Paluau, & la Roche-pozai. Ce lieu d'Estrée est mentionné dans la Vie du Saint qui lui sert de surnom (*Sancti-Genulsi*), écrite depuis plus de six cens ans. L'auteur l'appelle *Strada*, ou *Strata*; & dit que sous le regne de Pepin, *Monasterium propè Stradam exstructum, in penultimâ parte pagi Biturici*. Ce n'est pas encore trop hazarder, que de dire, qu'il y avoit un ancien chemin de communication entre Orléans & Bourges. Il est même à remarquer, que ce chemin étoit commun avec le précédent jusqu'à la Ferté-Saint-Aubin ou Senneterre, & que sa direction jusques-là tend même davantage vers Bourges que d'un autre côté. De ce lieu la Voie passoit

la

la rivière de Sudre à Sal-bris , dont le nom ne signifie autre chose en langue Celtique ou Gauloise que les ponts de Sudre, *Salera pontes*.

Ce concours de sept ou huit Voies Romaines à Orléans , nous montre combien cette ville devoit être considérable sous l'Empire Romain. Les Itinéraires ont servi à démontrer, qu'elle est le *Genabum* ou *Cenabum* des Carnutes. Voyons si un fait aussi solidement établi peut être attaqué par les Commentaires de César.

Examen du texte & des marches de César.

C'est un principe commun à toutes les sciences, qu'une vérité étant une fois démontrée, les difficultés dont elle peut être susceptible, quelques grandes qu'elles puissent paroître, ne sont point capables de lui donner atteinte. Cet axiome a son application en Géographie, qui a presque toujours des faits pour objet. La position de *Genabum* à Orléans est déterminée par les moyens que je viens d'exposer. On ne pourroit donc tirer:

194 ECLAIRCISSEMENTS
avantage de quelques raisonnemens
puisés des Commentaires de César
qui paroïtroient contraires; on ne
raisonne point contre les faits. J'es-
pere néanmoins faire voir, que les
Commentaires servent encore à con-
firmer la vérité déjà établie, loin de
la combattre.

César avoit conquis presque toutes
les Gaules en six années. A la fin de
l'an 701 de la Fondation de Rome,
ayant convoqué à Rheims une Assem-
blée générale des Gaulois, il punit
du dernier supplice Accon, qui avoit
été le chef de la révolte des Séno-
nois & des Carnutes. Il distribua en-
suite ses troupes en quartier d'hyver,
dans les pays de Trèves, de Langres
& de Sens, & passa en Italie pour y
tenir les Etats. (Je ne sçai si c'est ainsi
qu'on peut rendre *ad convenus agen-
dos.*) Son absence & les troubles con-
tinuels que les factions opposées ex-
citoient dans Rome, empêchèrent lui
faire perdre le fruit de tous ses tra-
vaux. Les Gaulois touchés de la mort
d'Accon, & du sort de leur patrie mi-
se sous le joug, croyant cette conjonc-

gure favorable, se confédèrent pour recouvrer leur liberté. Les Carnutes se déclarent les chefs de la confédération, & à un jour marqué ils égorgent à *Genabum* tous les citoyens Romains, que le commerce qui se faisoit en cette ville y avoit attirés, & parmi eux un intendant des vivres de César. Le bruit de ce massacre est répandu le même jour jusques sur la frontière d'Auvergne, éloignée de cent soixante Milles. Vercingetorix aussitôt souleve & met en armes les peuples d'Auvergne, de Sens, de Paris, du Poictou, du Querci, de la Touraine, du Limosin, de l'Anjou, & tous les peuples maritimes. On le déclare Généralissime; il entre dans le Berri, qu'il détermine à prendre le même parti.

César étoit à Ravenne occupé à faire des levées de troupes, lorsqu'il apprit la révolte de presque toute la Gaule. Connoissant la grandeur du danger, il part sans différer, arrive à Narbonne, passe les Cévennes au milieu des neiges, traverse & épouvante l'Auvergne, se rend ensuite à

Vienne , & de là par le territoire d'Autun au pays de Langres , où il rassemble toutes ses troupes des différens quartiers : il fait tous ces mouvemens avec une diligence incroyable , suivant l'expression de Florus : *Antè in mediâ Galliâ fuit , quam ab ultimâ timeretur.*

Vercingetorix apprenant que César est au centre de la Gaule , quitte l'Auvergne , où il s'étoit porté à l'arrivée des troupes Romaines ; repasse en Berri ; il en sort pour aller mettre le siège devant la ville des Boiens , qui étoient alliés des Eduens & attachés aux Romains. César crut qu'il devoit aller au secours de la place , quoique l'hiver & le transport des vivres rendissent l'opération difficile. Il voyoit que s'il abandonnoit une ville fidele & amie , le reste de la Gaule mépriseroit les armes Romaines ; & que tout ce qu'elle contenoit de peuples entroiroit également dans la confédération. Ayant donc demandé aux Eduens* de faire les frais des convois des vivres ,

* (*De bello Gallico* Eduos (César) de ib. VII.) Cohortatis supportandò. commen-

il envoie exhorter les Boïens à demeurer fideles, & à soutenir vigoureusement le siège, leur donnant avis qu'il marche à leur secours.

Il laisse deux Légions & tous les bagages de l'armée à Sens (*Agendicum.*) Le lendemain il arrive devant *Vellaunodunum*, ville des Senonois, employe deux jours à faire la circonvallation de la place, elle se rend le

tu, præmittit ad Boios, qui de suo adventu doceant, hortenturque ut in fide maneat, atque hostium impetum magno animo sustineant; duabus Agendici legionibus, atque impedimentis totius exercitus relictis, ad Boios proficiscitur. Altero die cum ad oppidum Senonum Vellaunodunum venisset, ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditione re frumentaria uteretur, oppugnare instituit; idque biduo circumvallavit. Tertia die, missis ex oppido legatis de ditione; arma proferri, jumenta produci, DC obsides dari jubet; Ea qui conficeret, C. Trebonium legatum relinquit. Ipse,

ut quam primum iter faceret, Genabum Carnatum proficiscitur; qui tunc primum, allato nuntio de oppugnatione Vellaunoduni, quum longius eam rem ductum existimarent, præsidium Genabi tuendi causa, quod eò mitterent, comparabant. Huc biduo Cæsar pervenit, & castris ante oppidum positis, diei tempore exclusus, in posterum oppugnationem differt, quæque ad eam usque sint mitibus imperat; & quod oppidum Genabum pons fluminis Ligeris continebat, veritus ne noctu ex oppido profugerent, II. legionibus in armis excubare jubet. Genabenses paulo ante mediam noctem

troisième. César poursuit sa marche en toute diligence contre *Genabum*, ville des Carnutes, qui n'eurent pas le tems d'y jeter une garnison capable de la défendre. Il y arrive en deux jours, & campe devant, résolu de l'attaquer le jour suivant. Les habitans ne se sentant pas en état de tenir dans la place, prennent le parti d'en sortir à la faveur de la nuit par le pont que *Genabum* avoit sur la Loire. César, en ayant eu avis, fait mettre le feu aux portes, entre dans la ville, & la fait brûler après l'avoir abandonnée au pillage. Il passe la Loire avec son

silencio ex oppido egres-
si, flumen transire cœpe-
runt. Quâ re per explo-
ratores nunciata, Cæsar
legiones, quas expedi-
tus esse jussit, postis
incensis inermittit, ac-
que oppido potitur, per-
paucis ex hostium au-
mero desideratis, quin
cunctâ caperentur, quod
pontis atque itinerum
angustiaz multitudinis
fugam intercluserant.
Oppidum incendit, præ-
dâ militibus donat: e-
xercitum Ligerim transi-
ducit, atque in Bivar-

gum Bues pervenit:
Borcngnotix, ubi de
Cæsar's adventu cogno-
vit, oppugnatione de-
fistit, atque obviam
Cæsar'i proficiscitur. Il-
le oppidum Bivarigum,
positum in viâ, Novio-
dunum oppugnare in-
stituit. Quo ex oppido
quâdam legati ad eum ve-
niunt, orant ut sibi
ignosceret; sineque vi-
tae consuleret; ut ceteri,
tate reliquas res confi-
ceret, quâ pleraque
erat consecutus, arma
proferri, equos produci,

armée, & se rend dans le Berri. Sur le bruit de son arrivée, Vercingetorix leve le siège de la ville des Boiens, & marche à la rencontre de César. Celui-ci étoit résolu d'assiéger *Noviodunum* ville des Bituriges, qui se trouvoit sur sa route. Elle demande grâce; pour ne pas perdre un moment de tems, il la lui accorde; & pendant qu'on lui livre armes, chevaux, & des ôtages, les habitans ayant aperçu la cavalerie, à qui Vercingetorix avoit fait prendre les devans, ils courent aux armes. Les Romains se retirent de la ville, César range

obsides dari jubet. Par se jam obsidum transferta, quum reliqua administrarentur, centurionibus & paucis militibus intromissis, qui arma jumentaque conquirerent, equitatus hostium procul visus est, qui agmen Vercingetorigis antecesserat: quem simulatque oppidani conspexerunt, atque in spem auxilii venerunt, clamore sublato, arma capere, portas claudere, murum complere ceperunt. Centuriones in

oppido, quum ex significatione Gallorum novi aliquid ab his iniri concilii intellexissent, gladiis districtis portas occupaverunt, suosque omnes incolumes receperunt. Cæsar ex castris equitatum educi jubet, præliumque equestrem committit: laborantibus jam suis Germanos equites circiter DC submitit, quos ab initio sacam habere instituerat. Horum imperant Galli sustinere non poterunt, atque in fugam

en bataille sa cavalerie , elle repouffe & met en fuite celle des Gaulois confédérés , qui regagne le gros de leur armée. Aussi-tôt *Noviodunum* se soumet.

Après l'action , César marche vers *Avaricum* , la plus grande & la plus forte place des Bituriges. Il espéroit en la prenant , faire rentrer dans le devoir tout le pays dont elle étoit la capitale. Vercingetorix considérant les pertes de ceux de son parti à *Vellaunodunum* , *Genabum* , & *Noviodunum* , tient un conseil de guerre , prend le parti de couper les vivres & les fourages à l'armée Romaine , il fait brûler en un jour plus de vingt villes voisines ; *Ava-*

conjecti , multis amissis , sese ad agmen receperunt : quibus profligatis , rursus oppidani perterriti , comprehensos eos quorum operâ plebem concitatam existimabant , ad Cæsarem perduxerunt , seseque ei dederunt. Quibus rebus confectis , Cæsar ad oppidum Avaricum , quod erat maximum

munitissimumque in finibus Biturigum , atque agri fertilissimâ regione , profectus est ; quod , eo oppido recepto , civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat. Vercingetorix , tot continuis incommodis Vellaunoduni , Genabi , Novioduni acceptis , &c.

vicum auroit eu le même sort, mais les Bituriges à force de prières obtiennent qu'elle seroit épargnée, sa situation naturelle la mettant en état de soutenir le siège; on envoie un corps d'élite pour la défendre. Vercingetorix suit César à petites journées, & vient camper à quinze mille pas d'*Avaricum*, d'où il incommode les Romains dans leurs fourages. César attaque *Avaricum* par le petit espace où cette ville étoit accessible : des rivières & des marais l'environnoient presque entièrement. La suite du siège n'intéresse point la question que je traite. Tel est le précis du texte de César, livre VII des Commentaires.

Hirtius auteur du Livre VIII, parle encore de *Genabum*. Les Carnutes que leurs pertes n'avoient point abbatus, voyant les troupes Romaines entrées dans leurs quartiers d'hyver, & César chez les Eduens, attaquent les Bituriges. César en ayant eu avis, part avec sa diligence ordinaire à la tête de deux Légions. Sur la nouvelle

de son arrivée, les Carnutes se dispersent & prennent la fuite. César vient à *Genabum*, ville des Carnutes, & y fait camper ses Légions, qu'il ne vouloit point exposer aux rigueurs de la saison. Il les loge dans les masures des Gaulois, ou sous des cabanes qu'il fait construire. Il y envoie sa Cavalerie & ce qu'il avoit de troupes auxiliaires, à la poursuite des Carnutes; qui se voyant sans couvert, au milieu d'un hyver très rude, & pressés vivement, se dispersent après une grande perte dans les pays voisins. César ayant dissipé ces commencemens de guerre, laisse hyverner ses deux Légions à *Genabum*, & passe chez les peuples de Beauvais, pour y prévenir d'autres mouvemens. Comme cette seconde expédition de César ne donne aucun détail dans sa marche, il n'y a rien qui puisse servir à déterminer la position de *Genabum*. Inutilement M. le Beuf prétend en tirer avantage (p. 217.) C'est donc uniquement à la première qu'il faut s'attacher.

Avant que d'entrer dans la discussion du détail , il convient de faire quelques observations préliminaires.

Première observation. Sens (*Agendicum* ou *Agedincam*) est le point où l'on doit commencer à suivre les marches de César. Ce Général ayant rassemblé ses troupes des différens quartiers , vient à Sens , y laisse deux Légions & tous les équipages de l'armée : *duabus Agendici Legionibus , atque impedimentis totius exercitus relitis , ad Boios proficiscitur.* C'est donc de la ville de Sens qu'il part , pour aller au secours des Boïens.

Seconde observation. Les Boïens habitoient une partie du territoire des Eduens ; César leur permit de s'y établir après la défaite des Helvétiens : *Boios petentibus Aëduis , quod egregiâ virtute erant , ut in sinibus suis collocarent , concessit (Cesar) ; quibus illi agros dederunt.* (de Bello Gall. liv. 1.) Le Peuple des Boïens étoit faible & peu étendu : (*Boii*) *non magnis facultatibus , quod civitas erat exi-*

gua & infirma, celeriter, quod habuerunt, consumpserunt. Summâ difficultate rei frumentaria affecto exercitû; tenuitate Boiorum, indiligentiâ Æduorum. (*de Bello Gall. liv. 7.*) Les Boïens devinrent libres & alliés des Eduens : *quos (Boios) postea in partem juris libertatisque conditionem, atque ipsi erant, receperunt (Ædui.)* (*de Bello Gall. liv. 1.*) César ne les met point au nombre des Vassaux des Eduens (*inter Clientes* ;) Il leur donne même la dénomination de peuple particulier ; *quod Civitas erat.* Pline (*liv. 4, ch. 18*) les place dans la Gaule Lionnoise au nombre des peuples : *intus autem Ædui fœderati, Carnuteni fœderati, Boii, Senones.* Tacite (*histor. liv. 2.*) les fait voisins du pays des Eduens : *Marius quidam è plebe Boiorum, concitis octo millibus hominum, proximos Æduorum pagos traherat.* On voit par ces différens témoignages, que les Boïens étoient voisins des Eduens, ayant été établis même sur le territoire de ce peuple. Il est plus difficile de déterminer en quel canton ils avoient

été placés. La plupart des Géographes modernes conviennent que c'étoit dans le Bourbonnois. Les routes de César, de la ville de Sens au travers du Berri, pour aller au secours des Boïens, prouvent qu'ils habitoient ce pays. Mais, comme il est composé du démembrement de plusieurs territoires, de Bourges, d'Auvergne, & d'Autun; les Boïens n'ont pû occuper que la partie du Bourbonnois comprise entre l'Allier & la Loire, & qui étoit primitivement de la dépendance des Eduens, comme elle est encore aujourd'hui du Diocèse d'Autun. Cette étendue de pays convient assez à l'état des Boïens, tel que César nous le représente, peu puissant. Ils n'occupoient point la partie où est Bourbon-l'Archebaud, qui est de l'ancien territoire des Bituriges & du Diocèse de Bourges. Un auteur contemporain du Roi Pepin rapporte que ce prince prit l'an 761; sur Gaifre Duc d'Aquitaine, un château du Berri appelé Bourbon: *Anno DCCLXI, Pippinus Rex ad Nevers.*

num urbem veniens, Ligeris fluvio transmeato, ad castrum cujus nomen est Burbone, in pagum Biturinum, pervenit; eumque in gyro castra perstruxisset, subito à Francis captus atque succensus est. Les Annales de Metz disent de même; *Castrum, cui nomen est Burbone, in pago Biturico.* Ce lieu étoit célèbre par ses Bains dès le tems des Romains; il est nommé *Aqua Bormonis* ou *Bormano* dans la Table de Peutinger. Le Diocèse de Bourges s'étend jusqu'auprès de Souvigni en Bourbonnois. Ce dernier lieu est du Diocèse de Clermont. On lit dans la vie de Saint Maieul, Abbé de Cluni (ch. 26) *Territorium Arvernense expositit Maiolus, ibique in quâdam suâ Cellâ, Silviniaco scilicet, nunc loco celeberrimo, ultimâ exerceri aegritudine cepit.* Et dans une autre vie de S. Maieul: *Burgundiam Maiolus egressus, Arvernensem regionem est ingressus. In consinio territorii Bituricensis, ita ut limes duarum putetur esse regionum, Arvernensis & Bituricensis, villa est peroptima Silviniacus nomine, qua Cluniacensis monasterii adiacens Cellâ est.* On

voit par ces passages , que la partie du Bourbonnois qui est à l'occident de la rivière d'Allier , est de l'ancien territoire des peuples *Bituriges & Arverni*. Or , les Boïens n'étoient point établis sur le territoire de ces peuples : on lit dans les Commentaires liv. VII , que *Vercingetorix* sortit du territoire des *Bituriges* , pour aller faire le siège de la ville des Boïens : *Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit , atque inde profectus , Boiorum oppidum , quos Caesar Æduis attribuerat , oppugnare instituit*. Il faut se rappeler un passage du premier livre des Commentaires allégué ci-dessus , où il est dit expressément que les Boïens furent placés dans l'étendue du domaine des Eduens. Le peuple dont il s'agit occupoit donc la partie du Bourbonnois qui est entre la Loire & l'Allier , « laquelle a été autrefois démembrée , » dit M. l'Abbé de Longuerue (tom. I , p. 130) de l'ancien territoire « & Comté d'Autun , & acquise » par les Seigneurs de Bourbon :

quoiqu'on ne sçache pas en quel
 tems ni comment cette acquisition
 a été faite. On voit seulement
 que les Seigneurs de Bourbon
 possédoient le pays d'entre la Loi-
 re & l'Allier dès le commence-
 ment du douzième siècle. Bourbon a eu ses Seigneurs particuliers
 dès l'an 1030 : leur domaine a pris
 le nom de Bourbonnois de leur ca-
 pitale, & c'est sans fondement que
 quelques auteurs veulent que le nom
 du Bourbonnois soit venu des peup-
 les *Boii*, puisque Bourbon qui a
 donné le nom au pays n'a jamais été
 du territoire de ces peuples.

D'où il résulte, que la ville des
 Boïens assiégée par Vercingetorix,
 étoit située sur l'ancien territoire
 des Eduens, entre la Loire & l'Al-
 lier. Elle est nommée *Gergovia* dans
 les meilleures éditions des Com-
 mentaires de César, & spécialement
 dans celle d'Oudendorp, imprimée
 à Leyde en 1737. Ce nom est un
 peu différent dans d'autres éditions.
 Plusieurs sçavans n'ont point fait
 difficulté d'adopter le nom de *Ger-
 govie*,

goie, d'autres ont cru que c'étoit confondre cette ville avec la Gergovie des peuples d'Auvergne. Quoiqu'il en soit, on n'a aucun monument ni vestige, qui puisse servir à déterminer la position précise de cette Ville. Moulins est aujourd'hui la capitale de ce canton, & de tout le Bourbonnois : mais cette ville n'est pas ancienne, & suivant ce que M. l'Abbé de Longuerue en a écrit « elle doit son agrandissement aux Princes du Sang de France, qui ont possédé le Bourbonnois, & il n'en est gueres fait mention avant Robert fils de S. Louis, qui y fit bâtir un Hôpital. M. de Valois (Notit. p. 342) rapporte un passage de la vie de S. Odilon, écrite par le moine Jotsaldus il y a plus de 600 ans, où il est fait mention de Moulins : *in extremo confinio Augustodunensi, Mollinis est castrum, super Alexis fluvium situm.* Ce sçavant remarque encore, que dès le tems de Grégoire de Tours, on appelloit *Molina*, les Moulins à eau. Dans

une Lettre insérée dans le Mercure de France ; Août 1737 , M. de Frasnai assure » que cette ville tire » son origine d'un Moulin , appelé le *Moulin Archambaud* , qui » subsiste encore aujourd'hui dans » cette ville. Il ajoute , qu'elle dépendoit originairement d'un lieu voisin , nommé Iseure , & en effet les Eglises de S. Pierre & de S. Jean de Moulins ne sont encore que des succursales de la paroisse d'Iseure. Nous remarquerons que ce lieu d'Iseure porte un nom Celtique ou de la plus haute antiquité , étant formé d'*Icio-dorum* , qui a été commun à plusieurs lieux. Je me suis un peu étendu pour établir la position des peuples *Boii* ; mais cette discussion devenoit nécessaire pour l'objet que je me suis proposé d'examiner.

Troisième observation. La route directe de Sens au pays des *Boiens* est par Auxerre , & au travers du Nivernois , pour passer la Loire à Nevers ou à Décize : Ces deux dernières villes existoient dès le temps

de César, & sont mentionnées dans ses Commentaires. Cette route convenoit même à César; elle étoit la plus courte, & par conséquent il auroit donné un prompt secours aux Boïens. D'ailleurs il auroit marché dans le pays des Eduens ses alliés, qui auroient eu plus de facilité de lui fournir les vivres qu'il leur avoit demandés; *cohortatus Æduos de supportando comœatu*; & ce qui est très important pour une armée, il avoit un passage libre sur la Loire, soit à Nevers (*Noviodunum Æduorum*) soit à Décize (*Apud Deciziam*) qui étoient également de la dépendance des Eduens. Cependant, César néglige une marche qui lui est si avantageuse; il prend la route par le pays des Carnutes, passe la Loire à *Genabum* ville des Carnutes, & de là marche au travers du Berri pour se rendre dans le pays des Boïens. Cette route est beaucoup plus longue que la directe. Qu'on n'imagine pas néanmoins que César ait agi par imprudence: ce grand Capitaine connoissoit bien

la disposition des Gaulois , & les véritables intérêts des Romains. S'il avoit une ville alliée à secourir , il devoit avant tout venger la majesté du nom Romain violée par le massacre de *Genabum* : c'étoit l'unique moyen de conserver les peuples qui restoient encore fidèles , & de faire rentrer dans le devoir ceux qui s'étoient révoltés. » En quelque » endroit que fût *Genabum* , dit M. » Lancelot , cette ville eût-elle été » située encore plus bas que le lieu » où est à présent Orleans , César » ne pouvoit se dispenser de s'en » assurer ; autrement c'eût été une » action très imprudente , & peu » digne d'un aussi grand homme que » lui. Aussi n'épargna-t-il pas la ville de *Genabum* ; quoique ses habitans eussent pris le parti de fuir plutôt que de résister , elle fut pillée & brûlée. Ce châtement ne fut pas encore capable de faire oublier l'attentat des Carnutes. Les soldats Romains pendant les travaux & les difficultés du siège d'*Avaricum* représentoient à César ; *prestare om-*

*nes perferre acerbitates, quam non ci-
 vibus Romanis, qui Genabi perfidiâ Gal-
 lorum interissent, parentarent. Quand
 ils eurent forcé Avaricum, ils ne
 firent aucun quartier aux assiégés,
 autant irrités du carnage de Genabum,
 que de la longueur du siège, Sic & Genabensi
 cade, & labore operis incitati, non atate
 confectis, non mulieribus non infantibus,
 pepercerunt. Ces traits font voir, combien
 César & les Romains se croyoient offensés
 par la perfidie des Carnutes. César d'ailleurs
 connoissoit le génie des Gaulois, toujours
 léger & inconstant, leur peu d'habileté à
 faire des sièges : Scienza oppugnationis,
 cujus rei fuerint ipsi (Galli) imperiti. (de bello Gall. liv. 7.)
 Il prévoyoit, que le siège de la ville des
 Boïens traînant en longueur, Vercingetorix
 ne manqueroit pas de le lever, dès qu'il
 verroit les Romains faire diversion ailleurs;
 ce qui arriva effectivement, aussi-tôt que
 celui-ci eut appris que César étoit entré
 sur les terres des Bituriges : exercitum Ligerim
 transducit (Cesar) atque in Biturigum fines*

pervenit. Vercingetorix ubi de Caesaris adventu cognovit, oppugnatione desistit, atque obviam Caesari proficiscitur. Ainsi, le parti que prit César, de suivre la route de *Genabum*, au lieu de marcher directement au secours des Boïens, étoit très sage, puisqu'il vengeoit par ce moyen l'honneur des Romains, & qu'il obligea Vercingetorix à lever le siège.

Quatrième observation. Personne jusqu'à présent n'a pensé, que César ait suivi la route directe de Sens au pays des Boïens, & n'a donné ce sens au texte des Commentaires, *ad Boios proficiscitur*. En effet, comment pourroit-on trouver sur cette route le *Genabum Carnutum*, & le *Noviodunum Biturigum*? M. le Beuf lui-même, ayant conduit la marche de César jusqu'à Auxerre, où il place le *Vellaunodunum*, fait pour ainsi dire rétrograder César, & l'éloigne du pays des Boïens, pour lui faire passer la Loire près de Gien. Puisque César, de l'aveu de tout le monde, & par le détail de ses marches, n'a point suivi la

route directe de Sens au pays des Boïens, pourquoi ne seroit-il pas venu directement de Sens à Orléans, plutôt que de s'avancer jusqu'à Auxerre, & retourner en arrière à Gien? Il y a assurément moins de distance de Sens à Orléans en ligne directe, que de Sens à Gien en passant par Auxerre. » César, » dit M. le Beuf, p. 207, qui » sortoit du pays Langrois & des » environs de la ville de Sens, » vouloit se rendre promptement » vers les Boïens, par la route cependant la plus proche qu'il seroit possible du Berri; parce que s'il avoit les Boïens à défendre, il avoit aussi des mouvemens à prévenir dans le Berri. » Quels mouvemens César pouvoit-il prévenir dans le Berri, dont les peuples s'étoient déjà révoltés & unis aux confédérés? *Bituriges eorum discessu, se cum Arvernīs conjungunt.* Lorsqu'il est entré dans le Berri, s'il veut assiéger *Noviodunum Biturigum*, c'est parce que cette place se trouvoit sur son passage; *positum in viâ*: il

avoit toujours dessein de se rendre en diligence chez les Boïens; *ut celeritate reliquas res conficeret, quâ ple-
raque erat consecutus: & ce n'est qu'a-
près la levée du siège de la ville des
Boïens qu'il se détermine à celui
d'Avaticum, la plus forte place des
Bituriges; quibus rebus confectis, Ce-
sar ad oppidum Avaticum, quod erat
maximum munitissimumque in finibus
Biturigum . . . profectus est.* On voit
dans les Commentaires, combien
ce siège fut long & difficile pour les
Romains. Si César entre dans le
Berri, ce n'est donc pas pour préve-
nir les mouvemens des Bituriges, qui
avoient pris ouvertement le parti
de Vercingetorix: il y entre, parce
qu'après avoir passé la Loire au pont
de Genabum qu'il venoit de châtier, il
étoit obligé de traverser le Berri pour
se rendre dans le pays des Boïens. Mais
le Beuf seroit, ce semble, mieux en-
tré dans l'esprit des Commentaires,
en disant: Si César avoit les Boïens
à défendre, il avoit aussi le massa-
cre de Genabum à punir chez les Car-
nutes. Mais cette réflexion, toute
juste

juste qu'elle est , ne s'accorde pas
 avec son systême. M. le Beuf con-
 tinue : » Or , quel éloignement n'eût
 » il pas apporté aux choses , s'il se
 » fût avancé dans le Gâtinois , &
 » qu'il eût passé dans la Beauſſe , de
 » là à Orléans , puis dans la Solo-
 » gne , pour retomber dans le Ber-
 » ri , qu'il auroit encore fallu tra-
 » verser pour arriver dans le Bour-
 » bonnois ? Il eût fait une fois plus
 » de chemin qu'il n'étoit nécessaire ,
 » & il se fût visiblement éloigné du
 » Bourbonnois. » M. le Beuf n'a
 pas assez réfléchi sur ce qu'il avan-
 ce. J'ai déjà observé , que le che-
 min direct de Sens à Orléans est
 plus court que celui de Sens à Gien
 par Auxerre : En combinant même
 la totalité de deux différentes mar-
 ches , depuis Sens jusqu'à Bourges
 (qui sont deux points fixés & re-
 connus par M. le Beuf) dont l'u-
 ne passera par Orléans , & l'autre
 par Auxerre , Gien , & Sancerre ,
 où M. le Beuf place le *Noviodunum*
Biturigum ; on trouvera une parfaite
 égalité dans la mesure de ces mar-

ches; & pour s'en convaincre il suffira d'en prendre les dimensions sur la petite Carte ci-jointe, dont les principaux points ont été fixés par les opérations de l'Académie des Sciences, & spécialement les positions & la distance respective d'Orléans & de Bourges. Comment donc M. le Beuf peut-il avancer, que César eût fait *une fois plus de chemin qu'il n'étoit nécessaire*, s'il eût passé par Orléans, plutôt que par les endroits qui sont de son choix? Je viens au détail des marches.

César étant parti de Sens, arrivé le second jour, *altero die*, devant *Vellauodunum*, ville des Senonois, C'étoit une place ennemie, & qui auroit pu arrêter ses convois de vivres; il prend le parti de l'assiéger; *ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur, oppugnare instituit.* » Il avoit raison, » dit M. le Beuf (p. 203) de ne » vouloir point passer outre, sans » se rendre maître d'une contrée, » qui auroit pû barrer ceux qui lui » auroient amené des munitions du

« pays Langrois & du reste du Senonois. » Je pense que *Vellaunodunum* est la ville de Beaune en Gâtinois. Elle est à treize ou quatorze lieues communes de Sens ; la distance est convenable pour deux jours de marche d'une armée qui faisoit diligence & sans bagages. Beaune est sur le chemin direct de Sens à Orléans, du Diocèse de Sens & de l'ancien territoire des Senonois, *oppidum Senonam*. Par sa situation elle pouvoit incommoder les convois, que César résolu de faire le siège d'Orléans pouvoit attendre, comme dit M. le Beuf, du pays Langrois & du reste des Senonois. Enfin l'analogie même de *Vellauno-dunum* convient parfaitement à Beaune. On voit que les anciens noms ont été abrégés dans le moyen-âge : en négligeant le *Dunum*, qui est un mot distinct, & une addition faite au nom propre & particulier de cette ville & de beaucoup d'autres, on aura dit simplement *Vellauna*, & par contraction *Velna*. Le B. & l'V se confondant aisément, on a dit

& écrit *Belna* comme *Velna*, de même que de *Vesuntio* on a fait *Bisuntio*. Beaune du Gâtinois est nommé *Belna* dès le neuvième siècle, dans les Actes du Concile de Soissons de l'an 862. parmi les biens de l'Abbaye de S. Denis : *Villam Belnam in pago Vastinensi sitam*. L'étendue de son territoire étoit fort considérable, selon que l'Abbé Suger en a écrit, *libro de administratione suâ* (Duchesne, to. 4, p. 338.) *Sanè inter alias una de melioribus beati Dionysii possessionibus, in pago Guastinense, Belna dinoscitur, quæ etiam spatiosa ferè quatuor Leugarum spatio, &c.* La distance, la position, le nom de *Vellaunadunum*, conviennent donc à la ville de Beaune en Gâtinois, qui a été autrefois plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui, & se trouve située sur la Voie Romaine que les Empereurs firent élever dans la suite entre Sens & Orléans. On l'a nommé Chemin de César, suivant l'erreur vulgaire, qui attribue à César la plupart des ouvrages Romains.

Je ne m'arrête point au sentiment de ceux, qui établissent le *Vellaunodunum* à Château-Landon, à Château-Renard, & à Montargis; M. le Beuf les réfute p. 208 & 209. J'examine ce qu'il avance lui-même pour établir le *Vellaunodunum* au village de Vallan près d'Auxerre. Ce scavant est sur le point de donner l'histoire de la Ville & Comté d'Auxerre, & il seroit à souhaiter pour le public, qu'il voulût bien entreprendre encore quelque ouvrage plus considérable. Il ne se contente pas de l'antiquité de la ville d'Auxerre telle qu'on l'a connue jusqu'à présent, comme une ancienne Cité de la Gaule, nommée dans les Notices & dans les Itinéraires. Il cherche à lui donner quelque degré de plus d'antiquité, & selon lui elle a été formée de l'ancienne ville *Autricum*, & celle-ci a été peuplée des habitants de *Vellaunodunum*, qui est réduit aujourd'hui à un simple hameau près d'Auxerre. Ainsi, M. le Beuf fait faire deux migrations au peuple qui habitoit

originaiement *Vellaunodunum* ; la première du *Vellaunodunum* à *Auricum* , & la seconde d' *Auricum* à *Ausiffodorum* . On peut voir comment M. le Beuf prouve celle-ci , depuis la page 182 jusqu'à la 193 : il a soin d'avertir , que toutes ces preuves ne persuadent pas comme seroit une démonstration . La première transmigracion n'est pas plus démontrée . Selon M. le Beuf , la ville de *Vellaunodunum* occupoit une partie de la montagne que les uns appellent le Tureau de Celle , d'autres la Grande Côte , qui borne la vue d'Auxerre du côté du couchant d'Est . Les habitans ayant été transférés par les Romains sur un ruisseau à un quart de lieue de la montagne , ils lui donnerent le nom de Vallan , & ce ruisseau a donné le nom de Vallan à un village par où il passe , & qui est éloigné d'une lieue de la montagne , où étoit situé l'ancien *Vellaunodunum* . Ainsi , il y aura en non seulement transmigracion d'habitans , mais même transmigracion de nom , de la montagne au ruisseau , & du ruis-

seau au village ; & M. le Beuf en renversant cet ordre , conclut de ce que le Village se nomme Vallan , que le nom vient du ruisseau , & que le ruisseau l'a reçu de la montagne. On sent ce que peut prouver une pareille gradation. Car enfin , suivant M. le Beuf , *Vellaunedunum* n'étoit point situé à Vallan , mais il prétend qu'il étoit sur une montagne éloignée d'une lieue de Vallan , & cette montagne ne porte point cependant le nom de Vallan. D'ailleurs , quelle analogie peut-il y avoir entre Vallan , nommé dans les Actes *Vallantum* ou *Vallentium* , & *Vellaunedunum* ? Vallan de plus est situé sur la route directe de Sens au pays des Boïens , & il est prouvé par la troisième observation , que César ne l'a point suivie. Il faut d'ailleurs considérer , que César marchant de Sens à *Genabum* , si ce lieu est Gien , il a dû passer entre Châtillon sur Loir & Montargis : on ne voit pas qu'il eût les mêmes raisons pour se détourner vers Auxerre ou Vallan , que pour aller jusqu'à *Genabum*. Pour peu qu'on

entre dans toutes ces considérations, on est convaincu que *Vellaunodunum* ne sçauroit être Vallan. Il y a même toute apparence, que sans le motif de procurer quelque illustration à la ville d'Auxerre, M. le Beuf lui-même ne songeroit point à placer *Vellaunodunum* dans le voisinage de cette ville, & on voit bien que Gien n'est *Genabum* dans son plan, que pour favoriser son objet principal. Il avoue (p. 238) que si *Genabum de César est Orléans, Vellaunodunum ne peut être Auxerre*. Mais, il est clair par les Commentaires même, que *Genabum* est Orléans, & ne peut être Gien. C'est ce que j'exposerai ci-dessous.

César ayant fait la circonvallation de *Vellaunodunum* en deux jours, la ville se rendit le troisième. Il continue sa route en diligence, il arrive devant *Genabum* en deux jours, *biduo*. Ces deux jours de marche conviennent parfaitement à la distance de Beaune à Orléans, qui est de dix lieues communes de France. On a vu par la troisième ob-

fervation ; que quel que fût le désir de César de secourir les Boïens , il ne pouvoit se dispenser de s'assurer & de tirer vengeance de *Genabum* ; quand même cette ville eût été au-dessous d'Orléans. Je croi avoir déjà prouvé au commencement de cet écrit , par les témoignages des Anciens, qu'elle est Orléans; je reprends en peu de mots les preuves qui résultent des Commentaires. *Genabum* étoit une ville des peuples *Carnutes* , *Genabum Carnutum* ; elle avoit un pont sur la Loire , *oppidum Genabum pons fluminis Ligèris continebat* ; c'étoit le principal marché des *Carnutes* ; & les citoyens Romains qui y furent massacrés dans la révolte de ce peuple , y avoient été attirés par le commerce , *negotiandi causa ibi confiterant*. Elle étoit éloignée de l'Auvergne d'environ cent soixante Milles Romains : *quæ Genabi oriente sole gesta essent , ante primam confectam vigiliam in sinibus Arvernorum audita sunt ; quod spatium est millium passuum circiter CLX*. Or toutes ces circonstances ne peuvent convenir qu'à la

ville d'Orléans : elle est de l'aveu de tout le monde de l'ancien territoire des Carnutes ; sa situation dans le coude que fait la Loire en changeant la direction de son cours , fait présumer qu'elle a été dans tous les tems un grand passage , & conséquemment qu'elle avoit un pont sur cette rivière. Orléans est dans une position très avantageuse pour avoir été le magasin des Carnutes , comme je l'ai déjà observé. Enfin la distance de cent soixante Milles Romains , qui font au moins cinquante Lieues de France , est plutôt trop forte que trop foible , pour l'espace contenu entre Orléans & les frontières des peuples *Arverni* , qui sont aujourd'hui dans l'étendue du Bourbonnois ; de sorte que cette distance conviendrait encore moins à tout autre lieu , qui seroit plus près de l'Auvergne. Ces circonstances sous lesquelles les Commentaires nous décrivent *Genabum* , ne peuvent se rencontrer dans la position de Gien. Quoique cette ville soit située sur la Loire , peut-on imaginer qu'elle fût

Temporium, le principal magazin des Carnutes, étant aussi éloignée de Chartres la capitale du peuple; & d'ailleurs elle n'étoit point de la dépendance des Carnutes, mais du territoire des Senonois. La Table de Peutinger nous fait connoître que les confins de ces peuples étoient les mêmes sous les Romains qu'ils sont aujourd'hui. Je prouverai dans la suite, que depuis César les limites des Carnutes n'ont point changé du côté des Bituriges; & comme cette dernière frontière se trouve alignée avec celle qui exclut Gien du territoire des Carnutes, on peut conclure qu'en effet il n'en étoit pas du tems de César. Ainsi, il ne pourra jamais être réputé pour le *Genabum Carnutum* des Commentaires.

Mais, dit M. le Beuf (p. 218.) un bout du pays Chartrain s'avançoit jusques dans le milieu des Gaules; *Galli centis anni tempore, in finibus Carnutum, qua regio totius Gallia media habetur, consistunt. De Bello Gall. Lib. 6.* Ce qui convient

d'autant plus à Gien, qu'il est beaucoup plus au Sud-Est que Chartres, Dreux, & Orléans. Un pareil raisonnement est peu digne de la sagacité de M. le Beuf. César n'affirme point, que le canton des Carnutes soit effectivement & rigoureusement au juste milieu de la Gaule. Il rapporte seulement l'opinion commune entre les Gaulois; *media habetur*. Quelque instruit qu'ait été César, avoit-il une connoissance de la Gaule assez parfaite, pour fixer avec précision le centre de ce vaste pays? Enfin, s'il faut prendre le texte de César à la rigueur, M. le Beuf n'y trouvera pas son compte. Il s'agit ici de toute la Gaule; *totius Gallia*; qui suivant César même, dans sa totalité, *Gallia omnis*, étoit bornée par les Alpes, le Rhin, l'Océan, les Pyrénées, & par la Mer Méditerranée. Or, la Gaule ainsi considérée, aura son milieu, non à Gien, mais aux environs de Bourges; car Bourges est assez exactement dans le centre des lignes qu'on tireroit vers Nice, les sources &

l'embouchure du Rhin , la pointe de Bretagne , Bayone , & Perpignan. M. le Beuf voudroit-il comprendre Bourges dans le pays des Carnutes ? D'ailleurs , on dit tous les jours qu'un tel quartier & une telle maison sont au milieu de Paris ; faut-il prendre ces expressions dans une exactitude mathématique ? Je n'ai répondu à une pareille difficulté , que parce que M. le Beuf a jugé à propos de l'employer. Je reprends la suite des Commentaires.

César après avoir pillé & brûlé la ville de *Genabum* , fait passer la Loire à son armée , & arrive sur les terres des Bituriges : *exercitum Ligerim transducit, atque in fines Biturigum pervenit.* M. le Beuf amenant tout à son objet , explique ces paroles de telle manière que les frontières du Berri auroient commencé au bout du pont de *Genabum*. César , dit-il (p. 19) , ayant marqué que la Loire étant passée sur le pont de Genabe , il se trouvoit sur les frontières du Berri , il s'ensuit qu'il n'a pas entendu parler d'Orléans , qui :

est à une grande journée des frontières du Berri, lorsqu'il a parlé de *Genabum* & de son pont; mais d'une ville qui n'étoit séparée du Berri que par la rivière de Loire, telle qu'est celle de Gien. Cette difficulté dépend de l'interprétation du *pervenit*: suivant M. le Beuf, ces mots, *Ligerim transducit atque in Biturigum fines pervenit*, signifient que la Loire étant passée, César se trouvoit sur les frontières du Berri; mais il ne s'y trouvoit pas, puisqu'il y parvint ensuite; le *pervenit* suppose un espace entre le pont de Genabe & les frontières du Berri. En voici des preuves tirées du même livre des Commentaires: le *pervenit* est employé pour exprimer le passage de César du pays des Helviens en Auvergne, au travers des Cevennes; *discussâ nive, atque ita viis patefactis, summo militum labore, ad fines Arverhorum pervenit*. On s'en fait encore pour marquer le passage de César de l'Auvergne à Vienne; *quâ maximis potest itineribus Viennam pervenit*. La difficulté de M. le Beuf se tourne contre lui-

même , puisque le *pervenit* demande un espace entre le pont de *Genabum* & la frontière du Berri.

Aussi-tôt que César est entré dans le Berri, Vercingetorix informé de sa marche, leve le siège de la ville des Boïens , & vient au devant de lui: *in Biturigum fines pervenit (Casar.) Vercingetorix, ubi de Casaris adventu cognovit, oppugnatione desistit, atque obviam Casari profiscitur.* César continue sa route au travers du Berri, & est résolu d'assiéger *Noviodanum* , ville des Bituriges , *oppidum Biturigam* , qui se trouve sur son passage , *positum in viâ.* Il ne sçavoit pas encore que Vercingetorix eût levé le siège de la ville des Boïens : Les habitans de *Noviodunum* lui ayant demandé la vie & le pardon de leur rébellion ; afin que ce siège ne le retardât point, *ut celeritate reliquas res conficeret* , il leur accorda leur demande , & se fit livrer seulement les armes , les chevaux , & des otages. Les Bituriges de *Noviodanum* ne sçavoient pas non plus que Vercingetorix eût levé le siège pour venir à la rencontre de Cé-

far; ils n'auroient pas demandé gra-
 ce si promptement, puisque dès qu'ils
 eurent apperçu de loin la cavalerie
 Gauloise, ils reprirent les armes,
 & se mirent en défense contre les
 Romains. César repoussa cette cava-
 lerie, & réduisit entièrement *Novio-*
dunum. Après cette expedition, n'ayant
 plus pour objet de secourir les Boiens,
 il résolut de faire le siège d'*Avari-*
cum, quoique cette ville fût la plus
 forte place des Bituriges : mais sa
 réduction devoit entraîner celle du
 pays. Il tourne donc vers *Avari-*
cum, & l'attaque par le seul endroit
 qui n'étoit point deffendu par des
 rivières & des marais. La cavale-
 rie Gauloise qui s'étoit avancée jus-
 qu'à *Noviodunum*, étant repoussée &
 mise en fuite par celle des Romains,
Galli in fugam acti sese ad
agmen receperunt, se retira vers le
 gros de l'armée de Vercingetorix, qui
 étoit restée en arrière; *equitatus hos-*
tium agmen Vercingetorigis ante-
cesserat. Vercingetorix suit César à
 petites journées, & vient camper à
 quinze mille pas d'*Avaricum*; *locum*
castris

*castris delictis . . . ab Avarico longe
millia passuum XV.*

Les marches de César & de Vercingetorix doivent déterminer la position du *Noviodunum*. La Ville des Boiens que Vercingetorix assiégeoit, étoit située selon la seconde observation, entre la Loire & l'Allier, sur le territoire des Eduens, & suivant M. de Beuf (p. 201.) « elle devoit être aux environs de Bourbon-Lancy. » Vercingetorix leve le siège de cette ville aussi-tôt qu'il est informé de l'arrivée de César sur les confins des Bituriges, & marche à sa rencontre : *in fines Biturigum pervenit, Vercingetorix, ubi de Caesaris adventu cognovit, oppugnationem desistit, de qua obviando Caesar proficiscitur.* *Noviodunum* étoit donc situé dans un point qui corresponde aux marches de César depuis la frontière des Bituriges, & aux marches de Vercingetorix depuis la ville des Boiens. Les confins des Bituriges du côté des Carnutes, sont les mêmes que les limites des Diocèses de Bourges & d'Orléans ; & pour combattre ces

que j'avance, il faudroit alléguer des preuves, puisqu'en général le gouvernement Ecclesiastique en France a été réglé sur le gouvernement Civil, tel qu'il étoit lors de l'établissement du Christianisme dans les provinces de la Gaule; en sorte que les anciens Diocèses répondent aux territoires des anciens peuples. Il faut des preuves, je le répète, pour prétendre que Bourges & Orléans sont dans un cas différent. On peut même entreprendre de prouver, que les limites des Diocèses en ce quartier de la Gaule, répondent aux confins des anciennes Cités Romaines. On trouve au Diocèse de Blois, qui est un démembrement de celui de Chartres, un *Feins* (*Fines*) sur les confins du Diocèse d'Orléans. Il y a encore un *Feins* dans le pays Chartrain, sur les confins des Diocèses de Chartres & d'Orléans: je trouve un *Feins* au nord de Briate, aux confins des Diocèses de Sens & d'Autre; ce qui démontre que les limites de ces Diocèses sont les mêmes que les *Fines* des Cités de Char-

tres , d'Orléans , de Sens , & d'Auxerre , sous l'Empire Romain. Les confins des anciennes Cités étoient alors marqués aux endroits principaux & plus ou moins reculés , par des Colonnes. Une pareille Colonne a été trouvée entre Arles & Aix en Provence , portant d'un côté FIN. AREL. (*finis Arelatensium*) & de l'autre FIN. AQ. (*finis Aquensium*) Ces Colonnes ont pû communiquer le nom de *Fines* à quelques lieux dont elles étoient voisines , comme il est notoire que les Colonnes milliaires ont donné à beaucoup de lieux un nom relatif au numéro qu'elles portoient.

Mais , on peut encore estimer comme certain , que les confins des Bituriges & des Carnutes n'ont point changé depuis César. Tout le monde sçait qu'Auguste augmenta considérablement l'Aquitaine , & qu'il étendit ses limites depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire , au lieu que du tems de César elle étoit bornée par la Garonne. Or , s'il y eût eu quelque changement dans les limit-

tes des Carnutes & des Bituriges ; il auroit dû arriver dans cette circonstance, & cependant nous voyons que depuis Auguste les Carnutes ont conservé leur ancien territoire au midi de la Loire, comme on le reconnoît par le *Fines* du Diocèse de Blois. Les *Turones* ont aussi conservé leurs terres au midi de cette rivière sous les Romains, comme on le voit par la vie de S. Martin, mort vers l'an 400. Toutefois les peuples de Tours & de Chartres, comme chacun sçait, n'étoient point compris dans l'Aquitaine, & faisoient partie de la Lionnoise, même en vertu de la distribution de provinces faite par Auguste. On peut donc assurer, que les limites des Bituriges & des Carnutes étoient du tems de César, les mêmes que sont aujourd'hui les confins des Diocèses de Bourges & d'Orléans.

Or, depuis les confins de ces Diocèses dans la Sologne, jusqu'en Bourbonnois en approchant de Moulins, c'est-à-dire vers l'endroit où l'on suppose qu'étoit située la ville des Boïens,

Il y a environ trente de nos lieues communes, dont César fit une partie, pendant que Vercingetorix, ou du moins sa cavalerie, aura fait l'autre, pour se rencontrer à *Noviodunum*. Je trouve précisément dans la direction de *Genabum* ou Orléans au pays des Boïens, à trois ou quatre lieues sur la gauche de Bourges & un peu par-delà, un lieu nommé Nouan, qui se trouve à distance à-peu près égale de la frontière des deux Diocèses, & d'un point pris sur la gauche de Moulins entre l'Allier & la Loire. Cette position est tout-à-fait convenable à la circonstance dont il s'agit, en sorte que l'analogie qui est entre Nouan & *Noviodunum* jointe à une convenance aussi parfaite, ne laisse plus de doute sur l'emplacement de ce *Noviodunum*. A l'égard de l'analogie ou rapport des noms, elle y est entière. Le *Noviodunum* ou *Noviodunum*, s'est altéré en *Nudionnum*, comme le *Noviodunum* des peuples *Diablites* dans Ptolémée; se trouve changé en *Nudionnum* dans la Table Théodosienne. Ce lieu est Jubleins au pays du

Maine , comme je l'établis dans une dissertation particulière sur les anciens peuples du Diocèse du Mans. Le *Nudionnum* s'est encore abrégé en *Nuionnum*, en faisant tomber le *D*. De *Nuionnum*, qu'on prononçoit *Nouionnum* est venu le Nouan ou le Noyan François. M. le Beuf, qui a remarqué que dans le voisinage de Soissons, il y a une montagne nommée *Noyan*, en conclut que c'est-là précisément qu'il faut placer le *Noviodunum Suessorum*, dont il est parlé dans les Commentaires. Le Nouan du Berri seroit-il moins *Noviodunum* que le Noyan du Soissonnois ? Ce Nouan étant dans le Diocèse de Bourges, convient encore par là au *Noviodunum Biturigum* des Commentaires. Enfin ce Nouan s'accorde parfaitement avec les marches de César & de Vercingetorix. Car, il est à remarquer, que César après la réduction de *Noviodunum*, marche du côté de Bourges, sans toutefois rencontrer l'armée de Vercingetorix : celui-ci au contraire dans sa marche suit César à petites journées, *Vercingetorix*

minoribus Casarem itineribus subsequitur;
 & vient se camper à quinze milles
 (ou cinq lieues) de Bourges. Nouan
 étant le *Noviodunum*, il falloit que
 César pour se rendre devant Bour-
 ges, prit sur la droite, & retour-
 nât un peu en arrière: c'est au moyen
 de cette marche que l'on conçoit,
 que César dans le mouvement qu'il
 faisoit de *Noviodunum* à *Avaricum*, ne
 devoit point rencontrer l'armée de
 Vercingetorix, & qu'au contraire
 celle-ci le suivoit en venant du Bour-
 bonnois; mais à quelque distance
 pourtant, puisque la cavalerie Gau-
 loise n'avoit rencontré César à *No-
 viodunum* qu'en devançant le reste de
 l'armée, *antecesserat*. Vercingetorix
 s'arrêta même à cinq lieues du camp
 que César avoit pris devant Bour-
 ges, & choisit pour l'assiette du sien
 un lieu fortifié naturellement par des
 bois & des marais; *locum castris des-
 ligit, paludibus silvisque munitum*. C'é-
 toit apparemment le long de la ri-
 vière d'Evre; & qu'on jette les yeux
 sur la Carte, on verra que les mou-
 vemens dont il s'agit ne peuvent s'ex-

tendre autrement , & que le *Noviodunum* ne peut convenir qu'à ce Nouan.

Des sçavans ont cru que ce *Noviodunum* étoit Nouan-le-Fuzelier, sur le chemin d'Orléans à Bourges ; mais 1°. Nouan-le-Fuzelier est de Diocèse d'Orléans, & par conséquent hors le territoire des Bituriges ; il ne peut donc être le *Noviodunum Biturigum* des Commentaires. 2°. La position de Nouan-le-Fuzelier n'est point correspondante à la marche de César depuis les frontières des Bituriges, & à la marche de Vercingetorix depuis la ville des Boiens. 3°. Si *Noviodunum* eût été dans la position de ce Nouan, César en marchant de-là vers Bourges, eût dû rencontrer l'armée de Vercingetorix, ce qui est contraire au texte des Commentaires ; & on ne comprend pas comment Vercingetorix, qui venoit du Bourbonnois, eût pu suivre César, dans sa marche de *Noviodunum* à Bourges ; *Avatium*.

M. de Valois place le *Noviodunum* à Neuvi-sur-Barançon. La seconde

&

& la troisième raison que j'ai opposée à la première opinion, combattent aussi celle de M. de Valois. D'ailleurs Neuvi est un nom purement Latin, *Novus vicus*, Neufvi, comme Vieux-vi, est *Vetus vicus*, & n'a point de rapport au *Novio-dunum*, qui est un ancien nom Celtique.

M. le Beuf, (p. 215) pense que le *Noviodunum* est Sancerre, & selon lui, le nom Latin de Sancerre, qui est *Sacrum Cæsaris*, ne détruit pas cette opinion. Comment M. le Beuf, qui place la ville des Boïens près de Bourbon-Lanci, peut-il accorder la position de Sancerre avec les marches de César & de Vercingetorix? César qui marchoit en diligence, n'auroit-il fait qu'onze ou douze Lieues qu'il y a de Gien à Sancerre, pendant que Vercingetorix en auroit fait près de vingt-cinq? Car, M. le Beuf suppose, que *Vercingetorix* pouvoit être parti de la ville des Boïens, le jour que *Genabum*, qui est Gien selon lui, fut pillé & brûlé. De plus quelle analogie peut-il y avoir en-

tre *Noviodunum* & Sancerre, qui est nommé *Sincerra*, *Sincerium castrum*, dans les plus anciens écrivains qui ont fait mention de ce lieu? Le *Sacrum Caesaris* est assez inutile pour appuyer l'opinion de M. le Beuf :
 « Sous Philippe-Auguste, dit M.
 « l'Abbé de Longuerue, (to. 1., p.
 « 128.) & dans la suite, les écri-
 « vains l'ont nommé *Sacrum Caesaris* ;
 « d'où on a voulu attribuer sa fon-
 « dation, fort mal-à-propos, à Ju-
 « les-César. » M. de Valois traite
 aussi de fabuleuse & de ridicule, la
 tradition sur laquelle ce nom est ap-
 puyé. De quel usage donc un nom
 fabriqué au douzième siècle peut-il
 être, pour constater la position d'un
 lieu mentionné dans les Commen-
 taires ?

Après la combinaison de tant de
 circonstances, on voit que tout con-
 court à établir le *Genabum* à Orléans ;
 soit l'intérêt & l'objet actuel de Cé-
 sar, soit le détail de ses marches,
 en reconnoissant que *Vellaunodunum*
 est Beaune, & *Noviodunum* Nouan ;
 soit enfin les limites des anciens peu-

ples de la Gaule ; & que toutes ces circonstances ne peuvent convenir ni à Vallan près d'Auxerre, ni à Gien, ni enfin à Sancerre.

Cette dissertation n'est déjà que trop longue ; cependant je ne puis la terminer , sans répondre en peu de mots à quelques autres difficultés , que M. le Beuf propose pour appuyer son sentiment. Il combat (p. 219) la Légende de Saint Lifard , qui donne à un Evêque d'Orléans le nom d'*Episcopus Genabensis*. M. Lancelot l'a en effet abandonnée , & il n'y a point de nécessité à en faire usage , pour un fait qui est démontré par des monumens incontestables.

Mais M. le Beuf (p. 220) rejette également l'autorité d'Aimoin , qui dit *Gennabus ubi nunc Aurelianus* , & qui a été suivi par Hugues , moine de Fleuri ou de S. Benoît sur Loire. Cependant ces écrivains devoient être informés de la tradition du pays où ils écrivoient , & ils pouvoient même connoître les anciennes chaussées Romaines qui aboutif-

soient à Orléans. Il est assez étonnant que M. le Beuf, qui rejette le témoignage positif de ces auteurs, prétende (p. 225.) tirer une preuve du silence de Prudence Evêque de Troyes , qui nomme toujours la ville d'Orléans , *Aureliani* , & jamais *Genabum Aurelianorum*. Il n'est pas douteux que du tems de Prudence , le nom usité d'Orléans étoit *Aureliani*.

» Si Orléans , dit M. le Beuf ,
 » (p. 223.) eût succédé au *Genabum* de César , sans doute que dans
 » le grand nombre des occasions qui
 » se sont présentées , quelque Evêque
 » ou quelque Corévêque auroit
 » employé le nom de *Genabensis*. On
 » est encore à en trouver un seul. »
 Que M. le Beuf nous cite quelque Evêque de Chartres , de Paris , d'Evreux , de Meaux , &c. qui dans quelque Acte ait pris le nom d'*Autriensis* , *Lutetianus* , *Mediolanensis* , *Jazinensis* , &c. & dans l'espece particulière d'Orléans , quelque Evêque de Grenoble nommé *Cularonensis* : il n'en trouvera aucun. En concluera-t-il

que l'ancien nom Celtique de Chartres, Paris, Evreux, Meaux, n'est pas *Autricum*, *Lutetia*, *Mediolanum*, *Jatinum*? voudra-t-il que Grenoble ne soit pas l'ancien *Cularo*, quoique deux inscriptions de cette ville en soient encore des témoignages subsistans?

M. le Beuf dit enfin (p. 245)
 » il faudroit qu'on trouvât à Or-
 » léans des monumens Romains du
 » premier ou du second siècle . . .
 » qu'on y eût trouvé des débris de
 » temples ou de statues considéra-
 » bles, ou au moins d'anciens vesti-
 » ges de la substitution des rits du
 » Christianisme à un Paganisme en-
 » raciné. « Les trouvera-t-il ces mo-
 numens dans la plupart des villes
 de la Gaule, dont il est fait men-
 tion dans les Commentaires & dans
 Ptolémée? En sont-elles moins ré-
 putées anciennes? Les découvrira-t-il
 à Gien, qu'il prétend être le *Gema-*
bum? Il devoit conclure qu'Orléans
 n'a pas été bâtie par Aurélien, &
 sous l'empire du Paganisme : cepen-
 dant il dit lui-même (p. 235.)

« Lorsque la foi fut annoncée dans
 « ce pays-là , Orléans étoit une ville
 « célèbre , & d'autant plus célèbre ,
 « qu'elle étoit toute nouvelle , &
 « que c'étoit une Cité Romaine bâ-
 « tie seulement depuis trente ou qua-
 « rante ans , par l'Empereur Auré-
 « lien , selon le sentiment le plus com-
 « mun , & fort grande pour ce tems-
 « là. « Si Aurélien, Empereur Payen, a
 bâti Orléans , & en a fait une Cité cé-
 lébre , il y aura fait élever des tem-
 ples , des statues : on n'en voit aucun
 débris, dira-t-on; elle n'est donc point
 du tems de cet Empereur ? M. le
 Beuf l'avouera-t-il, ou voudra-t-il se
 contredire ?

Quelques efforts que M. le Beuf
 ait pû faire , pour enlever à la ville
 d'Orléans sa première antiquité , la
 position de *Genabum* à Orléans sera
 toujours un point Géographique
 des plus incontestables , puisqu'il
 est fixé par le témoignage des an-
 ciens écrivains Latins & Grecs , par
 le texte & les marches de César ,
 par les Itinéraires , enfin par des
 Voies Romaines , qui sont un mo-

SUR L'ANCIENNE GAULE. 247
ument subsistant encore de nos
jours.

Explication de quelques Voies Romaines:

En déterminant la position de *Genabum*, j'ai eu occasion d'expliquer les Voies Romaines qui passaient dans l'Orléanois; il me reste à parler de celles du Berri.

Un chemin Romain passait au travers du Berri, d'Argenton à Déciſe. L'Itinéraire d'Antonin le donne (p. 104) sur la route de Bourdeaux à Autun; à *Burdigala Augustodunum*.

Argantomagum.

Ernodorum. M. P. xxvii.

Avaricum. M. P. xiii.

Tinconcium. M. P. xx.

Deccidas. M. P. xxii.

La Table Théodosienne le décrit aussi :

Argantomago xiiii. *Alerca* xxviii.
Avaricum xx. *Tincollo* xxxiii. *Degena*.

Argantomagus est la ville d'Argenton en Berri, située sur la rivière de

* X iij

Creuse, vers la frontière de la Marche. Les Itinéraires placent ce lieu entre *Limonium*, que je prouve ailleurs être Poitiers, & *Avaricum*, Bourges, à XLII Lieues Gauloises de la première de ces villes. La direction de la route & les distances combinées ne peuvent tomber que sur Argenton. Il est à remarquer, que dans l'intervalle de Poitiers à Argenton, & à égale distance, l'Itinéraire d'Antonin fournit un lieu *ad Fines*, qui prend effectivement sa place vers l'endroit où le Diocèse de Poitiers confine avec celui de Bourges, & le nom de la Paroisse de ce même endroit, qui est *Heins*, conserve de l'analogie avec celui de *Feins*, qu'on retrouve assez fréquemment, comme on l'a observé plus haut, sur les limites des anciens Diocèses.

Pour revenir à *Argantomagus*, ce lieu est encore nommé dans le même Itinéraire (p. 105) comme le terme d'un chemin Romain venant de Bourdeaux : *Iter à Burdigala Argantomagus*; passant par Agen, Périgueux, & Limoges. Cette direction conduit

encore à Argenton. Eginhard, *ad annum DCCLXVI*, l'appelle *Argentomacum castrum*. Le continuateur de Frédégaire; *castrum cui nomen est Argentonus, in Pago Bitorino*. Les Annales de Saint Bertin; *Argentonum castrum*. Il en est fait mention aussi dans le Martyrologe d'Usuard, *III. Kal. Jul. S. Marcelli Martyris, qui apud castellum Argentomacum, pro fide Christi, unâ cum Anastasio militari viro, capite plexus est*. On voit à Argenton un très ancien château, fortifié de dix tours, sur l'une desquelles nommée la tour d'Eracle, se trouve une inscription latine. On croit que c'est sous l'empire de Dece, que Saint Marcel & Saint Anastase y ont souffert le Martyre, dans un champ que les antiquités de cette ville nomment le clos de Saint Anastase. C'est sous l'invocation de l'un de ces Saints; que l'Eglise de Saint Marcel d'Argenton a été consacrée.

D'Argenton l'Itinéraire conduit la Voie Romaine à *Ernodurum*, à XXVII Lieues Gauloises. La distance & la direction tombent à Saint-Ambroise

sur Arnon. Le nom d'*Erno-durum* signifie en langue Celtique, l'eau ou le passage de la rivière d'Arnon ; *Ernonis aqua*. *Ernodurnm* est nommé par corruption *Ernotrum*, dans la Vie de Saint Ambroise Evêque de Cahors, qui y mourut & eut sa sépulture : *Ambrosius, civitatis Caturcine Episcopus, in Ernotro vico, non longè ab urbe Bituricâ, &c.* & dans la suite ce lieu a pris le nom de Saint-Ambroise sur Arnon.

La Voie Romaine arrive ensuite à *Avaricum*, à XIII Lieues Gauloises d'*Ernodurum*. C'est ce qu'il y a de chemin entre Saint - Ambroise & Bourges. Tout le monde convient aujourd'hui qu'*Avaricum* est Bourges ; la réunion des Voies Romaines, & les nombres des Itinéraires suffiroient pour le prouver. Cette ville étoit dès le tems de César, la plus grande & la plus forte des peuples Bituriges : *Avaricum oppidum maximum, munitissimumque, in finibus Biturigum* ; une des plus belles de toute la Gaule, *pulcherrima propè totius Gallia urbs* (*de bello Gall. liv. 7*). Pto-

Iémée la nomme, comme capitale des Bituriges Cubes; Βιτύριγες οἱ Κούβοι, καὶ πόλις Αὐάρικον. *Avaricum* prenoit son nom de la rivière *Avara*, qui passe par Bourges, & qui est nommée *Avera* dans le livre de *Miraculis Sancti Austregisili*. On dit aujourd'hui *Evre* ou *Yevre*. *Avaricum* prit le nom du peuple, comme la plupart des Cités de la Gaule, sous le bas Empire. Ammien l'appelle *Biturigas*, & la place dans la Lionnoise, quoiqu'elle fût de l'Aquitaine, suivant Pline & Ptolémée; & que dans la division de cette partie de la Gaule en trois provinces, elle soit métropole de la première. Sidonius & Jornandès la nomment aussi vers le déclin de l'Empire en Occident, *Biturigas civitatem*; & par une espèce de bizarrerie dans la corruption de ce nom, on en a fait celui de *Berri* pour le pays, & celui de *Bourges* pour la ville. Cette ville avoit un Amphithéâtre, & d'autres ornemens de la grandeur Romaine.

La Table de Peutinger compte XLII Lieues Gauloises en total, entre *Argentomagus* & *Avaricum*, & l'I-

tinéraire n'en compte que XL. Cette différence peut venir de ce que dans l'Itinéraire on a négligé des fractions de Lieues, qui auront été employées dans la Table; & cette observation doit avoir lieu toutes les fois qu'on trouve une ou deux Lieues de différence dans les nombres de ces deux Itinéraires. La Table ne nomme point *Ernodurum*; mais elle place *Alerca* à XIV Lieues Gauloises d'Argenton, & cette distance doit tomber au passage de la rivière d'Indre, à un lieu nommé Ardentes, qui contient deux paroisses, S. Vincent & S. Martin. *Alerca* peut bien exprimer le nom de la rivière ou en tenir lieu: Elle est nommée *Angera* par Théodulfe d'Orléans; *Andra*, dans l'Acte de fondation de l'Abbaye de Deols en 917; *Andria* par Aimoin; *Anger* par Grégoire de Tours, & dans la Vie de Saint Génoux; & enfin, *Endria* par Guillaume le Breton & par d'autres modernes. D'*Alerca* la Table compte XXVIII Lieues Gauloises jusqu'à *Avaricum*; c'est à peu près la distance qui se trouve entre le pas-

lage de l'Indre à Ardenes, & la ville de Bourges.

D'*Avaricum* l'Itinéraire donne XX Lieues Gauloises à *Tinconcium*, & la Table de même à *Tincollum*. L'égalité des distances prouve que *Tincollum*, quoiqu'un peu altéré, n'est pas différent de *Tinconcium*. MM. de Valois & Sanfon ont placé ce lieu à Sancoins, qui est nommé *Tincensium* dans les Actes du moyen-âge, & cette dénomination représente en effet le *Tinconcium* de l'Itinéraire. La distance prise de la Table, comme de cet Itinéraire, m'a paru assez convenable étant employée dans son entier, & si les Cartes que nous avons du Berri la fournissent plus grande, c'est vrai-semblément la faute de ces Cartes, qui mettent trop d'intervalle entre Bourges & Nevers, & plus de douze minutes de différence en Latitude, tandis que la Carte dressée sur les opérations pour la Méridienne de Paris n'en donne qu'environ six. Ceci fait preuve, qu'il y a quelquefois plus de sûreté à suivre les Itinéraires que les Cartes mêmes.

L'Itinéraire conduit de *Tinconciuum* à *Deccidas*, sur XXII Lieues Gauloises de distance. Tous les manuscrits que Surita a consultés donnent le même nombre (not. p. 617) & par là on peut corriger la Table, qui met XXXIII entre *Tincollum* & *Degena*, & lire XXIII. Cette distance ne sera point trop courte pour ce qu'il y en a entre Sancoins & Décise. Il est évident que le *Deccida* de l'Itinéraire, & le *Degena* de la Table, tombent sur un même lieu, sur la ville de Décise, renfermée dans une isle de la Loire, & dont il est mention dans les Commentaires de César. Elle étoit autrefois du territoire des peuples *Ædui*, & elle est aujourd'hui du Diocèse de Nevers, qui a été détaché de ce territoire : *De bello Gall.* (liv. 7.) *Quod legibus Æduorum, iis qui summum magistratum obtinerent, excedere ex finibus non liceret; ne quid de jure aut legibus eorum diminuisse videretur, ipse (Cæsar) in Æduos proficisci statuit, Senatunque omnem, & quos inter controversia esset, Decetiam ad se evocavit. Quum propè omnis Civitas eò*

convenisset, &c. *Decetia* employé dans ce passage, est donc l'ancien nom de Decize. L'Itinéraire d'Antonin lui donne aussi le même nom, route d'Autun à Paris; *ab Augustoduno Lutetiam Parisiorum, sic* (p. 83.)

Alifincum. M. P. xxii.

Decetiam. M. P. xxiiii.

Nevirnum. M. P. xvi.

Quoique dans la route de Bourdeaux à Autun (p. 105.) il l'appelle *Deccidas*.

Avaricum.

Tinconcium. M. P. xx.

Deccidas. M. P. xxii.

Alifincum. M. P. xiv.

Augustodunum. M. P. xxii.

On voit sur la première route, *Augustodunum*, *Alifincum*, *Decetiam*; sur la seconde, *Deccidas*, *Alifincum*, *Augustodunum*. Cela veut dire, que par la direction des routes & la suite des lieux, le *Decetia* de la première est évidemment le *Deccidas* de la seconde. Le *Degena* de la Table est le *Decetia* de l'Itinéraire; en voici la preuve. L'Itinéraire décrivant la route d'Autun à Paris, place *Nevirnum*

256 ECLAIRCISSEMENTS
(Nevers) à XVI Lieues Gauloises de *Decetia*. La Table donnant la même route, place *Ebirnum* (qui est le *Nevirnum* un peu défectueux) à XVI Lieues Gauloises de *Degena*. La distance est la même, & d'ailleurs elle convient exactement entre Nevers & Décise. Le *Degena* est donc aussi Décise, & je pense après M. de Valois, qu'on doit lire *Degetia*. On connoît l'affinité des lettres C & G, & du *ri* il a été facile de former la lettre *n*. Ainsi le nom de cette ville a été premièrement *Decetia*, comme on lit dans les Commentaires, & même dans l'Itinéraire p. 83 : c'est en même tems le *Degetia* de la Table, & le *Deccida* de l'itinéraire p. 105. Dans la suite on a dit *Decisa* ou *Decisia*, comme on le trouve dans les Lettres du Pape Innocent III, d'où est venu le nom François Décise. J'ai appris de M. Mellon, Seigneur de Tais en Nivernois, neveu du célèbre Abbé Baluze, & qui a beaucoup de goût & de connoissances, que l'ancienne Voie de Sancoins à Décise subsistoit encore, passant à côté de
Saint-

Saint-Pierre-le Moûtier ; & que dans le pays on l'attribuoit de même que plusieurs autres anciens chemins , à la Reine Brunehaut , dont la statue se voit au portail d'une Eglise fondée dans cette ville par la même princesse. Il est même à remarquer, que son nom s'est bien conservé sur cette Voie , que l'on nomme communément *le chemin de Brunichou* (*Brunichildis.*)

Un autre chemin Romain passoit d'Argenton à Clermont en Auvergne. Il se trouve dans la Table de Peutinger :

Argantomago XXVII. *Mediolano* XII. *Aquis-Neri* XV. *Cantilia* XXIII. *Aug. nemeto.*

La direction de cette route conduit premièrement à *Mediolanum*, qui est le *Castrum Mediolanense* de Grégoire de Tours (liv. 6 , ch. 31.) Ce lieu est Château-Mcillan en Berri ; M. le Beuf l'a prouvé solidement dans une dissertation du premier volume de son recueil , quoiqu'il ne parle point du *Mediolanum* de la Table. Elle donne XXVIII Lieues Gauloises d'*Argantomagus* à *Mediolanum* ; il

peut y en avoir environ 26 en ligne tout-à-fait directe.

De *Mediolanum* la route passe par *Aquis-Neri*. Ce lieu a conservé son ancien nom ; c'est Neris en Bourbonnois, où il y a encore des Bains. On y voit même plusieurs vestiges d'antiquité. Ici les nombres de la Table sont manifestement défectueux ; elle met XII Lieues Gauloises entre *Mediolanum* & *Aqua-Neri*. Il faut croiser les deux unités, & en faire un X ; la distance sera convenable sur le pied de XX.

La route porte ensuite à *Cantilia*, & donne XV Lieues Gauloises de distance. Elle conduit à Chantelle, dont le nom comme on voit n'a point changé. On distingue Chantelle-la vieille (c'est ainsi qu'on a écrit dans les Cartes , & non la ville) d'avec Chantelle-le Châtel. Nos Annalistes & entre autres Eginhard, *ad annum DCCLXI*, font mention du Château de Chantelle , pris par le Roi Pépin , ainsi que Bourbon & Clermont, *quadam oppida atque castella (manu cepit Pippinus) in quibus præ-*

cipua fuerint Burbonis, Cantilla, Clermontis.

Enfin la Voie Romaine dont on retrouve encore des vestiges, arrive à *Augustonemetum*, à XXIV Lieues Gauloises de *Cantilla*. L'ouverture du compas ne donne gueres moins de distance sur la Carte entre Chantelle & Clermont en Auvergne. Strabon nomme cette dernière ville *Nemossus*, & dit qu'elle étoit capitale (*Μητρόπολις*) des peuples *Arverni*. Elle comprit dans son nom celui de l'Empereur Auguste; Ptolémée l'appelle *Augusto-nemetum*, ce que la Table exprime ensuite par abbréviation *Aug'nemeto*. Elle prit le nom du peuple *Arverni*, & fut appelée *Arverna civitas*. Enfin, elle quitta ce nom pour prendre celui de Clermont; c'étoit proprement celui d'un château qui dominoit sur la ville. Un auteur contemporain du Roi Pépin, fait mention de la ville & du château: *Anno X regni, Rex Pippinus usque urbem Arvernam cum exercitu veniens, Claromontem castrum captum atque succensum bellando cepit.*

La ville *Augusto-nemetum* étoit dif-

260 ECLAIRCISSEMENTS
férente de la *Gergovia* des peuples
Arverni, qui fut assiégée par César.
M. de Valois le prouve (Notit. p.
46.) par l'autorité de Strabon, qui
distingue *Nemossus* ou plutôt *Nemettus*,
capitale des *Arverni*, & *Gergovia* vil-
le du même peuple, placée sur une
haute montagne : Γεργουσαι πόλις τῶν
Ἀρβηρέων, ἐφ' ὑψηλῷ λόφῳ κειμένη. Et
par les Lettres de fondation de l'Ab-
baye de S. André de Clermont, où
il est parlé de *Gergovia* comme d'un
lieu différent de la ville de Cler-
mont : *in Litteris Monasterii S. An-
dreae hac legimus; in Jussiaco, in Gergo-
viâ, in Fontantigiâ. Item, ratione arcis-
quam damus in Gergoviâ.* Mais, M.
de Valois en citant cette Charte,
omet les mots qui font mention ex-
presse de l'ancienne Gergovie & de
ses ruines, & de la montagne même
sur laquelle César dit que Gergo-
vie étoit située : *Cæsar Gergoviam
pervenit perspecto urbis situ, qua
posita in altissimo monte, omnes aditus
difficiles habebat.* (*de bello Gall. liv.
7.*) La Charte dont il s'agit a été
rapportée par Messieurs de Sainte-

Marthe, (*Gallia Christiana*, volume des Abbayes, p. 45.) Guillaume Comte de Clermont & Daupin d'Auvergne, donne divers biens au Monastere de Saint-André : *Nos Guillelmus, Comes Claromontensis, & Delphinus Arvernia; notum sit omnibus . . . quod nos dederimus & damus monasterio nostro beati Andrea Apostoli, ordinis Pramonstratensis . . . quacumque habemus & habebamus, in Saulzeto, in Jussiaco, in Gergobiâ; in Fontantigiâ, &c. nec amplius solvent tributum nostro castro de Monte-rigoso, sive de Montrognon, ratione arcis quam dedimus & damus in Gergobiâ, & in circuitu ipsius, & in monte seu podio qui est supra, usque & comprehendendâ veterem mazuram antiqua Gergobia, &c. Actum anno Domini M. CXLIX, mense Julii.* Suivant ce titre, 1°. *Gergobia* est manifestement différente de la ville de Clermont, puisque la donation que le Comte Guillaume a fait à l'Abbaye de Saint-André de tout ce qu'il possédoit à *Gergobia*, *damus quacumque habemus in Gergobia*, n'a point fait aliénation du Domaine de Clermont quë

est demeuré aux Comtes. 2°. *Gergobia* relevoit du château de Montrognon, *non amplius solvent tributum castro de Monte-rigoso, ratione arcis quam damus in Gergobiâ*; ce qu'on n'a pû dire de la ville de Clermont qui étoit le chef-lieu du Comté. 3°. Cette *Gergobia* est l'ancienne *Gergovie*, qui étoit suivant César, *posita in altissimo monte*; à quoi se rapportent ces termes de la Charte, *in monte seu podio qui est supra, usque & comprehendendo veterem mazuram antiqua Gergobia*. 4°. Les ruines ou l'emplacement de l'ancienne *Gergovie* se voient en effet près du château de Montrognon, entre Perignat, Jusfat, & le Crest, au Sud-Est de Clermont, & à deux Lieues de cette ville. Ainsi, il n'est point douteux que *Gergovia* n'ait été une ville différente d'*Augustonemetum*; la Charte dont on vient de donner l'extrait le démontre invinciblement, & détruit l'opinion de Nicolas Sanson, qui a confondu ces deux villes.

En finissant ce qui regarde *Augustonemetum*, qu'il me soit permis

de relever une méprise dans M. de Valois (*Notit.* p. 45.) *Augustonemurum autem ponit Tabula Peutingeriana, inter Cantiliam, Chantelle, & Aquas Calidas, Chaudes-aigues.* Et p. 47. *Aqua Calida in Tabula Peutingeriana, Sidonio calentes Aqua, montana sedes, dicta.* Comme Sidonius-Apollinaris parlant d'*Aqua calentes*, paroît les placer dans un pays de montagnes, *montana sedes dicta*, on pourroit croire effectivement qu'il entend par-là Chaudes-aigues, qui est un lieu situé dans la haute Auvergne, & au midi de la ville de Saint-Flour. Mais en ce cas, il ne faut pas confondre l'*Aqua-calentes* de Sidonius avec l'*Aqua-calida* de la Table. Car la Voie Romaine sur laquelle ce lieu s'y trouve placé, conduisoit de Lion à Clermont, en passant par Feurs en Forez, *Foro Segusianorum*, par Rouanne, *Roidomna* ou *Rodomna*, par *Vorogio*, qui est un lieu du Bourbonnois, puis par *Aquis-caldis*, qui ne peut tomber que sur les Bains de Vichi. Quoique cette Voie paroisse circuler, néanmoins on voit

que tous les lieux ici mentionnés sont à portée les uns des autres, & compris dans un espace renfermé entre Lion & Clermont. Mais, on n'en peut pas dire autant de Chaudes-aigues, qui est situé tout autre part, & dans une distance à l'égard de Clermont presque aussi forte que celle qui est entre Lion même & cette ville. Je reprends l'explication des Voies Romaines.

Un troisième chemin Romain passoit de Tours à Bourges. C'est encore la Table qui nous l'indique.

Casaroduno XXIII *Tasciaca*. . . *Gabris* XXIII. *Avaricum*.

En suivant la direction de la route de Tours à Bourges, les XXIII Lieues Gauloises, à *Casaroduno*, conduisent à la position de Thezée, entre Montrichard & Saint-Aignan. Le nom de ce lieu conserve toute l'analogie avec l'ancien *Tasciaca*.

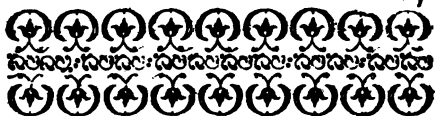
La distance de *Tasciaca* à *Gabris* est omise : mais en prenant sur la même direction de route, les XXIII Lieues Gauloises d'*Avaricum* à *Gabris*, on trouve cette distance, & même quelque

quelque chose de plus, entre Bourges & Chabris, qui ne diffère point du *Gabris* de la Table. Cette route se croise en ce lieu, avec celle qui communiquoit d'Orléans à Poitiers, & dont il a été question plus haut. Chabris est nommé *Carobria*, dans le livre de *Miraculis S. Austregesili*, & *Vicus Carbria* dans les Lettres de l'Abbé Léodebode, rapportées par Helgaud moine de Fleuri. Il est situé sur le Cher & suivant M. de Valois, il a pris son nom des ponts qu'il avoit sur cette rivière : *Bria enim vel Briva, Gallicâ linguâ Pontem significat. Sunt itaque Carobria, pontes ad Carum.* M. de Valois a regardé les lieux *Alereæ* & *Gabris* comme inconnus : (Notit. p. 85) *Tabula Peutingeriana, Avaricum, Gabris & Alereæ, locis nunc incognitis, medium interponit.*

Enfin, un quatrième chemin Romain passoit de Bourges à Sancerre. On ne le trouve ni dans l'Itinéraire, ni dans la Table ; mais il subsiste encore presque entier. M. de Buffesdes, Conseiller au Présidial de Bourges, en a donné une description fort

266 ECLAIRCISSEMENTS, &c
détaillée. On nomme dans le pays
cette Voie Romaine le *Gros chemin* :
il passe auprès du château de Turli, au
village de Nointeau, au bourg de
Rians, près du bourg de Montigni,
au village des Averdines paroisse de
Jalogues, & arrive à la ville de San-
cerre. Je pense que ce chemin a voit
été élevé pour faciliter la communica-
tion entre la ville de Bourges & un
port de la Loire, où les Bituriges a-
voient le magasin des marchandises
& denrées qui leur venoient par la ri-
vière ; de même que les Carmites a-
voient leur magasin à *Genabum*, & une
Voie publique qui communiquoit de
leur capitale à *Genabum*, dont la po-
sition à Orléans a été le premier &
principal objet de cet écrit.





DISSERTATION

S U R

B I B R A C T E ,

ANCIENNE VILLE DES PEUPLES
ÆDUI.

*Explication des Voies Romaines
qui passoient par le Territoire
de ces Peuples.*



LES PEUPLES Ædai, suivant l'expression de Méla, étoient les plus célèbres des Celtes; *clarissimi Celta-rum*. Ils avoient la principale autorité dans la Gaule; avant même leur alliance avec les Romains; *omni tempore totius Gallie principatum Ædui tenuissent, prius etiam quam nostram (Romanam) amicitiam appetissent.* César, de *Bello Gall.* liv. I. Ils méri-

268. ECLAIRCISSEMENTS

tèrent le glorieux titre de frères, d'amis, & d'alliés du Peuple Romain : *Æduos, fratres consanguineosque sepe-
numerò ab Senatu appellatos.* liv. 1. Les services qu'ils avoient rendus à la République, *se omni tempore de Popu-
lo Romano benè meritos esse*, avoient été honorés par plusieurs Arrêts du Sénat : *Quæ Senatus-consulta, quoties,
quamque honorifica in eos facta essent* : leur alliance avec Rome étoit ancienne, *quam veteres, quamque justa causa
necessitudinis cum Æduis intercederent.* Suivant Florus (liv. 3, ch. 2) elle étoit établie lorsque les Romains firent leurs premières conquêtes dans les Gaules, endea des Alpes à notre égard : *Prima trans Alpes arma sensere
Satyi, cum de incursionibus eorum fidissima
atque amicissima civitas Massilia querere-
tur. Allobroges deindè & Arverni, quum
adversus eos similes Æduorum querela
opem & auxilium nostrum flagitarent.* Et depuis que la Gaule eut été réduite sous l'Empire Romain, les peuples *Ædui* conservèrent encore le titre d'alliés & de confédérés ; *fœderati Ædui*, dit Pline. (liv. 4.) Ce fut

en considération de cette ancienne alliance, qu'ils furent admis les premiers dans le Sénat de Rome: Tacite, *Annal.* liv. II : *Primi Ædui Senatorum in Urbe jus adepti sunt : datum id foederi antiquo , & quia soli Gallorum fraternitatis nomen cum Populo Romano usurpant.*

Si les peuples *Ædui* étoient considérables par leur prééminence dans les Gaules, & par leur alliance avec les Romains, ils l'étoient aussi par leur puissance. Le territoire de ces peuples comprenoit ce qui est renfermé aujourd'hui dans l'étendue des Diocèses d'Autun, de Mâcon, de Chal-lon-sur Saône, & de Nevers. Ils avoient dans leur dépendance, *inter Clientes*, les *Segusiani* (peuples du Forez & du Lionnois) les *Insubres*, les *Ambivariti*, les *Aulerici-Brannovices*, & plusieurs autres peuples dont la position nous est aujourd'hui inconnue. Les peuples *Senones* étoient sous leur protection, *in fide*: les *Bellovaci*, les plus puissans d'entre les Belges, reconnoissoient le peuple Eduen en qualité de patron & d'ami: *Bellova-*

cos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Ædua fuisse. Les Bituriges même, ce peuple qui autrefois avoit eu la domination sur les Celtes, réclamoit leur protection : Bituriges ad Æduos, quorum erant in fide, legatos mittunt. Les Eduens n'étoient pas seulement puissans en-deçà des Alpes ; ils eurent part aux conquêtes que les Gaulois firent en Italie sous la conduite de Bellovèse, dans le tems que Tarquin l'ancien régnoit à Rome. La célèbre ville de Milan fut une de leurs Colonies, ou du moins ils donnèrent occasion à sa fondation : Tite-Live (Dec. I, liv. 5) Prisco-Tarquinio Romæ imperante. . . . is (Bellovesus) Bituriges, Arvernos, Senones, Heduos, &c. excivit. . . . Ipsi Taurino saltu, invias Alpes transcenderunt, fusisque acie Tuscis haud procul Ticino flumine, quum in quo confederant, agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus pago Heduorum ; ibi, omen sequentes loci, condidere urbem : Mediolanum appellarunt.

Il est donc important pour l'Histoire & pour la Géographie de ne

tre ancienne Gaule, de rechercher ce qui peut intéresser un peuple aussi célèbre. Les sçavans, même en France, sont encore partagés sur la position de *Bibraëte*, que César nous représente comme la plus grande, la plus puissante, & la principale ville des peuples *Ædui*. Samson, Holstenius, & plusieurs autres prétendent, que *Bibraëte* est la même ville qu'*Augustodunum*, Autun. Le célèbre M. de Valois, Cellarius, & M. l'Abbé de Longuerue distinguent ces deux villes. Les deux premiers placent l'ancien *Bibraëte* à Beuvrai, petit village à quelques lieues d'Autun. L'opinion des auteurs qui ont cherché à établir le *Bibraëte* à Beaune, est sans fondement, & ne mérite point d'être réfutée. J'avoue que j'ai suivi autrefois le sentiment de M. de Valois, & que je m'y suis conformé dans une Carte de la Gaule, que j'ai eu l'honneur de dresser pour les études du Roi, il y a près de vingt ans. Mais, quelque prévenu que je sois pour les lumières & la critique des grands hommes que je viens de ci-

ter, je suis contraint de reconnoître, que le *Bibracte* des Commentaires est la ville d'Autun. Je comparerai, 1°. les divers textes des Anciens sur *Bibracte* & sur *Augustodunum*. 2°. J'examinerai en particulier les passages du Rhéteur Eumene, qui ont paru décider la question. Enfin, je terminerai cet écrit par l'examen & l'explication des Voies Romaines qui traversoient le territoire des *Ædui*.

Textes des Anciens sur Bibracte & sur Augustodunum.

Il est fait mention de *Bibracte* en plusieurs endroits des Commentaires de César; mais je ne m'attache qu'aux passages suivans, qui peuvent caractériser cette ville. *Bibracte* étoit la plus grande & la plus riche des peuples *Ædui*: *A Bibracte, oppido Æduorum longè maximo ac copiosissimo, non amplius millibus passuum XVIII aberat. de Bello Gall. liv. I.* Elle avoit la principale autorité parmi ces peuples: *Quum. . . . cognovissent Litavicum Bibracte ab Æduis receptum, quod est op-*

pidum apud eos maxima auctoritatis. liv.

7. Elle étoit le séjour du Souverain Magistrat : *Obsides Civitatum Bibracte ad magistratum deducendos curaverunt.*

Strabon , au quatrième livre de sa Géographie, représente *Bibracte* comme la ville fortifiée des peuples *Ædui* : τῶν Ἐδέων ἔθνος πόλιν ἔχον Καβυλλῖνον ἐπὶ τῷ Ἄραρι καὶ φρυγίον Βίβρακτα. *Eduorum gens urbem habens Cabullinum (vel Cabillonum) & arcem Bibracta.* Il ne parle point d'*Augustodunum*.

Pomponius-Méla est le premier des Anciens qui fasse mention d'*Augustodunum*, qu'il dit être la plus puissante des peuples *Ædui*, comme *Treves* l'étoit des peuples *Treviri* : (*de situ Orbis*, ch. 2) *arbesque opulentissima in Treviris Augusta, in Æduis Augustodunum.*

Tacite (*Annal.* liv. 3) parlant d'une révolte dans les Gaules , dont *Julius-Florus* de *Treves*, & *Julius-Sacrovir* d'*Autun*, furent les chefs ; dit que les peuples *Ædui* avoient formé une armée de quarante mille hommes, qu'*Autun* étoit leur capitale, *Augustodunum caput gentis* ; qu'ils passoient pour les plus riches des

Gaules : *Apud Æduos major moles exorta , quanto Civitas opulentior ; & d'autant plus puissans , que toute la jeunesse venoit apprendre chez eux les Belles-Lettres : Nobilissimam Galliarum sobolem liberalibus studiis ibi operatam.*

Ptolémée nous donne aussi Autun, comme étant la ville capitale des peuples *Ædai* au siècle où il vivoit : *Αιδυῶν πόλις Αὐγυρῶδων.*

Je produirai dans la suite quelques écrivains postérieurs.

Suivant le texte des Commentaires, *Bibracte* étoit la capitale des peuples *Ædai* du tems de César, puisqu'elle surpassoit beaucoup en grandeur toutes leurs autres villes, *oppidum longè maximum* ; qu'elle étoit la plus riche, *copiosissimum* ; & qu'elle avoit la plus grande autorité ou dignité, *maxima auctoritatis* : caractères, qui ne peuvent convenir qu'à une capitale. M. de Valois se récrie sur ces passages, *sed caput gentis esse non dicit (Cesar.)* Mais, pourroit-on s'exprimer en termes plus énergiques, pour donner l'idée de Venise, capi-

taie de la Seigneurie de ce nom, que de dire, qu'elle est la plus grande, la plus riche, & de la plus grande autorité dans l'Etat de Venise?

M. Moreau de Mautour, dans une dissertation insérée au quatrième volume des nouveaux Mémoires de Littérature, imprimé en 1727, observe (p. 297) après M. de Valois, que César n'a point qualifié *Bibracte* du titre de *caput gentis Heduarum*, & qu'il a nommé *Bibracte oppidum* chez les Eduens, ainsi qu'*Alexia* chez les peuples *Mandubii*. Mais, le nom d'*oppidum*, vague & indéterminé en lui-même, se trouve clairement appliqué à une capitale, par les qualifications de *longe maximum*, *copiosissimum*, *maxima auctoritatis*. Ce n'est pas le seul endroit des Commentaires, où César nomme *oppidum* une ville capitale de peuple : liv. 2, parlant de *Noviodunum*, capitale des *Suessones*, il dit : *Ad oppidum Noviodunum contendit* ; de même *Lutetia* des peuples *Parisii*, est qualifiée *oppidum Parisiorum*. Et pour ne point accumuler sans nécessité d'autres exemples,

il suffit pour réfuter l'observation de M. de Mautour, de faire voir que César donne la qualification d'*oppidum* à *Avaricum* (Bourges) qui étoit la plus grande & la plus forte place des peuples *Bituriges* : liv. 7. *oppidum Avaricum, quod erat maximum munitissimumque in finibus Biturigum.* Cette ville faisoit non-seulement la sûreté du pays, mais elle en étoit encore le principal ornement, & même une des plus belles de la Gaule : *Pulcherriam propè totius Gallie urbem, qua & prasidio & ornamento sit Civitati.* Parce que César ne dit pas précisément *Avaricum caput gentis*, voudra-t-on disputer à cette ville le titre de capitale, lorsqu'elle est désignée dans les Commentaires comme la ville la plus grande & la plus forte, en un mot comme le principal ornement des *Bituriges*? Nonobstant qu'*Avaricum* ait eu la prééminence de capitale dans tous les siècles, depuis César jusqu'à nos jours. Que M. de Mautour ne cherche pas (p. 307) à mettre ici de la différence entre *oppidum* & *urbs*. César qualifie du nom *urbs* la ville

d'*Avaricum*, qu'il appelle quelques lignes plus haut *oppidum* ; il donne même la qualification d'*urbs* aux villes d'un ordre inférieur à celui d'*Avaricum*; *uno die amplius XX urbes Bibracurum incenduntur*. La dénomination d'*oppidum* que César donne à *Bibracte*, n'est donc pas incompatible avec le caractère de capitale.

Strabon écrivoit le quatrième livre de sa Géographie vers l'an 18 de J. C. comme M. de Tillemont l'observe (Hist. des Emper. tom. 1, p. 131) & de Rome 771; par conséquent environ 70 ans après la guerre de César dans les Gaules. Il parle encore de *Bibracte*, comme de la place forte & de défense des *Ædui*, *φρούριον Βίβρακτα*. Qu'on ne pense pas que le mot *φρούριον* désigne ici une simple forteresse, un château fortifié. Cet auteur se sert du même terme (liv. 3) en disant que les Romains avoient établi une Colonie à Ivrée, pour être une place de défense contre les Salasses (qui habitoient la vallée d'Aouft) *Ἐπορευθεὶς Ρωμαίων ἀποικία, ἢ συστάσειαν, μὲν φρούριον εἶται βυλό-*

μειοι τοῖς Σαλασσοῖς. Ivrée étoit une ville importante : Tacite, qui écrivoit dans le même siècle que Strabon, la nomme (*Hist.* liv. I) avec Milan, Novare, & Verceil, comme une des plus fortes places de la Gaule au-delà du Pô : *Firmissima Transpadana regionis municipia, Mediolanum, Novariam, & Eporediam ac Vercellas, adjunxere.* Strabon, en appliquant le terme de *ἑσούριον* à *Bibracte*, la représente comme une place très forte, qui d'ailleurs étoit capitale du peuple; de même que Tacite appelle *firmissima municipia*, Milan qui étoit capitale des *Insubres*, & Verceil qui l'étoit aussi des peuples *Lybici*. Strabon ne nomme point *Augustodunum*, quoiqu'il entre assez dans le détail pour faire mention de Challon-sur Saône, *Καβυλλῖνον*.

Tacite décrivant la révolte des *Ædui* sous Sacrovir, qui arriva l'an 21 de J. C. dit nettement qu'Autun étoit la ville capitale du peuple, *Augustodunum caput gentis*. Méla, qui composoit son ouvrage de *Situ Orbis*, l'an 43, sous l'empire de Claude,

nous donne de même Autun pour capitale.

En comparant les textes & les époques, il est évident que *Bibracte* est la même ville qui dans la suite a pris le nom d'*Augustodunum*. Comment *Bibracte*, capitale du tems de César, la place la plus forte l'an 18 de J. C. peut-elle être différente d'Autun, qui l'an 21 de J. C. est la capitale du peuple? Comment Strabon, qui écrivoit l'an 18, auroit-il omis dans la description des peuples *Ædui*, la ville d'Autun, qui trois ans après étoit la capitale, pendant qu'il n'a point omis Challon-sur Saône? Cette ville se seroit-elle formée & élevée à cette haute dignité dans un espace de tems aussi court? La dénomination d'*Augustodunum* doit faire remonter son antiquité au moins à l'empire d'Auguste; en l'honneur duquel cette ville aura pris son nom. Toutes les difficultés disparoissent, tout devient intelligible, si la ville de *Bibracte*, qui étoit capitale sous César, prend le nom d'*Augustodunum* sous Auguste; elle sera aussi capitale;

caput gentis, sous Tibère; la plus puissante, *opulentissima*, sous Claude: & ce changement de nom deviendra constant, si on fait réflexion que le nom d'*Augustodunum* commence à paroître, quand celui de *Bibracte* ne paroît plus.

Je sens, qu'on peut supposer, que *Bibracte* ayant été ruinée, il s'est élevé une ville nouvelle, qui a pris le nom d'*Augustodunum*, & est devenue capitale. Mais une pareille supposition est sans fondement. 1°. Depuis la conquête des Gaules sous César, on ne voit aucune guerre chez les peuples *Ædui* jusqu'au soulèvement de Sacrovir du tems de Tibère. 2°. *Bibracte* suivant Strabon, subsistoit encore sous l'empire de Tibère. 3°. Si *Augustodunum* eût été une ville différente de *Bibracte*, & qui fût capitale du peuple l'an 18, Strabon l'auroit nommée inmanquablement dans sa description du peuple *Ædui*. 4°. Si elle n'étoit pas différente l'an 18, elle ne l'étoit pas l'an 21, où elle est nommée *Augustodunum caput gentis*.

Je ne dissimulerai point une difficulté qui me paroît plus considérable. Si *Bibracte* a pris le nom d'*Augustodunum* en l'honneur de l'Empereur Auguste, comment Strabon qui a écrit sous Tibère ne la nomme-t-il point *Augustodunum*? Je réponds 1°. que souvent les nouveaux noms de lieu demandent un certain tems pour pouvoir s'établir; c'est un fait certain dont nous voyons tous les jours la vérité: des changemens de noms ordonnés même par l'autorité publique, & sous certaines peines, ne peuvent faire oublier l'usage de l'ancien nom. 2°. Les deux noms sont en usage jusqu'à ce que le nouveau ait aboli l'ancien; *Bibracte* aura encore été usité, quoique peut-être *Augustodunum* ait été autorisé par un décret public. 3°. Il n'est point étonnant, que Strabon ait employé l'ancien nom *Bibracte* plutôt que le nouveau *Augustodunum*; ce Géographe dans la description de la Gaule, aura employé le nom de *Bibracte* comme il se trouve dans les Commentaires de César. D'ailleurs, il est possible, que *Bibracte* n'ait pris

le nom d'*Augustodunum* que sur la fin de l'empire d'Auguste ; Strabon écrivant quatre ou cinq ans après la mort de cet Empereur, a bien pu ignorer ce changement, sur tout si c'est par un décret particulier du Magistrat & du Sénat des Eduens que ce changement a été ordonné, comme il y a apparence.

M. de Mautour, en adoptant le sentiment de M. de Valois, en diffère néanmoins lorsqu'il suppose que la ville d'Autun est nommée dans les Commentaires *Hedua civitas*. *Bibracte* étoit une autre ville célèbre & dans le voisinage ; mais selon lui, ces deux villes sont distinguées, l'une par *Civitas* & l'autre par *Oppidum*. Il se persuade qu'*Hedua* s'étant accrue sous l'empire d'Auguste, non-seulement par les bienfaits de ce prince, mais encore par l'augmentation des habitans de *Bibracte* qu'elle attira, son nom d'*Hedua* fut changé après la mort d'Auguste en celui d'*Augustodunum* ; & qu'enfin elle fut reconnue pour la capitale de tout le pays, *caput gentis*.

Cette opinion n'est appuyée que sur l'explication que M. de Mautour donne à ces mots des Commentaires, *Hedua civitas*, qui selon lui, signifient non le peuple *Ædui*, mais une ville de ce peuple nommée *Hedua*. Mais, cette interprétation est absolument contraire au sens que César dans ses Commentaires donne au mot *Civitas*. Dans un grand nombre de textes qu'on pourroit rapporter, je me contenterai d'en choisir quelques-uns, qui démontrent que ce terme de *Civitas* designe un peuple, & non une ville particulière. Liv. 7, César espere que la prise de la ville d'*Avaricum* (Bourges) lui assujettira tout le peuple (*civitatem*) des Bituriges : *Oppido (Avarico) recepto, civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat*. Cette ville une des plus belles de la Gaule, étoit la place de défense & le principal ornement de ce peuple; *que & presidio & ornamento sit civitati*. Liv. 6, les peuples *Parisi* étoient voisins & anciens alliés des peuples *Senones* : *concilium Latetiam Parisiorum*

*transfert. Confines erant hi (Parisi) Senonibus, civitatemque patrum memoriâ conjunxerant; en sorte que ces deux peuples n'en faisoient qu'un, civitatem conjunxerant, ce qui ne peut s'entendre des capitales, Paris & Sens, Les peuples Veneti, Unelli, Osismii, & autres voisins de la mer, sont nommés liv. 3 *Maritima civitates*, & liv. 7 *Armorica civitates*.*

Le premier texte que M. de Mau-
tour allégué pour soutenir son inter-
prétation, liv. 2; *Bellovacos omni tem-
pore in fide atque amicitia civitatis Æ-
dua fuisse*, doit s'entendre dans le sens
des passages précédens, dans lesquels
civitas signifie le peuple & non la Vil-
le; *civitas Ædua* est exprimé en plu-
sieurs autres endroits par *civitas Æ-
duorum*, le peuple des Eduens. Dans
les Commentaires nous voyons que
les *Bellovaci* étoient entre les Belges
le peuple le plus nombreux, le plus
courageux, & de la plus grande au-
torité: Liv. 2. *plurimum inter eos
(Belgas) & virtute & autoritate, &
hominum numero valere; hos posse con-
ficere armata milliacentum*. Est-il pro-

bable qu'un peuple aussi puissant eût recherché la protection d'une ville particulière des peuples *Ædui*, d'une ville que M. de Mautour suppose avoir été du second ordre ? *Civitas Ædua* signifie donc ici le peuple *Ædui* qui avoit la prééminence entre tous les peuples de la Gaule ; & alors il n'est plus étonnant que les *Bellovaci* ayent été sous la protection des *Ædui*, comme les *Senones* (Liv. 6, *adeunt per Æduos, quorum antiquitus erat in fide civitas*) & même les *Bituriges* (liv. 7, *ad Æduos, quorum erant in fide, legatos mittunt*) qui réclamoient la protection de ce peuple.

L'expression *Ædua civitas* aura peut-être présenté à M. de Mautour une idée différente de celle d'*Æduorum civitas*; mais l'adjectif *Ædua* n'est pas plus destiné à exprimer ici une ville que cet autre tout semblable, *Helvetia civitas*, qui ne peut s'appliquer à l'idée d'une ville, puisque César liv. 1 dit ; *omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est*, que tout le peuple Helvétique est divisé en quatre cantons ou

pays ; & que le *pagus Tigurinus* est une partie de ce peuple , *pars civitatis Helvetia*. Si *Helvetia civitas* ne peut s'entendre d'une ville , est-il plus permis de penser qu'*Ædua civitas* en soit une ?

M. de Mautour se fonde sur cet autre passage des Commentaires ; liv. 7 , *His rebus confectis , in Æduos proficiscitur (Cæsar,) civitatem recipit* ; il lui semble que la différence soit ici marquée entre *Ædui* & *civitas*. Mais , le sens naturel du texte est , que César après la défaite de Vercingetorix , marcha contre les *Ædui* , & fit rentrer ce peuple dans le devoir ; *civitatem* du second membre exprime le mot *Æduos* du premier. D'ailleurs , si le mot *civitas* exprime ici une ville , comme il est sans addition ni circonstance , il ne peut tomber que sur la principale ville & la capitale du peuple , & alors ce ne sera plus la prétendue *Hedua civitas* , qui suivant M. de Mautour étoit encore du second ordre , & ne devint capitale qu'après l'Empire d'Auguste. *Civitatem recipit* doit donc s'entendre de

la reddition de tout le peuple , puis-
qu'en conséquence de cette expédi-
tion , César rendit aux *Ædui* leurs
prisonniers , établit ses Lieutenans à
Mâcon & à Challon , & résolut de
prendre lui-même son quartier d'hi-
ver à *Bibracte*.

Au-reste , César n'est pas le seul
écrivain qui ait employé le terme de
Civitas pour exprimer un peuple ; on
en trouve des exemples dans Tacite
& dans Pline. C'est un fait recon-
nu parmi les sçavans , M. de Valois
l'établit p. 279 & 564 de sa Noti-
ce ; & sur la question dont il s'agit
il dit expressément , que *Civitas Æ-*
dua des Commentaires 'ne signifie
point une ville particulière , mais
tout le pays & l'Etat des peuples
Ædui : p. 63. *Nec enim Julius Cesar ,*
nomine civitatis Æduorum , aut civita-
tis Ædua , unam aliquam Æduorum ur-
bem , puta caput gentis , Augustodunum
postmodum dictum , designavit ; sed mo-
re suo , totum agrum totamque regionem
Æduorum ; signification ordinaire &
d'usage dans les Commentaires , *mo-*
re suo. Après une décision aussi for-

melle , comment M. de Mautour peut-il citer , p. 298 & 300 , M. de Valois en faveur du sens qu'il donne à l'*Ædua civitas* des Commentaires ?

Les sçavans de nos jours qui font distinction de deux villes , placent le *Bibracte* à Beuvrai , éloigné d'Autun de trois lieues communes. *Bibracte* , disent-ils , s'est conservé dans le nom moderne de Beuvrai : mais la ressemblance de nom déstituée d'autres preuves , est une foible conjecture pour découvrir la position d'un lieu ancien. De plus , il n'est pas certain que la montagne de Beuvrai tire son nom de *Bibracte* : elle est dénommée *Mons BifRACTUS* , ou simplement *BifRACTUM* , dans les anciennes Chartres de l'Eglise Cathédrale d'Autun , comme nous l'assure l'auteur de *antiquis Bibracte seu Augustoduni monumentis* , dont l'ouvrage a été publié en 1650. par Thomas , Chantre de la même Eglise , sous le nom duquel je citerai dans la suite ces monumens. On y lit p. 8 : *Beuvrai non appellatur Bibracte sed Mons BifRACTUS , aut simpliciter BifRACTUM*

fractum , ut ex Panchartis liquet , que divi Lazari thesauris reponuntur. Quand même le nom de Beuvrai viendroit de *Bibracte* , ce dernier nom est Celtique , & le même que *Bibrax* , comme on le voit par le *Bibracta* de Strabon , qui étant à l'accusatif vient du nom *Bibrax*. Ce nom étoit commun : les Commentaires parlent de *Bibrax* , ville des peuples *Rhemi* , & dans le Bailliage d'Arnai-le Duc on trouve un Beuvrai différent de celui d'Autun. *Bibracte* étant un nom commun , pourquoi le fixer au Beuvrai d'Autun plutôt qu'à celui d'Arnai-le Duc , puisqu'ils sont tous deux dans l'ancien territoire des peuples *Ædui*. L'analogie de nom ne prouve donc point que le *Bibracte* soit à Beuvrai , & que ce soit un lieu différent d'Autun : & cette opinion ne peut se concilier avec la conséquence nécessaire , qui résulte de la comparaison des textes des anciens auteurs & de la combinaison des tems.

Mais , ce qui démontre que le *Bibracte* des commentaires ne peut être placé en la montagne de Beuvrai ,

c'est l'impossibilité du fait. *Bibracte* suivant les Commentaires étoit une ville très ample & très grande, *oppidum longè maximum*; & César pour en exprimer la vaste étendue ne se contente pas du superlatif *maximum*, il ajoute l'adverbe *longè* pour augmenter la force de l'expression, *longè maximum*. Or, une telle ville ne pouvoit avoir son emplacement sur la montagne de Beuvrai. Le sommet de cette montagne, qui est d'ailleurs environnée de rochers & de précipices, est une esplanade qui peut avoir cinq à six cens toises de diametre, & environ dix-sept cens toises de circuit : *adeamus* Beuvrai ruinas, dit Thomas p. 9, *metiamur diametrum extèmi valli, quò captum fuisset Bibracte dicunt, profectò inveniemus ipsum non esse sex stadiorum, & peripheriam octodecim*. Si *Bibracte* n'eût eu que cette étendue, l'expression de César, qui d'ailleurs est exacte dans ses récits, eût été outrée & évidemment fautive; une ville qui auroit eu tout au plus un quart de lieue de diametre, & trois quarts de

lieu de circuit, n'auroit pas mérité la dénomination de grande ville, & encore moins celle de *longe maximum*. On est donc obligé de chercher ailleurs la position de *Bibracte*. Pierre de Saint-Julien, qui connoissoit le lieu, & l'avoit examiné avec grand soin, en parle ainsi (Antiquités des Bourguignons, liv. 1, ch. 4.) « Un faux bruit autorisé par l'indiscrétion du vulgaire, a contraint plusieurs hommes de se laisser tromper que *Bibracte* étoit en la montagne de Beuvrai. Et néanmoins s'il falloit faire vue du lieu, on ne trouveroit en ces rochers place, en laquelle il fut possible imaginer une si grande & populeuse ville; que *Bibracte* a été, pouvoir être posée. . . . Et quant à moi je tiens, que *Bibracte* . . . fut nommée *Augustodunum*, qui est celle même ville que nous appelons de présent Autun. » Ladonc dans ses Antiquités d'Autun, dit p. 46; *nec audiendi sunt, qui montem illum desertum vulgò dictum, Beuvrai, Bibractis appellatione dignantur, cum nulla urbis illic appareant vestigia, nul-*

*la ruina, nulla rudera, nulla murorum
 fundamenta reperiantur : testis ego sum
 oculatus, quippè qui locum semel atque
 iterùm lustraverim, nihilque prorsùs quod
 antiquitatem pra se ferret, animadver-
 terim.*

M. de Mautour rapporte p. 315,
 une Lettre du Curé de Saint-Leger
 de Beuvrai, dont la paroisse est si-
 tuée au pied de la montagne. Ce
 Curé assure » qu'il y a dans la partie
 » de la montagne qui est du côté de
 » Saint-Léger, une esplanade assez
 » spacieuse, enceinte d'anciens fossés
 » & d'une partie de muraille, dont
 » les vestiges se voyent en plusieurs
 » endroits... de manière qu'elles
 » paroissent avoir renfermé l'encein-
 » te d'une grande ville. « Il ajoute
 qu'on y a trouvé plusieurs Médail-
 les, & une Urne sépulcrale, « que
 » la montagne de Bevreçt est très
 » vaste, & qu'elle a au moins dans
 » son circuit deux lieues & demi de
 » tour. «

L'énoncé de cette Lettre ne paroît
 pas conforme aux témoignages de
 Thomas, de Saint-Julien, & de

Ladone, qui avoient fait examen du lieu soigneusement, & dont l'autorité par conséquent mérite grande considération. Le Curé ne donne point comme eux l'étendue du sommet de la montagne, dont il est ici question, mais seulement le circuit à la prendre par le pied; & quoiqu'il pense que le sommet ait pu renfermer l'enceinte d'une grande ville, cette esplanade d'environ 1700 toises de circuit ne peut convenir à l'emplacement d'une ville de l'étendue de *Bibracte, oppidum longé maximum*. S'il y a sur la montagne des vestiges de fossés & de murailles, quoique Ladone dise formellement le contraire, on en peut conclure qu'il y a eu sur la montagne quelque ancien château ou lieu fortifié; la situation étoit favorable. Les médailles ne prouvent point qu'il y eût en ce lieu une grande ville du tems des Romains; on sçait qu'on en trouve non seulement dans les anciennes villes, mais encore dans les lieux qui ne paroissent pas avoir jamais été habités. L'Urne sépulcrale prouve encore que

d'Autun. Ammien-Marcellin décrivant la première campagne de Julien, qui est de l'an 356; dit que les murs d'Autun, ville ancienne, étoient d'une grande étendue, mais qu'ils étoient foibles & pour ainsi dire pourris de vétusté : liv. 16. *comperit (Julianus Caesar) Augustoduni civitatis antiqua muros, spatiosi quidem ambitus, sed carie vetustatis invalidos, &c.* Sur la fin du livre précédent, il avoit encore parlé de la grande étendue des murs d'Autun; *moenium Augustoduni magnitudo vetusta.* Ces passages d'Ammien prouvent encore que Bibracte ne peut être qu'Autun. 1°. La vaste étendue de Bibracte, *longe maximum oppidum* des Commentaires, est exprimée par *moenium magnitudo vetusta*, & par *muros spatiosi ambitus*, d'Ammien. 2°. Les murs d'Autun étoient d'une si grande vétusté l'an 356, qu'ils étoient comme pourris, *carie vetustatis invalidos.* Si la ville avoit été fondée par Auguste, ou du moins que ses murs eussent été élevés sous l'empire de ce prince, est-il croyable qu'en moins de quatre cens ans

ils eussent été altérés au point qu'Ammien nous les représente ? On sçait que les ouvrages élevés par les ordres ou sous les auspices d'Auguste, étoient aussi solides que magnifiques. Le témoignage d'Ammien ne peut être contredit ; il servoit dans les Gaules la même année 356, & il étoit informé du fait qu'il rapporte. 2°. Suivant Ammien, l'an 356, Autun étoit une ville ancienne, *Augustoduni civitatis antiqua* ; & tellement ancienne que ses murs étoient pourris de vétusté, *carie vetustatis invalidos*. Or, si Autun eût été une ville formée & élevée sous l'empire d'Auguste, & non auparavant, Ammien auroit-il pû lui approprier l'épithete de *vetusta*, d'*antiqua*, plutôt qu'à plusieurs autres villes qui étoient certainement plus anciennes que le tems de César ? *Lugdunensem primam Lugdunus ornat, & Cabillones, & Senones, & Bituriga, & mœnium Augustoduni magnitudo vetusta*. Il compare Autun avec Lion ; on sçait que Lion fut fondé avant l'empire d'Auguste, l'an. 712 de Rome, par L.

Munatius-Plan cus, qui étoit Consul avec M. Æmilius-Lepidus. Il compare aussi Autun avec Châllon-sur Saône, avec Sens, & même avec Bourges : or, il est fait mention dans les Commentaires de Châllon, *Cabilonum*, de Sens, *Agendicum*, & de Bourges, *Avaricum*, que César nous représente comme la plus grande & la plus forte place des peuples *Bituriges* : *oppidum Avaricum, quod erat maximum, munitissimumque, in finibus Biturigum*. Ammien attribue l'antiquité à Autun plutôt qu'à ces villes ; il la regardoit donc comme plus ancienne que la conquête de César dans les Gaules ; antiquité qui regarde non-seulement la ville en elle-même, mais encore la vaste étendue de son enceinte, *mœnium magnitudo vetusta*. Ammien ne s'est expliqué ainsi, que parce qu'il étoit prévenu qu'Autun étoit l'ancien *Bibracte*, la ville capitale des peuples *Ædui*, les plus anciens alliés des Romains dans la Gaule. Telle étoit l'opinion du quatrième siècle auquel écrivoit Ammien ; nous allons voir qu'elle

ne lui étoit pas particulière , & qu'elle étoit constamment reconnue à Autun même dans les tems précédens.

Passages du Rhéteur Eumene sur Bibracte & Augustodunum.

Ce Rhéteur étoit de la ville même dont nous traitons. Son ayeul, natif d'Athènes , après avoir été long-tems célèbre à Rome , étoit venu à Autun pour y professer l'éloquence. (Nous avons vu par un passage de Tacite , que cette ville étoit l'Académie de la Jeunesse des Gaules.) Eumene fut chargé de la même fonction. Il nous reste encore plusieurs discours ou panégyriques de cet orateur , qui sont recueillis parmi les *Panegyrici veteres*. Je me fers de l'édition de Paris de l'an 1655 , où ils se trouvent au second volume.

Claude II étant parvenu à l'Empire l'an 268. après la mort de Galien , trouva l'Etat dans une situation pitoyable. Les provinces avoient été ou ravagées par les Barbares ,

ou défolées par les guerres civiles. Tetricus tenoit encore la Gaule & l'Espagne, Zénobie occupoit l'Orient, & Aureole résistoit dans Milan. Claude après avoir deffait Aureole, fut occupé à la guerre contre les Goths en 269 : il ne fut point en état d'agir, ni contre Zénobie, ni contre Tetricus. Cependant celui-ci assiégoit avec le secours des Gaulois qui l'avoient reconnu, la ville d'Autun, qui s'étoit soulevée contre lui, & avoit appelé Claude pour recouvrer la Gaule. Le siège dura sept mois, les habitans souffrirent jusqu'à la dernière extrémité tout ce que la famine a de plus cruel; enfin la ville fut emportée, n'ayant point été secourue. *Divum Claudium parentem tuum*, dit Eumene à Constantin, Panégyr. 7, p. 267, *ad recuperandas Gallias primi sollicitaverunt. (Ædii) expectantesque ejus auxilium, septem mensibus clausi, & omnia inopia miseranda perpeffi, tum demum irruendas rebellibus Gallicanis portas reliquerunt, cum sessi observare non possent.* La ville fut saccagée & presque rui-

née ; Panégyr. 3 , p. 70 : *tunc demùm gravissimâ clade percussam , cum latrocinio Bagaudica rebellionis obsessa , auxilium Romani principis (Claudii) irrogaret.*

Autun demeura plusieurs années dans cet état de désolation. Constance , petit - neveu de Claude II , touché de compassion pour cette ville , qui avoit eu autrefois le titre glorieux de fraternité avec le peuple Romain , & qui avoit rendu tant de services à l'Empire , prit soin de la rétablir ; (*ibid.*) *civitatem istam & olim fraterno nomine Populi Romanigloriatam . . . non solum pro admiratione meritorum , sed etiam pro miseratione casuum , attollere ac relevare.* C'est pourquoi les Empereurs & les Césars , *divina Imperatorum Caesarumque nostrorum providentia* (*ibid.*) fournirent de grandes sommes d'argent pour en rebâtir les Temples, les Bains, les autres édifices publics , & même les maisons des particuliers. Ils y transférèrent les familles les plus considérables des autres provinces ; enfin ils firent tout ce qui conve-

noit pour remettre la ville dans sa splendeur, & la rendre comme la mere des autres. Constance obligea Eumene, par l'estime qu'il faisoit non seulement de son éloquence, mais encore de la gravité de ses mœurs, de se charger du soin d'instruire la jeunesse d'Autun, l'assurant qu'il ne perdrait rien du rang & des privileges que ses autres emplois lui avoient acquis (il avoit été maître des requêtes du Palais, *memoria Magister*) & lui doubla ses appointemens. Eumene par une générosité peu commune, les appliqua au retablisement du College d'Autun, comme il nous l'apprend dans le discours qu'il adressa l'an 298 au gouverneur des Gaules, pour demander que ce College fût compris dans les édifices publics que Constance faisoit rebâtir : *ut Meniane illa scola, quondam pulcherrimo opere & studiorum frequentia celebres, juxta cetera qua instaurantur opera & templa, reparentur.* Ces Ecoles étoient situées entre le Temple d'Apollon & le Capitole ; *inter Apollinis Templum & Capitolium.* Ce

discours d'Eumene est intitulé, *pro restaurandis Scholis Oratio*. Il est le III Panégyr. (Edit. de Paris.)

Le rétablissement d'Autun commença en 293, & fut continué les années suivantes. On y travailloit encore l'an 297, lorsqu'Eumene prononça au nom de la ville d'Autun, en présence & en l'honneur de Constance, un Panégyrique (qui est le IX.) Ce prince avoit reconquis l'année précédente sur le tyran Allecte, la Grande-Bretagne, qui avoit été séparée de l'Empire pendant dix ans. Il tira de ce pays plusieurs ouvriers, qu'il envoya à Autun pour aider à rebâtir la ville. (Panégyr. IX, p. 383.)

Quin-etiam illa, cujus nomine mihi peculiariter gratulandum, devotissima vobis civitas Æduorum, ex hac Britannica facultate victoria, quibus illa provincia redundabant, accepit artifices; & nunc extructione veterum domorum, & refectione operum publicorum, & templorum instauratione consurgit; nunc sibi redditum vetus illud Romana fraternitatis nomen existimat, cum te rursus habeat conditorem.

Il est bien probable, que ce rétablissement d'Autun fut continué jusqu'à la mort de Constance, qui arriva l'an 306. Cependant les ouvrages n'étoient pas encore achevés, puisqu'Eumene, dans le discours qu'il prononça à Treves l'an 309 (c'est le VIII Panégyr. dans l'ordre de l'Edit. de Paris) prie le prince de visiter la ville d'Autun, s'assurant qu'orr la reverroit aussi-tôt refleurir, & qu'on en rebâtiroit les Temples & les autres lieux publics (p. 338)

Dii immortales, quando illam dabitis diem, quando presentissimus hic Deus illos quoque Apollinis lucos & sacras sedes, & anhelet fontium ora circumceat? ipsam denique patriam meam ipsius loci veneratione restitues. Cujus civitatis antiqua nobilitas, & quondam fraterno Populi Romani nomine gloriata, opem tuae majestatis expectat, ut illic quoque loca publica & templa pulcherrima liberalitate reparentur, sicut hic (Treviris) video hanc fortunatissimam civitatem, &c. ideoque hoc votis meis sufficit, ut patriam meam videas, ducente pietate, quia statim erit restituta si videris.

Eumene

Eumene vit bien-tôt l'accomplissement de ses vœux. Deux ans après , Constantin vint à Autun. Cette ville étoit alors dans une grande désolation , parce que dans la dernière imposition des tributs on l'avoit taxée comme le reste de la Gaule à proportion du nombre des habitans du pays , & des terres de sa juridiction ; sans considérer que les peuples étoient pauvres , & les terres mauvaises ou entièrement incultes & abandonnées. Constantin vit lui-même en passant le mauvais état de la campagne , & ne pût s'empêcher d'en témoigner de la douleur. Quand il arriva à la ville , on le reçut avec tout l'appareil possible , & on fit même servir les Dieux à cette pompe : (Panégyr. VII.) *omnium signa Collegiorum , omnium Deorum nostrorum simulacra protulimus*. Ces marques d'honneur n'empêcherent pas que l'Empereur ne reconnût la misère des habitans ; il fit appeller les Magistrats , qui se prosternerent devant lui à l'entrée du Palais ; il les fit relever (p. 257) *in illo aditu Pa-*

latii tui, stratum ante pedes tuos Ordinem . . . sublevasti ; & leur demanda dequoï ils avoient besoin ; avant qu'ils osassent lui répondre , il leur offrit de leur remettre ce qui étoit dû des cinq dernières années, qui étoient les cinq premières de son regne ; (p. 287) *quinque annorum reliqua nobis remisisti ; & pour les suivantes , de relâcher la taxe de sept mille personnes sur les vingt-cinq mille comprises dans le Rôle ; c'est-à-dire plus du quart des impositions ; (p. 283.)* *septem millia capitum remisisti, quartam amplius partem nostrorum censuum ;* remise qui soulagea la totalité des contribuables ; *remissione istâ septem millium capitum , viginti-quinque millibus dedisti vires , dedisti opem , dedisti salutem.* Il leur demanda en même tems si cela suffisoit , & les larmes qu'il laissoit couler marquoient encore plus sa bonté , que ses paroles & une aussi ample gratification ne pouvoient faire.

Autun , pour reconnoître le bienfait de Constantin , par lequel ce prince devenoit le restaurateur , &

comme le fondateur de la ville, prit le nom de *Flavia*, qui étoit celui de la famille de Constantin, & quand il fut retourné à sa résidence ordinaire (à Treves, où plusieurs Empereurs de ce siècle résiderent, pour être plus à portée d'arrêter les courses des peuples de la Germanie, & qu'Ammien, liv. 14, appelle pour ce sujet *clarum domicilium principum*) Eumene alla lui faire un remerciement public au nom de toute la ville. Ce discours est intitulé, *Eumenii gratiarum actio, Constantino Augusto, Flavianisum nomine*; il est le VII Panégyr. de l'édit. de Paris.

L'Orateur d'Autun déclare au commencement de son discours, que cette ville a enfin pris le nom de *Flavia*, que ce nom sera éternel & ne changera jamais; que par les bienfaits du prince elle va devenir la rivale de Treves, quoique l'Empereur honore cette dernière ville plus que les autres, de sa présence & de tout l'appareil de la Cour impériale. (p. 257.) *Si Flavia Æduorum, tandem aeterno nomine nuncupata, commo-*

vere se funditus & huc venire potuisset ; tibi , restitutori suo , immò ut verius fatear , conditori , in eâ potissimum civitate (Trevisis) gratias ageret , cujus eam similem facere cœpisti. Nunc itaque , cum in hac urbe (Trevisis) quæ adhuc assiduitate præsentia tua præ cæteris fruitur (habebit enim felicitatis æmulam Flavianam nostram) omnis tibi Imperii apparatus adsistat. Eumene finit en représentant à Constantin , que quoiqu'il soit le seigneur de toutes les villes & de tous les peuples de l'Empire , il a un droit particulier sur la ville des Eduens , qui lui est comme appropriée par le nom de *Flavia* qu'elle vient de prendre. Cette ville a eu jusqu'à présent , dit l'orateur , le nom de *Julia* , qui lui étoit commun avec plusieurs autres villes , avec *Pola* d'Istrie , & *Florentia* d'Etrurie ; mais la ville des Eduens n'est plus *Julia* , elle est *Flavia* : (p. 290.) *Omniū sis licet dominus urbium , omnium nationum , nos tamen etiam nomen accepimus tuum jam , non antiquum. Bibracte quidem huc-usque dicta est Julia ; Pola , Florentia ; sed Fla-*

via est civitas Æduorum. La durée du nom de *Flavia* ne répondit point aux magnifiques promesses du Rhéteur. L'an 314, trois ans après que le discours avoit été prononcé, Constantin fit assembler dans la ville d'Arles un Concile de tout l'Occident, contre le schisme des Donatistes : Rheticius Evêque d'Autun, assista à ce Concile, & soucrivit, *Rheticius Episcopus à civitate Augustoduno*, & suivant quelques éditions, *de civitate Augustodunensium*. Ammien qui vivoit sous les enfans de Constantin, nomme toujours Autun, *Augustodanum*. Le nom de *Flavia* comme on voit, ne put prévaloir sur l'ancien nom *Augustodunum*, consacré par l'usage de plus de trois siècles.

Je n'ai point appréhendé d'être trop étendu dans ces extraits du Rhéteur Eumene, étant persuadé qu'ils sont nécessaires pour éclaircir & décider la question que j'examine. Le plus important est celui que je viens de rapporter en dernier lieu : mais, qu'il me soit permis de faire quelques observations avant que j'en vienne à l'application.

me Auguste. Le jeune Octavius, après la mort de Jule-César son grand-oncle, qui l'avoit adopté, prit le nom de *C. Julius-Cesar Octavianus*, dès l'an de Rome 711, au rapport de Dion, liv. 46. Le Sénat & le Peuple lui ayant déferé en 727 le titre d'Auguste, il fut nommé dans la suite *Cesar-Augustus*. De-là vient qu'on trouve le nom de *Cesar*, joint à une terminaison Celtique, dans le nom de quelques villes de la Gaule; dans *Cesaro-dunum*, qui est Tours, dans *Cesaro-magus*, qui est Beauvais. Il est pareillement indubitable, que hors des Gaules, ce fut en l'honneur d'Auguste que plusieurs villes prirent le nom de *Cesarea*; comme *Cesar-Augusta* sur l'Ebre, dont le nom se lit sur les Médailles *Cesarea-Augusta*; comme la *Cesarea* de Mauritanie, & celle de Palestine, au sujet desquelles Eutrope s'explique ainsi, liv. 7. *Tanto amore etiam apud Barbaros fuit (. Augustus) ut reges Populi Romani amici, in honorem ejus conderent civitates, quas Cesareas nominarent; sicut in Mauretania à rege Jubá, & in Palestina*

hostina quæ nunc est urbs clarissima. Suetone avoit dit la même chose (in *Augusto*, n°. 60.) *Reges amici atque socii, in suo quisque regno, Casareas urbes condiderunt.*

Quelques villes de la Gaule s'approprièrent encoré le nom de *Julius* & *Julio-bona*, Lilebone; *Julio-magus*, Angers; *Forum-Juliam*, Fréjuls. Et ce fut de même en l'honneur d'Auguste, puisque Strabon s'explique ainsi au sujet du *Forum-Julium* (liv. 4.) τὸ τὰς αὐτῶν τὸ Καίσαρος ἐκ Σεβαστῆ, ὃ καλεῖται φόρον Ἰουλίου; *navale Caesaris-Augusti, quod Forum-Julium vocatur.* En Italie même, plusieurs lieux ont eu la même dénomination à cause d'Auguste: *Portum Julium apud Baias*; *immisso in Lucrinum & Arvernum Lacum mari effecis*; dit Suetone, in *Augusto*; n°. 16. Parme est nommée *Colon. Jul. Aug. Parm.* dans une Inscription rapportée par Gruter, p. 492. n°. 5. De même la ville de Sutri est appelée *Colonia Julia Surrina*; Gruter, p. 303. n°. 1. La ville de Stienne est aussi nommée *Julia*, parce que cette Colonie, dit Cellarius (to. 1, p.

716) *cum aliis Etruria ab Augusto-Casare deducta aut instaurata, ut ex communi cognomento Julia apparet.* C'est pourquoy, aussi la ville de Pola en Istrie, nommée par les anciens *Pietas Julia* (où le Temple consacré à Auguste, *AUGUSTO CÆA* subsiste encore) & la ville de Florence en Etrurie, auront pris le nom de *Julia*, parce qu'Auguste y aura envoyé une nouvelle Colonie, ou aura rétabli l'ancienne.

Je viens à l'explication du texte d'Eumene. L'orateur pour exprimer la reconnoissance de la ville d'Autun envers Constantin, dit; qu'enfin cette ville a pris un nom éternel, le nom de *Flavia*, qu'elle ne quittera jamais; *Flavia Aduorum tandem eterno nomine nuncupata*: le *tandem* prouve que cette ville avoit déjà changé de nom; autrement l'exclamation de l'orateur auroit été ridicule. Si *Augustadunum* eût été le nom primitif de la ville des Edziens, comment pourroit-il dire, *Flavia Aduorum tandem eterno nomine nuncupata* à Eumene à la fin du discours dit expressément, que l'ancien nom de la vil-

le des Eduens est *Bibracte* ; qu'elle avoit porté jusqu'alors le nom d'Auguste , *Julia* , comme *Pola* & *Florence* , mais qu'elle venoit de prendre le nom de Constantin , *Flavia* ; *nomen accepimus tuum jam , non antiquum. Bibracte quidem huc usque dicta est Julia ; Pola , Florentia ; sed Flavia est civitas Aduorum.*

1°. Suivant Eumene , l'ancien nom d'Autun ou de la ville des Eduens est *Bibracte*. On lit dans les variantes de ce passage , tirées d'un ancien manuscrit par Claude Dupuis (*Panegyrici veteres* , Edit. de Paris , to. 2 , p. 719.) *non antiquum Bibracte , quod huc usque , &c.* Le manuscrit ne met ni point ni virgule entre *antiquum* & *Bibracte* ; ce qui forme ce sens , *nomen accepimus tuum jam , non antiquum Bibracte*. En admettant la ponctuation telle qu'elle est dans le texte des Editions , il n'est pas moins évident qu'Autun est le *Bibracte*. La ville qui vient de prendre le nom de *Flavia* , *nomen accepimus tuum jam* , est la même qui jusqu'alors avoit porté le nom de *Julia* : l'adverbe *jam*,

376 ECLAIRCISSEMENTS

d'un membre, répond aux adverbes *huc-usque*, de l'autre. Ces adverbes affectent une même ville, qui jusqu'alors, *huc-usque*, a porté un nom, & qui vient d'en prendre un autre, *accepimus tuum jam*. Or, c'est la ville d'Autun, dont Eumene étoit orateur, qui vient de prendre le nom de *Flavia*; c'est donc la même ville qui avoit porté le nom de *Julia* jusqu'alors, *huc-usque*; & cette ville est *Bibraëte*, *Bibraëte quidem huc-usque dicta est Julia*.

2. 2°. Eumene s'exprime exactement en disant qu'Autun, *Augustodunum*, à été nommée jusqu'alors *Julia*. Il est constant par les deux observations précédentes, que cette dénomination ne peut venir de Jule-César, mais qu'elle est de l'Empereur Auguste. Si l'ancien *Bibraëte* a été nommé ensuite *Augustodunum* en l'honneur d'Auguste, l'orateur a pu dire *Bibraëte huc-usque dicta est Julia*; & même il a dû le dire, puisqu'il s'agit du nom de la famille de Constantin, *Flavia*, dans un membre de comparaison, l'autre membre, s'il est exact;

doit aussi exprimer le nom de la famille d'Auguste , *Julia*.

- 3°. La fin du discours d'Eumene explique le sens du *tandem* qui se trouve au commencement. Le *tandem* suppose une mutation de nom précédente: il donne cette suite de noms; l'ancien *Bibracte*; *antiquum Bibracte*; le nom d'*Augustodunum*, qui avoit été en usage jusqu'au décret qui ordonnoit que la ville des Eduens prendroit le nom de *Flavia*, *huc-usque dicta est Julia*; enfin le nom de *Flavia*; que la ville venoit de prendre, *accepimus nomen tuum jam, Flavia est civitas Aeduarum*.

- Ces passages d'Eumene prouvent évidemment qu'Autun est l'ancien *Bibracte*: il y en a d'autres qui démontrent invinciblement, que *Bibracte* & Autun sont le même lieu. Dans le discours prononcé en 309 devant Constantin, le Rhéteur conjure le Prince de rétablir la ville d'Autun, en considération de l'ancienne dignité de la ville, de son glorieux titre de fraternité avec le Peuple Romain, enfin par la vénération du lieu même: *ipsam denique patriam*

318 ECLAIRCISSEMENTS
meam ipsius loci veneratione. restitues.
Cujus civitatis antiqua nobilitas, & quon-
dam fraterno Populi Romani nomine glo-
riata, opem tuae majestatis expectat. Le
mot *Civitas* signifie ici non le Peuple,
mais la ville même, qui avoit été
ruinée sous Claude II, & dont il de-
mande qu'on répare les temples &
les lieux publics; *ut illic loca publica*
& Tempia reparentur. Si Autun eût
été une ville fondée sous l'Empire
d'Auguste, ou du moins élevée à la
dignité de capitale sous ce prince,
comment Eumene peut-il vanter son
ancienne dignité, *antiqua nobilitas*?
cet éloge ne seroit point particulier à
Autun, & conviendroit mieux à plu-
sieurs autres villes célèbres & plus
anciennes; à Lion, Colonie Romaine
établie l'an 712 de Rome; à Rheims
illustre dès le tems de César, &c.
D'ailleurs, comment Autun auroit-il
eu anciennement le glorieux titre de
fraternité avec le Peuple Romain, *quon-*
dam fraterno Populi Romani nomine glo-
riata; fraternité & alliance établie
long-tems même avant Jule-César,
veteres justaque. causse. necessitudinis ipse

cum Æduis (*de Bello Gall.* liv. 1 ;) & souvent renouvelée par le Senat de Rome ; *Æduos, fratres cœnsanguineosque sæpenumerò ab Senatu appellatos* (*ibid.*) ? Autun ne peut donc être une ville nouvelle, formée ou illustrée sous Auguste ; elle est nécessairement cet ancien *Bibracte*, la plus grande & la plus riche des *Ædui* au tems de César ; qui avoit la plus grande autorité, *maxima auctoritatis* ; dans laquelle résidoit le souverain Magistrat & le Senat du Peuple, & à laquelle à cause de sa prééminence, Eumène aura approprié le titre de fraternité, qui étoit peut-être commun à tout le Peuple Eduen ; ville, dont la dignité étoit ancienne, *antiqua nobilitas* ; puisqu'elle étoit capitale d'un Peuple qui dans tous les tems, même avant son alliance avec les Romains, avoit eu dans la Gaule la principale autorité ; *omni tempore totius Gallie principatum Ædui tenuissent.* (*de bello Gall.* liv. 1.) On ne peut pas dire, que la ville qui jouissoit au tems de César de ces glorieux titres, qui la rendoient si respecta-

320 ECLAIRCISSEMENTS
ble étoit différente d'Autun. Eumene parlant à l'Empereur, dit expressément que c'est Autun même sa patrie, que ce n'est point un lieu différent : *ipsam patriam meam, ipsam loci veneratione, restitues. Cujus civitatis antiqua nobilitas, &c.* Ce n'est pas seulement devant Constantin, qu'Eumene relève l'ancienne dignité d'Autun, & son ancienne fraternité avec Rome; il avoit dit dans le discours qu'il prononça en l'honneur de Constance l'an 297 : *civitas Eduorum . . . nunc extructione veterum domorum, & refectione operum publicorum, & Templorum instauratione consurgit; nunc sibi reddisur, vetus illud Romanae fraternitatis nomen existimat.* Et dans le discours qu'il fit l'année suivante devant le Gouverneur de la Gaule, *pro restaurandis Scholis: civitatem istam & olim fraterno Populi Romani nomine gloriasam, & sunc domum (sous Claude II) gravissima clade percussam, . . . non solum pro admiratione meritorum, sed etiam pro miseratione casuum, attolere & recreare voluerunt (Imperatores Diocletianus & Maximianus, & Ca-*

fratres Constantius & Galerius.) Expres-
 sions qui démontrent, qu'Autun est
 cette ville, qui avoit anciennement
 contracté, avec les Romains le nom
 de *fraternité*, l'ancienne *Bibracte* car
 pitale des peuples *Ædui*; que César
 appelle *fratres & consanguineos Po-*
puli Romani; vérité si constante, qu'Eu-
 mene l'avance devant les Empereurs,
 & l'emploie comme un motif puis-
 sant pour les engager à réédifier
 & rétablir cette ville, qui avoit eu
 le malheur d'être ruinée pendant les
 guerres civiles.

Après ces preuves tirées d'Eume-
 ne, on sera sans doute étonné, que
 M. de Valois employe l'autorité de
 cet orateur, pour établir que *Bibracte*
 étoit une ville différente d'Autun. *Cer-*
te, dit-il (*Notit. p. 61*) *Eumenius in*
gratiarum actione Constantino Aug. Fla-
vianisum nomine, Bibracte ab Augusto
dano distinguit apertissime, his postremis
orationis sua verbis. . . . Omnium sis licet
Dominus, &c. comme je l'ai rapporté
 ci-dessus; & il explique ainsi ce pas-
 sage: *hoc est, Bibracte quidem in Æduis,*
ut & Palæstria, & Elerentia Tuscorum,

324. ECLAIRCISSEMENTS
qu'Autun a eu autrefois, *quondam* ;
olim, le glorieux titre de fraternité
avec Rome ; titre ancien, dit le Rhé-
teur, *vetus nomen*, titre ancien dès le
tems de César, & qui par conséquent
ne peut convenir qu'à *Bibracte*, que
César nous représente comme la plus
grande ville, en un mot comme la
capitale du peuple ; titre qui ne peut
convenir à une ville différente de *Bi-
bracte*, laquelle n'auroit été que du
second ordre, ou n'auroit commen-
cé d'exister que sous Auguste.

Quant à l'autorité de Livineius,
elle est ici peu considérable. Ce sça-
yant n'a point entendu le passage
d'Eumene ; il a même pris les noms
de villes *Pala* & *Florentia*, pour des
noms d'hommes : *quis est enim*, dit-il
dans ses notes, p. 292, *Julius, Polius,*
*Florentius? . . . qua hac tam insulsa no-
minis novi cum gente Flavia commixtio?*
Il trouve même du ridicule dans les
paroles du Rhéteur ; *inepta quoque illa,*
sed Flavia est civitas Aduorum, quasi
verò non & Bibracte in Aduis? Le ri-
dicule disparoît, si *Flavia* est la mé-
me ville que *Bibracte* : Livineius four-

nit lui-même un moyen pour ne point distinguer Autun de *Bibracte*.

Je ne discuterai point en particulier l'opinion de Cellarius; elle est la même que celle de M. de Valois; dont il copie jusqu'aux termes.

M. l'Abbé de Longuerue (Description de la France, I. Part. p. 282.) dit: » Sanson a prétendu que *Bibracte* étoit la même qu'Autun, mais » sa conjecture est détruite par l'autorité du Rhéteur Eumenius, qui » vivoit sur la fin du III^e siècle, & au commencement du IV^e, lequel » dans son action de grâces à Constantin, distingue nettement ces deux villes, en assurant que *Bibracte* avoit jusqu'alors porté le nom de *Julia*; mais que la cité des *Ædui*, *civitas Æduorum*, qui est certainement Autun, avoit pris le sur-nom de *Flavia*. « Quelque respectable que soit l'autorité de M. l'Abbé de Longuerue, qu'il me soit permis de répondre; que le Rhéteur, loin de distinguer nettement ces deux villes, parle visiblement d'une seule & même ville, qui a eu successivement

différens noms : *Bibracte* sous Auguste prit le nom d'*Augustodunum*, ce qu'Eumene exprime en style oratoire, *dicta est Julia*, expression juste comme on l'a vû ci-dessus : elle conserva le nom d'*Augustodunum* jusqu'au tems qu'Autun prit le nom de *Flavia*, en reconnoissance des bienfaits qu'elle avoit reçus de Constantin & de son pere ; *huc usque dicta est Julia, jam Flavia est civitas Æduorum* ; & ce dernier nom, suivant le compliment de l'orateur, devoit être éternel, *tandem aeterno nomine nuncupata*.

Par là on voit, continue le sçavant Abbé, que *Civitas Æduorum*, n'étoit pas la même chose que *Bibracte*, & que ces deux villes avoient pris chacune un surnom différent ; c'est donc à Auguste qu'on doit attribuer la fondation d'Autun, dont il fit une Colonie Romaine.

1°. On voit au contraire, que *Civitas Æduorum* est la même chose que *Bibracte*, & que ce ne sont point deux villes qui avoient pris chacune un surnom différent ; puisque *Civitas Æduorum* n'a pris le surnom de *Flavia*, que

parce que *Bibracte* a quitté le surnom de *Julia*. Afin que le raisonnement fût concluant, il faudroit que *Civitas Æduorum* eût eu le surnom de *Flavia*, pendant que *Bibracte* avoit celui de *Julia* : or *Civitas Æduorum* n'a commencé à prendre le nom de *Flavia*, que lorsque *Bibracte* a quitté celui de *Julia*; ce sont les propres termes d'Eumene : *accepimus nomen suum jam, (nunc) Flavia est Civitas Æduorum; Bibracte huc usque dicta est Julia.*

2°. Auguste ne peut être le fondateur d'Autun; puisque cette ville, le lieu même d'Autun, *locus ipse*, avoit été honoré, suivant l'orateur, du glorieux titre de fraternité avec le peuple Romain, titre certainement plus ancien que la conquête des Gaules par César, & par conséquent antérieur à l'empire d'Auguste. Je ne répète point les textes que j'ai rapportés ci-dessus. De plus, si la fondation d'Autun doit être attribuée à Auguste, pourquoi Eumene & Ammien-Marcellin font-ils tant valoir l'ancienneté de la ville? Un espace de trois ou quatre cens ans suffit-il pour

vanter l'antiquité d'une ville, pendant qu'elle est environnée de plusieurs villes qui sont notoirement plus anciennes? L'unique moyen pour ne point donner le démenti à deux auteurs anciens, sur un fait dont ils étoient parfaitement instruits, est de reconnoître Autun pour le *Bibracte*; & alors Autun aura & la dignité & l'antiquité que les Anciens lui ont donnée.

Comme je n'ai point entrepris de faire l'histoire des Antiquités d'Autun, je n'entre point dans le détail des Temples, du Palais, du Capitole, des Aquéducs, des Portes, & des autres ouvrages publics dont parle Eumene, & dont on voit encore beaucoup de monumens à Autun. J'observe seulement, à l'occasion de ces paroles d'Eumene, *omnium Deorum nostrorum simulacra protulimus*, que les *Ædui* avoient consacré leur ville au nombre de leurs Divinités. On a trouvé à Autun deux inscriptions en l'honneur de la Déesse *Bibracte*: Voici la plus remarquable, que D. Bernard de Montfaucon a rapportée,

Tome

DEAE BIBRACTI
P. CAPRIL. PACATUS
IIIIIVIR AUGUSTA
V. S. L. M.

Les Anciens ont souvent établi un culte religieux en l'honneur des villes. Rome a eu des Temples dans plusieurs villes de l'Empire. Des peuples particuliers déifièrent aussi leur capitale. Le peuple Helvétien honoroit la Déesse *Aventia*, ou plutôt il rendoit un culte à *Aventicum* comme Déesse, ainsi qu'il paroît par deux inscriptions qu'on a trouvées près des ruines d'Avenche ou de l'ancienne ville *Aventicum*, qui étoit la capitale de ce peuple; *Civitas Helvetiorum Aventicus*. Les peuples *Ædui* ont de même honoré comme Déesse la ville d'Autun, qu'ils qualifient de son nom primitif *Dea Bibracte*. L'inscription me paroît prouver invinciblement qu'Autun est l'ancienne ville *Bibracte*. P. Caprilius, Sextumvir Augustal, s'acquitte d'un vœu qu'il avoit

230 **ECLAIRCISSEMENTS**
 fait à la *Déesse Bibracte*. » Qui ne sçait,
 dit M. de Boze (Mém. de l'Académ.
 des Belles-Lettres, Tome II, p. 489)
 » que ce fut Tibère qui institua cette
 » Société de Prêtres, qu'on appelloit
 » *Sodales Augustales*, ' en l'honneur
 » d'Auguste? . . . Ils ne furent pas
 » seulement établis à Rome; les prin-
 » cipales villes des provinces des
 » Gaules en eurent aussi, & sur tout
 » celle de Lion. . . . Ils n'étoient que
 » six dans les provinces. » L'inscrip-
 tion d'Autun, dressée pour un Sex-
 tumvir Augustal, est donc tout au
 plutôt de l'empire de Tibère; elle
 peut être postérieure : or, dès les
 premières années de l'empire de Ti-
 bère, Autun étoit capitale des *Ædui*,
Augustodunum caput gentis, dit Tacite ;
 & par le témoignage de l'inscription,
Bibracte étoit encore capitale des *Æ-*
dui, *Deo Bibracti*, sous Tibère, &
 peut-être depuis le regne de cet
 Empereur. Autun ne peut donc être
 une ville différente de l'ancienne *Bi-*
bracte.

Je ne puis omettre ici un célèbre
 passage d'Eumene, qui nous ap-

prend, que si la France, dans ces derniers tems, a porté la Géographie à un point de perfection qui a été inconnu aux Anciens, cette science étoit déjà cultivée dans la Gaule dès le troisiéme siècle. On avoit tracé pour l'instruction de la jeunesse dans les portiques des Ecoles *Meniana* d'Autun, une Carte ou Table de toutes les terres & des mers, des villes & des peuples, avec le détail du cours des fleuves, & de la situation des côtes. (*Pro restaurandis Scholis*, p. 99.) *Videat in illis porticibus juvenis, & quotidie spectet omnes terras, & cuncta maria, & quidquid invictissimi Principes, urbium, gentium, nationum, aut pietate restituerunt, aut virtute devincunt aut terrore. Si quidem illic, ut ipse vidisti (credo) instruenda pueritia causa, quæ manifestius oculis discerentur, quæ difficilius percipiuntur auditu; omnium cum nominibus suis locorum, finis, spatia, intervalla, descripta sunt; quidquid ubique fluminum oritur & conditur, quacumque se littorum sinus fluctuant, quo vel ambitu cingit orbem, vel impetu irrumperit Oceanus.*

Il paroît certain par le témoignage des Anciens, que *Bibracte* n'est point une ville différente d'Autun. La discussion des Voies Romaines fournit encore de quoi confirmer cette vérité.

Explication des Voies Romaines qui passoient dans le territoire d'Autun.

Autun ayant été très célèbre sous l'Empire Romain, plusieurs chemins publics passoient par cette ville. J'examinerai premièrement celui qui venoit de Lion, & qui s'étendoit à travers la Bourgogne, la Champagne, & la Picardie, jusqu'à l'Océan occidental. Cette route sert de nouvelle preuve, que *Bibracte* doit être la même ville qu'Autun.

Strabon (liv. 4 de sa Géographie) nous apprend, qu'Agrippa, favori & gendre d'Auguste, fit élever quatre grandes Voies dans la Gaule, qui partoient de la ville de Lion. La première, au travers des Cévennes jusqu'en Saintonge & en Aquitaine; la seconde jusques sur le Rhin; la troisième jus-

qu'à l'Océan, par le Beauvaisis & l'Amiénois; la quatrième jusqu'au territoire de Narbonne, & sur la côte de Marseille; Το δὲ Δούρανον ἐν μέσῃ τῆς χώρας ἐστίν, ὡς πρὸς ἀκρόπολιν, διὰ τὰς συμφορὰς τῆς ποταμῆς, καὶ διὰ τὸ ἐγγὺς εἶναι πᾶσι τοῖς μέρεσι. Διόπερ καὶ Ἀγρίππας ἐν τῷ ὄρει τὰς ὁδοὺς ἔτεμε. &c. Lugdunum in medio instar arcis situm est, cum ibi amnes confluant, & partibus omnibus propinquum sit. Ea propter, Agrippa hoc ex loco partitus est vias; unam, quae per Cemenos montes usque ad Autones. (lisez Santones) & Aquitaniam; aliam ad Rhenum; tertiam ad Oceanum, & Belloacos & Ambianos; quarta ducit in agrum Narbonensem & usque Massitiense. Le troisième chemin, dit Bergier (hist. des grands Chem. liv. 1, Ch. 29.) n'étoit ni le plus long de tous . . . on le voit ni en son entier dans l'Itinéraire d'Antonin, conduit de place en place ni de ville en ville, depuis Lion ni jusqu'au port dit par les Latins ni Gessoriacus Portus. . . . qui est Boulogne.

Première observation. Agrippa étant mort l'an 742 de Rome, ces

grands chemins ont dû être faits pendant les premières années de l'empire d'Auguste. Je juge même, que la Voie militaire qui conduisoit de Lion à Boulogne, étoit achevée avant l'an 728 ; en voici la preuve. Ces routes avoient été élevées, non seulement pour la facilité du commerce des provinces entr'elles & avec Rome, mais principalement pour le passage des armées & de leurs convois. Dion nous apprend qu'Auguste, après avoir réglé les affaires de la Gaule (l'an 727) vouloit passer dans la Grande-Bretagne, qui n'étoit point encore soumise aux Romains ; mais qu'il fut arrêté par la révolte des Salasses (en Piedmont) & par la guerre que faisoient en Espagne les Cantabres & les Asturiens. Auguste ayant projeté une expédition dans la Grande-Bretagne, n'aura-t-il pas fait élever la Voie militaire de Lion à Boulogne, qui étoit alors le grand passage de la Gaule dans l'isle des Bretons ? Du moins est-il certain, non seulement que cette Voie a été faite par ordre d'A-

grippa, mais encore qu'Agrippa a-
voit été occupé aux ouvrages des
chemins publics avant l'an 728: *an-*
no sequenti, dit Dion, *Augusto VII*
Statilio Tauro Consulibus (ce Consulat
tombe sur l'an 728 de Rome) *A-*
grippa, quia nullam Viam sternendam sus-
ceperat, Septa dedicavit. On ne peut
mettre plus tard que l'an 735 cet
ouvrage des grands chemins dans la
Gaule, lorsqu'Auguste étant retour-
né de Samos à Rome, envoya Agrip-
pa pour régler les affaires des Gau-
les, & arrêter les nouvelles révol-
tes des Cantabres.

Seconde observation. La Voie pu-
blique qui fut élevée sous les ordres
d'Agrippa, depuis Lion jusqu'à Bou-
logne, n'étoit pas directe dans tou-
te sa longueur; elle suivoit différen-
tes directions, pour passer par les
principales villes de la Gaule qui se
trouvoient aux environs de la rou-
te. Communément, d'une ville à
l'autre elle étoit alignée; mais dans
sa totalité elle formoit un grand nom-
bre d'angles pour rencontrer les gran-
des villes. Ainsi, en sortant de Lion,

elle montoit au Nord jusqu'à Chal-lon-sur Saône; de-là elle se tournoit vers le Couchant d'été pour tomber à Autun; d'Autun jusqu'à Auxerre elle conduisoit au Nord-Nord-Ouest; d'Auxerre à Troyes au Nord-Nord-Est. Elle prenoit un peu plus le Nord jusqu'à Châlons-sur Marne, & de-là pour passer à Rheims elle retournoit à peu près vers le Nord-Ouest; de Rheims à Soissons elle tendoit vers l'Ouest presque plein. La branche de chemin qui passoit par Beauvais, se détournoit vers le Sud-Sud-Ouest jusqu'à Senlis; de Senlis à Beauvais elle reprenoit de l'Ouest au Nord; & de Beauvais pour passer par Amiens, elle declinoit un peu du Nord vers l'Est. L'autre branche qui tendoit directement de Soissons à Amiens par Noyon, suivoit à peu près le Nord-Ouest; la route d'Amiens à Boulogne approchoit un peu plus du Nord. Il est sensible par ce détail, que cette grande Voie Romaine changeoit de direction pour passer par les grandes villes, par les capitales de Peuple.

Suivant

Suivant la première observation, la Voie, dont il s'agit, a été faite vraisemblablement avant l'an 728 de Rome, & au plutard vers l'an 735. Suivant la seconde, elle changeoit de direction pour passer par les villes principales, par les capitales de Peuple. Or, elle changeoit de direction pour passer par Autun : cette ville étoit donc avant l'an 728 de Rome, ou du moins en 735, une des grandes villes des Gaules ; elle étoit même la capitale des Peuples *Ædui*. (La route ne passe qu'à trois lieues près de la montagne de Beuvrai ; elle auroit passé par Beuvrai même, si ce lieu eût été la capitale du Peuple : non-seulement la route y tendroit, mais encore c'est de-là qu'elle partiroit pour aller plus avant.) Or, si la fondation d'Autun doit être attribuée à Auguste, comme M. l'Abbé de Longuerue l'a pensé, cet Empereur n'ayant eu les Gaules dans son partage, & n'ayant reçu la qualité d'Auguste qu'en 727, comment a-t-il pû fonder & construire une grande ville avant 728 ou

735? Une telle ville ne se jette point pour ainsi dire au moule; elle est l'ouvrage d'une longue suite d'années.

M. de Valois avoit senti l'impossibilité de fait : il dit (*Natis. p. 61.*) qu'Aulun étoit une ville ancienne, dont on ignore le nom; qu'elle étoit capitale du Peuple *Ædui*; qu'elle prit le nom d'*Augustodunum* de l'Empereur Auguste, de qui elle avoit reçu ou des bienfaits ou de nouveaux ornemens : *Ab Augusto igitur, à quo fer-
situr beneficiis auctum aut exornatum e-
rat, et à monte vicino Augusto-
dunum nomen Latino-Gallicum accepit
. . . . Quod vetus capiti Æduorum no-
men extiterit, antequam Augustodunum
vocaretur, (Augustodunum autem prin-
cipatum Augusti vocari cepit) incertum
est. Sanson Geographus Regius, Bibracte,
vel uti Strabo scribit, Bibracta, à Celtis
seu Gallis veteri nomine patrio dictum as-
se existimat, sed nullam conjecturam suam,
aut se majoris opinionis, rationem reddit.*

Il y a dans ces paroles de M. de Valois des circonstances, qui sont contraires aux témoignages des Anciens, & qui ne peuvent se concilier

avec les faits. 1°. César dit expressement, que *Bibracte* étoit la ville la plus grande, la plus riche, & de la plus grande autorité chez les *Ædui*; *oppidum Æduorum longè maximum ac copiosissimum, maxima auctoritatis*; & par conséquent la capitale. Comment César auroit-il omis de faire mention de cette prétendue capitale, différente de *Bibracte*, qui prit le nom d'*Augustodunum* sous Auguste, pendant qu'il a parlé de Mâcon, de Chalçon, de Décize, de Nevers, beaucoup moins considérables? Comment Strabon lui-même en parlant des *Ædui*, auroit-il oublié la capitale d'un Peuple si célèbre, lorsqu'il fait mention même de Chalçon dans la description de ce Peuple? Il est donc constant par le témoignage des Anciens, que *Bibracte* est l'ancienne capitale des Peuples *Ædui*. 2°. Si *Bibracte* est l'ancienne capitale des *Ædui*, elle l'étoit encore l'an 702 de Rome, comme il résulte des Commentaires: d'un autre côté, Autun étoit aussi capitale lorsque la chaussée d'Agrippa fut élevée, avant 728 ou en 735.

Si *Bibracte* n'est pas Autun, il faut nécessairement que dans l'espace d'environ trente ans, *Bibracte*, cette grande & puissante ville, se soit diminuée & presque anéantie, pendant qu'Autun s'est élevé; changement extraordinaire, & presque incroyable, surtout dans l'hypothèse de M. de Valois, qui veut que ces nouveaux ornemens d'Autun soient arrivés sous Auguste, époque, qui réduit ce grand changement à l'espace de sept ou huit ans au plus.

Il faut donc enfin avouer, que *Bibracte* est nécessairement la ville d'Autun: vérité, qui résulte du témoignage des anciens auteurs, & en particulier de l'Orateur Eumène, qui a dû connoître les antiquités de sa patrie; vérité établie par un monument durable, par une Voie Romaine qui subsiste encore en partie de nos jours.

Je passe à l'explication de la grande Voie Romaine d'Agrippa, & pour ne point sortir des bornes que je me suis prescrites dans cet écrit, j'expliquerai seulement la portion comprise

SUR L'ANCIENNE GAULE. 341
entre Lion & Auxerre. Elle est ainsi
exprimée dans l'Itinéraire d'Antonin.

(*A Lugduno.*)

Assa Paulini. M. P. xv. *Leg. vel Leug.* x.

Lunna. M. P. xv. *Leug.* x.

Matiscone. M. P. xv. *Leug.* x.

Tinurtio. M. P. xviii. *Leug.* xiii.

Cabellione. M. P. xxi. *Leug.* xiiii.

Augustoduno. M. P. xxxiii. *Leug.* xxii.

Sidolouco. M. P. xxvii. *Leug.* xviii.

Aballone. M. P. xxiiii. *Leug.* xvi.

Autisodoro. M. P. xxxiiii. *Leug.* xxi.

La Table de Peutinger donne la
même route, qu'elle suit dans un or-
dre contraire.

Autessio-Duro. xxii. *Aballo.* xvi. *Si-
dotoco.* xviii. *Aûg. Dunum.* xxi. *Ca-
billione.* xii. *Tenurcio.* xii. *Matiscone.*
xiiii. *Ludnam.* xvi. *Lugduno caput
Galliar. usque hîc Legas.*

On voit ici ce que j'ai déjà éta-
bli dans le Traité préliminaire, que
Lion en sortant de l'ancienne Pro-
vince Romaine, étoit le commen-
cement ou l'entrée des Gaules, &
que les chemins ne se mesuroient plus
par Milles Romains, mais par Lieues
Gauloises : *qui locus*, dit Ammien-

Marcellin (liv. 15) *exordium est Galliarum. Exinde non millenis Passibus, sed Leucis, itinera metiuntur.* C'est pourquoi la Table de Peutinger, qui s'avance d'Occident en Orient, après avoir décrit les routes des Lionnoises & des Belges, étant arrivée à Lion s'exprime exactement, *Lugduno caput Galliarum, usque tris Reges*; Lion, entrée des Gaules, jusqu'ici on compte par Lieues.

Bergier (liv. 4, ch. 42.) assure après Cambden qu'en la Gaule de deça le Rhône, les Colonnes Militaires étoient assises par Lieues, & non par Milles. Agrippa avoit fait élever de ces Colonnes sur la grande route qu'il fit faire depuis Lion jusqu'à Boulogne. Tacite décrivant la révolte de Sacrovir, qui est de l'an 21 de l'Ere Chrétienne, comme je l'ai déjà observé, dit que Silius après avoir ravagé les cantons des *Sequani*, voisins des *Ædui*, & qui avoient pris le parti rebelle, marcha vers Autun: Sacrovir s'avança de son côté, & parut avec ses troupes vers la douzième Colonne Mil-

Il fut défait , obligé de se
 Autun , de-là dans une mai-
 ampagne voisine de la ville ,
 donna la mort. *Annal. liv.*
s . . . vastat Sequanorum pagos ,
um extremi & Aduis contermini-
sique in armis erant. Mox Au-
lanum petit propero agmine . . .
cinum apud Lapidem , Sacrovir co-
e patentibus locis apparuere , &c.
 infère de ce passage , que Silius
 dégât dans la partie du pays
 Séquanois qui est voisine des
 ni du côté de Chalon ; que ce
 général marchant en toute diligen-
 , *propero agmine* , vers Autun , sui-
 la Voie publique de Chalon à
 Autun , sur laquelle étoit la dou-
 ble Colonne à compter de la vil-
 capitale , & à laquelle Sacrovir
 lut. Comme cette Voie avoit été
 levée sous les ordres d'Agrippa,
 vers l'an 728 ou 735 de Rome , &
 que la défaite de Sacrovir arriva en-
 viron quarante ans après ; on en doit
 conclure que les Colonnes furent
 érigées lorsque le chemin fut conf-
 truit ; & puisque depuis Lion on ne

comptoit plus par Milles , mais par Lieues , il en résulte que ces Colonnes érigées dès l'empire d'Auguste, étoient placées de Lieue en Lieue.

Je ferai remarquer en passant, que l'endroit de la Colonne mentionnée dans l'histoire a été marqué sur la Carte insérée dans ce volume , & que selon l'intervalle qu'il convient de mettre entre la ville d'Autun & le terme de XII Lieues Gauloises , en suivant la direction de la Voie publique qui tendoit vers Challon , on rencontre précisément une plaine , bornée devant & derrière par un terrain fort inégal , & qui s'éleve en côteaux & montagnes, laquelle plaine s'étend sur la gauche de la petite rivière de Dêhune , au levant du bourg de Couches. Cette circonstance dans la nature & disposition du pays s'accorde parfaitement avec l'histoire , qui fixe le lieu de la bataille *patentibus locis*. J'ai opinion que la grande défaite des Suisses par Jule-César doit se rencontrer à peu près dans le même quartier ; cela fondé sur ce que César , qui se sert

de la mesure des Milles Romains dans ses Commentaires, comme il est aisé de le prouver, indique le lieu de cette défaite à XVIII Milles de *Bibracte*, qui font l'équivalent de XII Lieues Gauloises; & que d'ailleurs le tems que les débris des Helvétiens mirent à gagner les confins des *Lingones*, paroît fort convenable à cette position. Entrons maintenant dans la discussion des lieux & distances, dont le détail est donné ci-dessus.

De Lion à Mâcon, l'Itinéraire & la Table comptent XXX Lieues Gauloises, mais ils ne donnent pas les mêmes lieux. L'Itinéraire conduit de Lion à *Assa-Paulini*; & la distance marquée de X Lieues Gaul. tombe sur Anse, petite ville, peu distante de la Saône, & qui est connue par plusieurs Conciles qui y ont été assemblés. Le nom *Assa* se sera corrompu en *Ansa*; la dénomination *Paulini* peut venir d'un Général Romain qui y aura campé. Pompeius-Paulinus commandoit dans la Basse-Germanie l'an 55 de J. C. sous l'empire de Néron; & Suetonius-Pau-

linus fit de grands exploits dans la Grande-Bretagne, l'an 61, sous le même Empereur : L'un & l'autre de ces Généraux a dû passer par Lion, & peut-être l'un deux aura campé pendant quelque tems à Anse. Quoiqu'il en soit, on voit encore à Anse les vestiges d'un ancien Camp Romain.

L'Itinéraire met ensuite *Lunna*, à égale distance de X Lieues Gauloises d'*Ansa* & de *Matisco* ou Mâcon. Cette position convient au passage de la petite rivière d'Ardière, qui vient de Beau-jeu. En-deçà de cette rivière à l'égard d'Anse, est Belle-ville, qui a peut-être succédé à l'ancien lieu nommé *Lunna*. Il y a bien de l'apparence que le *Ludna* de la Table est la même chose que le *Lunna* de l'Itinéraire, quoique la position paroisse un peu différente par l'indication des distances. Mais comme je l'ai déjà remarqué, l'accord est parfait dans le total de la distance de Lion à Mâcon, & cette distance paroît même fort convenable à l'intervalle réel qui se-

deux villes. Elles sont à peu
 près sur le même Méridien , à environ
 100 Toises de différence en Latitu-
 de. Elles valent 31400 Toises ou en-
 viron 33 Lieues Gauloises, sur
 lesquelles il y a 1500 Pas Romains chacu-
 n. Si l'on leur donne leur juste définition , & é-
 ployées bien completes font
 31400 Toises, surquoi il est natu-
 rel qu'il y ait quelque réduction à
 cause de l'autant qu'un chemin qui ou-
 vre sur des inégalités du terrain , décrit
 une courbe d'arc par rapport au cours
 d'une droite, doit excéder dans sa me-
 sure d'une ligne droite qui en
 est la corde.

Le reste, il est fait mention de la
 ville de Mâcon dans les Commen-
 taires de César , au livre 7 : Elle é-
 toit comprise dans le territoire du
 peuple Eduen de même que Chal-
 lons, *Cabilloni & Matiscone in Æduis
 Ararim , rei frumentaria causâ col-
 ligitur.* Strabon , Plinè , & Ptolémée
 n'en parlent point. Les Romains y é-
 firent une fabrique de Fleches, sui-
 vant la Notice de l'Empire ; *Matis-
 conensis Sagitaria.* Cette ville n'étoit

348 ECLAIRCISSEMENTS
pas encore une Cité séparée d'Autun à la fin du quatrième siècle, étant nommée *Castrum Matisconense* dans la Notice des Cités de la Gaule, donnée par le P. Sirmond.

La Voie Romaine passoit de Mâcon à Tournus, *Tinurtium* ou *Tenurcium*. L'ouverture du compas sur la Carte donne XII Lieues Gauloises & demie dans cet intervalle, ce qui prend un milieu entre les nombres de l'Itinéraire & de la Table, qui différent d'une Lieue. *Tinurtium*, comme il est écrit dans l'Itinéraire, paroît être l'ancien nom de la ville de Tournus. Spartien, qui écrivoit sous Dioclétien, la nomme de même (*in Severo.*) *Multis interim variè gestis in Gallia, primo apud Tinurtium contra Albinum felicissimè pugnavit Severus.* Quoique la dernière bataille dans laquelle Albin fut entièrement vaincu par Sévere (l'an 197) se soit donnée près de Lion, suivant Dion, & suivant Hérodien, on ne voit point une absolue nécessité de corriger ici Spartien, & de lire *Tivurtium* ou *Triurtium*, selon l'auteur de l'hist. de

our exprimer
 qu'il est plus
 urnus. Com-
 rs actions en-
 re & d'Albin,
na atque velita-
 ien; Sévere au-
 er avantage au-
imò apud Tinur-
 ce prince ayant
 emi , & l'ayant
 le dernier com-
 empire entre les
 : sera donné sous
 ille ; *donec postre-*
magnam urbem at-
um in manibus fuit ,
 . Il est vrai que de
 t Spartien , il sem-
 donné *apud Tinur-*
 immédiatement de
 , mais il faut que
 manque ici dans le
 1 , comme le terme
 t dont cet auteur se
 e nécessairement. Ce
 plée par les autres é-
 eurs on pourroit fai-

re voir que Spartien n'est pas toujours exact dans la suite de l'histoire. Quoi-qu'il en soit ; le nom de *Tinnurium* donné par l'Itinéraire, a été altéré en bien des manières dans le moyen-âge, comme on le peut voir dans la Notice de M. de Valois. On croit que Saint Valérien souffrit la mort à Tournus pendant la persécution de Marc-Aurèle: dans la fuite on bâtit en l'honneur de ce martyr une Abbaye, que Charles-Chauve donna aux moines de Saint-Philbert, chassés de Hermonôtier par les Normans. Le prince distingue dans ses Lettres, l'Abbaye, *Abbatia Sancti Valeriani* ; le Château, *Castrum Tinnorobium* ; & le Bourg ou Village, *Tornutiam villa* : ces trois parties composent aujourd'hui la Ville de Tournus. L'Abbaye fut sécularisée par le Pape Urbain VIII en 1623.

L'Itinéraire compte ensuite XIII Lieues Gauloises jusqu'à Chalon ; la Table n'en marque que XII. Il y a quelque chose à déduire en droite ligne sur la première de ces distances, comme sur la plupart des mesures itinéraires ; la seconde ne pa-

SUR L'ANCIENNE GAULE. 351

roît pas tout-à-fait suffisante. L'ancien nom de Challon est *Cabillonum*, ainsi qu'on le trouve dans les Commentaires de César (liv. 7) *ex oppido Cabillano* : c'étoit une ville de commerce à *idem facere cogunt eos, qui negotiandi causâ ibi confiterant*. Elle étoit apparemment le magasin des peuples *Ædui*, pour toutes les marchandises qui remontoient de Marseille & de la Méditerranée par le Rhône & la Saône. J'ai déjà remarqué que Strabon fait mention de cette ville ; *Καβυλλίων, ἐστὶ τῆς Ἀραγί*. Elle avoit un port sur la Saône ; à *Cabillonensi portu navigia provideras*, dit Eumene dans le Panégyrique de Constantin, prononcé l'an 309. Les Romains y entretenoient une Flotte, suivant la Notice de l'Empire ; *in provinciâ Lugdunensi primâ, Prefectus Classis Ararica, Cabaliodumo*. Elle n'étoit point encore Cité, lorsque la Notice de celle des Gaules fut rédigée, puisqu'elle y est encore nommée *Castrum Cabilonense*. On peut voir dans M. de Valois, combien l'ancien nom *Cabillonum* a été défigurés

352 ECLAIRCISSEMENTS.
par les écrivains du Bas-Empire &
du Moyen-âge.

Plusieurs Voies Romaines partoient de Challon : il y en avoit une qui conduisoit à *Besançon*, une autre à Langres, & une troisième à Autun, ou plutôt celle-ci étoit la suite de la grande route de Lion à *Gesoriacum* ou Boulogne. De Challon à Autun l'itinéraire marque XXII Lieues Gauloises. La distance est convenable, comme je l'ai inféré de plusieurs morceaux particuliers de Cartes pour la province de Bourgogne. La Table marque une Lieue de moins. Des sçavans du pays ont reconnu quelques vestiges de cette Voie. Elle entroit à Autun par la Porte dite des Marbres, qui maintenant est ruinée. A quelque distance de la ville, il sortoit de cette Voie sur la droite, une autre Voie qui tendoit à Mâcon par Mont-Cenis, en faisant quelques détours à cause des montagnes. Laddone (p. 66.) décrit ces routes : *Cabillonensis Via, à porta ejusdem nominis* (Thomas lui donne le nom de *Marmorea*) *Cabillonum usque strata . . .*
Ex

*x hac alia, trecentis circiter ab urbe
 effibus, deducitur via, qua per abruptum
 montium, quos Cinifos appellamus,
 Matisconem tendebat. Thomas décrit
 ant (p. 36) la Voie de Challon ;
 aliud (membrum) ad amuffim disten-
 um videtur.... ipsâ lapidibus & cœ-
 mento strâviâ, à Cabillono Bibracte duc-
 itabatur commeatus.*

Il faut observer que la ville d'Autun avoit autrefois quatre Portes principales. La première étoit placée entre l'orient & le midi, c'est celle dont on vient de parler sous le nom de Porte des Marbres. La seconde entre l'orient & le septentrion, est presque entière, & se nomme Porte de Saint-André. La troisième est du septentrion au couchant, & porte le nom d'Arroux à cause du voisinage de la rivière de ce nom; elle n'est pas aussi entière que celle de Saint-André. La quatrième étoit entre l'occident & le midi, auprès de l'Eglise de Saint-Andoche, & ne subsiste plus. Deux grandes Rues coupoient la ville à angles presque égaux. La première é-

G. g.

toit alignée de la Porte des Marbres à celle d'Arroux , la seconde de la Porte de Saint-André à celle de Saint-Andoche. Quatre grandes Voies sortoient des quatre Portes de la ville. On a vu ci-dessus que la Voie de Challon sortoit de la Porte des Marbres. La Voie qui partoit de la Porte de Saint-André se séparoit en deux branches , dont l'une conduisoit à Langres , & l'autre à Arnai-le-Duc ; j'en parlerai dans la suite. La Voie d'Auxerre en sortant de la Porte d'Arroux , se partageoit de même , & l'une des branches prenoit vers le couchant , tendant à Bourges par Decize , comme je l'expliquerai dans cet écrit. De l'autre branche , qui étoit la grande route dont nous avons commencé l'explication , sortoit encore une espece de rameau sur la droite , qui tendoit à Alife. Une Voie Romaine sortoit enfin de la Porte de Saint-Andoche , & se partageoit à Toulon sur l'Arroux en deux branches , dont l'une passoit à Bourbon-l'Ancien , & l'autre alloit passer la Loire

un peu au-dessus. J'en traiterai avant de mettre fin à ce mémoire. Ladone & Thomas nous décrivent la sortie des Voies Romaines de la ville d'Autun. Ces Voies se retrouvent presque toutes dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne dont il ne paroît pas que ces auteurs ayent fait usage.

La grande Voie construite par Agrippa, & dont nous reprenons la suite, passoit d'Autun à Saulieu, *Sidolocum*. On trouve également dans l'Itinéraire & dans la Table, XVIII Lieues Gauloises pour cette distance. Saint-Andoche, Saint-Thyrse, & Saint-Felix souffrirent le martyre à Saulieu près d'Autun, *in Augustidunensium vico Sediloco*, dit le Martyrologe, & on croit que ce fut sous l'empire de Marc-Aurele. Il est fait mention du même lieu dans Ammien-Marcellin, comme nous le verrons bien-tôt.

L'Itinéraire & la Table comptent XVI Lieues Gauloises de Saulieu à Avalon. Il est à remarquer, que dans ces distances entre Autun &

356 **ECLAIRCISSEMENTS**
Avalon, le pays qui fait partie du Morvan, étant fort inégal & montagneux, l'intervalle des lieux à l'ouverture du compas doit différer plus sensiblement qu'ailleurs du compte des distances itinéraires, ou de la mesure des chemins suivis dans toutes leurs inégalités & détours. Car bien que les Voies Romaines soient en général mieux alignées & plus directes que les chemins ordinaires, cependant il y a des dispositions de terrain qu'on ne peut vaincre, & auxquelles il faut nécessairement s'affujettir. Ainsi, on ne doit point être surpris, que quoique les Itinéraires Romains soient parfaitement d'accord à marquer 52 Lieues Gauloises en trois distances depuis Autun jusqu'à Auxerre, on n'en trouve pas plus de 47 & demie sur la mesure de l'Echelle de notre Carte, dans laquelle il y a des positions fixées avec grande précision.

La route Romaine en sortant de Saulieu, passoit par la Roche, Rouvrai, Sainte-Magnence, Cussi-les Forges, Sauvigni-le-Bois, Preci-le

fec , Vermanton , Crévan. M. le Tors , Lieutenant-criminel d'Avalon , dans une dissertation insérée dans le Mercure de France , Juillet 1737 , observe qu'à Rouvrai » il y » a une Levée bien conservée , dont » on voyoit la suite auprès du vil- » la gede Sainte-Magnence , avant la » construction des nouveaux che- » mins ; & que Héric , moine d'Au- » xerre , a fait mention de ce chemin , » à l'occasion de la sépulture de cet- » te Sainte & de ses compagnes ; » *qua in publico aggere nobilem accepere » sepulturam.* « Sur cette Voie , & peu loin d'Avalon , on trouve un village d'*Estrée* , dont le nom indique encore le passage de l'ancienne *Strata*. Un autre chemin passoit par Villers-les Potots & Quarrei-les Tombes ; où , suivant M. le Tors , on voit encore quelques restes de Levée. La chaussée de Rouvrai aboutissoit aussi à Avalon , puisqu'il partoît de cette ville un ancien chemin Romain , qui tomboit dans celui de Rouvrai. M. le Tors nous apprend , que ce chemin fut découvert en 1734. » &

qu'il étoit entier & bien conservé avant qu'on l'eût détruit en partie , pour employer les matériaux à la construction des nouveaux chemins.

D'Avalon à Auxerre ; l'itinéraire & la Table marquent XXII Lieues Gauloises de chemin. Outre la Voie Romaine de Rouvrai , qui passoit à Sauvigni-le bois à l'orient d'Avalon , une autre passoit d'Avalon à Girolle , de-là à Sermizelles où il traversoit la rivière de Cure , de-là à Querre près d'Arcis , & retomboit dans la première à Crévan. M. le Tors qui a examiné ce chemin , dit qu'on l'appelle le Vieux chemin de Girolle ; qu'il paroît quelquefois , & qu'on le voit plus distinctement de Girolle à Sermizelles , d'où on le trouve en plusieurs endroits jusqu'à Auxerre , mais il faudroit des ponts pour faire usage de ce chemin. On l'a ouvert près du château de Sermizelles , & la manière dont les anciennes Voies Romaines étoient construites s'y retrouve. Les deux routes s'étant réunies à Crévan , passaient par Goix ,

Saint-Brice, Sur-Voye, & arrivoient à Auxerre. Sur-Voye, & Mangi-sous-Voye, ont pris sans doute leur dénomination de l'ancienne Voie Romaine.

Suivant les principes établis ci-dessus, il paroît certain qu'Auxerre est une ville ancienne & Celtique. La chaussée qui est l'ouvrage d'Agrippa, faisant un angle pour toucher à cette ville, elle devoit être considérable l'an 728, ou du moins l'an 735 de Rome, qui sont des dates auxquelles il est convenable de rapporter la construction de cette chaussée ou grande Voie. D'ailleurs le nom d'*Autefio-dorum* ou *Aurissio-durum*, qui est purement Celtique, peut faire juger que cette ville est plus ancienne que l'établissement de la domination Romaine dans les Gaules. Elle étoit de l'ancien territoire des peuples *Senones*; dans la suite elle devint Cité particulière, & l'étoit avant la fin du quatrième siècle, puisque dans la Notice des Cités de la Gaule dressée vers ce tems-là, on trouve dans la pro-

vince de Sens, *Civitas Autifiodorum*.

Le village de *Fins* (qu'on écrit mal-à-propos Faings) situé au Nord de Briare, précisément aux confins des Diocèses de Sens & d'Auxerre, est une preuve que leurs territoires étoient séparés avant la chute de l'Empire Romain en occident. Au-reste, on ne trouve point cette ville nommée dans les écrivains avant Ammien-Marcellin, qui a vécu sous les enfans de Constantin.

M. le Beuf, qui recherche avec soin l'origine d'Auxerre, me sçaura gré d'avoir établi sur des principes incontestables, que cette ville devoit être considérable dès le commencement de l'empire d'Auguste : mais en même-tems, il faut qu'il abandonne son systhême sur les transigrations des habitans de *Vellaunodunum* à *Autricum*, puis d'*Autricum* à *Autifiodurum*. La chaussée d'Agrippa aboutit à Auxerre dans la situation que cette ville conserve encore présentement. (J'ai déjà fait voir dans la Dissertation sur le *Genabum*, que *Vellaunodunum* ne pouvoit

voit être auprès d'Auxerre. Les conjectures doivent céder aux faits. Suivant M. le Beuf (Tome II, p. 180) *Vellamodunum* étoit situé sur une montagne près d'Auxerre : Les Romains apprirent aux habitans de *Vellamodunum* à profiter de la commodité du ruisseau & de la rivière d'Yonne, dont ils étoient éloignés d'une demie lieue : les Gaulois & les Romains habitèrent ensemble sur le ruisseau, qui prit le nom de la ville qu'on avoit abandonnée, & ce ruisseau a donné le nom de Vallon ou de Vallan à un village qui est situé sur le ruisseau, quoique le village ne soit point sur la montagne & dans l'emplacement de l'ancien *Vellamodunum* ; il en est même assez éloigné : les Gaulois & les Romains, qui habitèrent sur le ruisseau de Vallon, ne donnerent point le nom de *Vellamodunum* à leur nouvelle habitation (ce qui est bien étonnant, puisqu'ils l'avoient donné au ruisseau) mais elle fut nommée *Auricum*, & habitée pendant plus de deux cens ans : Enfin, la prédication de l'Évangile ayant

formé des Chrétiens dans *Auricum*, ces Chrétiens sortirent du milieu des Idolâtres, & furent s'établir sur la côte au Nord-Ouest d'*Auricum*, & y formerent sous Constantin ou sous ses enfans, une ville, qui par sa situation sur l'Yonne, & à cause d'*Auricum*, fut nommée *Aurici-dorum*, & ensuite *Autissiodorum*. Voilà une origine d'Auxerre des plus circonstan-ciées; il n'y manque que les preuves. Je ne répéterai point ce que j'ai dit ailleurs, je profite seulement des moyens qui résultent de la Voie construite sous les ordres d'Agrippa. Comme cette Voie aboutissoit, non à la montagne où M. le Beuf prétend que *Kellannodunum* étoit situé, ni à la prairie où fut ensuite situé *Auricum*, mais à Auxerre même, il en résulte que cette ville existoit lors de la confection de cette route, & qu'elle n'a point été formée par des transfuges d'*Auricum*, ni *Auricum* par la transmigration des habitans de *Kellannodunum*. D'ailleurs, comme le gouvernement Romain ne fut établi dans la Gaule Ligunoise

que par Auguste l'an 727 de Rome, comment les Romains auroient-ils pû inspirer aux Gaulois & faire exécuter cette transplantation avant 728 ou au plutard avant 735 ? le fait est-il probable ? Supposé même que la transmigration se fût faite avant cette dernière date, *Autricum* la nouvelle habitation, qui est restée, suivant M. le Beuf, plus de deux cens ans sans clôture, auroit-elle été assez importante, pour que la grande Voie Romaine eût pris un détour pour y venir toucher, pendant qu'elle auroit été beaucoup plus courte étant dirigée d'Autun ou de Saulieu jusqu'à Troyes ? Je restitue donc à la ville d'Auxerre au moins trois cens ans d'antiquité, que les conjectures de M. le Beuf lui avoient enlevées ; & si ses murailles (p. 181) sont faites en partie des débris de quelque Temple, aussi-bien que des sépulcres & des maisons des Idolâtres on ne doit pas en conclure que cette ville est postérieure à l'établissement du Christianisme ; il en résulte seulement, que ses

murailles
h ij

ont été construites dans l'état où on les voit présentement, depuis la destruction du Paganisme. Il est toujours certain par les faits, qu'il existoit une grande ville dans l'emplacement d'Auxerre, dès le commencement de l'empire d'Auguste, soit qu'on la nommât *Autricum* ou *Ausiodorum*.

Il semble que l'opinion de M. le Beuf sur la position du *Chora* de la Notice de l'Empire (& qui se rencontre précisément sur la route que nous venons de décrire) souffre aussi quelque difficulté. Ce lieu est placé par Ammien sur la Voie Romaine, qui en sortant d'Autun passoit par Saulieu, *per Sidolocum & Choram*. La vie de Saint Colomban met aussi *vicium Chorani* entre Avalon & Auxerre; & suivant les descriptions du Diocèse d'Auxerre faites à la fin du cinquième siècle & au commencement du huitième, *Chora vicus* étoit renfermé dans ce Diocèse. M. le Beuf prétend, que ce *Chora vicus* est la ville de Crévan, *Crevennum villa*; & que le nom de *Crevennum* a été formé

de *Chora venna*, qui signifie une pêcherie sur la rivière de Cure. Je conviens avec lui, que M. de Valois s'est trompé en plaçant le *Chora* à l'Abbaye de Cure, qui est du Diocèse d'Autun, & qui n'est pas située sur la grande route de Saulieu. Mais aussi, une simple conjecture, qui n'est fondée que sur une étymologie arbitraire, ne suffit pas pour établir le *Chora* à Crévan.

1°. Quoique l'histoire de Gui, Evêque d'Auxerre (M. le Beuf, tome I, p. 328) dise qu'il y avoit des pêcheurs sur la terre de Crévan, cette ville étant située sur la rivière d'Yonne comme sur la Cure, & au confluent de l'une & de l'autre, rien ne prouve que ces pêcheurs fussent plutôt sur la rivière de Cure que sur l'Yonne. Et quand même ils auroient eu une pêcherie sur la Cure, & qu'elle eût pû se nommer *Chora venna*, que peut-on en conclure pour le nom de Crévan : l'histoire de l'Evêque Gui est postérieure à l'an 933, & Crévan est déjà nommé *Crevennum* dans la Charte du Roi Charles-le

H h iij

Simple, de l'an 901, par laquelle il restitue à l'Evêque Hérifrid la terre de Crévan, qui (*ibid.* p. 319) n'avoit appartenu autrefois à l'Eglise d'Auxerre, mais qui lui avoit été enlevée du tems de Charles-Martel. L'exposé de l'Evêque Hérifrid, qui en obtint la restitution, portoit ces mots : *ipsa autem villa (Creyennum) eidem mari Ecclesia olim abstracta, &c.* L'Evêque parlant du tems de Charles-Martel, nomme Crévan *Creyennum*. Ce nom étoit donc déjà établi dès le commencement du huitième siècle, & il n'est pas conséquent de le déduire des pêcheurs de Crévan sous l'Evêque Gui au dixième. 2°. Le *Chora* ne se trouve nommé nulle part *Chora-Venna* : Jonas dans la vie de Saint Colomban, & Aimoin religieux de Saint-Germain des Prez, le dénomment *Vicus Chora*; & dans les descriptions de Saint Aunaire & de Saint Tétrice, il est désigné (*ibid.* p. 313.) *Chora vel Cora vicus*; dénominations qui détruisent le *Chora Venna*. 3°. Crévan étant nommé *Creyennum* avant le neuvième

même siècle, il ne peut être le *Chora*, qui à la fin de ce siècle est encore nommé *Vicus Cora* par Aimoin (*ibid.*) *in vico quodam, qui Cora nuncupatur, in pago Autifiodorensi.* 4°. Crévan est un ancien nom, dont il est difficile de sçavoir l'origine & la signification: on trouve dans le Bourbonnois (Election de Mont-luçon) & en Auvergne près de l'Allier, en Normandie (Diocèse d'Evreux) & peut-être ailleurs, des lieux nommés Crévan, dont le nom ne vient certainement pas de *Chora Venna*, & est Celtique suivant l'apparence.

Le *Chora* est donc différent de Crévan: M. le Beuf fournit lui-même le moyen de le découvrir. *Chora* est indubitablement le nom de la rivière & de lieu. Suivant M. le Beuf (p. 389) la rivière de *Chora* étoit anciennement & dans le langage vulgaire appelée *Cœure*; c'étoit autrefois la manière dont le peuple prononçoit le nom de la rivière qui se jette dans l'Yonne. *Cœure* a donc été de même la dénomination du lieu. M. de l'Isle dans sa Carte

de Bourgo-
h iij

gne, place un lieu nommé Querre, vis-à-vis d'Arcj, sur la Cure même, & dans la direction de la Voie Romaine qui traversoit cette rivière à Sermizelles. Le nom est absolument le même: Cœure se sera écrit Queure, qui aura ensuite été prononcé Querre, prononciation usitée dans le pays, dont le nom d'Auxerre nous est garant; puisque cette ville nommée anciennement Auceure, se nomme aujourd'hui Aucerre, & de même que de Tonneure on a fait Tonnerre. Il est vrai, qu'aux informations que j'ai fait faire sur les lieux, on a répondu qu'on ne connoissoit plus ce lieu de Querre aux environs d'Arci: mais M. de l'Isle ne l'aura pas imaginé; il l'aura sans-doute pris dans des mémoires ou sur des Cartes particulières, qui peuvent avoir donné au lieu un nom différent de celui qu'il porte aujourd'hui. Quoi-qu'il en soit, de l'existence actuelle du lieu de Querre, il est toujours constant, que le *Chora* ou *Chora Vicus* devoit être sur la Voie Romaine, & sur la Cure, au-

deffus de Crévan ; & que toutes ces convenances se rencontrent dans l'emplacement que M. de l'Isle a donné au Querre.

Le moine Aimoin (*Sacul. Bened. IV, P. II.*) décrivant le voyage de ceux qui apportèrent d'Espagne à Paris l'an 858, les reliques des SS. George & Aurele, dit que les reliques passèrent de *Cora* à Bazerne, & de Bazerne à Auxerre : (à la fin du livre I, p. 51) *quid in vico quodam qui Cora nuncupatur, in pago jam Autifiodorensi acciderit, commemorando narremus, &c.* Il commence ainsi le sec. livre, p. 52) *in pradicto igitur pago Autifiodorensi, Basgernam cum . . . appropinquare coepissent . . . unde sequenti die . . . Autifiodorum veniunt urbem.* M. le Beuf fait passer les reliques, premièrement par Bazerne, puis à *Cora*, qui est selon lui Crévan, à Irancic, & de-là à Auxerre ; au lieu qu'Aimoin fait arriver ces reliques d'abord à *Cora*, puis à Bazerne, *Basgernam* & ensuite à Auxerre ; d'où il résulte que *Cora* étoit plus éloigné d'Auxerre que Bazerne. Or

cela prouve

que le *Chora* ne peut être Crévan, qui est plus près d'Auxerre que Bazerne.

M. le Beuf a bien senti, que la route donnée par Aimoin renverfoit son système, & pour éluder ce qui en résulte, il dit (p. 314) qu'Aimoin, pour rapporter six miracles dans son premier livre, a anticipé sa narration, en insérant dans ce premier livre ce qui se passa à *Cora* avant que de raconter l'arrivée à Bazerne, quoique le miracle opéré à *Cora* ne soit arrivé que le lendemain de l'arrivée à Bazerne, où les reliques couchèrent. Cette prétendue anticipation est toute gratuite, Aimoin n'en dit pas un mot: il dit même dans la préface du second livre, qu'il a suivi dans sa narration l'ordre de la route: (p. 52) *hactenus Sanctorum martyrum Georgii atque Aurelii translationis ordinem, & qua divinâ largiente gratiâ, in viaggesserunt miracula.... ex parte cucurrimus; modò ad id quod residet..... vertatur articulus.* Si l'historien a suivi l'ordre de la route, *translationis ordinem*, il n'y a donc point eu d'anticipation dans la narration; la sui-

e naturelle de son récit fait passer
 es reliques de *Cora* à Bazerne , de
 Bazerne à Iranci & à Auxerre ; l'an-
 ticipation n'est fondée que sur le
 système formé de placer *Cora* à Cré-
 van : au lieu qu'en plaçant le *Cora*
 vers le lieu où M. de l'Isle a placé
 Querre , la route procede naturel-
 lement , comme l'historien la décrit,
 de Querre à Bazerne , & de-là à
 Iranci , puis à Auxerre.

Cette position de *Chora* s'accorde
 aussi bien avec le texte de Jonas :
egressus vir Sanctus (Columbanus)....
Augustoduno , usque ad Avalonem cas-
trum pervenit.... deinde ad Choram
fluvium properans.... (d'Avalon en
 suivant la Voie publique , il vint sur
 la Cure qu'on passoit à Sermizelles)
eademque die ad vicum quem Choram vo-
cant venerunt (& le même jour ils
 vinrent au lieu qui se nommoit
 Cœure ou Querre) *exin Autiffodo-*
rum properavit , &c. Saint Colomban
 suivit la branche de la Voie Romai-
 ne qui passoit par Sermizelles ; s'il
 eût suivi l'autre , qui à la sortie d'A-
 valon prend sur la droite & ne tou-

372. ECLAIRCISSEMENTS
che point à la rivière de Cure , il
ne seroit point venu sur la Cure ,
comme le rapporte Jonas , *ad Cho-*
ram fluvium properans ; c'est sur la
première Voie que le *Chora Vicus* doit
tomber.

Il est très probable que le *Chora Vicus*, mentionné dans Jonas & autres écrivains du moyen-âge, est aussi le *Chora* de la Notice de l'Empire. Les Empereurs sous le bas-Empire, entretenoient dans la Gaule plusieurs troupes étrangères qu'ils avoient prises à leur service. Un corps de Sarmates étoit cantonné entre *Chora* & Paris : *Præfectus Sarmatarum gentilium, à Chorâ Parisios usque*. Ces troupes avoient apparemment leurs quartiers dans les villes qui se trouvoient dans cet espace ; & quand même la navigation des rivières ne commenceroit pas à Querre, il n'en seroit pas moins le *Chora* de la Notice. Ces troupes n'étoient pas principalement destinées pour la sûreté des chemins ou des rivières, mais pour garder les places, s'opposer aux irruptions des Barbares, & peut-être même pour

ontenir les peuples dans le devoir.
 Un pareil corps de Sarmates avoit
 ses quartiers entre Rheims & Amiens:
*Præfectus Sarmatarum gentilium, inter
 Rhemos & Ambianos, Provincia Belgica
 Secunda.*

J'ai déjà observé qu' Ammien-Marcellin fait mention de *Chora*. Ce passage intéresse la portion Géographique que je discute. Silvain, Général de l'infanterie, ayant été tué peu de tems après sa révolte contre l'Empereur Constance, les Barbares ne trouverent personne dans les Gaules qui pût leur faire tête, ils y firent d'horribles ravages. L'Empire étoit attaqué en même tems dans plusieurs autres provinces. Constance se voyant hors d'état de faire face à tout par lui-même, se détermina à donner le titre de César à Julien son cousin, & l'envoya dans les Gaules. Celui-ci partit de Milan le premier de Décembre de l'an 355, prit son chemin par Turin, passa les Alpes avec un tems favorable, & arriva à Vienne (en Daupiné) avant la fin de l'année. Il y passa le reste de l'hyver à pren-

poser un peu à Auxerre, se rendit à Troyes au travers de plusieurs dangers, *per multa discrimina venerat Tricassas*; & de-là à Rheims, *civitatem Rhemas petit*.

En rapportant le détail de cette marche de Julien, mon objet est de tâcher de découvrir quel est ce lieu *Arbor*..., que personne jusqu'ici n'a fixé. Au reste, je ne donne mon opinion que comme une conjecture, bien éloignée de la certitude de plusieurs points discutés dans ce mémoire. Il faut considérer, que Julien en partant d'Autun, avoit dessein de se rendre en diligence à Rheims, où la grande armée avoit ordre de l'attendre: ainsi, il devoit passer par Troyes, qui est dans la direction de la route d'Autun à Rheims. Le chemin par Saulieu & par Chora y conduisoit; ce chemin raccourci au travers des bois du Morvan à Auxerre, l'y conduisit en effet. Ainsi, l'*Arbor*.... qui étoit sur le premier chemin qu'on avoit d'abord proposé à Julien de prendre, doit être non seulement placé entre Autun & Troyes, mais

mais encore sur la droite des routes par Saulieu & par le Morvan, puis que celles-ci prennent sur la gauche, & qu'on ne sçauroit croire que le lieu dont il s'agit pût être encore plus écarté de ce côté-là, sans trop s'éloigner de la route de Rheims, où Julien s'empressoit d'arriver. Casaubon dans son édition d'Ammien-Marcellin, pour remplir ce qui manque dans le nom *Arbor...*, a hasardé de lire *per Arborosam*. Ce nom est de pure imagination, *somnium Castelli*, dit M. Henri de Valois dans ses notes sur Ammien. Je proposerois de lire *Arborignum* ou *Arbornaum*, dont par contraction on a pu faire *Arnaum* ou *Arnacum*, qui est le nom que porte Arnai-le-Duc dans les monumens du moyen-âge. Ce lieu est situé précisément sur la droite de Saulieu, par où il étoit naturel qu'on proposât d'abord à Julien de se rendre à Troyes, comme il est aisé de s'en convaincre en jettant les yeux sur la Carte. On retrouve plusieurs vestiges d'anciennes chaussées dans l'intervalle d'Arnai-le-Duc à Troyes; il y en a

Arnai-le Duc & Alife, & entre Alife & Troyes par le bourg de Larrei, où une branche de ces chaussées vient se rendre. D'ailleurs, il est constant qu'une Voie Romaine ou militaire conduisoit d'Autun à Arnai-le Duc: *Litbostratus* (dit Thomas p. 36.) *ortum habet à Portâ Andréâ, rectus admodum, pervenit ad burgum, vel propè, qui Arnai-le Duc vocatur.*

La manière de remplir le nom mutilé d'*Arbor*... dont on se sert ici, n'est pas absolument inventée. Un passage d'Eumene me l'a suggérée, & m'a fait naître en même tems l'opinion, que cet *Arbor*... d'Ammien pourroit bien être Arnai-le Duc. Le Rhéteur représentant à Constantin l'état misérable du pays des *Ædui*, dit dans son action de grâces (p. 272) *Quidquid olim fuerat tolerabilis soli, aut corruptiam est paludibus, aut sentibus & silvis impeditum. Ipse ille Pagus Arbrignus inani fertur invidia, cum uno loco vitium cultura perspicua est: nam retrò, cetera silvis & rupibus invia, securarum sunt cubilia bestiarum. Illa autem qua subjecta & usque Ararim por-*

Et a planities, fuit quidem, ut audio, aliquando jucunda, cum per singulorum nes continua cultura procursus fontium vallibus patentibus evehebat; nunt autem, &c. ipsa vinea ita vetustate seuerunt, &c. Le *Pagus Arebrignus* d'Eu-mene étoit du territoire des peuples *Ædui*; il s'étendoit en partie jusqu'à la Saône, *usque Axarim*; l'autre partie consistoit en bois, & étoit rempli de rochers, *retro cetera silvis & rupibus inuia*. On trouve dans l'ancien territoire des *Ædui*, le long de la Saône, le Mâconnois, le Chalonnais, & les Bailliages de Beaune & de Nui: le *Pagus Arebrignus* n'est ni le Mâconnois ni le Chalonnais; ces pays auroient pris le nom de leurs villes, qui sont anciennes comme on l'a vu ci-devant, & ont formé des Diocèses particuliers. Le *Pagus Arebrignus* sur la Saône, devoit donc embrasser les Bailliages de Beaune & de Nui; ce pays est coupé par un grand nombre de vallons & de ruisseaux, *procursus fontium vallibus*; on sçait que c'est le canton de Bourgogne qui produit

les plus excellens vins. Mais, le *Pagus Arbrignus* ne comprenoit pas seulement le pays qui est renfermé entre la Montagne & la Saône, *illa qua subjecta est usque Ararim porrecta planities*; il s'étendoit aussi au de-là de la Montagne, dans un pays rempli de bois & de rochers, *retro cetera silvis & rupibus inuia*; il devoit comprendre les environs d'Arnai-le-Duc, dont le territoire est âpre & couvert de bois; & si Arnai a eu anciennement le nom d'*Arborignum*, ou *Arberignum*, il a pû donner le nom de *Pagus Arbrignus*, comme ce nom se trouve écrit dans Eumene, à tout le canton voisin. Je le répète, c'est une conjecture que je propose, qui acquiert une grande probabilité, si on réunit & combine les circonstances données par Eumene & par Ammien.

Ce qui précède donne lieu de faire deux observations. La première, que les Cités ou grands Peuples qui partageoient toute la Gaule, avoient leurs subdivisions en *Pagus*, avant que les François s'y fussent établis.

Pline appelle le territoire particulier de la ville de Boulogne, *Pagus Gesforiacus*, qui étoit compris dans le territoire des peuples *Morini*. César (*de Bello. Gall. liv. 1.*) avoit déjà dit, que la Cité, le peuple Helvetien, *omnis Civitas Helvetiorum*, étoit divisée *in quatuor Pagos*, en quatre pays ou cantons. Et Tite-Live décrivant l'entrée des Gaulois en Italie, parle des *Insubres*, qui étoient comme il s'en explique, *Pagus Heduerum*, & dont la situation n'a point encore été donnée.

La seconde observation est, que les Vignes du *Pagus Arebrignus*, suivant le témoignage d'Eumene, étoient très vieilles dans un tems qui revient à l'an 311; *ipsa vinea ita vetustate senuerunt*. Les cantons de Beaune & de Nui, qui sont encore si célèbres par leurs vins, devoient donc être plantés de vignes avant que l'excellent Empereur Probus permit vers l'an 280, aux Gaulois, aux Espagnols, & aux Pannoniens, d'avoir des vignes autant qu'ils voudroient: *Gallis omnibus & Hispanis hinc per-*

misit, ut vites haberent, vinumque conficerent. (Vopisque, *in Probo.*) *Vineas Gallos & Pannonios habere permisit.* (Aurel. Victor, *in Probo.*) Depuis Domitien, la plantation des Vignes n'étoit pas permise dans toutes les provinces.

Je reprends l'explication des Voies Romaines, que la discussion de diverses circonstances qui intéressent en détail la connoissance du pays des *Ædui*, m'a fait interrompre. Je ne pousserai pas plus loin qu'Auxerre l'explication de la grande Voie d'Agrippa, comme je l'ai déjà dit au commencement de cette explication. J'ajouterai cependant, pour servir de vérification aux distances qui sont marquées sur les Voies Romaines, que les positions d'Auxerre & de Châlons-sur Marne, jusqu'où j'ai poussé la Carte insérée dans ce livre, ont été fixées par des opérations Géométriques, principalement la dernière, qui est comprise dans l'enchaînement de Triangles formé par M. Cassini, pour déterminer la Perpendiculaire de l'Observatoire sur le

Méridien. Les diverses distances marquées dans l'Itinéraire d'Antonin entre Auxerre & Châlons, se montent à 102 Milles Romains ou 68 Lieues Gauloises, qui sont en rapport ou compensation exacte, & qui selon les définitions que j'ai données de ces mesures itinéraires, fournissent un compte de 77000 Toises. L'ouverture du compas entre les positions dont il s'agit, étant portée sur la graduation de Latitude de la Carte, revient à un Degré & environ dix-sept Minutes & demie, ce qui sur le pied de 57060 Toises au Degré, sans rechercher d'autre mesure, revient à 73700 Toises. Ici la réduction de la mesure du chemin à la ligne droite, n'est pas aussi considérable qu'elle peut se rencontrer ailleurs, en conséquence de ce que le pays se trouve plus égal, & la direction de la route plus uniforme. J'ai reconnu même en dressant la Carte, que la partie de cette route qui est entre Troyes & Châlons, & qui tombe en pleine Champagne, ne souffre aucune réduction; en sorte

384 **ECLAIRCISSEMENTS**
que la distance réelle & absolue qui est entre ces villes, demande la mesure entière des 51 Milles Romains ou 34 Lieues Gauloises de l'Itinéraire, comme l'Echelle de la Carte le fait voir. Des vérifications de cette espèce nous montrent le cas qu'on doit faire des anciens Itinéraires, & le grand secours qu'on en peut tirer pour la confection des Cartes des divers pays sur lesquels s'étendent ces mesures.

Il est à remarquer, qu'on a retrouvé des vestiges d'une ancienne Voie, qui conduisoit d'Auxerre à Langres; passant par Chablis, Tonnerre; puis un peu au-dessous de Châtillon-sur Seine, & par Arc-en Barrois.

J'ai déjà dit plus haut, qu'une Voie Romaine conduisoit de Chalon-sur Saône à Langres. La Table de Peutinger nous la donne, en procédant de Langres à Chalon, de cette manière:

*Andematunno. xxviii. Filem. xix.
Vidubia. xx. Cabillione.*

L'Itinéraire d'Antonin fait mention d'un chemin depuis Chalon jusqu'à

à Trèves, *item à Cabellione Trève-*
os; mais il n'en donne aucun détail.
On peut le suppléer par la Table jus-
qu'à Langres, & par la route que le
même Itinéraire décrit depuis Lan-
gres; jusqu'à Toul; *Itin ab Antematun-*
o Tullam Leucorum usque.

Avant de m'engager dans l'expli-
cation de la route donnée par la Ta-
ble, il est bon de rapporter ce que
M. Thomassin nous apprend, en dé-
tail de plusieurs anciennes chaussées,
dans une Lettre imprimée à Dijon.
Il y étoit (dit-il) un chemin d'Au-
tun à Langres entièrement pavé;
j'en ai suivi des parties depuis Au-
tun jusqu'à la Colonne de Cuffi;
de là traversant les Chaumes d'Au-
tun venant par Monceau, Echarnay,
Mandelot, au bas des Chaumes, il
passe à côté de Savigni près de Bau-
ne (on peut ajouter Notre-Dame,
surnommée du Chemin à cause de sa
situation sur cette Voie). Depuis
Savigni ce chemin suit le pied du
côteau jusqu'à Dijon; on en voit
des vestiges dans presque tous les
villages. C'est ce qu'on nomme pré-

→
→

sentement dans le pays le *Cheemin de*
Milieu. De Dijon, il passoit entre
 Bellefond & Afnières; de-là à Nor-
 ges-la Ville, à Tré-château, enfin
 à Langres. La Colonne de Caf-
 si, qui est sur cette route, a 28 pieds
 de hauteur. Son piédestal est un oc-
 togone à faces égales, avec huit fi-
 gures de Divinités. D. Bernard de
 Montfaucon décrit cet ancien monu-
 ment, Tome II, p. 224 du Supplé-
 ment de l'Antiquité expliquée.

M. Thomassin continue ainsi: Un
 autre ancien chemin pavé alloit de
 Chalon-sur Saône à Langres. Il
 traversoit la petite rivière de Dé-
 hunc à Démigni; de-là à Muref-
 sauge, à Villi-le Moutier, à Argil-
 li, à Saint-Bernard dans les bois &
 près l'Abbaye de Cîteaux, à Savou-
 ge, & on le voit aboutir à la rivie-
 re d'Ouche, à cinquante pas au-
 dessous de la Colombière. On en
 apperçoit encore des vestiges dans
 les bosquets du Parc de Dijon, où
 l'on a négligé de les détruire, parce
 que les arbres les déroberent à la vue.
 A la sortie du Parc, il passoit près

La Croix Mansfeld, vulgairement dite Mâchefer, & alloit joindre à Bellefond le chemin d'Autun, où ces chemins se réduisent à un seul.

Pour venir à l'explication de la Voie marquée dans la Table entre Challon & Langres, elle met XX Lieues Gauloises entre Challon & *Vidubia*. Cette distance est très convenable à celle de Nui, & cette convenance jointe à la direction de la Voie, me persuade, qu'on doit lire *Nidubia*, au lieu de *Vidubia*, où il ne manque que le premier jambage de l'N. On aura fait par abbréviation *Nubia* & *Nuia*, en François Nuie, ou comme M. l'Abbé de Longuerue l'a écrit (Tome I, p. 284) Nui.

De *Vidubia* ou *Nidubia* la Table conduit à *File*, à la distance de XIX Lieues Gauloises, ce qui convient exactement à la mesure du chemin qui conduit de Nui à Tréchâteau ou Til-le-Châtel. Il est visible qu'on doit lire *Tile* au lieu de *File*. Puisque la convenance est si parfaite dans les distances de Challon à Nui, & de Nui à Til, avec celles que la Table

Ne la
ij

388 ECLAIRCISSEMENTS
indique de *Cabellione* à *Nidubia*, &
& de *Nidubia* à *Tile*, il en résulte que
Nidubia est *Nui*, & *Tile* *Til-le Châtel*.
Je ne crois pas que ces lieux de la
Table ayent été expliqués jusqu'à pré-
sent. M. de Valois (Notice, p. 554)
rapporte des Actes de l'an 1017 &
1036, où *Til-le Châtel* est nommé
Tile Castrum; d'autres le nomment *Ti-
lense Castrum*, *Tbili-castrum*, *Tiri-caf-
trum*, *Tiri-castel*, *Tricastel*, *Trichâtel*;
& maintenant on le nomme vulgai-
rement *Tréchâteau*. M. de Valois en
parle ainsi: *Tilense Castrum*, à *Tila cui
adsidet, quasi Castrum ad Tilam*; comme
Is-sur Tille. Surquoy on peut obser-
ver, que *Til-le Château* & *Ys-sur
Til* ne sont point sur la *Tille*, mais
sur la petite rivière d'*Ignon*, que les
Actes nomment *Angio flavius*, & qui
tombe dans la *Tille* au dessous de
Til-le Châtel. *Til* est ici un nom de
lieu, qui est assez commun en Fran-
ce; on trouve au Diocèse d'*Autun*,
Til-en Aixois, *Til-la Ville*, *Vic-
sous Til*, *Nan-sous Til*, &c.

On est surpris que la Table ne fasse
point mention de *Dijon* sur cette

oute de Chalon à Langres, puisque cette ville est située sur la Voie Romaine, & qu'elle existoit sous l'Empire Romain. Cette omission vient peut-être de sa situation intermédiaire de Nui à Til-le Châtel, qui étoient des *Mansions* (ou Gîtes) depuis Chalon jusqu'à Langres. Quoi-qu'il en soit, Grégoire de Tours (*Hist.* liv. 4, ch. 19) fait une belle description de Dijon, qu'il dit avoir été bâti par l'Empereur Aurélien. Dijon est nommé *Dibia* dans une ancienne Inscription; *Fabri Ferrari Dibiome consistentes*. Il est à remarquer, que la position de cette ville est solidement établie sur la Carte, & sur tout fixée dans sa Latitude.

La Table compte XXVIII Lieues Gauloises de *File* ou *Tile* à Langres. Mais un coude qui se rencontre dans cette Voie, & l'inégalité du terrain qui est montueux en plusieurs endroits, font apparemment que par les combinaisons Géographiques l'intervalle en droiture ne fournit que 25 des mêmes Lieues. J'ai vérifié la position de Langres par celle de

M. J. J. J.
A. J. J.
A. J. J.

Toul, que les triangles de l'Académie ont fixée à 6144 Toises au midi de la Perpendiculaire dont j'ai parlé ci-dessus, & à 134347 Toises de distance du Méridien de l'Observatoire: c'est par ce moyen que la position de Toul a été déterminée sur la petite Carte jointe à ce volume, & qu'elle tombe à 48 degrés 40 minutes & demie de Latitude. Or, la distance que donne cette Carte entre Toul & Langres, est plus que suffisante; non-seulement eu égard à ce que les meilleures Cartes nous indiquent, mais encore aux distances marquées sur la Voie Romaine qui joint ces deux villes; & sur laquelle on compte dans l'Itinéraire d'Antonin 43 Lieues Gaufoises. En ouvrant le compas sur la Carte, on en trouve environ 42 en ligne tout-à-fait directe, ce qui fait assez voir qu'on n'a pas épargné l'espace dans cette distance, & par conséquent que l'intervalle de Langres à l'égard de Dijon, dont la position est fixée d'un autre côté, sera plutôt trop resserré dans la Carte que trop étendu. La position de Langres

est encore vérifiée par la distance de 42. Lieues Gauloises, que la Table marque entre cette ville & *Corobilium*, sur la Voie de Châlons-sur Marne & de Rheims. Ce *Corobilium* subsiste dans un lieu nommé encore aujourd'hui Corbeil, dont la position se trouve fixée par correspondance avec plusieurs positions voisines, & entre autres avec celle de Vitri-le François, que les mêmes triangles de l'Académie ont déterminée. Quoique la Voie de Langres à Châlons, selon qu'elle existe encore, fasse un coude à Brienne-la-Vieille; comme la Carte l'exprime, néanmoins Langres a été placé de manière que ses 42 Lieues Gauloises y sont entières, même à l'ouverture du compas; d'où il seroit naturel de conclure, qu'on auroit dû tenir Langres un peu plus près de ce lieu de Corbeil, & par conséquent plus écarté de Dijon & de Til-le-Château; au moyen de quoi, la distance entre Til & Langres approcheroit davantage de celle qui est marquée dans l'Itinéraire. Il ne faut pas qu'on objecte, que Langres

K k

liij

392 **EGLAISSEMENTS**
est placé dans quelques Cartes à plusieurs minutes plus au Sud qu'il n'est marqué dans la petite Carte ci-jointe, les Cartes correspondantes à celles qu'on pourroit alléguer, placent de même la position de Toul à moins de 36 minutes au-delà de 48 Degrés, c'est-à-dire près de 5 minutes au-dessous de la détermination précise de l'Académie. Il est évident que la connoissance & l'usage des mesures & distances Romaines, conduisoit plus près du vrai point de Toul, qui nous seroit ici déterminé.

On remarquera, que la Voie d'Agrippa depuis Lion jusqu'à Chalon-sur-Saône, jointe à celle que nous venons de discuter jusqu'à Langres, & prolonger même jusqu'à Toul, donne une suite de routes presque sur la même ligne, & dirigée assez exactement du Sud au Nord. Les deux points qui renferment ce grand espace se trouvent fixés d'une manière indubitable. J'ai déjà rendu compte de la position de Toul, qui est un de ces points. Quant à la position de Lion, elle a été déterminée

te en Latitude, par diverses obser-
 vations ; & ayant même prié M.
 Cassini, de vouloir bien me donner
 la distance de cette position au Mé-
 ridien de Paris sur le résultat des
 triangles, j'ai eu la satisfaction de
 n'avoir rien à déranger à cet égard
 sur la petite Carte ci-jointe, qui étoit
 déjà dressée. Or, de la fixation de
 ces deux points de Lion & de Toul,
 il suit que l'espace intermédiaire est
 donné avec précision. J'ai pris une
 mesure directe de cet espace, pour
 le comparer avec le compte particu-
 lier des distances itinéraires marquées
 sur cette suite de routes dont je
 parle, cette comparaison n'étant pas
 sans conséquence. Au lieu de 167
 Lieues Gauloises que ces distances
 fournissent en détail, on n'en trou-
 ve que 152 en droiture. La déduc-
 tion de 15 Lieues Gauloises fait un
 onzième sur les 167, & cette déduc-
 tion peut paroître forte, si l'on con-
 sidère qu'elle se prend sur une rou-
 te dont la direction est assez bien
 soutenue, & dans l'étendue d'un
 pays qui par comparaison avec beau-

coup d'autres doit passer pour uni. Cependant, il n'y a peut-être point de Géographe, qui travaillant sur un pays moins connu que la France, hazardât de régler les espaces de manière, que la réduction du compte des distances particulières à une ligne droite parût aussi considérable. Il ne faut pas s'étonner après cela, que le défaut le plus ordinaire des Cartes soit de donner plus que moins d'étendue aux pays qu'on se propose d'y représenter.

Il est évident par la discussion dans laquelle je suis entré ci-dessus au sujet de la position de Langres, qu'on a tenu cette position dans le plus grand éloignement possible des points qui sont fixés au-delà, & d'autant plus près par conséquent de Dijon, qui est en-deça en égard à la route que nous avons suivie. De-là vient, que pour 28 Lieues Gauloises que marque la Table de Til à Langres, on n'en mesure que 25 en droiture sur la Carte. Toutefois, cela n'empêche pas que la Colonne milliaire de Fontaine-Franç

coise, numérotée XXII à l'égard de Langres, & qui est marquée sur notre petite Carte, ne soit à près de 21 Lieues Gauloises de distance en droite ligne du point de Langres. Ainsi, c'est sans fondement que M. le Beuf a prétendu, que les nombres de cette Colonne marquoient la distance en Milles Romains, plus courts que la Lieue Gauloise d'un tiers de sa longueur. La Colonne de Fontaine-Françoise est placée sur une Voie qui se sépare de celle qui conduit de Langres à Til-le-Château, & continuant sur la gauche de celle-ci, se rend sur la Saône au Pont-Alier, puis suivant toujours la même direction vient sur le Doux un peu plus bas que Dole, qui n'est pas une ville ancienne. Cette Voie se croise au village de Crissei, situé sur le riva-ge gauche du Doux, avec une au-tre Voie qui sort de Chalon & tend à Besançon. La Table Théodo-sienne nous donne cette dernière Voie, & marque un lieu nommé *Crusnie* (ou *Crusmie*) à 33 Lieues

Gauloises de Challon, sçavoir XIII. de Cabillone à Ponte Dubris (lisez Dubis) & de-là à Crusinie XVIII. Les distances, la direction de la route, l'analogie même qui est entre les noms, tout concourt à fixer la *Crusinie* à Crissei, où se rend aussi la Voie dont j'ai parlé auparavant.

La Ville de Langres étant enveloppée dans cet écrit par toutes les combinaisons précédentes, il est naturel d'en dire quelque chose. On n'ignore pas que son nom Celtique est *Andematunum*. Ptolémée la nomme *Ανδοματῦνοι*; l'itinéraire d'Antonin & la Table s'accordent à doubler l'n dans les dernières syllabes. Sous le bas-Empire, cette Ville fut du nombre de celles qui prirent le nom du peuple dont elles étoient capitales, *Lingones*. Suivant la Notice de l'Empire, elle avoit pour garnison un corps de Sarmates, *Præfectus Sarmatarum gentilium Lingonas*: elle étoit Cité dans la Province de Lion, *Civitas Lingonum*. Constance-Chlore n'étant encore que César, remporta près de cette ville l'an 301.

une célèbre victoire sur les Allemans, & leur défit soixante mille hommes. Eumene, Eusebe, Saint-Jérôme, & plusieurs autres, ont parlé de cet événement. Il est ainsi rapporté par Eutrope (liv. 9.) *à Constantio Cesare in Gallia pugnatum est, circa Lingonas. Die unâ adversam & secundam fortunam expertus est. Nam cum repente Barbaris ingruentibus, intra civitatem esset coactus, tam precipitâ necessitate, ut clausis portis, per murum funibus tolleretur: Vix quinque horis mediis adventante exercitu, sexaginta ferme millia Alemannorum cecidit.*

Maffon dans sa description de la France, prétend que l'ancienne ville de Langres étoit située dans la Forêt de Passavant en Bassigni, à une journée de chemin de la ville de Langres, & où l'on trouve beaucoup de ruines, des marbres, & autres monumens d'une grande ville. M. de Valois (Notice, p. 21) regarde l'opinion de Maffon comme un songe, *dormitat Maffonus*. Il ajoute : *civitatem Lingonum à Vandalis quidem expugnatum esse legimus, dirutam ab ipsis*

aut ab aliis gentibus esse non legitimus, aut in loco à veteri urbe Lingonum remotissimo novam urbem ejusdem nominis constitutam. Mais, on peut combattre l'opinion de Masson en alléguant des preuves positives, & démontrer par des monumens subsistans, que l'ancienne ville de Langres, *Andematunum*, occupoit l'emplacement de la ville de Langres. Il subsiste encore dix ou douze chemins Romains ou anciennes chaussées, qui se réunissent à Langres même. Entre ces Voies Romaines, il y en a trois qui se retrouvent dans les Itinéraires. L'itinéraire d'Antonin sur la route d'*Antematunum* à Toul, place *Mosa* à XII. Lieues Gauloises de la première de ces villes; la Table sur la même voie met *Mosa* à XI. *Surita* (*Emendat.* p. 530) explique ainsi le *Mosa*; *mansionem ad Mosam fluvium designat*. Cette Voie dont on reconnoît encore la trace sur le terrain, passe la Meuse à Meuvi, dont la distance à l'égard de Langres convient à douze Lieues Gauloises. M. de Valois a cru que le *Mosa* des Iti-

nières étoit le village de Meuse (Notice, p. 361.) *vocaturque Meuse en Bassigni, qui est locus & vicus ad Mosa caput.* Mais le village de Meuse n'est point sur la Voie Romaine qui subsiste, & sa distance de Langres ne vaut que huit ou neuf Lieues Gauloises : la vie de Salaberge que cite M. de Valois, ne dit point que le *Mosa* fût à la source de la rivière de Meuse, *ad Mosa caput*, comme le village de Meuse ; mais elle dit que le *Mosa* étoit sur le cours de cette rivière : *apud Villam quamdam Mosam nomine, ob anmem in eo loco defluentem sic appellatam*, qui convient parfaitement à Meu-vi, dont le nom paroît venir de *Mosa-vicus*.

L'Itinéraire d'Antonin & la Table nous donnent une route d'*Andemaurum* ou Langres à Besançon. A XVI Lieues Gauloises de Langres, selon l'Itinéraire, est *Varica*, nommé *Varica* dans la Table, & qui tombe par la distance même & par la direction de la route, sur un lieu nommé Vars, dont M. Dunois qui a fait l'histoire des Séquanois, a eu connoissance. L'I-

itinéraire & la Table s'accordent ensuite à mettre XXIII Lieues Gauloises jusqu'à Besançon; mais la Table marque dans cet intervalle un lieu nommé *Segobodium*, à VI Lieues de *Varcia*, & XVIII de Besançon. La première de ces distances fait tomber ce lieu sur le village de Seveux, situé au passage de la Saône, & dont le nom conserve l'analogie avec l'ancien *Segobodium*. Je n'ai pas besoin de pousser cette route plus loin pour le présent; mais on observera que les distances marquées dans les anciens Itinéraires, de trois points opposés, *Musa*, *Segobodium*, & *Tile*, à *Andematunum*, conviennent aux distances effectives que ces mêmes lieux ont avec la ville de Langres, laquelle par conséquent ne sauroit être distinguée d'*Andematunum* ou de l'ancienne capitale des peuples *Lingones*.

Il convient ici de parler d'une route qui faisoit la communication entre Autun & Langres. Eumene dans son aëtion de grâces à Constantin, en fait mention. L'Empereur avoit suivi

fui vi ce chemin en venant de Treves
 à Autun ; *Statim ab eo flexu , e quo re-
 trorsum via ducit in Belgicam , vasta
 omnia , inculta , . . . etiam militaris via
 sic confragosa , & alternis montibus ar-
 dua atque præceps , ut vix semi-plena
 carpenta , interdum vacua , transmittat . . .*
*Quò magis , Imperator , pietati tuæ gra-
 tias agimus , qui cum scires itinera re-
 gionum nostrarum aditum atque aspec-
 tum tam fœdum tamque asperum , ta-
 men illò deslectere , & urbem illam
 (Augustodunum) illustrare dignatus es.*
 La description est fort exacte , le
 flexus vie est marqué , sensiblement
 sur la Carte , le chemin faisant un
 détour depuis Cussy-la Colonne jus-
 qu'à Nui , en montant & descendant
 deux grandes côtes , *alternis monti-
 bus* ; de-là il s'avance vers la Belgi-
 que , dont Treves étoit la capitale ,
retrorsum via ducit in Belgicam .

L'itinéraire d'Antonin nous don-
 ne une grande Voie Romaine d'Au-
 tun à Paris , *ab Augustoduna Luteciam
 Parisiorum usque* .

Alisincium . M. P. XXII .

Decetia . M. P. XXVIII .

L. I

Nevirnum. M. P. XVI.

Condate. M. P. XXIII.

Brivodurum. M. P. XVI.

Je termine ici cette route, en ayant expliqué la suite jusqu'à Paris dans la Dissertation sur *Genabum*. Comme la Table Théodosienne décrit une route par les mêmes lieux dans la plus grande partie de son étendue, il convient de la suivre en même tems : *Aūg Dunum.* VIII. *Boxum.* XXII. *Aquis-Nifineii.* XIII. *Degen.* XVI. *Ebirno.* XVI. *Massava.* XVI. *Brivoduro,* &c.

L'explication de ces Voies paroît d'abord très difficile, pour la partie qui est entre Autun & Décize. La route de l'Itinéraire est-elle la même que celle de la Table ? ces routes venoient-elles directement d'Autun à Décize au travers des montagnes, ou suivoient-elles la rivière d'Artoix pour prendre le cours de la Loire ? Cependant, quand on s'applique au détail des lieux & des distances, on reconnoît que la route de l'Itinéraire traversoit les montagnes au couchant, & que celle de

La Table prenoit entre le couchant, & le midi par la vallée de l'Arroux.

La route de l'Itinéraire prenant au couchant, doit être celle qui, suivant Ladone & Thomas, sortoit par la porte d'Arroux, & la première mansion qui soit marquée sur cette Voie est *Alifincum*, à XXII Lieues Gauloises d'Autun, & à XXIII de Décize, ce qui donne 46 Lieues Gauloises entre Autun & Décize. Mais, cette distance est évidemment trop forte, & doit être corrigée par l'Itinéraire même, qui décrivant la route de Bourdeaux à Autun, *Iter à Burdigala Augustodunum*, donne les mêmes lieux avec ces distances.

Deccidas.

Alifincum. M. P. XIII II.

Augustodunum. M. P. XXI I.

J'ai prouvé ailleurs, que *Deccidas* & *Decetia* sont le même lieu. Ainsi, la distance de Décize à *Alifincum* est réduite à XIII au lieu de XXIII, où les X sont doublés mal-à-propos. La distance d'*Alifincum* à Autun est confirmée sur le pied de XXII Lieues Gauloises. C'est donc

36 en total d'Autun à Décize, et qui paroît encore bien fort, en ouvrant le compas sur ces distances; nonobstant que par les combinaisons Géographiques qui ont servi à dresser notre petite Carte, la position d'Autun soit plus écartée vers l'orient que dans les Cartes de M. de l'Isle. Mais, il faut convenir que la mesure du chemin doit souffrir beaucoup de réduction dans cet intervalle, qui est traversé à la sortie d'Autun par les plus hautes montagnes du Morvan, à l'issue desquelles cette route étant parvenue à Anizi, qui est l'*Alifincum*, située sur la rivière d'Arrou, elle suit après cela le cours de cette rivière sur la droite, comme une personne habile qui possède une terre dans ce quartier-là, me l'a appris, ayant retrouvé des vestiges de cette Voie. Au moyen de ce circuit, la distance marquée entre *Alifincum* & *Decetia* ne paroît pas excessive, & celle d'*Alifincum* à *Augustodunum* pourroit être consumée par quelque détour pris dans le passage des montagnes.

Au reste, M. de Valois (Notice, p. 12.) a déjà appliqué la position d'*Alisicum* à Anizi. De Décize sortoient deux routes, l'une qui continuoit jusqu'à Orléans & Paris, l'autre qu'on se rendoit à Bourges. Mais avant que d'aller plus loin, il est à propos d'amener jusqu'à Décize la route particulière donnée par la Table.

Cette Voie, comme le détail des lieux par lesquels elle passoit le demande, sortoit par la porté de S. Andoche. Suivant Thomas (p. 36 & 37) on en voit des restes en plusieurs endroits. Le premier lieu qu'on y rencontre est *Bocum*, à VIII Lieues Gauloises. Cette distance en suivant la route, tombe à l'étang de la Souche près de l'Arroux, & vis-à-vis d'un lieu nommé Buffière ou Buxière. On sçait qu'une infinité de lieux ont pris leur nom de diverses espèces d'Arbres. De *Buxus* ou *Buxum*, Buis, & de *Buxetum*, se sont formés les noms de Bussi, Buffière, Bouffoi, Boufferoles, &c. Le *Bocum*, ou *Buxum* de la Table, qui n'a point été fixé que je sçache jusqu'à

406. ECLAIRCISSEMENTS
présent, est certainement Buffière;
l'analogie du nom s'accorde avec la
distance pour nous en convaincre.

: De *Borum* la Table conduit à *Aquis-Nisneii*, à XXII Lieues Gau-
loises. Elle désigne ce lieu avec l'é-
difice quarré, par lequel elle repré-
sente les lieux remarquables par des
Bains d'Eaux minérales. Cette cir-
constance & la direction de la route
nous font assez connoître, que Bour-
bon-l'Anci est le lieu dont il s'agit.
La distance paroît même convena-
ble, si l'on considère que cette Voie
ne sçauroit être tout-à-fait directe
ni fort égale, eu égard à la dispo-
sition du pays. Le nom de Bour-
bon. (*Burbo*) que Bourbon-l'Anci a
de commun avec Bourbon-l'Archem-
baud, & même avec Bourbonne en
Bassigni, ne peut venir, comme
MM. de Valois & de Longuerue
l'ont remarqué, que des Eaux chau-
des & médicinales qu'on y trouve;
le mot *Burba* ayant signifié non-seu-
lement des bourbes, comme on le
dit encore, mais toutes Eaux de cet-
te espèce. Le surnom d'Anci vient

d'un ancien Seigneur nommé *Ancel-lus*, de même que le surnom d'*Archembaud*, d'*Erchembaldus*, dont le nom est devenu propre aux premiers Seigneurs de Bourbon en Bourbonnois. On voit par des Actes de cinq ou six cens ans, que les Eaux de Bourbon-l'Anci étoient encore en réputation dans ce tems-là. Les Thermes ou Bains tenoient de la magnificence des édifices Romains, à en juger par les restes, que plusieurs de nos Rois ont fait dégager des ruines sous lesquelles l'injure des tems les avoit ensevelis. Quelques sçavans se sont persuadés que l'*Alisincum* de l'Itinéraire étoit le même lieu que l'*Aqua Nisineti* de la Table : mais ils n'ont pas assez considéré, qu'*Alisincum* est fixé dans deux routes différentes à XXII Lieues Gauloises d'Autun; & que le lieu *Aqua-Nisineti* étant le même que Bourbon-l'Anci par la distance & par la direction de la route qui passe par Buffière, *Boxum*, est éloigné d'Autun de XXX Lieues Gauloises.

La Table compte XIII Lieues

Gauloises d'*Aquis-Nisimeii* à *Degenæ*.
 J'ai observé ailleurs, qu'il faut lire
Degetia, & que ce lieu est le *Deci-*
das & le *Decetia* de l'Itinéraire, qui
 est la ville de Décize. La mesure de
 chemin entre Bourbon-l'Anci & cet-
 te ville, paroitra convenable à la dis-
 tance marquée, la Voie Romaine sui-
 vant à peu près le cours de la Loire
 sur la droite. M. Mellon, Seigneur
 de Tais en Nivernois, que j'ai dé-
 ja eu occasion de citer dans la Dis-
 sertation précédente, & qui m'a in-
 diqué les vestiges de la Voie qui al-
 loit d'*Alisincam* à Décize; m'a appris
 en même tems, qu'on avoit décou-
 vert aux environs de la paroisse de
 Saint-Honoré de la montagne, & de
 la Chartreuse d'Aponat, à cinq ou
 six lieues au levant de Décize, de très
 beaux restes d'une grande chaussée
 Romaine, pavée de pierres posées
 obliquement, & bordée d'un fossé de
 chaque côté; que selon ce qui pa-
 roissoit de la direction de cette Voie,
 on pouvoit juger qu'elle tendoit à
 Bourbon-l'Anci, en venant de Châ-
 teau-Chimon, ou des environs. Il se-
 roit

dit à désirer que dans chaque province, les personnes qui comme M. Mellon, joignent à un esprit de curiosité du goût & de l'érudition, voulussent bien nous faire part des connoissances locales, que l'étude du cabinet ne peut donner, & dont l'ancienne Géographie de notre Gaule tireroit beaucoup d'avantage.

Après avoir réuni à Décize les deux Voies de l'Itinéraire & de la Table, la suite de la route que nous avons entrepris d'expliquer, conduit à Nevers, *Nevirnum* suivant l'Itinéraire, altéré en *Ebirno* dans la Table, & dans l'un & l'autre à XVI Lieues Gauloises de distance, ce qui est fort convenable à ce que l'on peut compter entre Décize & Nevers. Les sçavans pensent que Nevers est le *Noviodunum* des peuples *Ædui*, dont parle César, au VII. livre des Commentaires; *Noviodunum erat oppidum Æduorum, ad ripas Ligeris opportuno loco positum.* Dion parle le *Noviόδυνον Ἰσδύων*. Cette opinion étoit déjà établie du tems d'AIMOIN de Fleuri, qui dit; *Nivedunus, quam*

410 ECLAIRCISSEMENTS
quidam Nivernis esse putant. Huguet de Fleuri dit affirmativement , que Nevers est le Noviodunum ; Nivedunum, qua & Nivernis. Joseph Scaliger assure qu'on trouve dans une Notice de la Gaule , in Lugdunensi IV , Nivernensium civitas , id est Noviodunum. On lit dans la collection des Conciles par Binius (Edit. de Paris , 1636 , to. 1 , p. 266 , col. 1.) après la souscription de Rheticius Evêque d'Autun : Ex eadem Provincia (Galliarum) Civitate Niveduno, Evotius Episcopus, Pitulinus Exorcista. Mais, il n'est sûr d'inférer de cette souscription, qu'Evotius ait été Evêque de la ville de Nevers. L'Édition du P. Labbe , (To. 1 , col. 1430) donne Vocius Episcopus . . . de civitate Lugdunensium ; & celle du P. Hardouin (To. 1 , col. 267.) Voccius Episcopus . . . de civitate Lugdunensium , pareillement. Binius fournit lui-même à la marge , Helvidunum pour variante de Nevidunum. Il y a apparence qu'on doit lire dans l'Édition de Binius, e civitate Lugduno , comme on a lû dans les ma-

manuscrits qui ont été suivis dans les dernières collections des Conciles. Indépendamment de la souscription du Concile d'Arles, il est certain que Nevers a été nommé jusqu'au douze ou treizième siècle, *Nivedunum*, qui est manifestement le même nom que *Noviodunum*, comme le *Noiodunum* ou *Civitas Equestris*, Nyon, est nommé dans les Actes du Moyen-âge, *Nivedunum* ou *Nivy-dunum*.

- De Nevers la Table compte XVI Lieues Gauloises à *Massava*. La distance est fort convenable à celle de Mefve, qui est nommé *Masva vicus*, in *pago Antifiodorensi*, dans le continuateur de Frédégaire, & *Massua* dans l'histoire des Evêques d'Auxerre. La petite rivière de Masau, qui se décharge dans la Loire en ce lieu-là, conserve purement l'ancien nom *Massava*. Mefve est en-effet du Diocèse d'Auxerre, comme il est marqué dans le supplément de Frédégaire; & peu loin de la frontière de ce Diocèse avec celui de Nevers. Le Diocèse d'Auxerre commence à

la Charité qui est une ville nouvelle , & celui de Nevers finit à la Marche , lieu situé sur la Voie même que nous suivons , & où l'on trouve quelques vestiges d'antiquité. Son nom désigne précisément la situation aux confins d'un territoire. Cette dénomination en usage chez nos anciens François , a succédé au *Fines* usité du tems des Romains ; & j'ai trouvé un autre lieu nommé pareillement la Marche , qui se trouve situé de même aux confins d'un territoire qui est celui des *Lingones* , du côté des *Ædui* , & sur le bord de la Saône.

L'Itinéraire d'Antonin omet le lieu de *Massava* , & conduit directement de Nevers à *Condate* , à XXIII Lieues Gauloises de distance , laquelle tombe sur la ville de Côte. En comparant les distances à l'égard de Nevers , données par l'Itinéraire & par la Table , celle de *Condate* qui est de 24 , excède de 8 celle de *Massava* , qui n'est que de 16 : il faut par conséquent que la distance particulière de *Massava* à *Condate* revien-

ne à 8 Lieues Gauloises. C'est ce que j'ai eu moyen de vérifier par des toises particuliers de la route encore existante , qui est des plus fréquentées , & une des communications de Lion avec Paris. De l'Eglise du bourg de Mesve au hameau de Male-taverne , où l'on sort de la Généralité de Bourges pour entrer dans celle d'Orléans ; j'ai supputé environ 5300 Toises , & de Male-taverne au passage de la petite rivière de Nouain , qui tombe à Cône dans la Loire , environ 3900 : Je suis un peu moins sûr de cette partie que de l'autre. Ces deux sommes fournissent au total 9200 Toises. Or , la mesure des 8 Lieues Gauloises , selon notre définition & sur le pied de 1133 Toises par Lieue , fournit 9064 Toises. On ne sçauroit, ce semble , approcher de plus près ; surtout dans le cas où nous sommes de ne pas connoître le point précis des termes de la distance.

- Cône est situé comme je viens de le dire , au confluent d'une petite

414 ECLAIRCISSEMENTS
 rivière dans la Loire : c'est ce que
 le nom Celtique de *Condate* exprime,
 la jonction de plusieurs eaux.
 Il y a beaucoup de lieux en France
 qui en ont pris leur dénomination,
 qui varie un peu suivant les provinces.
 De là viennent les noms de *Condat*, de *Condé*, *Candé* ou
Cande, *Cône*, &c. On trouve une
 autre ville de *Cône* en Bourbonnois,
 Election de *Mont-luçon*, à la jonction
 de la rivière d'*Oeuil* & d'une
 autre petite rivière. Le *Condate* dont
 il s'agit ici a été corrompu en *Conada*
 dans les *Annales de Saint-Bertin*,
 & dans l'*histoire des Evêques d'Auxerre*;
 & enfin de *Conada* on a fait
Cona, comme on le voit dans la
 vie de *Saint Bernard*; *in territorio*
Autissiodorensi, apud oppidum quod Co-
na vocatur.

L'*Itinéraire* compte de *Condate* à
Brivodurum, ou *Briare*, XVI Lieues
 Gauloises, la distance est convenable;
 & puisque la Table marque le même
 nombre de XVI entre *Massava* &
Brivodurum, il en faut conclure
 que la mansion de *Condate*, &c

sa distance particulière de VIII Lieues Gauloises à l'égard de *Massava*, y ont été omises. J'ai parlé de Briare dans la Dissertation précédente, qui donne la suite de cette route jusqu'à son terme marqué par l'Itinéraire. J'ajouterai seulement, que je crois que la position de Briare, jusqu'où nous poursuivons cette route, est assez bien établie sur la Carte, non-seulement par sa distance avec Orléans, qui a été mesurée, mais encore relativement à la position de Montargis. Cette position est un point fixé par les triangles de la Méridienne, & j'ai pu juger du rapport de la position de Briare à ce point, sur la mesure & le plan du Canal de Briare, qui commence & finit, comme l'on sçait entre ces deux villes. La fixation de Briare sert d'appui pour la vérification des distances que nous venons de discuter.

On trouve dans la Table de Peutinger une autre Voie, qui sort d'Autun, passe par les Bains nommés *Aqua Barmonis*, & paroît retomber à Décize.

Aũg. Dunum Teionno.
Pocrinio XIII. Sicilia. XVI.
Bormonis. xxx. Degena.

L'explication de cette route n'est pas sans difficultés. Il est évident qu'elle circule, comme la partie de la route comprise entre Autun & Dole, & qui est donnée de même par la Table : elle a tenu vraisemblablement à d'autres Voies qui se voyent entr'elles de la suite & de l'enchainement. La distance entre Autun & la première mansion *Teionno* a même été oubliée. Mais par la liaison de divers lieux placés sur la même route, par la combinaison des distances suivantes, & par analogie dans la dénomination, je suis persuadé que ce lieu est Toulon sur l'Arroux, & qu'il faut lire non *Teionno*, mais *Telonno*, en joignant le point qui est sur l'*i* avec le corps de cette lettre. Le Toulon dont il s'agit peut venir de *Telonnum*, comme on sçait que celui de Provence vient de *Telo*. Il y a toute apparence, que ce commencement de route a été commun jusqu'en ap

prochant de Toulon , avec la route de la Table qui va à *Boxum* & à *Aquis-Nisinei* : L'inspection de la Carte , qui a été assujettie à la disposition véritable des lieux , le fait connoître. Mais, il est à remarquer , que la route que nous décrivons passe au midi de la précédente , selon la représentation même de la Table.

De *Telonno* à *Pocrinio* ou *Pocrinium* , XII Lieues Gauloises. Cette route en suivant la même direction , tombe sur le bord de la Loire à un endroit nommé Perrigni. La distance est même tout-à-fait exacte , & par une suite d'une pareille convenance , on reconnoît quelque analogie entre le nom vulgaire d'aujourd'hui & l'ancienne dénomination. Mais ce qui acheve la convenance , est la distance qui se trouve entre Perrigni & Bourbon-l'Archembaud , laquelle cadre fort bien avec les trente Lieues Gauloises que la Table donne entre *Pocrinio* & *Aquis-Bormonis*. Le lieu intermédiaire *Sitilia* , marqué à XIII Lieues Gauloises de *Pocrinio* , & à XVI d'*A-*

418 ECLAIRCISSEMENTS
quis-Bormonis, peut tomber sur Si-
aux environs de Moulins, & don-
le nom n'est pas sans rapport avec
l'ancien, d'autant que de *Sitilia* on
pû faire *Silia*, *Silgia* ou *Sigia*, *Sigi*.

La Table fait retomber à Décize
comme il paroît, la route dont
nous traitons. Mais, les XXX Lieues
Gauloises qu'elle marque entre la
position d'*Aquis-Bormonis* & Décize,
est trop forte si on coupe en
droiture d'un lieu à l'autre : elle est
plus convenable en faisant un dé-
tour, pour prendre le passage de
l'Allier au même endroit que la rou-
te qui va de *Tinconcium* ou Sancoins
à Décize, où subsiste une ancien-
ne chaussée Romaine, comme il a
été dit dans l'écrit qui précède ce-
lui-ci.

La route que nous venons d'ex-
pliquer recevoit à *Sitilia*, suivant la
Table, une autre route qui venoit
de Lion par le *Forum Segusianorum*
ou Feur. Quoique ce détail de Voies
Romaines soit déjà fort étendu, je
ne puis me dispenser pour l'intelli-
gence de la Carte jointe à ces écrits,

de reprendre cette Voie depuis Lion, & la communiquer avec quelques autres qui se rendoient à *Augusto-nemetum*, la capitale des peuples *Arverni*, jusqu'où je me suis déjà étendu dans l'autre Dissertation.

On trouve dans la Table, (qui procède comme il a été dit d'occident en orient) à la suite d'*Aug nemeto* ou *Augusto-nemetum*;

Aquis calidis. VIII. *Vorogio*. XIII. *Ariolica*. XII. *Roidomna*. XXII. *Mediolano* XIII. *Foro Segustanarū*. (lisez *Foro Segusianorum*) XVI. *Lugduno caput Galliarū*.

Pour expliquer cette Voie nous prendrons l'ordre contraire à celui de la Table, en commençant de Lion. Elle souffre quelques difficultés dans le détail. Et premièrement la distance de XVI Lieues Gauloises marquée entre Lion & le *Forum Segusianorum* ou *Feur*, est manifestement trop courte: & quand on examine tout de suite la distance donnée du *Forum* à *Roidomna* ou Rouanne sur le pied de trente-six, sçavoir de *Feur* à *Mediolanum* XIII, & de-

420 ECLAIRCISSEMENTS
à Rouanne XXII, on reconnoît que
cet espace renferme précisément en
excédent ce qui paroît manquer au
précédent espace. D'où je conclus, que
l'erreur n'est point ici dans les nom-
bres, mais dans une transposition
du *Mediolanum*, qui doit être placé,
non entre Feur & Rouanne, mais
entre Lion & Feur. De cette manie-
re, les distances deviendront con-
venables. La mesure du chemin sur
le pied de trente Lieues Gauloises
entre Lion & Feur, n'aura que ce
qui est nécessaire pour suppléer à
l'inégalité du terrain, & à quelques
détours inévitables dans cet espace.
On compte par le chemin de la Pos-
te, de Lion à Feur, onze Lieues,
qu'on ne peut évaluer plus juste se-
lon le pays, que sur le pied de qua-
tre Milles Romains la Lieue, dont
les onze font par conséquent quaran-
te-quatre Milles, qui valent vingt-
neuf Lieues Gauloises & un tiers. La
position de *Mediolanum* peut tom-
ber sur un lieu nommé Meys, situé
dans une distance intermédiaire con-
venable, étant plus éloigné de Lion

& plus près de Feur , & dont le nom conserve même du rapport avec la première partie de *Mediolanum* , qui est un composé de deux mots particuliers. Dans la distance de ce lieu à Feur , on trouve sur la Voie même, Saint-Martin & Saint-Barthélemi de l'Estra , dont le surnom paroît dériver du *Strata* des Romains. A l'égard de la transposition qu'on vient de remarquer , je ne la garantis pas unique dans la Table , & j'en puis citer une dans l'étendue de l'Asie Mineure , par laquelle non pas un lieu seul , mais toute une suite de lieux renfermés entre les villes d'*Ancyra* & d'*Archelais* , se trouve renversée & dans un ordre contraire.

Le *Mediolanum* dont on vient de parler , & qui se trouve ainsi fixé entre Lion & Feur , donne le moyen d'expliquer un endroit de Tite-Live , qui ne paroît pas être sans difficulté. C'est au cinquième livre de la première Décade , & ce passage a déjà été rapporté au commencement de cette Dissertation. L'historien décrit

422 ÉCLAIRCISSEMENT
vant la première invasion des Gaulois
Celtés en Italie, sous la conduite
de Bellovese, & qui arriva dans le
temps que Tarquin l'Ancien régnoit à
Rome, dit que les Celtés de cette
expédition étoient sortis des peuples
Bituriges, Arverni, Senones, Helvetii,
Ambarri, Carnutes, & Aulerci: il ajoute
qu'ils (Galli) *Taurino saltu, in*
Alpes transcenderunt; fasisque acie Taurini
cis haud procul Ticino flumine, quum
quo confederant, Agrum Insubrium
pellaxi audissent, cognomine Insubrium
Pago Heduorum; ibi, omen sequenti
loci, condidere urbem; Mediolanum
appellarunt. Les Gaulois passèrent les
Alpes dans la partie de ces monta-
gnes qui est voisine des peuples *Taurini*
(de Turin) défirent les peuples
Tusci (ou Toscans) près du *Tésin*,
& ayant appris que le territoire où
ils étoient postés se nommoit le pays
des *Insubres*, nom que portoit un
Canton des *Hedui*; tirant un heureux
présage du nom du pays, ils y bâti-
rent une ville, & la nommèrent *Me-*
diolanum.

Le nom *Mediolanum* est purement

Celtique, & on n'en sçait pas plus la vraie signification que de ceux-ci, *Mediomatrici* & *Metiosedum*, qui ont le *Medio* ou *Metio* commun avec le premier. Plusieurs lieux de la Gaule portoient le nom de *Mediolanum*: on trouve *Mediolanum Santonum* (Saintes) *Mediolanum Eburonicum* (Evreux) *Mediolanum* chez les Bituriges (Château-Meillan en Berri); & un autre *Mediolanum* que l'Itinéraire d'Antonin marque sur la route de *Colonia-Trajana* à *Colonia-Agrippina*. Les Gaulois avec leurs Colonies avoient même porté ce nom dans la Grande-Bretagne. Ptolémée place chez les peuples *Ordovices*, qui occupoient le nord du pays de Galles, un *Mediolanum*, qui paroît aussi dans l'Itinéraire d'Antonin. Le *Mediolanum* étant une dénomination propre aux Celtes, & puisée dans leur langue, c'est hasarder, que de vouloir le dériver du *medius* des Latins, & M. de Valois s'éleve contre cette opinion dans sa Notice, au sujet du nom de *Mediomatrici*. Or, on ne voit pas pourquoi les Gaulois au-

424 ECLAIRCISSEMENTS
 ront nommé *Mediolanum* la nou-
 ville qu'ils fondèrent en Italie
 ce qu'elle se trouvoit située dans
 canton qui portoit le nom des *In-*
subres; omen sequentes loci, consider-
bem, Mediolanum appellarunt : Et
 rapport peut-il y avoir entre le nom
 de *Mediolanum* & celui des *Insubres*.
 Mais, la difficulté disparoît, si les
Insubres de la Gaule avoient aussi une
 ville nommée *Medialanum*, & cela
 n'empêche de le supposer. Ces *In-*
subres de la Gaule étoient un *Pagus*
 Canton du Peuple *Ædui*; & le *Med-*
diolanum, qui donne lieu à cette
 gression, étoit situé dans l'ancien ter-
 ritoire des *Ædui*, puisqu'il est placé
 dans le pays des *Segusiani*, qui, com-
 me on sçait, étoient *clientes*, sujets
 des *Ædui*. Aussi Ptolémée parlant de
 Lion, située chez les *Segusiani*, la qua-
 lifie-t-il de ville des Eduens.

Puisque d'un côté les *Insubres* étoient
Pagus Æduorum, & que de l'autre no-
 tre *Mediolanum* se rencontre in *Ædus*
 ne peut-on pas mettre en avant, que
 ce *Mediolanum* étoit la ville des *Insub-*
res, & avec d'autant moins de dif-
 ficulté,

ficulté, que le *Pagus* des *Insubres* jusqu'à présent n'a point été fixé? M. Sanson ne se fonde pour le placer dans la Bresse, que sur une apparence de similitude dans la dénomination, quoiqu'il soit notoire que le pays de Bresse, de même que plusieurs autres petites contrées de France, tire sa dénomination d'une forêt, du *Saltus Brexius*.

Si on objecte que le *Mediolanum* dont il est question étant dans le pays des *Segusiani*, ne doit point être attribué aux *Insubres*, il faut que l'on prenne garde que le nom des *Insubres* n'existoit plus du tems de César; & il y a tout lieu de le présumer, puisqu'il n'en fait aucune mention dans ses Commentaires, encore qu'il parle dans un grand détail du pays des *Ædui*, de leurs villes, des *Pagus* ou Peuples particuliers qui en faisoient partie ou étoient sujets de ce grand Peuple; des *Ambarri*, des *Boii*, des *Mandubii*, des *Aulerçi* & *Brannovices*, des *Segusiani*. Il est possible que les *Insubres* ayent été absorbés ou remplacés par ces derniers; changement

426 ECLAIRCISSEMENTS
dont nous ignorons l'époque & les
circonstances.

Le *Mediolanum* que la Table Troadicienne nous fournit, peut faire juger de la position ou situation des *Insubres*, un des plus anciens *Pagus* de la Gaule; & la position que je ne présente ici comme une conjecture, devient vrai-semblable par le jour qu'elle répand sur le texte de Tite-Live. C'est par ce moyen qu'il est clair, pourquoi les Gaulois tirant un heureux présage du nom des *Insubres* qu'ils trouvent établi en Italie, donnent à la nouvelle ville qu'ils y fondent le nom de *Mediolanum*. Rien de plus naturel que de penser, que c'est par les *Insubres* de la Gaule, un *Pagus* des *Ædui* qui étoient de l'expédition, avoient aussi leur ville nommée *Mediolanum*: *omen sequentes locum considerare urbem, Mediolanum appellaverunt.*

Je reprens la suite de la discussion de l'itinéraire, que j'ai interrompue. On n'ignore pas que quoique Feur soit aujourd'hui peu considérable, c'e

néanmoins l'ancien chef-lieu des peuples *Segusiani*, & que de ce nom est venu celui de *Pagus Forensis*, le Forez, qui s'étend au pays que coupe la Loire depuis le Vivarez jusqu'à Rouanne. Ptolémée fait mention du *ῥόπος Σεγυστιανῶν*. On trouve dans une ancienne Inscription, *Fabri Tignari qui For. Segus. consistunt*.

La Table étant corrigée en donnant au *Mediolanum* son véritable emplacement, la distance de Feur à Rouanne, réduite à XXII Lieues Gauloises, devient très convenable, selon la mesure du chemin, qui suit le cours de la rivière de Loire. Ptolémée nomme aussi *Pod'ῆμνα*, & même avant le *Forum* ou lieu d'assemblée des peuples *Segusiani*. La Table qui donne à la position du *Forum* la marque d'une ville capitale, en fait partir une Voie qui passe dans le Vellai, & dont le détail nous est actuellement étranger. J'ai appris d'une personne intelligente qui a été dans le Forez, que l'on y reconnoissoit la trace d'un ancien chemin, qui conduisoit en droiture de Feur à

428 ECLAIRCISSEMENT
Vienne, & que l'on croisoit ce
min près d'un lieu nommé la p
Varizelle, en allant de Lion à
Etienne de Furans.

Mais en poursuivant la route
nous traitons, le long du bord
la Loire en descendant, je trouve
même côté de Rouanne, & à la
tance de XII Lieues Gauloises
la Table marque entre *Ariolica*
Rodunna, un lieu nommé Aurilli
dont le nom conserve beaucoup
rapport avec *Ariolica*. D'ailleurs
y a toute apparence, que cette Voie
suivoit le cours de la Loire, pu
qu'au-dessous même d'Aurilli on re
trouve un lieu nommé Estrée o
Strata. C'est par là qu'il est naturel
de joindre cette Voie à celle qu
passoit à *Sitilia*, comme il est marqué
dans la Table par une ligne de com
munication, quoiqu'on y ait omis la
distance particulière d'*Ariolica* à *Sit*
ilia.

Mais, la Table nous conduit d'*A*
riolica à *Angustometum* ou Cler
mont en Auvergne. Les vingt-deux
Lieues Gauloises qu'elle fournit en

deux distances particulières entre *Ariolica* & *Aquis calidis*, conviennent fort bien entre Aurilli & les Bains de Vichi, qui sont en effet des Eaux chaudes à une petite distance au nord du bourg de Vichi. Le *Vorogio* ou *Vorogium*, marqué entre *Aquis calidis* & *Ariolica*, selon les distances respectives de VIII d'un côté, & de XIII de l'autre, tomberoit ainsi aux environs de la petite rivière de Besbre, un peu au-dessus de la Palice. Le dénombrement de la France par Généralités nous donne un lieu nommé Vouroux, Election de Moulins, dont le nom a grand rapport au *Vorogium*. Malheureusement les Cartes que nous avons de ce pays sont très défectueuses. Il y en a une de la Généralité de Moulins, qui place Vouroux près de l'Allier, dans les environs de Varenne & de Billi. Si cette position est juste, la distance marquée dans l'Itinéraire entre *Ariolica* placé à Aurilli, & *Vorogium* placé à Vouroux, ne peut convenir. Mais, dans une Carte manuf-

430 ECLAIRCISSEMENT
critique & topographique que j'
cours & des bords de l'Allier
puis le Pont du Château en de
dant, je ne trouve point le Vou
dans l'endroit où la Carte ment
née ci-dessus le place. Je dema
rois volontiers, pourquoi les Ca
des Provinces de France prises
détail sont encore si imparfaites
Nous avons déjà eu occasion d
la Dissertation précédente de p
ler de la position d'*Aquis-calidis*, po
faire voir que selon qu'elle est in
quée par la Table, elle ne peut co
venir à Chaudes-aigues, lieu tout-
fait reculé dans la Haute Auvergne
sur la frontière du Gévaudan & d
Rouergue. Il semble que la maniè
re dont la distance particulière d'*A
quis calidis* à Clermont est marquée
dans la Table, rende équivoque
cette indication de distance, qui
se trouve un peu écartée de la ligne
qui marque la route, & rapprochée
d'une autre route qui est au-dessous.
Mais, outre que ce nombre, qui
est XXII, s'applique encore mieux
à la trace du chemin d'*Aug' nemore*

ou Clermont à *Aquis-calidis*, qu'à l'autre, ce qu'il y a de distance effective entre Clermont & les Bains de Vichi s'accorde fort bien avec ce nombre.

La route que nous venons de décrire, nous donne à la vérité une communication entre Lion & Clermont, mais qui circule extrêmement. C'est bien moins une route suivie, que ce ne sont divers morceaux particuliers de différentes routes qui se communiquent. Mais il ne faut pas douter, qu'il n'y eût une Voie directe d'*Augustonemetum* à Lion, qui alloit gagner Feur en droiture, autant que la disposition naturelle du pays le peut permettre. Le chemin de la Poste passe de Clermont au Pont-du Château, de-là à Lezoux, Thiers, Ricornet-Rimbaut, la Pau, Boen & Feur. On a trouvé au pays de Perche près Bilhom (dit Bergier, liv. IV, ch. 39.) lisez au village de Pech-à-Doire, situé entre Lezoux & Thiers, une Colonne milliaire, placée sous l'empire de Claude, c'est-à-dire vers le milieu du pré-

232 ECLAIRCISSEMENTS
mier siècle du Christianisme. L'Inscription que porte cette Colonne finit par ces mots, A U G. (ou *Augustonemeto*) M. P. XXI : Ce qui veut dire, que sur la Voie militaire, qui passoit en ce lieu, il y avoit depuis Clermont jusques-là vingt & une Lieues Gauloises. Je dis Lieues Gauloises car quoiqu'il y ait gravé sur la pierre M. P. ou *millia Passuum*, il ne faut pas douter qu'il ne soit question de Lieues & non de Milles, comme la distance positive qui est entre Clermont & le lieu de Pech-à-Doire le demande. La Carte d'Auvergne du P. Amable de Frétat, la meilleure que je connoisse pour cette province, met sept grandes Lieues d'Auvergne & plus de dix de la mesure des petites, le tout à l'ouverture du compas ou en droite ligne, dans l'intervalle dont il s'agit. Ces Lieues majeures, selon la combinaison que j'ai fait de cette Carte avec les Triangles de la Méridienne qui la traversent, reviennent à deux mille & environ sept cens toises; desorte que les sept Lieues fournissent environ

19000 Toises. Si les XXI mesures itinéraires marquées sur la Colonne étoient des Milles Romains, ils ne fourniroient, même en droiture, sur le pied de la définition précise du Mille Romain à 755 Toises & demie, que 15865 Toises. Il est vrai que les XXI Lieues Gauloises définies sur le pied de 1500 Pas Romains, fournissent 23731 Toises. Mais il faut observer, que si la mesure en droite ligne de l'intervalle ne donne qu'environ 19000 Toises, elle doit différer beaucoup de la mesure du chemin, que les inégalités du terrain & les détours qu'on ne peut éviter dans un pays qui est montueux presque partout, augmente considérablement.

Il y a toute apparence, que c'est à cette Voie directe de Clermont à Lion qu'il faut appliquer ces vers de Sidonius - Apollinaris, dans une Epître à son Livre, *Propempticon ad Libellum*.

Antiquus tibi nec derogatur Agger,

Cujus per spatium sacis vetustis

Nomen Casarum vires Columnis.

434 ECLAIRCISSEMENTS

Car, Sidonius affectant un sentiment de modestie & de retenue veut empêcher que son Livre se produise trop au-dehors, & cherche l'éclat dans d'autres pays. C'est dans cet esprit qu'il commence ainsi :

*Egressus foribus meis, Libelle,
Hanc servare viam, precor, memento
Qua nostros bene ducit ad sodales.
Antiquus tibi, &c.*

Il lui fait prendre une route différente de celle dont il est question & le fait passer à Brioude;

Hinc te suscipiet benigna Brivas.

De-là dans le Gevaudan;

Tum terram Gabalum sacis nivisam.

Si le docte Evêque de Clermont semble vouloir que son Livre ne se montre qu'à ses amis particuliers, *sodales*, & qu'il évite surtout de prendre une route qui le mettroit dans un trop grand jour, il est à croire qu'il entend parler de la route qui conduisoit directement en Italie, & au centre de l'Empire. Or, c'est ce qui se rapporte précisément à la Voie dont nous venons de parler, sur la

quelle le nom de Claude , un des Césars , *nomen Casareum* , étoit inscrit sur les Colomnes qui marquoient les distances.

Au - reste , les dernières routes dont nous avons parlé , & qui s'étendent jusqu'à Lion & jusqu'à Clermont en Auvergne , ne paroîtront point étrangères à notre sujet , si l'on considère qu'elles ont une liaison immédiate avec celles qui traversent le territoire des peuples *Ædui* , & dont je me suis proposé de donner l'explication.



436 ECLAIRCISSEMENTS



EXPLICATION
 TOPOGRAPHIQUE
 DU SIÈGE
 D'ALEZIA

Commentarior. Lib. VII.



RELATION du Siège
 d'*Alesia* est sans contredit
 le plus beau morceau de
 Commentaires de César
 sur la Guerre des Gaules, & la prise
 de cette ville un des plus glorieux
 événemens de la vie de ce grand
 Capitaine. Le danger de cette en-
 treprise, suivant Plutarque (*in Cas-
 sare*) lui acquit beaucoup de gloire
 n'ayant marqué en aucune autre oc-
 casion autant de courage & d'habileté :

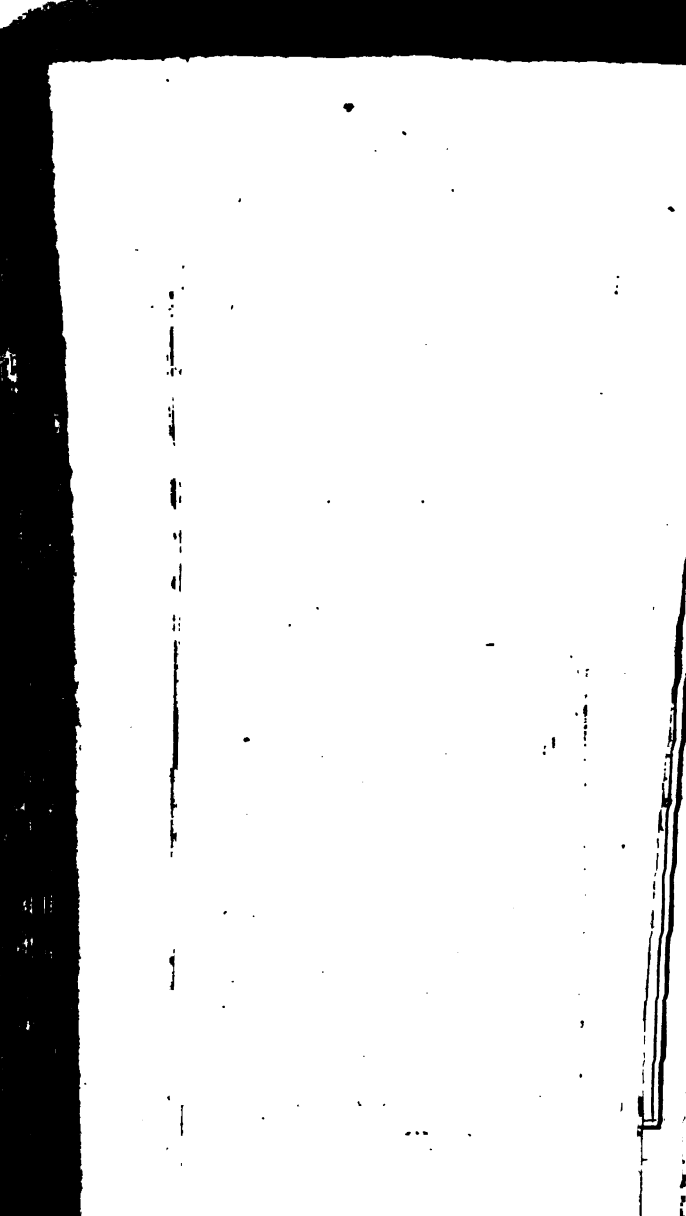
τέ : διὰ πολλὰ μὲν οὖν εἰκότως ὁ πρ

THE HISTORY OF

THE

REIGN OF

CHARLES



ἰσίαν κίνδυνος ἔχε δόξαν, ὡς ἔργα
 μὲν ἔδειπτότερος οἶα τῶν ἄλλων ἀγῶ-
 νων οὐδέ τις παραχόμενος. Velleius-Pa-
 culus releve encore davantage la
 andeur de l'entreprise & de l'exé-
 cution : un homme, selon lui, étoit
 peine capable d'entreprendre le
 siège d'*Alesia*; il n'y avoit presque
 un Dieu qui pût y réussir (liv. 2.)
*Ecce Alesiam tanta res gesta, quantas
 videre vix hominis, perficere, pœnè nul-
 lus, nisi Dei, fuerit.* En effet, César
 bloqué de tout secours, au milieu
 d'un pays ennemi, investi par la
 Gaule confédérée contre le nom Ro-
 main, ose à la tête d'environ soi-
 xante mille hommes (dix Légions)
 attaquer une place très forte par sa
 situation, défendue au-dedans par
 quatre-vingt mille hommes, & après
 une longue suite de travaux & de
 combats, il a le bonheur de la for-
 cer à se rendre : Vercingétorix, ce
 redoutable adversaire, *ille corpore,
 armis, spirituque terribilis, nomine etiam
 quasi terrore composito, Vercingetorix*
 (Florus, liv. 3, ch. 10.) devient
 captif, & toute la Gaule est asservie.

438 ECLAIRCISSEMENTS

Mon dessein est d'expliquer dans ce Mémoire les circonstances locales de ce fameux siège, & de prouver par ces circonstances, qu'*Alesia*, ville des peuples *Mandubii*, étoit située dans le lieu nommé *Alife*, près de Flavigni en Bourgogne. Les Sçavans, à la vérité, sont assez d'accord à placer l'ancienne *Alesia* dans ce canton : mais personne que je sçache n'a établi solidement cette position Géographique. Les uns n'en ont parlé que par conjecture ; d'autres se sont déterminés par l'analogie du nom d'*Alife* avec celui d'*Alesia*, & parce qu'*Alife* est située sur une montagne, dont le pied est arrosé par deux rivières, sans en produire d'autres preuves ; & même divers plans qu'on a donnés jusqu'ici d'*Alesia*, ne sont que d'idée & de pure imagination. J'espère faire voir dans cet écrit, que toutes les circonstances qui sont si bien décrites dans les Commentaires se retrouvent encore sur le territoire d'*Alife* ; & par cette comparaison on fera convaincu, que César est aussi exact dans ses rela-

tions qu'il fut grand Général, & qu'on ne peut sans témérité altérer les faits qu'il expose.

Je donne à la tête de ce Mémoire un Plan d'Alise & de ses environs. Il a été levé Géométriquement, par le R. P. Dom Jourdain, Bénédictin, Prieur de l'Abbaye de Sainte Colombe près Sens. Ce Religieux joint aux qualités essentielles à son état; beaucoup de goût & de grands talents pour les Arts & les Sciences: je lui suis déjà redevable d'un grand nombre de beaux morceaux de Cartes & de Plans, qui m'ont été d'un grand secours pour la confection de la Carte du Diocèse de Blois, que j'ai dressée par ordre de feu M. de Caumartin, Evêque de Blois. Le Plan que l'on produit ici, levé avec précision sur une base mesurée de 1400 Toises, doit intéresser les Sçavans par l'importance du sujet.

Comme l'emplacement de la ville d'*Alesia* est encore aujourd'hui du Diocèse d'Autun, on ne peut douter que les peuples *Mandubii*, dont elle étoit capitale, n'ayent fait par-

440 ECLAIRCISSEMENTS
tie de l'ancien peuple ou Cité des
Edui. Ainsi ce morceau sur *Alesia*
se trouve placé naturellement après
la Dissertation qui traite de *Bibracte*,
capitale de ce même peuple.

La ville d'*Alesia* fut prise vers l'au-
tomne de l'an 702 de Rome. César
en cette année pensa perdre, le fruit
de plusieurs campagnes; pendant l'hi-
ver précédent, il s'étoit fomenté une
révolte presque générale dans la Gau-
le. César épouvanta les rebelles par
la promptitude de ses marches; il
punit les *Carnutes* par le pillage & la
ruine de *Genabum* (Orléans) une de
leurs villes; il mit ensuite le siège
devant *Avaricum* (Bourges) capitale
des *Bituriges*. On peut voir le détail
de ces marches & expéditions dans
la Dissertation sur *Genabum*; je re-
prends sommairement la suite des
opérations de cette campagne jus-
qu'au siège d'*Alesia*.

La ville d'*Avaricum* fit une longue
& vigoureuse résistance; les assé-
geans souffrirent beaucoup par la
disette des vivres & des fourages;
enfin César la prit d'assaut, presque

sous les yeux de Vercingétorix & de
 l'armée Gauloise. Le soldat Romain
 irrité de la longueur du siège, & du
 massacre que les *Carnutes* avoient fait
 des Romains dans *Genabum*, fit dans
Avaricum un carnage général, sans
 distinction d'âge ni de sexe. César y
 trouva quantité de vivres, & y passa
 plusieurs jours pour refaire son ar-
 mée. L'hiver étant presque fini, &
 la saison devenant favorable pour
 les opérations de la campagne, il se
 préparoit à faire sortir Vercingéto-
 rix des marais & des bois où il s'é-
 toit posté, lorsque les députés des
 peuples *Ædui* vinrent le supplier de
 faire cesser leurs troubles domesti-
 ques, occasionnés par Cotus & Con-
 victolitan, qui prétendoient tous
 deux à la souveraine magistrature
 dans l'Etat. César se rendit à Déci-
 ze, où il convoqua le Sénat Eduen &
 les deux contendans; *Senatumque om-
 nem, & quos inter controversia esset, De-
 cetiam ad se evocavit*: il décida en faveur
 de Convictolitan, dont l'élection é-
 toit plus conforme aux Loix.

Après ce jugement, César partagea

442 ECLAIRCISSEMENTS
on armée en deux corps. Il envoya Labienus à la tête de quatre Légions, dans le pays des *Senones* & des *Parisii*; & marcha en personne avec six Légions pour attaquer la ville de *Gergovia* en Auvergne. Vercingétorix s'étoit porté sur la gauche de l'Allier, avoit fait couper les ponts sur cette rivière, qui n'étoit pas guéable dans cette saison, & campé vis-à-vis de l'armée Romaine, il étoit résolu de lui disputer le passage. César par une fausse marche, trouva le moyen, ayant fait réparer un pont, de faire passer son armée. Vercingétorix, qui ne vouloit pas risquer un combat, poussa vers Gergovie à grandes journées. César le suivit, & arriva en cinq jours (*quintis Castris*) devant la place. (Elle étoit située sur une montagne élevée, & dont les approches étoient difficiles.) Au premier aspect il désespéra de la pouvoir forcer; nonobstant quoi il campa devant, & se saisit de quelques postes importans. Cependant Convictolitan, celui-là même à qui César venoit d'adjuger la souveraine

magistrature chez les *Ædui*, fomenta une révolte dans cet Etat, il y réussit par les intrigues de Litavique : les *Ædui* sentoient depuis long-tems, qu'en appellant les Romains à leurs secours, ils s'étoient donné des maîtres; ils ne marquoient plus le même zele pour ces étrangers; pendant le siège d'*Avaricum*, leur négligence à fournir les vivres réduisit les Romains à une grande extrémité : *Nullò studio agebant (Ædui) non multum adjuvabant. . . . summâ difficultate rei frumentaria affecto exercitu, tenuitate Boiorum, indiligentiâ Æduorum.* César prévoyant une révolte générale dans la Gaule, & craignant d'être enveloppé de tous côtés, pense à lever le siège de Gergovie : cependant par un dernier effort, il l'attaque par plusieurs endroits en même tems; mais la difficulté des lieux rend inutiles, & l'habileté du Général, & le courage du soldat.

César part donc de devant *Gergovia*. Le troisième jour, il fait rétablir un pont sur l'Allier & fait pas-

444 ÉCLAIRCISSEMENTS
fer son armée ; (*III die ad flumen
Elaver pontem refecit*) d'où il paroît
que c'étoit le même pont sur lequel
il avoit passé en allant à Gergovie.
(Ainsi il aura fait en trois jours le
chemin qu'il n'avoit fait qu'en cinq,
& en estimant les trois grandes jour-
nées sur le pied d'environ sept lieues
communes de France, ce pont de-
voit être situé un peu au-dessus de
l'emplacement de la ville de Moulins.)
Cependant les *Ædui* avoient envoyé
des Députés à Vercingétorix, pour
traiter d'alliance avec lui au nom de
leur Etat. Eporédorix & Viridomar
arrivent à *Noviodunum* (Nevers) où
César tenoit les otages de la Gaule,
ses magasins de vivres, sa caisse mi-
litaire, la plus grande partie du ba-
gage de son armée, & un grand
nombre de chevaux pour la remonte
de sa cavalerie. Ces deux chefs des
Ædui massacrent tous les Romains
qu'ils trouvent à *Noviodunum*, parta-
gent entr'eux l'argent & les chevaux,
renvoient les otages à *Bibracte* (Au-
tun), brûlent la ville, enlèvent sur
des bateaux une partie des vivres,

rûlent ou jettent l'autre dans la Loire; ils assemblent des troupes des pays voisins, postent des corps de garde le long de cette rivière, & envoient de la cavalerie battre la campagne. Mais ce qui soutenoit encore plus leur audace, c'est que la Loire enflée par la fonte des neiges, ne paroissoit aucunement guéable.

César informé de toutes ces hostilités, se trouva dans de fâcheuses circonstances. Il ne pouvoit sans donner atteinte à sa réputation, se retirer dans la Province Romaine; il étoit de plus retenu par les difficultés qu'il trouveroit au passage des Cévennes : d'ailleurs il ne vouloit point abandonner les quatre Légions qu'il avoit détachées sous la conduite de Labienus. Il prend donc le parti de s'avancer en grande diligence vers la Loire : (*magnis diurnis atque nocturnis itineribus*; ce qui prouve que le pont de l'Allier étoit au moins à deux journées de la Loire.) Ayant heureusement trouvé un gué, il passe cette rivière; les *Ædui* effrayés de

son arrivée n'osent lui disputer le passage, *hostibus primo aspectu perturbatis*. (Ce fut apparemment aux environs de *Noviodunum*, & sur le territoire des *Ædui*, qui faisoient garder les bords de la Loire; *præsidia, custodiaeque ad ripas Ligeris disponere*.) César enleve dans la campagne des bleds & du bétail, & s'avance vers le pays des *Senones*.

Labiénius étoit campé devant *Latetia* (ville des peuples *Parisii*) lorsqu'il apprit que César avoit levé le siège de *Gergovia*, que les *Ædui* s'étoient révoltés, & que les *Bellovaci* armoient contre les Romains. Alors, il forme le dessein de retourner au plutôt à *Agendicum* (Sens) où il avoit laissé les bagages du corps qu'il commandoit. Mais Camulogène à la tête d'une armée, gardoit la rive gauche ou méridionale de la Seine; sur la droite les *Bellovaci* assembloient de grandes troupes. Dans cette extrémité, Labiénius prend conseil de son courage, donne le change aux ennemis, passe la Seine à quatre mille pas au-dessous de *Latetia* (vers

Auteuil) attaque & défait l'armée Gauloise, composée des *Parisii* & de plusieurs autres peuples voisins, arrive heureusement à *Agendicum*, d'où il va joindre l'armée de César.

La nouvelle de la révolte des *Ædui*, ce peuple puissant & accredité, ranime la guerre dans toute la Gaule : des Députés parcourent les différens peuples, & les déterminent de gré ou de force à entrer dans la confédération. Les *Ædui* invitent Vercingétorix à se rendre chez eux, pour délibérer avec lui sur l'intérêt commun ; & comme ils prétendoient, à cause de leur dignité, avoir le commandement général, on convoque à *Bibracte* une Assemblée de la Nation. Les *Rhemi*, les *Lingones*, & les *Treviri*, ne s'y trouvèrent point, & gardèrent la neutralité pendant cette guerre ; les deux premiers peuples, parce qu'ils demeurèrent attachés à l'alliance des Romains ; le dernier, parce qu'outre l'éloignement, il étoit alors pressé par les Germains.

Le Généralat est déferé d'une voix unanime à Vercingétorix, qui étoit

du peuple *Arverni*. Les *Ædui* ont la douleur de se voir priver de la prééminence qu'ils avoient eue dans la Gaule ; ils auroient bien voulu recourir à la clémence de César ; mais l'affaire étoit engagée, & ils n'osent se séparer de leurs nouveaux alliés. Vercingétorix demande aux peuples confédérés des otages, & qu'on lui fournisse quinze mille hommes de cavalerie. Résolu de ne s'engager dans aucun combat, il prend le parti de couper les vivres & les fourrages à l'Armée Romaine. Cependant, il fait solliciter par de grandes promesses les *Allobroges* (partie du Daupiné & de la Savoie) peuples de la Province Romaine, à se révolter ; & il envoie en même tems contre eux dix mille hommes d'infanterie & huit cens chevaux : d'un autre côté les *Gabali* (peuples du Gévaudan) & la partie des *Arverni* limitrophe des *Helvii* (peuples du Vivarez) ont ordre d'attaquer ce peuple ; pendant que les *Rutbeni* & *Cadurci* (peuples du Rouergue & du Querci) devoient ravager les terres

SUR L'ANCIENNE GAULE. 449
des *Volca-Arecomici* (dans le bas
anguedoc.) La Province Romai-
étoit gardée par vingt-deux cohortes
s , levées dans le pays sous les ordres
du Lieutenant Général L. Cér-
r. Les *Allobroges* demeurent fideles,
posent de bonnes gardes sur la rive
du Rhône , qui leur servoit de
arrière. Les *Helvii* risquent un combat
contre les Gaulois leurs voisins ;
mais ils sont défaits & contraints
de se réfugier avec une grande perte
dans leurs places fortes.

César voyant son ennemi supérieur
en cavalerie , & que les passages
étant fermés il ne pouvoit recevoir
de secours ni de la Province ,
ni de l'Italie , il envoie au-delà du
Rhin , pour tirer des Germains
de la cavalerie & de l'infanterie légère.
Cependant les troupes des confédérés ,
& la cavalerie que Vercingétorix
avoit demandée à l'assemblée
de *Bibracte* , se rendent auprès de ce
Général dans le pays des *Ædui*.

Sur ce que la Province Romaine
étoit menacée , César se détermine
à passer dans le pays des *Sequani*

(Franche-Comté & partie de la Bresse) pour être à portée de la secourir. Il part du pays des *Senones*, où il étoit resté depuis sa jonction avec Labienus; il prend sa route par l'extrémité du territoire des *Lingones*, qui lui étoient demeurés fideles; *per extremos Lingonum fines*. Vercingétorix campé chez les *Ædui*, observoit les mouvemens des Romains : il marche contr'eux , & se poste à dix mille pas de leur armée. Ayant assemblé les commandans de la cavalerie, il leur représente que le tems de la victoire est arrivé, que les Romains abandonnent la Gaule pour se réfugier dans leur Province, & qu'il faut les défaire dans leur marche, & leur ôter pour toujours l'espérance du retour. Après les avoir ainsi animés au combat, il range son armée en bataille devant son camp; il détache sa cavalerie en trois corps, dont deux se présentent sur les aîles de l'armée Romaine, & le troisième l'attaque de front. César pour faire face à l'ennemi, partage aussi sa cavalerie en trois : l'action devient

générale. L'infanterie fait halte, & s'ouvre pour recevoir dans son centre les bagages; toujours prête à marcher du côté où la cavalerie Romaine paroïsoit ployer, ce qui l'encourageoit, & arrêtoit en même tems l'impétuosité des Gaulois. Enfin, les Germains décident la victoire; ils occupent une hauteur sur la main droite, en chassent les Gaulois, & les poursuivent jusques sur le bord d'une rivière, où Vercingétorix tenoit son armée en bataille. Le reste de la cavalerie prend aussi la fuite de peur d'être enveloppée, mais avec grande perte; trois des plus considérables d'entre les *Ædui* sont faits prisonniers.

Vercingétorix voyant toute sa cavalerie en déroute, fait marcher son infanterie en bataille, se retire vers *Alesia* ville des *Mandubii*, & donne ordre au bagage de le suivre en diligence. César laisse le sien sur un lieu élevé, sous la garde de deux Légions, poursuit l'ennemi jusqu'à la nuit, taille en pièces trois mille hommes de son arrière-garde, & va le lendemain camper devant *Alesia*.

Je pense que la rivière sur laquelle Vercingétorix étoit campé, & qui n'est point nommée dans les Commentaires, est l'Armençon; cette rivière passe *per extremos Lingonum fines*. Vercingétorix campa à dix Milles des Romains, mais ceux-ci dans leur marche s'approcherent le jour suivant des Gaulois, le combat de cavalerie se donna sur la droite de la rivière, à quelque distance des hauteurs qui bornent la Vallée où elle coule, puisque les Romains passans du pays des *Senones* vers les *Sequani* avoient cette rivière sur leur droite : *Germani ab dextro latere, summum jugum nacti, hostes loco depellunt; fugientes usque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis confederat, persequuntur*. La distance depuis le lieu de la bataille jusqu'à *Alesia* n'est pas bien précise dans les Commentaires; cependant César ayant poursuivi les ennemis jusqu'à la nuit, & n'étant arrivé que le lendemain devant la ville (*sequutas quantum diei est passum altero die ad Alesiam castra fecit*) on peut supposer qu'elle se

donna à six ou sept
 entre Tonnerre & Reims
 que Tonnerre est
 Langres, & il y a un
 lieu nommé Fins (Fin
 confins des Diocèses
 Langres; preuve ces
 Cités ou peuples des
Lingones avoient ces r.
 sous l'Empire Romain.
 vû que le combat don
 tion, se donna sur le
Lingones peuple ami de
 Vercingétorix se retire à
 étoit dans le parti des
 & par conséquent hors
 re des *Lingones*, dont ell
 pas être éloignée. Les co
 peuples étoient donc c
 César, les mêmes qu'ils e
 la domination Romaine
 sont encore aujourd'hui :
 firme ce que j'ai établi da
 fertation sur *Genabum*, qu'i
 ner des raisons solides, c
 avance que les confins de
 Diocèses de France diffère
 mites des anciens Peuple
 Gaule.

SIEGE D'ALEZIA.

Cette place étoit située immédiatement au-dessus de Sainte-Reine, sur le *Mont-Auxois*. Il faut suivre sur le Plan le détail des circonstances décrites par César ; elles déterminent invinciblement la position d'*Alesia*.

César ayant reconnu l'étonnement de l'ennemi, dont la cavalerie, en quoi consistoient ses principales forces, avoit été battue, prend le parti d'attaquer *Alesia*. Après en avoir examiné la situation, il juge qu'elle ne peut être forcée que par un siège : il anime ses soldats, & fait travailler à des Lignes de contrevallation (du côté de la place.) La ville étoit assise sur le sommet d'une montagne très élevée ; *ipsum erat oppidum in colle summo, admodum edito loco* ; & comme Strabon en a écrit (liv. 4.) *εἰ ταύτην ἐφ' ὑψηλῆ λόφου κειμένην. ipsam quoque (Alesiam, après avoir parlé de Gergovia) in sublimi colle sitam.* (Le Mont-Auxois est élevé au-dessus de la plaine d'environ 250

Toifes de hauteur perpendiculaire :
 On commence à monter assez rapidement depuis le Pont de Ravou-
 se, de même que depuis les Moulins
 de Flavigni & de Sainte-Reine. Il
 faut aussi remarquer, que le Mont-
 Auxois est escarpé de toutes parts,
 & qu'il paroît comme placé sur une
 autre montagne, dont la pente est
 plus douce : on a tâché de l'exprimer
 dans le plan.)

Le pied de la montagne étoit bai-
 gné de deux côtés par deux rivières:
cujus collis radices duo, duabus ex par-
tibus, flumina subluabant. (L'Oze &
 l'Ozerain coulent des deux côtés du
 Mont-Auxois; elles tombent dans la
 Brenne au-dessous de Sainte-Reine.
 Le pied de la montagne (*radices*) s'é-
 tend jusques sur les deux rivières, d'où
 la pente du terrain commence à être
 assez rapide.)

Une Plaine d'environ trois mille
 pas de longueur s'étendoit devant la
 ville; *Ante oppidum Planities, circiter*
millia passuum III. in longitudinem pate-
bat. (C'est la plaine qui est vers le
 Nord-Ouest du Mont-Auxois. Le Val
 *

456 ECLAIRCISSEMENTS
de Brenne s'élargit considérablement
par la réunion des vallons de l'Oze &
de l'Ozerain, & forme une plaine qui
devant le Mont-Auxois, *ante oppidum*,
depuis le pied du coteau de Sainte-
Reine, où le terrain est plat, jusques
vers les Granges-sous Grignon, a de
longueur environ 2300 Toises, qui
reviennent à peu de chose près à la
mesure juste de trois Milles Romains;
*circiter millia passuum III. in longitudi-
nem patebat*; & plus bas, *Planitie,*
quam intermissam collibus, III millium
passuum in longitudinem patere, &c. Cet-
te seule circonstance décide de la po-
sition d'*Alesia*, & prouve en même
tems que César employoit dans ses
Commentaires les Milles Romains
pour la mesure des espaces.)

Je reprends la suite du texte : *reli-
quis ex omnibus partibus colles, medio-
cri interjecto spatio, pari altitudinis fas-
tigio, oppidum tingebant. Alesia,* ex-
cepté du côté de la plaine, étoit en-
vironnée de toutes parts, à une pe-
tite distance, de montagnes aussi
élevées que l'emplacement de la vil-
le. (La plaine, comme on vient de
le

SUR L'ANCIENNE GAULE. 457
voir ; est au Nord-Ouest du Mont-
Auxois ; on voit au Nord la mon-
tagne de Menestreux, à l'Orient le
Mont de Grésigni, au Sud-Est le
Mont-Pevenelle, au Sud-Ouest le
Mont-Druaux. Ces montagnes sont
peu éloignées du Mont-Auxois, &
paroissent aussi élevées.)

Les Gaulois étoient retranchés sous
les murs de la ville du côté de l'o-
rient, & avoient fortifié leur camp
d'un fossé, & d'un mur de pierre
de six pieds de hauteur : *sub
muro, quæ pars collis ad orientem spec-
tabat, hunc omnem locum copia Gallorum
compleverant ; fossamque, & maceriam
ex in altitudinem pedum, prduxerant.*

En-effet, c'étoit le côté foible de
la ville, toutes les autres parties de
la montagne étant fort escarpées. Ce
camp étoit situé entre le Mont-Au-
ois & le Mont-Pevenelle, en ti-
rant vers le pont de Ravouise qui est
sur l'Oze.)

Les Lignes de contrevallation que
les Romains avoient commencées, de-
voient avoir onze mille Pas (environ
300 Toises) de circuit.

Ils avoient

29

458 ECLAIRCISSEMENTS
posé leurs quartiers en des lieux avan-
tageux, & avoient élevé 23 châ-
teaux ou redoutes, où l'on faisoit
sûre garde jour & nuit. Après que
les travaux furent commencés, il y
eut une action de cavalerie dans la
plaine, & la cavalerie Romaine au-
roit eu du désavantage, si César n'a-
voit fait avancer celle qui lui étoit
venue de Germanie. Il range ses Lé-
gions en bataille, pour empêcher la
sortie de l'infanterie ennemie, les
Romains reprennent courage, &
mettent en fuite les Gaulois, qui
rentrent en désordre dans leur camp.
Les Germains les poursuivent jus-
qu'à leurs retranchemens, & en font
un grand carnage. César en même
tems fait faire un mouvement à ses
Légions: les Gaulois pensent qu'il
vient les attaquer, plusieurs se sau-
vent dans la ville; mais Vercingéto-
rix en fait fermer les portes, de peur
que son camp ne soit abandonné.

Avant que les Romains eussent
achevé l'enceinte de leurs Lignes,
Vercingétorix renvoye sa cavalerie
avec ordre à chacun de se rendre en

iligence dans son pays, & d'en ramener tous ceux qui seroient en état de porter les armes. Il leur représente, qu'il n'a de vivres que pour un peu plus de trente jours. Ce Général ordonne en même tems, qu'on lui apporte un état de tout le bled qui étoit dans la ville: il le fait distribuer chaque jour à petite mesure, & partage aussi le bétail, qui étoit en grande quantité. Il fait rentrer son infanterie dans la ville, & en cette disposition il attend le secours qu'il a demandé.

César informé par les déserteurs & les prisonniers de ce qui se passoit dans la ville, poussa les travaux du siège. Il fait creuser du côté de la place, un fossé à fond de cuve, *directis lateribus*, de vingt Pieds de large, à 400 Pieds loin de ses Lignes. (Les 400 Pieds Romains sont à peu près 363 Pieds de Paris.) Par ce moyen, ses travailleurs étoient hors de la portée du trait, & l'enceinte de sa contrevallation, qui par son étendue ne pouvoit être suffisamment garnie de soldats, étoit à couvert d'insulte.

29 ij

Les fortifications de ses Lignes consistoient en deux fossés parallèles, de 15 Pieds de largeur, & autant de profondeur. Celui des deux fossés qui bordoit le rempart, fut dans la plaine & dans le fond des vallées rempli d'eau, que l'on tira des rivières *Interiorem campestribus ac demissis locis, aquâ ex flumine derivatâ, complevit.* Le rempart terrassé derrière ce fossé fut élevé à la hauteur de 12 Pieds. Il avoit son parapet garni de créneaux, & armé d'une fraise de palissades, pour empêcher l'ennemi de monter. Tout ce retranchement étoit flanqué de tours, éloignées l'une de l'autre de 80 Pieds. Comme une partie des soldats Romains étoit obligée de s'éloigner du camp pour faire du bois (*materiari*) & pour chercher des vivres, pendant que l'autre étoit occupée aux travaux des Lignes, souvent les assiégés faisoient de vigoureuses sorties, & venoient attaquer les ouvrages. César, pour pouvoir garder ces ouvrages avec moins de monde, y fait ajouter de nouvelles défenses au-devant du double fossé,

°. Il fait placer dans des fosses de
 Pieds de profondeur, cinq rangs
 de troncs ou de grosses branches d'ar-
 bres aiguës par le bout. 2°. Un peu
 au-delà, il fait creuser huit rangs de
 puits qui alloient en diminuant vers
 le haut, de 3 Pieds de profondeur,
 éloignés chacun de pareille distance,
 arrangés en quinconce : chaque puits
 étoit garni d'un gros pieu, brûlé &
 aiguë par le bout, qui ne sortoit
 de la terre que de quatre doigts : les
 puits étoient couverts de branchages
 & de broffailles. 3°. Au-devant des
 puits, il fait jeter une grande quan-
 tité de chauffe-trapes, dont les poin-
 tes couvroient presque toute la terre.

Après que les ouvrages de la con-
 trevallation furent achevés, César
 fait travailler à une circonvallation,
 pour se mettre à couvert de l'enne-
 mi du dehors. Il fait faire de ce côté
 comme de l'autre les mêmes travaux,
 mais dans un ordre opposé ; *par*
ejusdem generis Munitiones, diversas ab
his. Cette seconde enceinte avoit XIV
 mille Pas de circuit (environ 11570

Toises.) Elle étoit tirée par les lieux

les plus unis, autant que l'inégalité du terrain le pouvoit permettre. (On a essayé de tracer sur le Plan des Lignes de contrevallation & de circonvallation, en les assujettissant à la disposition naturelle des lieux, dont on peut bien juger sur un plan exact & vraiment topographique, en-sorte qu'on ne peut pas présumer que ces Lignes dussent passer par d'autres endroits; & cependant il est à remarquer que leur circuit, selon qu'il est marqué dans les Commentaires, paroît convenir parfaitement à cette disposition du terrain. La contrevallation est appelée *Munitio interior*, la circonvallation *Munitio exterior*; ce sont les termes que César lui-même y a employés.)

M. Rollin observe (Histoir. Anc. Tom. XI, part. 2, p. 520.) que « la ville de Numance avoit vingt-quatre Stades de circuit, c'est-à-dire une Lieue. Scipion l'ayant investie, fit tirer une circonvallation qui devoit embrasser plus de deux fois autant de terrain que l'enceinte de la ville. Lorsque cet ouvrage fut

fait, on ouvrit une autre Ligne contre les assiégés à une distance convenable de la première, composée d'un rempart de huit pieds d'épaisseur, sur dix de hauteur, qu'on garnit d'une bonne palissade. Le tout étoit flanqué de tours, à cent pieds l'une de l'autre. Nous avons de la peine à comprendre ces immenses travaux des Romains, une Ligne de circonvallation qui a plus de deux Lieues de circuit: mais rien n'est plus constant que ces faits. Les Lignes que César fit tirer autour d'Alise sont encore plus étonnantes. Celles qui étoient du côté de la place, avoient onze mille Pas (près de quatre Lieues) de longueur; & les autres du côté de dehors, quatorze mille Pas (près de cinq Lieues.) Les fossés, les fosses, & les puits que César fit creuser pour la défense de ces Lignes, supposent encore un travail très considérable. La vaste étendue de ces Lignes est constatée par les circonstances rapportées dans les Commentaires, appliquées sur le terrain. Plutarque se sert

du terme de
Qq iiiij

τειχος, en parlant des doubles Lignes, que les Commentaires expriment par les mots d'*Agger* & de *Vallum*. César s'étant ainsi fortifié, ordonne à ses troupes de se pourvoir de vivres & de fourage pour un mois, pour qu'elles ne soient point obligées de fortir des retranchemens.

Pendant les chefs de la Gaule assemblés, sont d'avis de choisir plutôt dans chaque Peuple une troupe d'élite, que de prendre indistinctement tous ceux qui pouvoient porter les armes, comme le desiroit Vercingétorix : ils prennent ce parti pour éviter la confusion & la disette. Toute la Gaule, animée par le desir de recouvrer sa liberté, & son ancienne gloire militaire, arma dans cette occasion deux cens cinquante mille hommes de pied, & huit mille chevaux. Le rendez-vous fut dans le pays des *Ædui*, où se fit la revue de cette nombreuse armée. On confia le commandement général à quatre chefs, auxquels on donna un Conseil, composé de personnes choisies.

hes dans toutes les Cités. Cette re-
-outable multitude marche remplie
de confiance vers *Alesia*, & regard-
de la victoire comme certaine. En-
-effet, les Romains pressés des deux
côtés, *ancipiti praelio*, avoient à repouf-
fer les forties des assiegés, pendant
qu'ils seroient attaqués au-dehors par
un ennemi si nombreux.

Le terme auquel les assiegés at-
-endoient du secours étoit expiré:
ils se trouvoient sans vivres, & igno-
roient ce qui se passoit chez les
Edui. Ils s'assemblent pour délibé-
rer sur le parti qu'ils avoient à pren-
dre. Les uns font d'avis qu'on se
rende, les autres qu'on tente une sor-
tie, & qu'on se fasse jour les armes
à la main. Critognate, seigneur Au-
vergnat, ouvre un avis qui fait hor-
reur: il opine qu'il faut attendre le
secours, & propose de sacrifier (en
attendant) à leur subsistance les per-
sones inutiles pour la guerre. Le
résultat du Conseil fut de mettre
hors de la ville les bouches inutiles,
de tenter tout, plutôt
l'avis de Critognate; que de suivre
que cependant

on prendroit ce parti extrême plutôt que de se rendre ou de traiter avec les Romains. En même tems, les *Mandubii*, habitans d'*Alesia*, sont avec leurs femmes & leurs enfans chassés de leur propre ville: ces malheureux s'avancent vers les Lignes des Romains, & supplient avec larmes qu'on leur donne du pain en les prenant pour esclaves. César ordonne qu'on les repousse, lorsque l'armée de secours paroît devant *Alesia*.

Cette armée s'étoit assemblée dans le pays des *Ædui*, *in Æduorum finibus recensentur*; & en se rendant devant *Alesia*, elle se posta sur une montagne extérieure, à cinq cens Pas de la circonvallation des Romains: *ad Alesiam perveniunt, & celle exteriore occupato, non longius D passibus à nostris munitionibus confidunt.* (Cette montagne extérieure ne peut être que le côteau qui s'étend depuis la métairie de Boreaux jusqu'à Lentilli, & qui s'avance dans la plaine du côté de la métairie de Blie, à moins de 400 Toises de la Brenne. Les

Lignes des Romains, qui enfermoient
une partie de la plaine., devoient
naturellement s'étendre en ce quar-
tier jusqu'à la Brenne, qui les cou-
vroit. La distance qui est entre cette
rivière & le côteau répond exacte-
ment aux 500 Pas Romains, qui ne
vont pas tout-à-fait à 380 Toises.
Au-reste, César nomme cette mon-
tagne, *Collis exterior*, pour la distin-
guer des Monts-Druaux & Peve-
nelle, & des hauteurs de Grésigni
& de Menestreux, dont les Lignes
de circonvallation embrassoient au
moins une partie, & qui étoient
plus près d'*Alesia*.)

Le lendemain la cavalerie Gauloise
fort du camp, & couvre la plaine
au-devant de la ville. L'infanterie
étoit plus éloignée, & cachée dans
les lieux plus élevés. Les assiégés dé-
couvroient de la ville toute la plai-
ne, *erat ex oppida Alesia despectus in
planitiem*; la vue du secours les trans-
porte de joie, & ranime leur cou-
rage. Ils sortent, ils combent de
fascines ou couvrent de clayes le pré-
mier fossé. (large de 20 Pieds) &

468 ECLAIRCISSEMENTS
se disposent à attaquer les Lignes & à tout entreprendre. César , après avoir rangé son armée sur l'une & l'autre de ses Lignes , afin qu'en cas d'attaque chacun connût son poste ; il fait sortir sa cavalerie , & l'envoie contre l'ennemi. Les Légions qui avoient leurs quartiers sur les hauteurs renfermées dans les Lignes , & d'où l'on découvroit aussi la plaine , attendoient l'événement du combat. Les Gaulois avoient mêlé dans leur cavalerie de l'infanterie légère & des gens de trait , qui blessèrent plusieurs cavaliers Romains & les mirent hors de combat. L'ennemi croyant avoir l'avantage , & se confiant sur le nombre , pousse de grands cris pour encourager les siens. L'action se passoit à la vue des deux armées , & les combattans étoient également animés & par le désir de la gloire , & par la crainte du déshonneur. La victoire fut douteuse depuis midi jusqu'au coucher du soleil : enfin les Germains (auxiliaires de César) ferrés en gros escadron , enfoncent & mettent en fuite l'en-

50 R L ANCIENNE GALIE 409
emi, qui fut poursuivi jusques dans
son camp. Les gens de trait ayant
été enveloppés demeurèrent sur la
place. Cet échec oblige les assiégés
de se renfermer dans la ville.

Un jour après cet événement, les
Gaulois du dehors ayant assemblé
une grande quantité de clayes, d'é-
chelles & de crocs, sortent sans bruit
de leur camp vers le milieu de la
nuit, & s'avancent jusqu'aux retran-
chemens qui étoient dans la plaine,
ad campestris munitiones. Ils poussent
un grand cri pour donner le signal
de l'attaque aux assiégés, ils jettent
des clayes sur le fossé, à coups de
pierres & de fleches délogent les Ro-
mains du rempart, & tentent de for-
cer les Lignes. En même tems Ver-
cingétorix fait sortir ses troupes. Les
Romains accourent à leurs postes &
repoussent les Gaulois à coups de
pierres, de ballés, & de léviers. Les
traits lancés par les machines blessent
beaucoup de monde de part & d'au-
tre dans l'obscurité de la nuit. Alors
Marc-Antoine & Trebonius, qui
commandoient dans le quartier où

l'action se passoit , tirent du secours des forts plus éloignés , & l'envoient du côté qui paroïssoit souffrir. Tant que les Gaulois furent un peu éloignés des Lignes , leurs traits firent effet par la multitude : mais en voulant approcher , ils s'enfermoient dans les pointes des chauffe-trapes , où ils se perçoient en tombant dans les puits , ou tomboient sous les coups de javelot qu'on leur lançoit du rempart & des tours. Enfin à l'approche du jour , voyant qu'ils avoient beaucoup de blessés , sans avoir pu forcer aucune partie du retranchement , ils prennent le parti de la retraite , de crainte d'être enveloppés par quelques detachemens des quartiers Romains qui étoient sur les hauteurs , *ex superioribus locis*. Les assiégés ayant consumé tout le tems de l'attaque à passer les premiers ouvrages , sans parvenir aux retranchemens , sont contraints de se retirer avant que d'avoir rien exécuté.

Les Gaulois repoussés deux fois avec perte , tiennent conseil , & y admettent ceux qui avoient connois-

ance du pays : ils s'informent des quartiers qui étoient sur les hauteurs, & quels étoient leurs retranchemens. Il y avoit du côté du Nord une montagne, *erat à Septentrionibus Collis* (la hauteur de Menestreux) qu'on n'avoit pû enfermer dans les Lignes à cause de son étendue, en-sorte que les Romains étoient campés sur la pente avec désavantage. Ce poste étoit occupé par deux Légions, sous le commandement d'Antistius & de Caninius. Après avoir fait reconnoître les lieux, les Gaulois choisissent cinquante-cinq mille hommes de leurs meilleures troupes, dont le commandement est donné à Vergasillaune, Auvergnat & parent de Vercingétorix. Ce Général étant convenu avec les autres chefs ses collègues, de ce que chacun d'eux devoit exécuter, sort du camp avec son monde au commencement de la nuit, *primâ vigiliâ*. Il arrive au point du jour (après un long circuit pour dérober sa marche) derrière la hauteur (dans le vallon qui s'étend de Fins à Lucenai) & y lais-

se reposer les troupes des fatigues de la nuit. Sur le midi il marche droit au quartier d'Antistius : en même tems la cavalerie Gauloise se présente aux Lignes de la Plaine , & le reste de l'armée paroît en bataille à la tête du camp. Vercingétorix ayant aperçu ces mouvemens du château de la place , *ex Arce* , sort avec toutes ses forces en traînant après lui toutes les machines qu'il avoit préparées pour l'attaque de la contravallation.

Le combat s'engage de toutes parts en même tems : les parties foibles de retranchemens sont attaquées avec le plus d'effort. Les Romains peuvent à peine défendre une si grande enceinte , & faire face en tant d'endroits : les cris qu'ils entendent derrière eux les éfraient. César s'étant placé dans un lieu d'où il peut tout découvrir , envoie du secours où il en est besoin. On combat de part & d'autre avec acharnement ; chacun se représente que c'est le moment de faire un dernier effort , ou pour recouvrer sa liberté , ou
pour

ur recueillir le fruit de ses tra-
ux.

Le quartier que Vergasillaune atta-
noit étoit le plus en souffrance par-
e qu'il étoit commandé. Les Gau-
is sur un terrain plus élevé, lan-
oient leurs traits avec avantage; d'au-
es, couverts de leurs boucliers, mar-
noient à l'attaque; des troupes frai-
hes remplaçoient celles qui étoient
atiguées. Ils couvrent les ouvrages
xtérieurs de fascines, qui leur ser-
ent en même tems à monter au
empart. Les Romains s'épuisent d'ar-
nes & de forces. César connoît le
dangereux; il envoie au secours Labie-
nus à la tête de six cohortes, avec
ordre de faire une sortie s'il ne peut
soutenir l'effort de l'ennemi, mais
ne le faire qu'à la dernière ex-
trémité. Il se porte lui-même aux
autres quartiers, anime ses soldats,
& leur représente que l'avantage des
combats précédents dépend de celui-
ci. Les assiégés désespérans de for-
cer les lignes du côté de la plaine,
desperatis campestribus locis; attaquent
celles de la montagne, *loca prærupta*
R. r

474. **EGLAIRCISSEMENTS**
ascensu : à force de traits ils dégarnissent les tours, se font un passage avec les falcines & les clayes, coupent & arrachent le rempart & le parapet avec de longues faux. César envoie un secours de treize cohortes; voyant que l'action s'échauffe de plus en plus, il y court lui-même avec des troupes fraîches. Après avoir rétabli le combat & repoussé l'ennemi, il marche au secours de Labienus : il tire quatre cohortes d'un fort voisin, se fait suivre par une partie de la cavalerie, & ordonne à l'autre de sortir des Lignes, & de prendre l'ennemi en queue. Labienus voyant les Gaulois maîtres des fossés & du rempart, rassemble trente-neuf cohortes des postes les plus voisins, & avertit César du parti qu'il juge nécessaire. César s'avance pour se trouver à l'action : les Gaulois qui étoient sur la hauteur, le reconnoissent à la couleur de l'habillement qu'il portoit aux jours de bataille, & le voyant suivi de cavalerie & d'infanterie, ils recommencent le combat. Il s'éleve de tou-

s parts de grands cris. Les Romains ayant lancé le javelot, mettent l'épée à la main. (Ce fut le moment décisif.) Les Gaulois aperçoivent la cavalerie Romaine derrière eux, & voyent en face de nouvelles forces avancer : ils lâchent le pied, & tombent en se débandant dans la cavalerie Romaine, qui en fait un grand carnage. D'un si grand nombre peu regagnent leur camp ; Sestulius, chef des Limosins est tué, & Vergasillaune fait prisonnier. Les assiégés voyant la fuite & le carnage de leurs confédérés, se retirent dans la ville désespérans de leur salut.

Polyænus (*Strategemat.* liv. 8, ch. 3, art. 2.) rapporte avec quelques circonstances différentes cette sortie des Romains, qui décida du succès,

καίσαρ Ἀλαίσιαν πόλιν τῆς Γαλατίας πολιορκεῖ. Γαλατῶν ἐπ' αὐτὸν ἀθροίζονται μάχιμοι μυριάδες κέ', &c. Voici

la traduction Latine : *Cæsar Alesiam urbem Gallie oppugnabat: Gallorum militum adversus eum congregabantur ducenta quinquaginta milia.* Ille per noc-

tem armatos ter mille omnesque equites separans, ab obliquâ parte utrimque iussit revertentes postero die circiter horam secundam, à tergo hostium se ostendere, & fortunam tentare. Ipse sub primam lucem exercitum ad pugnam eduxit; quos Barbari, multitudine freti, cum risu excipiebant. Verùm, ceteris à tergo apparentibus & clamorem tollentibus, desperatâ fugâ in maximum terrorem ac perturbationem inciderunt, & eo tempore maximam stragem Gallorum editam esse dicunt. Dans ce récit, Polyænus paroît avoir confondu la manœuvre des Gaulois & l'opération dernière de César.

Au premier bruit de la défaite, les Gaulois abandonnent leur camp, & prennent la fuite; & sans la lassitude des Romains, fatigués d'un long & dangereux combat, toute l'armée ennemie étoit également défaite. Sur le minuit, la cavalerie de César se met à la poursuite des fuyards, & ayant atteint les derniers, en tue ou fait prisonniers un grand nombre. Le reste se sauve comme il peut, chacun en son pays.

Le lendemain Vercingétorix assemble le conseil , & représente qu'il n'avoit pas entrepris cette guerre pour son intérêt particulier , mais pour celui de la nation en général : que puisqu'il falloit céder à la fortune , il s'offroit pour victime , & qu'il étoit prêt à sacrifier au ressentiment des Romains sa vie ou sa liberté. On envoie des députés à César : il commande qu'on lui livre les chefs & les armes. Il se place sur un tribunal à la tête de son camp : on lui amène Vercingétorix & les autres chefs , & on jette à ses pieds les armes. Après avoir donné à chaque soldat pour sa part du butin , un prisonnier , il réserve ceux des peuples *Ædui* & *Arverni* , pour gagner par eux leur Etat. Il s'avance ensuite dans le pays des *Ædui* , qui se soumet aussi-tôt. Les *Arverni* députent pour lui promettre obéissance. Il leur rendit & aux *Ædui* vingt mille prisonniers. Après s'être fait livrer un grand nombre d'otages , il distribue ses Légions en différens quartiers d'hiver ; chez les *Sequani* ,

les *Rhemi*, les *Ambivareti*, & les *Rutheni*. Il envoie à Mâcon & à Chalon, Q. Ciceron & P. Sulpitius, pour avoir soin des vivres. Pour lui, il prend la résolution de passer l'hiver à *Bibracte* (Autun.)

Tel fut le succès du fameux siège d'*Alesia*, où les Romains & les Gaulois font les derniers efforts de courage, les uns pour la gloire & le maintien de leur puissance, les autres par l'amour de la liberté. César fait voir en cette occasion la grandeur de son génie, par la multiplicité des ouvrages & des machines qu'il employe pour la réduction de la place, & pour sa propre défense. Le Soldat Romain montre autant de patience dans les travaux que de bravoure dans les combats ; cependant il est au moment de céder à la multitude & à l'impétuosité des Gaulois ; mais la fortune de César l'emporte, & assure à Rome par ce coup fatal la domination dans la Gaule.

La position d'*Alesia* sur le Mont-Auxois est, comme on l'a vu dans

de Mémoire, établie d'une manière
invincible. Je rassemble sous un
point de vue les principales circon-
stances locales d'*Alesia*, qui toutes
s'appliquent sur le terrain à l'emplace-
ment du Mont-Auxois. 1°. Le Mont-
Auxois est *Collis summus, admodum
edito loco*; il est élevé d'environ 250
Toises au-dessus de la Plaine. 2°. Le
pied de la montagne est baigné par
deux rivières, l'Oze & l'Ozerain;
*cujus Collis radices, duo, duabus ex parti-
bus, flumina subleebant.* 3°. Au-devant
du Mont-Auxois se trouve une Plai-
ne, qui a environ trois mille Pas,
ou 2266 Toises de longueur: *Ante
oppidum Planities, circiter millia pas-
suum III in longitudinem patebat; in
Planitie quam intermissam collibus, III
millium passuum in longitudinem patere,
&c.* 4°. De tous les autres côtés,
le Mont-Auxois est environné à une
petite distance, d'autres montagnes
aussi élevées; *reliquis ex omnibus parti-
bus Collis, mediocri interjecto spatio, pari
altitudinis fastigio, oppidum cingebant.*
5°. Au Nord du Mont-Auxois est
une montagne fort étendue, dont le

lieu le plus élevé n'avoit pû être entièrement renfermé dans les Lignes de circonvallation : *Erat à septentrionibus Collis , quem , quia propter magnitudinem circuitus , opere circumplecti non potuerant , nostri necessario , penè iniquo loco & leniter declivi , castra fecerant.* On pourroit encore rappeler quelques autres circonstances ; mais celles-ci sont plus que suffisantes pour constater l'emplacement d'*Alesia*, & pour faire connoître la précision que César a apportée dans la description du siège de cette ville.

Alesia étoit une grande ville : son emplacement sur le terre-plain du Mont-Auxois , a environ mille Toises de longueur , sur une largeur de trois à quatre cens Toises : & nous voyons dans les Commentaires , qu'outre les *Mandubii* qui l'habitoient , elle reçut une garnison de 80 mille hommes. Diodore de Sicile rapporte (liv. 4.) qu'elle étoit très-ancienne , qu'Hercule à son retour d'Espagne ou d'Ibérie , passant par la Celtique , en avoit jetté les fondemens ,

nens, & qu'elle fut nommée *Ἀλυσία*
 du mot Grec ἄλῆ, *error*, pour mar-
 quer que ce Héros dans ses expédi-
 tions avoit parcouru diverses parties
 de la Terre : ἀπὸ τῆς κατὰ τὴν στρατείαν
 ἄλῆς. Quoiqu'il ne soit pas naturel
 d'adopter une étymologie Grecque
 pour le nom d'une ville Celtique,
 toutefois c'est un préjugé favorable
 pour l'antiquité de cette ville, que
 de le voir son origine rapportée aux
 tems fabuleux des premiers Héros.
 Les meilleures éditions, & les plus
 anciens manuscrits des Commentai-
 res nous apprennent qu'il faut lire
Alesia. On lit de même dans Stra-
 bon, Tacite, Plutarque, Policænus,
 Dion. Plusieurs Sçavans ont observé,
 que c'est une faute dans quelques
 éditions des Commentaires que de
 lire *Alexia* : *Alesiam scribendum*, dit
 Dudenorp, édit. de Leyde 1737,
locuerunt dudum G. Vossius ad Velleium,
& hîc Ursinus, uti & Casaubon. ad
Strab. lib. 4. p. 291. MSS. etiam vetu-
stiores omnes, præter Egm. & Carrar.
Alesiam hîc & infra exarant. Malè ergò
apud Metaphr. & Celsum per X.

On ne voit pas par les Commentaires, que César ait ruiné la ville d'*Alesia* : cependant Florus assure (liv. 3, ch. 10.) qu'il la brûla & la rasa : *Alesiam ducentorum quinquaginta millium juventute subnixam flammis adquevit*. Mais cet Historien n'est pas exact dans le court récit qu'il fait de la guerre des Gaules : la description qu'il donne du siège de *Gergovia* ne peut convenir qu'à celui d'*Alesia*.

Si César a détruit *Alesia*, il est certain qu'elle fut rebâtie sous les Empereurs. Pline en parle (liv. 34, ch. 17.) & dit, que ce fut dans cette ville que commença l'invention d'argenter au feu les ornemens des chevaux & le joug des bêtes attelées aux voitures roulantes : *Deinde & argentum incoquere simili modo coepere, eque-rum maxime ornamentis, jumentorumque jugis, in Alesia oppido; reliqua gloria Biturigum fuit*.

Mais, ce qui démontre qu'*Alesia* étoit célèbre & considérable sous les Romains, ce sont plusieurs Voies Romaines qui tendoient à cette ville

ou qui en sortoient , & qu'on retrouve encore au pied du Mont-Auxois. Une de ces Voies a la direction entre l'orient & le midi, passant sur le Mont-Pevenelle, & dans la Forêt d'Eugni. Il est assez bien conservé dans l'espace d'une lieue qu'on l'a suivi depuis le Mont-Auxois. On retrouve une partie d'ancien chemin entre Saumaise & Saint-Seine, dans la Forêt de Bligni.

Un autre pareil chemin passe du Mont-Auxois à Flavigni. Il y a apparence que c'est celui qui s'étendoit jusqu'à Autun, & qui passoit par Arnai-le-Duc, comme on a vu dans la Dissertation précédente. On prétend qu'on 'en trouve des vestiges assez considérables de distance en distance.

Il y a une troisième Voie très remarquable, & qui aboutissoit à Sens. On la suit depuis Sainte-Reine jusqu'au de-là de Fins, en approchant de Montbar, & on la retrouve à deux lieues de Montbar, entre Aizi sous Rougemont & Fulvi, au-dessus de Périgni & de Cri : elle reparoit

entre Anci-le franc & Lezignes , & depuis là jusqu'à Tonnerre. De-là elle tend vers les ponts de Saint Florentin , où tombe une mansion Romaine nommée *Eburobriga* mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne , sur la route d'Auxerre à Troyes ; de manière qu'en cet endroit cette route étoit croisée par celle que nous suivons actuellement , dont on continue de voir des vestiges depuis Arçes jusqu'à Cerisiers , qui n'est qu'à trois lieues de Sens sur la même direction.

Une quatrième Voie descendoit du Mont-Auxois , passoit au Pont de Ravouse , à Darcei , Froloi , & conduisoit à Langres par Bagneux-les Juifs & Aignei-le Duc , selon la Carte de Bourgogne de M. de l'Isle. Il y avoit encore une branche de chemin , tendante à Troyes , & qui passoit par Villaines en Duësmois , Larrei , & par une ancienne ville nommée (dans le pays) Lan-sur-Leignes , située sur une éminence à une petite demie lieue de Molême

vers le couchant d'hiver, & dont il ne subsiste plus que quelques vestiges. Le chemin est assez bien conservé en quelques endroits, & on le reconnoît jusqu'au passage de la petite rivière de Leignes.

Ce concours de plusieurs Voies publiques au Mont-Auxois, prouve bien qu'*Alesia* se conserva dans un état assez florissant sous la domination Romaine. Ce fut en cette ville que Sainte Reine souffrit le martyre. On ne peut en fixer le tems, ni à l'empire de Marc-Aurele, sous lequel plusieurs martyrs souffrirent la mort à Lion, à Fournus, à Challon, à Langres, à Autun, & à Saulieu, tous lieux situés dans la même province qu'*Alise*; ni à des tems postérieurs. Les Actes de Sainte Reine qui ont été publiés, sont aujourd'hui rejettés comme faux par les sçavans. On a cependant de la peine à se persuader, que cette Sainte soit un phantôme de sainteté dans l'Eglise. Usuard dans son martyrologe, en fait mention au 7 de Septembre, & il a été suivi dans le Romain moderne & dans plusieurs

S iij

autres. Le corps de cette Sainte étoit vénéré à Alise dès le tems de la première race de nos Rois. On bâtit sur son tombeau une Eglise, qui dans la suite devint Abbatiale. *Wideradus* ou Waré, fondateur de l'Abbaye de Flavigni, dans son premier testament, qui est de la première année de Theodoric ou Thierrri de Chelle (de l'Ere Chrétienne 722.) fait mention des Eglises de Saint Andoche de Saulieu, & de Sainte Reine d'Alise : *loci Sanctorum, Sancti Andochii Sedelocense, & Sanctæ Reginae Alense . . . ibi pretiosè requiescunt in corpore.* Ces Eglises sont qualifiées du titre d'Abbayes, *Abbas;* & comme on voit, celle d'Alise conservoit le corps de Sainte Reine.

Suivant le testament de Waré, *Alisia* avoit son emplacement sur le Mont-Auxois, puisque l'Eglise & le tombeau de Sainte Reine sont sur cette montagne; *Sanctæ Reginae Alense.* Waré donne à l'Eglise de Sainte Reine, *similiter donamus ad Basilicam Domus Reginae, ubi ipsa requiescit in corpore*, plusieurs terres ou biens

en divers pays; dans le Tonnerrois ,
in Pago Ternodrinse ; dans le Lacois ou
 Lecois (partie du Diocèse de Langres)
Pago Lutinsense ; dans le Duefmois
in Pago Duifmense ; dans le pays des
 Amognes (en Nivernois) *in Pago*
Amnavorum , ou plutôt *Ammonia-*
vum ; dans le Portois (sur les confins
 des Diocèses de Langres , de Toul ,
 & de Besançon) *in Pago Portense* ;
 dans le pays des Athoaires (canton
 du Diocèse de Langres , entre la
 Saône & les petites rivières de Vin-
 genne & de Tille) *in Pago Athoa-*
xiorum.

Le Prêtre Constance , qui a écrit
 vers l'an 485 la vie de Saint Ger-
 main d'Auxerre , dit (liv. 7 , ch.
 7.) que ce grand Evêque , dans un
 voyage qu'il fit à Arles peu après
 son retour de la Grande-Bretagne
 (vers l'an 431) passa par Alife , &
 qu'il y logea chez un Prêtre de ses
 amis nommé *Senator* , qui étoit d'une
 maison illustre : *erat (in Alisiensi loco)*
presbyter , Senator nomine , natalibus no-
bilis , religione nobilior. Conjux illi Nec-
tariola , similis sanctitate. Quos prae-
st *iiii*

488 ECLAIRCISSEMENTS
riens (*Germanus*) *pro studio antiquæ
caritatis expetiit.*

A la chute de l'Empire Romain en Occident, *Alesia* étoit encore le chef-lieu d'un Pays étendu, auquel elle donna le nom de *Pagus Alesiensis*. Dans la vie de Saint Germain de Paris, écrite à la fin du sixième siècle par Fortunat, ce *Pagus* est nommé *Alisensis*; dans le testament de Waré, *Pagus Alsinis*. Voici les termes de ce testament; *etiam in loco nuncupato Flaviniaco, in Agro Burnacinsæ, in Pago Alsinse, Monasterium . . . construxi.* Flavigni étoit alors compris dans un territoire particulier, nommé *Ager Burnacinsis*; & on trouve encore dans le voisinage plusieurs métairies nommées les Bornais, qui sont des vestiges d'un lieu ancien, dont le nom vraisemblablement étoit *Burnacum*. On lit néanmoins *Bornadum* dans le testament de Waré, qui donne ce lieu avec le château de Flavigni, & plusieurs autres biens, au Monastere de Flavigni: *Damus in Pago Alsinse, ipsum Bornadum, cum ipso castra Flaviniaco,*

de quelques métairies, & locella seu
Polonetas, à Darcei, in *Daroiaco*, à
Lugni, *Aguniaco*, à Gissei, *Gessiaco*,
Lugni, *Luviniaco*, &c. qui sont
lieux voisins de Flavigni & en Auxois;
& in *Pago Ternodrinse*, *Blaciaco* &
Marcomania, & dans le Tonnerrois,
Blaci & Marmagne.

Enfin, dans les Chartes & Ca-
pitulaires de nos Rois de la secon-
de Race, il est mention du *Pagus*
Alfensis, d'où s'est formé le nom
François d'Aulsois, Aulsois, ou Au-
xois, comme c'est l'usage de l'écrire
aujourd'hui. Ce *Pagus* avoit le titre
de Comté, & étoit gouverné par
des Comtes. La ville de Semur est
à présent le lieu le plus considéra-
ble de l'Auxois. Elle est mention-
née dans le testament de Waré, *da-
zum Sinemuro castro*.

On ne peut déterminer le tems
de la ruine d'Alife. Le moine Hé-
ric, qui a fait un poème de la vie
de Saint Germain d'Auxerre vers l'an
865, dit (liv. 4, ch. 2.) que de
son tems il ne restoit
ques vestiges de cette
ville: Plus que quel-

400 ECLAIRCISSEMENT
Te quoque, Casarois fatalis Alesia castris,
Haud jure abuectim oniamis committere
voftris.

.....
Te fines Heduos & limina fumma timentem
Aggreffus quondam fuo certamine Cafar,
Penè tulit Latias non aquo marce phalan-
gas,

Expertus patriis quid Gallia poffet in an-
nis :

Nunc roftant veteris tantum veftigia Caf-
tri.

Héric s'exprime exactement en di-
fant qu'*Alesia* défendoit la frontière
des peuples *Ædui*, *fines Æduos* ; elle
étoit peu éloignée des confins, *fines*,
des peuples *Ædui* & *Lingones*, dont
le village de Fin a pris fon nom : &
ce nom doit être écrit au pluriel,
Fins, comme on le trouve dans la
Chronique de Hugues de Flavigni ;
(*Biblioth. Labb. To. I, p. 242.*) *An-
no Domini MXXVII. Indict. V. Ha-
gano de Rocca Calumniam fœdi fui
Finium, Deo & Sancto Prejecto (ancien
patron de Flavigni) & nobis di-
mifit.*

La même Chronique, sur l'année 864, fait mention de la ville ou cité d'Alise, à l'occasion de la translation des reliques de Sainte Reine. *An. DCCCLXIV. translatum est corpus Sancte Reginae, virginis & martyris, de Alisia civitate, apud Flaviniacum castrum seu conobium, praesideme loco eidem, cujus erat civitas praefata, Egilo abbate regnante Carolo Calvo Sanctus Evgil, anno XXIK. Indiſt. XI. anno DCCCLXIV. tranſtulit corpus Sancte Reginae.* Les translations des reliques étoient alors très fréquentes en France, à cause des courses des Normans dans plusieurs provinces du Royaume. On transportoit les corps des Saints dans les villes ou places de sûreté. Alise suivant le témoignage d'Héric, qui écrivoit vers ce même tems, étoit dans un état de décadence & de ruine. Depuis cette translation, les reliques de Sainte Reine ont été conservées jusqu'aujourd'hui dans l'Eglise Abbatiale de Flavigni.

La ville d'Alise ayant été ruinée, il resta quelques habitations sur le

penchant de la montagne, qui ont formé un bourg, auquel le nom d'Alise s'est conservé. Ce bourg est du domaine temporel des Evêques d'Autun. En 864 la ville d'Alise dépendoit de l'Abbaye de Flavigni. Mais l'Empereur Charles - Chauve annexa cette Abbaye à l'Evêché d'Autun en 877, & lorsque *Walserus* ou Gautier, Evêque d'Autun, permit en 990 aux Religieux de Flavigni d'élire un Abbé, il retint la plupart des domaines de l'Abbaye, & entr'autres celui d'Alise, dont les Evêques d'Autun sont encore Seigneurs.

Quoique le corps de Sainte Reine ait été transféré à Flavigni, le culte de la Sainte s'est perpétué à Alise. On croit qu'elle souffrit la martyre hors les murs de la ville, dans un lieu où l'on a construit une chapelle de son nom, qui suivant un Acte de l'an 1488, étoit encore dans ce tems-là au milieu des vignes; *altare ab antiquo erectum in vineis Episcopatus Aduensis*. Depuis on a bâti des maisons depuis la chapelle jusqu'au

bourg d'Alise. Dans le bas de la chapelle, du côté gauche en entrant, est la célèbre fontaine, fréquentée pour la guérison de plusieurs maladies. Cette Eglise est desservie par une nombreuse communauté de Cordeliers, qui en font une redevance annuelle à l'Evêque d'Autun, seigneur d'Alise. Au reste, le bourg de Sainte-Reine & Alise ne sont pas ensemble fort considérables pour le nombre des habitans. Dans le dénombrement de la France (To. II, p. 105) Bailliage d'Auxois, Sainte-Reine & Alise, bourg. 143 feux. L'Eglise paroissiale d'Alise & de Sainte-Reine est sous le titre de Saint Leger. Il y a dans le bourg un Hôpital considérable. On ne peut décider en quel lieu l'ancienne Basilique de Sainte Reine, dont parle Waré étoit située. Dom Viole, qui a donné au public la vie de Sainte Reine, prétend que la chapelle de cette Sainte ne subsiste que depuis le quinzième siècle, & que l'ancienne Basilique, autrefois Abbatiale, est devenue l'Eglise Paroissiale d'Alise.

Quant à l'emplacement de l'ancienne Alise sur le sommet du Mont-Auxois, il n'y a plus de bâtimens; & on y trouve seulement des fragmens de tuilles, de briques, de vases de terre-cuite de différentes couleurs, quelques restes d'enduits de mortailles. On dit que les pierres de taille & autres matériaux ont été enlevés pour bâtir dans Sainte-Reine & autres lieux voisins. L'an 1625, on trouva à l'entrée du vieux cimetière d'Alise une Inscription, que Reinefius a rapportée dans une de ses Lettres (dont le recueil a été imprimé à Leipzig en 1660) & dans sa grande collection (*fontagn. Inscript. antiq. Inscript. 176 Class. primæ.*)

TI. CL. PROFESSUS. NIGER. OMNIBUS
HONORIBUS. APUD. EDUOS. ET
LINGONAS. FUNCTUS. DEO. MORITASCO
PORTICUM. TESTAMENTO. PONI
IUSSIT. SUO. NOMINE. IULIÆ
VIRGULINÆ. UXORIS. ET. FILIARUM
CLAUDIÆ. PROFESSÆ. ET. IULIANÆ. VIRGULÆ.

Par cette Inscription, Ti. Claudius-Professus-Niger, qui avoit passé par toutes les charges chez les peuples *Edui & Lingons*, ordonne

qu'on élève au Dieu *Moritasgus* un Portique, en son nom, & au nom de sa femme & de ses deux filles. Ce Dieu *Moritasgus* n'est connu que chez les Gaulois : mais les Commentaires (liv. 5) font mention d'un *Moritasgus*, qui étoit Roi des peuples *Senones* à l'arrivée de César dans les Gaules, & dont les ancêtres avoient joui de la même dignité. *Moritasgus, adventu in Galliam Casaris, cujusque majores (apud Senones) regnum obtinuerant.* Reinesius conjecture, que la divinité dont il est question, peut se rapporter à ce *Moritasgus*, ou plutôt à quelqu'un des plus reculés de ses ancêtres, qui aura porté le même nom. M. l'Abbé Mongault, dans le prem. vol. des Mémoires de l'Académie des Inscript. (p. 360) entre dans ce sentiment, & fait mention de plusieurs divinités de la même espèce.

On voit dans l'Eglise Abbaticale de Saint-Pierre de Flavigni, sur trois piliers qui soutiennent l'arcade de la voute du sanctuaire, des bas-reliefs, qu'on croit avoir été tirés de

496 **ECLAIRCISSEMENTS**
quelque monument de l'ancienne
Alife, & placés dans cette Eglise
lorsqu'elle fut construite dans le neu-
vième siècle, & consacrée par le
Pape Jean VIII. l'an 878. D. Ber-
nard de Montfauçon a donné la re-
présentation de ces bas-reliefs, en
deux planches (supplém. de l'Antiq.
expliquée, To. IV, p. 86.) Une
inscription comprise dans ces bas-
reliefs est aujourd'hui si effacée qu'on
n'en peut rien tirer : mais on lit en-
core sur un bout de corniche AUC.
(ou plutôt AUG.) SAC. (*Aug-
usto sacrum.*) Les bas-reliefs consis-
tent dans huit figures d'hommes &
de femmes, se parés & en autant de
quarrés différens. On peut juger par
le caractère de ces figures, que c'est
un monument de quelque victoire ;
& parce que deux de ces figures,
homme & femme, sont portées sur
des barques ou nacelles, le sçavant
Bénédictin qui a rendu public ce
monument, conjecture que la vic-
toire qui en fait le sujet, pouvoit
avoir été remportée sur mer comme
sur terre.

Il s

Il s'est trouvé sur le Mont-Auxois
 des instrumens de sacrifices, quan-
 tité de fers de lances & de piques,
 un grand nombre de Médailles. Les
 paysans en trouvent encore en la-
 bourant. Depuis peu on en a trou-
 vé une d'or, bien frappée, & qu'on
 croit être d'un des premiers Césars.
 Tous ces monumens joints aux preu-
 ves qui se tirent des Commentaires
 de César, & des Actes du Moyen-
 ge, démontrent évidemment que le
 Mont-Auxois est l'emplacement de
 l'ancienne & célèbre Ville d'*Alesia*.

F I N.

T r

T A B L E

D E S M A T I E R E S.

A.

A C A D E M I E
 (Triangles del')
 des Sciences , page
 382 , 390 , 392 .
Adui, leur dignité dans
 la Gaule , 267. freres
 du peuple Ro-
 main , 268. leur puis-
 sance , 269. ils ont
 part aux conquêtes
 des Gaulois en Italie,
 270 .
 Agathémér , 55 , 80 ,
 87 .
Agedinensium, Sens , 203 .
 Agrippa fait élever
 trois grandes Voies
 au travers de la Gau-
 le , 332 .
 Aimoin , 243 , 362 ,
 409 .
Alerea, Ardantes , 252 .
Alesia , Alise , 436 . &
suiv. Plan d'Alise &
 de ses environs , 439 .
 situation de la place ,
 459 . & *suiv.* 479 ,
 travaux du siège .

457 . & *suiv.* divers
 combats devant la
 place , 458 . 465 . &
suiv. réduction d'A-
 lise , 477 . on ne doit
 point lire *Alexia* ,
 481 . elle étoit encore
 célèbre sous l'Empire
 Romain , 482 . plu-
 sieurs Voies Romai-
 nes s'y réunissoient ,
 483 . & *suiv.* Sainte
 Reine y souffrit le
 martyre , 485 . *Alesia*
 étoit le chef-lieu du
Pagus Alesiensis ,
 488 . étoit ruinée au
 milieu du neuvième
 siècle , 489 . elle n'est
 plus qu'un bourg ,
 492 . connu plus
 communément sous
 le nom de Sainte-Rei-
 ne , 493 . vestiges de
 l'ancienne *Alesia* ,
 494 . & *suiv.* inscrip-
 tion qu'on y a trou-
 vée , *ibid.*
Alesiensis Pagus , Aule-
 lois , 482 . & *suiv.*

- Alifencum*, Anisi, 403.
Amici (Giacomo Filippo) 9, 19.
Ammien - Marcellin, 109, 113, 187, 251, 296, 307, 341, 374, 373.
Ammoniarum Pagus, les Apognes, 487.
Anaximandre, 87.
Andematunum, Langres, 396.
Anger Fl. Indre, 252.
Angio Fl. Igon, 388.
Annales de Metz, 206. de S. Bertin, 249.
Aque-Bormonis, Bourbon-l'Archebaud, 206, 417.
Aque-calentes, dans Sidonius Apollinar. Chaudes-aigues, ne peuvent être confondues avec *Aque-calide* dans la Table, 263.
Aque-calida, Vichi, 430.
Aque-Neri, Néris, 258.
Aque-Nisnei, Bourbon-l'Anci, 406.
Aque-Segeste, leur position établie, 190.
Aquitaine augmentée par Auguste, 235.
Arbor... dans Ammien-Marcellin, discuté, 377. & *suiv.*
Arebrignus Pagus, 379.
Argansomagus, Argenton, 247.
Ariolica, Aurilli, 428.
Aristote, 87.
Armençon Riv. 452.
Arrien, 80, 98, 103.
Assa-Paulini, Anse, 345.
Astruc (M.) 31.
Athépte, 96.
Arhoariorum Pagus, 487.
Avara Fl. Evre, 251.
Avaricum, Bourges, 240. sa position fixée par les Itinéraires, 250.
Aventia, Déesse adorée à *Aventicum*, 329.
Audran (Gérard) 75.
Augusta, nom pris par plusieurs villes en l'honneur d'Auguste, 311.
Augustodunum, Autun, son ancienne étendue, 296. son antiquité, 297. ruinée sous Claude II, 300. rétablie sous Constance, 301. reçoit des bienfaits de Constantin, 306. prend le nom de *Flavia*, 307.
Augusto-nemetum, Clermont en Auvergne, 259. diffère de *Gerogovia*, 260.
Aulu-Gelle, 41, 72.
Aune confondue avec le Pied, 142. Aune de Paris, Mercière & Drapière, 144. Aune de Suède, 146.
Aureliani (Orléans) ce nom peut venir de l'Empereur Aurélien. Et j).

186. & *suiv.*
Autissodurum, Auxerre, 359. cette ville existoit sous l'empire d'Auguste, 360. & *suiv.*
 Auzout (M.) 13.

B

B Astide (M. de la)
 Bede ³² (le Vénéral)
 125, 138.
 Belca, Bouzi, 179.
 Bema, sa définition,
 88, 102.
 Bergier, 113, 333,
 342, 451.
 Bernard (Edouard) 29.
 Béton & Diognete, 96.
 Beauvai, 271. n'est point
Bibracte, 288. nommé
Bifraetum dans
 les Actes, *ibid.*
 Bianchini (M.) 29.
³²
Bibracte, les sçavans
 partagés sur la posi-
 tion, 271. ne peut
 être Beaune, *ibid.* ô-
 toit capitale des *E-*
dui, 274. est la ville
 d'Autun par la com-
 paraison des textes
 des Anciens, 278.
 & *suiv.* par le texte
 du Rhéteur Eumene,
 308. & *suiv.* par
 l'inscription en l'hon-
 neur de la Déesse *Bi-*
bracte, 329. par le
 passage de la Voie

d'Agrippa, 337. &
suiv.
Bibracte, Déesse adorée
 à Autun, 328.
 Binios, 410.
 Bois, leur territoire,
 203. & *suiv.* livres
 & alliés des *Edui*,
 204.
 Bourbon - l'Archem-
 baud, 205.
 Boxum, Buxière, 405.
 Boze (M. de) 330.
Bracchio-di Mauro, la
 mesure, 38.
 Bras & Brassie, 144.
 Brenne Riv. 455.
Brexius saltus, la Brel-
 se, 425.
Brivodurum, Briare,
 175, 414.
 Brunichou (Chemin de
 la reine), 257.
 Barzus (André) 147.
Burnacensis Ager, les
 Bornais, 488.
 Buffedes (M. de) 265.

IC

C Abilloum, Chal-
 lon, 350.
Cæsarea, nom pris par
 plusieurs villes en
 l'honneur d'Auguste,
 332.
 Cambden, 117, 124.
 Cange (M. du) 24, 25.
 Canne Romaine, la
 mesure, 13.
Causilia, Chantelle,
 258.
 Cartes : de l'Etat de

rons de Rome, 9. de
l'Agro Romano, 11.
des environs de Mi-
lan, 37. MS. de l'E-
tat de Milan, 39. des
Marais Pontins, 50.
du Golfe de la Valo-
ne, 62. MS. de la
Mer de Marmara,
84. de Lennox & de
Sterling, 125. des
Voies Romaines de
l'Angleterre, 136. des
Côtes de Bretagne,
135. du Diocèse de
Nantes, *ibid.* de Sué-
de, 147. de la Levée
de la Loire, 179. de la
Méridienne de Paris,
253. MS. du cours de
l'Allier, 430. d'Au-
vergne du Pere Ama-
ble de Frétat, 432.
Casaubon, 57.
Cassini (MM.) 9, 10,
13.
Céli ne peut être *Salio-
clira*, 181.
Cellarius, 65, 69,
110, 271, 313.
*Genabum idem quod Ge-
nabum*, 169.
Censosinus, 45, 46.
César, sa diligence à
réprimer la révolte des
Gaules, 195. prend
Hellauodunum, 197.
brûle *Genabum*, 198.
prend *Noviodunum*,
199. assiège *Avaric-
um*, 200. leve le
siège de *Gergovia*,

valerie Gauloise, 452.
investit Ver cingéto-
rix dans *Alesia*,
454. défait les Gau-
lois devant cette pla-
ce, 475.

César (Commentaires
de) 58, 250, 168,
197, & *suiv.* 203,
204, 207, 213,
225, 254, 267,
273, 276, 283,
319, 347, 351, 381,
495.

Chamberlain, 123.

Chaîne Romaine, sa
mesure, 13.

Chenou ne peut être
Cenabum, 181.

Chora ne peut être Cré-
van, 364. & *suiv.*

Cingolani (Gio: Batt.)
11, 20, 48, 49, 53.

Girque (le grand) de
Rome, sa longueur,
59.

Clavier, 7.

Colomnes Milliaires
numérotées donnent
le nom à différens
lieux, 4, 5, 37.

Colonne Milliaire près
de Fontaine-Fran-
çoise, 325. de Pech-
a-Doire, 431.

Columella, 43, 44.

Goncile (Actes du) de

Soissons, 220.

Condite, Cône, 413.

Conge de Farnese, 34.

Constance, Auteur de

la Vie de S. Germain.

- d'Auxerre, 487.
Carobilianus, Corbeil, 391.
 Corradini (M.) 52.
 Covarruvias, 24.
 Coude, 96, 202, 243.
 Coutumes, leur extension n'a point de rapport à l'étendue des anciens Peuples de la Gaule, 272.
Crevennum, Crévan, 364.
Crisinis, Crissei, 396.
 Cularo, Grenoble, 287.
 Cuff (la Colonne de) 386.
 Cydnus Fl. la largeur, 69.

D

- D** *Exem-peda*, 13.
Decesia, Décise, 211, 254. est le *Det-oide* de l'Itinéraire, & le *Degena* de la Table, 255, 408.
 Degré (mesure du) 9, 254.
 Dehane Riv. 354.
 Dibus, Dijon, 389.
 Dième, *ad Decimum*, 3.
 Diocèses (anciens) de France, répondent presque toujours aux territoires des anciens Peuples de la Gaule, 278, 292, 333, & *sup* 499.
 Diodore de Sicile, 59, 486.
 Diogene Laërce, 87.
 Dion Cassius, 16, 337, 409.
 Diplomatique (Corps) 138.
 Distances discutées : de Rome à Aricia, 15. de Rome à Ostie, 17. de Narnia à Mevania & Interamna, 36. d'Ostie au port d'Antium, 48. d'Antium à Terracine, 49. d'Ostie à Circei, 50. du Port Itius à la côte de la Grande Bretagne, 52. de Rome à Terracine, 51. de Rome à Antium, 53. d'Otrante à la Valone, 62. de Brundisium à Dyrrachium, 63. de Tyane à Tarso, 65. de Constantinople à Rodosto, 84. de Canope à Héliopolis, 99. de Turin à Verceil, 133. de Rézat près Nantes à Saint-Philbert, 255. d'Aganum à Oëdurus, 236. de Tain à Vienne, 248. de Lisbonne à Mérida, 253. de Briare à Orléans, 274. d'Orléans à Paris, 277. de Tours à Orléans, 278. d'Orléans à Aquæ Segestæ & Sens, 289. entre Argenton & Bourges, 297. de Bourges à Timonctium, 253. de Décise

de Argenton & Clermont en Auvergne, 257. entre Tours & Bourges, 264. entre Lion & Autun par Mâcon & Châlon, 345. entre Autun & Auxerre, 355. d'Auxerre à Châlons, 383. entre Châlon & Langres, 384. de Toul à Langres, 390. de Langres à Corobillum, 391. de Lion à Toul, 392. de Langres à la Colonne Mill. de Fontaine-Françoise, 394. de Châlon à Cruinie, 395. entre Langres & Bezançon, 399. entre Autun & Briare par Décise, 402. entre Autun & Bourbon l'Ance, 407. de Meuse à Cône, 413. entre Autun & Bourbon l'Archebaud, 416. entre Clermont en Auvergne & Lion, 419. de Clermont à Pech-à-Docet, 422.

Dodrans, 23.
 Dodwel, 89.
 Dolschros, 110.
 Doron, 23.
 Dosithee, 78.
 Duissinistr Pagus, Duomois, 487.
 Dunod (M.) 369.
 Duullectinum (an) sur la Voie d'Autun à

E

Ebuo briga, 484.
 Eginhard, 247.
 258.
 Eifenschmid, (M.) 34.
 87, 92, 150, 155.
 Eratosthene, 55, 52.
 Ernoderium, S. Ambrôise sur Arnon, 249.
 Estienne de Bizance, 97.
 Estrée - Saint Genoux, 192. Estrées, 357.
 428. l'Estra, 421.
 Eucher, (Saint) 136.
 Eumene, 299. & suiv.
 son texte sur Bibracte expliquée, 308. & suiv. 351, 378, 400.
 Euphrate, (largeur de (1)) 67.
 Eusebe, 124.
 Eustathe, 59.
 Eutrope, 124, 312.
 397.

F

F

Fabretti, 19, 29.
 File, voyez Tite.
 Fines marqués par une colonne avec une inscription, 235.
 Fines, près de Suri-aux-Bois, 190.
 Fines des Biruriges & Pictavi, 115, 248.
 Fins des Diocèses de Blois, de Chartres, de Sens, 234.
 Fins, Fines, près d'Autun, 490.

Fins , 160 , 453.
 Flavigni , fondation de
 l'Abbaye , 486.
Florentia , Florence ,
 314.
 Florus , 196 , 268 ,
 437. peu exact dans
 ce qu'il rapporte du
 siège d'*Alesia* , 482.
 Fortunat , 488.
 Eor de Bearn , 25.
Forum Appii , 52.
Forum Segusianorum ,
 Feur , 427.
 Frasnai , (M. de) 110.
 Frédégaire , 149.
 Erontin , 88.

G

GAbris , Chabris ,
 265.
 Gâcinois , (Histoire du)
 191.
Genabum , 167. est la
 ville d'Orléans , par
 le témoignage des
 Anciens , 168. &
suiv. par les Itinéraires,
 173. & *suiv.* par
 le texte & les marches
 de César , 193. &
suiv. la distance avec
 les confins des Ar-
 verni conforme aux
 Commentaires , 225.
 étoit l'*Emporium* des
Carnutes , 169 , 170 ,
 227.
Gergovia des Arverni ,
 son emplacement ,
 262 , 442.
Gergovia des Baii , 208.

Gien , 171 , 172. son
 ancien nom , 173 ,
 180.
 Gildas-le Sage , 115.
 Golius , 25.
 Gordon , (Robert) 123.
Gradus ou *Gressus* , 88.
 Greaves , 26 , 29 , 155.
 Grégoire de Tours ,
 252 , 257 , 389.
 Gruter , 152 , 313.
 Guillaume le Breton ,
 252.
 Guilletière , (la) 42.

H

HArdouin , (le P.)
 24 , 410.

Hedua civitas des Com-
 ment. de César , ne
 peut s'entendre que
 du peuple *Edui* , &
 non d'une ville par-
 ticulière , 282.
 Helgaud de Fleuri , 265.
 Helvétiens défaits par
 César , 344.
 Héric , auteur de la
 vie de Saint Germain
 d'Auxerre , 485.
 Hérodien , 349.
 Hérodote , 42 , 44 ,
 89 , 98.
 Héron , 42 , 91 , 110 ,
 Hézychius , 66 , 80 ,
 88 , 89 , 108.
 Hirrius , 201.
 Holstenius , 8 , 36 , 52 ,
 53 , 271.
 Houdjus , 141.
 Hugues de Flavigni ,
 490.

Hugues

Agues de Fleuri, 243,
410.

I

Erôme, (Saint) 23,
108, 137.

subres, Pagus Eduo-
rum, 424.

onas, Auteur de la
vie de St. Colomban,
371.

ornandes, 109, 251.

ourdain, (Dom) 439.

seure, 210.

sidore de Séville, 43,
110.

sthme de Corinthe, sa
largeur, 85.

itinéraires Romains,
leur avantage, 6.

itinéraire d'Antonin,
15, 17, 114, 126,
169, 186, 247,
248, 341, 384, 401.

itinér. de Bourdeaux à
Jérusalem, 15, 17,
51, 61, 65, 115.

Itinér. Maritime, 107.

Jugere, 44, ou Ple-
thre, 69.

Julia, nom pris par
plusieurs villes en
l'honneur d'Auguste,
313.

L

Abbe, (le Pere)
410.

Ladone, 291.

Lancelot (M.) 167,
170, 172, 173, 212,
243.

Lan sur Leignes, ville
ruinée, 484.

Larincensis Pagus, Le-
cois, 487.

Laurière, (de) 24.

Le Beuf (M.) place
Vellaunodunum à Val-

lan près d'Auxerre,
& *Genabum* à Gien,

168. imagine une di-
rection particulière

de la Voie Romaine
de *Brivodurum* à *Lu-*

resia, 180. & *suiv.*
ne peut tirer avantage

de la Colonne Mill-
de Fontaine-François-

se, 183. & 395. ni
de ce que le nom

d'*Aureliani* ne se voi-
point dans les Itiné-

raires, 185. & *suiv.*
suppose des mouve-

mens à prévenir chez
les *Bituriges*, 215.

exagère la marche de
César en passant par

Orléans, 217. fait
plusieurs suppositions

pour placer *Vellauno-*
dunum près d'Auxer-

re, 221. & 361. ne
peut tirer avantage de

ce que le pays des
Carnutes passé pour é-

tre au centre de la Gau-

le, 127. ni du *pervenis-*
des. Commentaires,

229. ni de ce qu'au-

cul Evêque d'Or-

léans ne se trouve
sous le titre de *Genas-*
Y-u.

- Insis*, 244. ni de ce qu'on ne voit point d'anciens monumens Romains à Orléans, 245. a prouvé la situation du *Castrum Mediolanense*, 257. son opinion sur la position de *Chora*, combattu, 364. & *suiv.*
- Lieu Gauloise, *Leuca*, 108. & *suiv.* son évaluation, 110. son usage dans la Gaule, 112. & *suiv.* 174. confirmée par la distance des lieux, 116. signification du terme *Leuca*, 117. cette Lieu conservée jusqu'à présent en Angleterre sous le nom de Mille, 119. & *suiv.* son usage sous les François mêmes, 134.
- Lieu Française, 118, 134. est la Rasse Germanique, 138, 160.
- Lieu Germanique, qui double la Rasse, 140. & qui vient de Scandinavie, *ibid.* appelée Mille, 141. sa définition, *ibid.* 148, 149. définition particulière du Mille d'Allemagne, 159.
- Lieu de la Scandinavie, l'étendue qui lui est propre, 145. l'étendue de la Lieu fixée en Suède, 146. Lieux diverses des provin-
- ces de Suède, 147 & 148, 149.
- Lieu Espagnole, son évaluation, 152. composée de trois Mille Arabiques, 154. grande Lieu d'Espagne, 157.
- Lieu Portugaise, 157: son évaluation, 158.
- Lieu Marine de France & d'Angleterre, 156. des Flamands ou Hollandois, 151 & 156.
- Limousin*, Poitiers, 247.
- Liphard, (Légende de Saint) 243.
- L'Isle, (M. de) 65, 82, 148, 178.
- Livincius, 322, 324.
- Longuerue, (M. l'Abbé de) 207, 209, 242, 271, 325, 337, 387.
- Lugdunum*, Lion, sa fondation, 297
- Luna* ou *Ludna*, 346.
- Lysippe, 75.

M

- M** Abillon, (Dom) 132.
- Macrobe, 55.
- Massei, (M. le Marquis) 31, 32.
- Manfredi, (M.) 29, 32.
- Marche, (la) ce nom répond à celui de *Fènes*, 412.
- Marcien d'Héraclée, 2.

- Mariana**, 152.
Marlien, 295.
Masava, Melve, 411.
Maffon, 397.
Masisto, Mâcon, 347.
Maximilien, (Actes de Saint) 78.
Mediolanum, nom Celtique commun à plusieurs lieux, 423.
Mediolanum, Château Meillan, 257.
Mediolanum, Meys, 420. **Mediolanum**, Milan, fondé par les Gaulois, 270, 422.
Mela, (Pomponius) 267, 273.
Melan, (M.) 256, 408.
Meniane Scolæ à Autun, 302. on y voyoit une Carte Géographique de la Terre, 331.
Migerie, sa signification, 153. son évaluation, 154.
Mille Romain, confondu avec le Mille commun d'Italie par différens auteurs, 7. évalué plus convenablement à 75 au Degré, 9, son évaluation positive par le Palme, 21. par le Pied, 26. & suiv. par l'intervale des Colonnes Milliaires, 31. son usage dans les différentes provinces de l'Empire Romain, 111.
Mille Romain moderne, son évaluation, 11. & suiv.
Mille moderne des Grecs, 79. & suiv. ou de Turquie, 82, 84, 86.
Mille commun d'Angleterre évalué, 122. existant du temps des Romains, 124. défini sous le nom de Lieue, 129. Mille d'Ecosse, 123.
Mille Anglois fixé par Henri VII, 119. employé par les Romains dans la Grande Bretagne, 126, 128.
Mille de Pied-mont évalué, 131, 133.
Mille Arabe évalué, 155.
Milliarium aureum, 16.
Monasticum Anglicanum, 129.
Montgault, (M. l'Abbé) 495.
Monthoni, 181, 191.
Montfaucou, (D. Bernard de) 328, 386, 495.
Moreau de Mautour, (M.) 275, 282, 292, 304.
Moritasgus, Divinité Gauloise, 495.
Mofa, Meuvi, 398.
Moulins, origine de cette ville, 209.
 V. u. ij)

N

Nardini, 59.
Nevirum, Nevers, 409.
 Nidubia, Nui, 387.
 Notice de l'Empire, 188, 351, 396.
 Novalesc, (Chronique de la) 131.
Noviodunum des *Edui*, Nevers, 211, 409, 444. *Noviodunum* des *Bituriges*, 199. est Nouan près Bourges, 231. & *suiv.* ne peut être Nouan-le-Fuzelier, 240. ni Neuvi-sur Baranjon, *ibid.* ni Sancerre, 241. *Noviodunum* des *Diablintes*, Jublins, 237. *Noviodunum* des *Suesones*, 238. *Noviodunum*, Nyon, 411.

O

OGylby, (John.) 121.
Oppidum dans les Commentaires de César, peut s'approprier à une capitale aussi bien que le mot *Urbs*, 275.
 Orgye, sa mesure, 89.
 Oudendorp, 208, 481.
 Oze & Ozerain, Rivières, près d'Alise, 455.

P

Peanius, 124.
 Palme Romaine, 12. Palme ancien, 21. Palme de deux especes chez les Anciens, 22. & *suiv.*
 Palme Portugais, 158.
 Parafanges, 64, 65.
 Paterculus, (Velleius) 437.
 Paul Diacre, 108.
 Paul-Orose, 124.
 Pausanias, 78.
 Perche Angloise, 119, 129, 130.
 Philander, 30.
 Photius, 79.
Phoussor peut s'appliquer à une ville capitale, 277.
 Picard, (M.) 9, 29, 150, 158.
 Pied Romain, sa mesure, 26. & *suiv.*
 Cossutien, 27. Capitoliin, 28. Colontien, 30. 149. Pied Grec, sa mesure, 41.
 Pied Philétérien, 91. ou Alexandrin, 92. ou plutôt Macédonien, *ibid.* son évaluation, 93. Pied naturel, ou longueur commune du pied humain, 71. & *suiv.*
 76. Pied Anglois, 27, 120. Pied du Rhin, 159. Pied Sué-

DES MATIERES.

dois, 146. Pied Luit-
 grand, 131, 132.
 Pied Espagnol, 155.
 Pimentel, (Manuel)
 157.
 Plan de Rome, 60.
 Blethre, 69.
 Pline, 16, 17, 23,
 24, 43, 44, 50,
 59, 62, 85, 96,
 97, 99, 204, 268,
 287, 381, 482.
 Plutarque, 79, 436.
 Pocrinium, Perrigni,
 417.
 Pœtus, (Lucas) 14,
 21, 28.
 Pola en Istrie, 314.
 Pollux, (Julius) 22,
 89, 143.
 Polyænus, 495.
 Polybe, 44.
 Pons ad Elaver, 444,
 445.
 Pont, (Timothée)
 123, 125.
 Portensis Pagus, Por-
 tois, 487.
 Portius, (Leonard) 30.
 Portolanos en Grec vul-
 gaire, 25, 86.
 Portulan Vénitien, 63.
 Procope, 17.
 Prudence, 243.
 Prolémée, 55, 56, 95,
 169, 237, 251,
 274, 396, 414,
 427.

Q

Quarentaine, mesu-
 re Angloise, 119.

Quarte, locus *Quartem*
sis dans la Notice de
 l'Empire, 5.
 Quintilien, 159.

R

Raste Germanique;
 137. son évalua-
 tion, 138, 151.
 Reinesius, 494.
 Reine (Sainte) souf-
 frit le martyre à Ali-
 se, 485. son corps
 transféré d'Alise à
 Flavigni, 491.
 Remacle, (Vic de S.).
 109, 110.
 Rempart (*Vallum*) de
 Sévère, 124. son
 étendue, 125. Rem-
 part d'Hadrien, *ibid.*
 Resendius, 152.
 Riccioli, 11, 35, 39,
 133, 157.
 Rigaut, 138.
 Rodonna, Rouanne,
 427.
 Rollin, (M.) 462.
 Ruche ou Roue, 141.

S

S Agene, sa mesure,
 83.
 Saint-Julien, (Pierre
 de) 291.
 Salbris, 195.
 Salioclista, Saclas, 177.
 Sancerre ne vient point
 de *Sacrum-Cæsaris*.
 242.
 V. u. liij)

T A B L E

- Sanfon , (Nicolas) 7.
 253 , 271 , 425.
 Saumaife , 78.
 Scaliger , (Joseph) 410.
 Scymnus , 80.
 Segobodium , Seveux ,
 400.
 Seine , (François de)
 21 , 30.
 Senex , (John) 122.
 Septeme , *ad Septimum* ,
 5.
 Sidolocum , Saulieu , 353.
 Sidonius-Apollinaris ,
 251 , 263 , 433.
 Sicilia , Sigi , 418.
 Smith , (Thomas) 46.
 Solin , 159.
 Souvigni , 206.
 Spanna , Espan , 24.
 Spartien , 124 , 348.
 Spelman , 130.
 Spithama , 230.
 Stade Olympique ou
 ordinaire , son origi-
 ne , 41. son évaluation
 par le Pied Grec ,
 43. par sa comparai-
 son avec le Mille Ro-
 main , *ibid.* Stade
 d'une espece différen-
 te , &c. de 10 au Mille ,
 47. & *suiv.* employé
 par Xénophon , 64.
 valant 30 Parasfan-
 ges , 65. sa mesure élé-
 mentaire le pied na-
 turel ou du commun
 des hommes , 71. &
suiv. Stade (Macé-
 donien) employé par
 Aristote , 94. & dans
 la mesure des mar-
 ches d'Alexandre ,
 96. dans la naviga-
 tion de Nearque , 97.
 dans la mesure de
 quelques villes de
 l'Antiquité , 98.
 Stadium d'Olympie ,
 41 , 72. *Pythicum* ,
 46. à Laodicée , *ibid.*
 Staiole , 11. sa mesure ,
 13.
 Strabon , 15 , 44 , 47 ,
 49 , 53 , 56 , 57 , 58 ,
 62 , 70 , 85 , 96 ,
 99 , 102 , 103 , 104 ,
 111 , 169 , 259 , 273 ,
 277 , 313 , 332 , 339 ,
 351 , 454.
 Stukley , 126.
 Suétone , 313.
 Suger , (l'Abbé) 220.
 Suidas , 42 , 44 , 53 ,
 54 , 69 , 89.
 Surita , 115 , 153 , 169 ,
 1534 398.
 Surlus , 136.

T

- Table Théodosien-
 ne (ou de Peu-
 tinger) 17 , 113 , 169 ;
 174 , 186 , 189 , 237 ,
 247 , 257 , 263 , 264 ,
 341 , 402 , 415 , 419.
 Tacite , 202 , 169 ,
 273 , 278 , 287 , 342.
 Tasciaca , Tezée , 264.
 Teionnum ou Telonnum ,
 Toulon , 416.
 Ternodrensis Pagus ,
 Tonnerrois , 487.
 Théophraste , 89.

DES MATIÈRES.

Bevenot, 67.
 Thomas, 288, 290,
 295, 352, 378, 405.
 Thomassin, (M.) 385.
 Turocius, 140.
 ile, Til-le Château,
 387.
 Imosthene, 97.
 inconcium, Sancoins,
 253.
 inurissim, Tournus,
 341.
 Live, 270, 381,
 425.
 Cors, (M. le) 357,
 358.
 Grabuc de Milan, sa
 mesure, 39.
 Trigonométriques (O-
 pérations) de MM. de
 l'Acad. des Sciences,
 135, 179, 218.

V

Valois, (M. de)
 167, 169, 209,
 240, 242, 253,
 260, 263, 265, 271,
 274, 287, 321, 338,
 388, 397, 405.
 Henri de Valois,
 377.
 Vender-Myls, (Abra-
 ham) 141.
 Vare de Castille, sa
 mesure, 155.
 Varica ou *Varcia*, Vars,
 399.
 Végece, 77.
 Vellaunodunum, 197.
 Beanne en Gâsinois,
 219. ne sçauroit être.

Vallan près d'Auxer-
 re, 221. & *suiv.*
 Verge du Rhin, sa me-
 sure, 150.
 Vétavans ou Stades.
 d'Arménie, 84.
 Viabon, 171.
 Victor, (Aurelius-),
 124., 382.
 Vidubia, voyez *Nidubia*.
 Villalpando, 35.
 Villes (les) de la Gau-
 le ont eu plusieurs
 noms, 186. & *suiv.*
 Vitruve, 74, 75, 143.
 Ulua, Annie, sa défi-
 nition naturelle, 143.
 composition de l'Au-
 ne Françoise de 4
 Pieds Romains, 144.
 Vopisque, 382.

Vorogium, 429.

Vossius, (Isaac) 81.

Voies Romaines expli-
 quées, ou simplement
 indiquées sur quel-
 que vestige : d'Or-
 léans à Chartres,
 170, de Briare à Pa-
 ris par Orléans, 174.
 de Tours à Orléans,
ibid. d'Orléans à Sens
 par Beaune, 189, par
Aqua-Seleste, *ibid.*
 d'Orléans à Poic-
 tiers, 112. & à Bour-
 ges, *ibid.* d'Argen-
 ton à Déeize par
 Bourges, 247. d'Ar-
 genton à Clermont
 en Auvergne, 257.
 de Tours à Bourges.

T A B L E D E S M A T I E R E S.

264. de Bourges à Sancerre, 265.
 Voie Rom. d'Agrippa depuis Lion jusqu'à Boulogne, 335. expliquée depuis Lion jusqu'à Auxerre, 341.
 & *suiv.* d'Autun à Mâcon, 352, d'Autun à Troyes par Arnai-le Duc, 377.
 d'Auxerre à Langres, 384. d'Autun à Langres, 385, 401.
 de Challon à Langres, 386. de Langres à Tonl, 390, 398. de Langres à Châlons-sur-Marne, 391. de Langres au Pontailié & par delà, 395. & de Challon à Bezançon, *ibid* de Langres à Bezançon, 399. d'Autun à Décize, 401. d'Autun à Décize par Bourbon-

l'Anci, 405. de Décize à Briare, 409. d'Autun à Bourbon-l'Archambaud, 416. de Lion par Rouanne à Clermont en Auvergne, 419. autre voie directe de Clermont à Lion, 431. de Feur à Vienne, 427.

Voies Romaines d'Alife à Sens, 483. d'Alife à Langres, 484. d'Alife à Troyes, *ibid*.

Ufuard, (Martyrologe d') 249, 485.
 Werst commun de Ruf. sie, 82, 151.

X

X Enophon, 64, 65, 66, 70, 89.

Fin de la Table des Matières.

E R R A T A.

- P. 156, ligne 7, 12300., lisez 21300.
- P. 220., l. 25., nommé, lisez nomméc.
- P. 353, l. 8, Straa. lisez Straza.
- P. 358, l. 11, il, lisez elle.
- P. 395, l. 17, Pont-Alier, lisez Pontailié.
- P. 410, l. 15, il n'est sûr, lisez il n'est pas sûr.
- P. 442, l. prem. on, lisez son.
- P. 492, l. 20., la, lisez-le.